

une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
19-12-77
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 décembre 1977, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;
- d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- e) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977; Maintenu par M. le Conseiller Léopold Alarie;
- f) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean de Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;
- g) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- h) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JANVIER 1978



- i) Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- j) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977;
- k) Amendement au règl. No. 270 pour acquérir le terrain en bordure de la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 19 décembre 1977;
- l) Règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que de structure et de pavage de rues (prolongement du Boul. Parent et les rues constituées des lots 226-12, 227-12 et 227-7 et les lots 225-9 et 224-3, et prévoyant une dépense d'environ \$576,000.00 pour en payer le coût, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 19 décembre 1977; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191-40 en vue de permettre la construction de bâtiments récréatifs commerciaux dans le parc industriel No. 1.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de janvier 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 8-L (1978) concernant le ramonage de cheminées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 19 décembre 1977, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ATTENDU que l'Association Canadienne d'Urbanisme a pour objectif l'amélioration de la qualité du milieu où vivent les populations;

ATTENDU que l'ACU a toujours été un allié des municipalités canadiennes et du Gouvernement Fédéral dans la promotion d'une gestion cohérente et humaine du développement;

ATTENDU que la Division du Québec de l'Association Canadienne d'Urbanisme traverse une période de difficultés financières suite à un changement de politique du Gouvernement Fédéral face à de tels organismes;

ATTENDU que les négociations entre l'ACU et le ministère d'Etat aux

NO: 140-MG
Amendement au
No. 191-40 en
vue de permettre
les usages
récréatifs et
commerciaux dans
le parc industriel
No. 1
Avis de motion

1-78
Règlement
No. 8-L-78
Ramonage des
cheminées
Adoption

2-78
Compte rendu
19-12-77
Adoption

3-78
Appui à
l'Association
Canadienne
d'Urbanisme
Québec
Adoption

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JANVIER 1978



Affaires Urbaines concernant la subvention 1977-1978 étaient passablement avancées au moment où ce changement de politique fut annoncé;

ATTENDU que la soumission de l'ACU-Québec pour l'année 1977-1978 était de \$75,000.00 pour des programmes en cours de réalisation jusqu'à novembre dernier;

ATTENDU le caractère imprévisible de la décision du Gouvernement Fédéral, lequel avait subventionné l'ACU depuis sa fondation;

ATTENDU que l'ACU-Québec a besoin d'un budget minimum de \$5,000.00 par mois pour poursuivre ses activités;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET UNANIMEMENT RESOLU:-

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Conseil du Trésor du Canada et au ministre d'Etat aux Affaires Urbaines:-

- a) de reconsidérer leur décision concernant l'Association Canadienne d'Urbanisme;
- b) de donner à la Division du Québec de cette Association une subvention sur la base des programmes en cours de réalisation de janvier à octobre 1977 et d'un budget minimum de fonctionnement de novembre 1977 à mars 1978;
et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. André Ouellet, ministre d'Etat aux Affaires Urbaines, M. Jean Chrétien ministre des finances et M. Robert Andras, président du Conseil du Trésor, ainsi qu'à la Division du Québec de l'Association Canadienne d'Urbanisme (ACU-Québec).

ADOPTE

ATTENDU que le Service du Cadastre du Ministère des Terres et Forêts à Québec possède les équipements nécessaires pour la réalisation de plans que la Ville a besoin;

ATTENDU que ledit Ministère est prêt à collaborer avec la Ville de Trois-Rivières pour la réalisation de la matrice graphique et du plan de balancement selon la loi sur l'évaluation foncière;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite le directeur du Service du Cadastre à Québec, Monsieur Clovis Labrecque, arpenteur-géomètre, de préparer un estimé des coûts concernant le découpage des plans à l'échelle de 1 : 2500 et leur agrandissement à l'échelle de 1 : 1000;

Et qu'une entente soit signée sous seing privé à la suite de l'acceptation de ces coûts par les deux parties.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé entre la Ville et M. Guy Pelletier, en vertu de laquelle la Ville engage celui-ci comme secrétaire des courses à compter du 3 avril 1978 pour un maximum de 97 programmes, au salaire de \$14,300.00 pour la saison 1978.

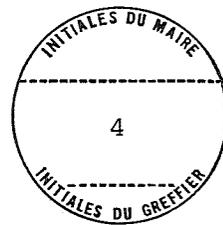
ADOPTE

4-78

Demande au Service
du Cadastre du
Ministère des
Terres et Forêts
du Québec
Adoption

5-78

Son Honneur le
Maire autorisé
à signer une
convention avec
M. Guy Pelletier
secrétaire des
courses
Adoption



6-78

Comptes à payer
Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Lionel Julien

Secondé par: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

André Boisvert:

Location de machinerie - Chargeuse	\$ 989.00
Coupe de gazon sur talus - 3e versement	4,840.00

Brunelle Inc.:

Paletots - Policiers	10,624.00
Remise de dépôt	535.35

Hydro-Québec:

Déplacement de poteaux - St-Olivier	3,195.82
-------------------------------------	----------

Duchesneau & Fils:

Désinfection - Colisée	35.00
------------------------	-------

Club de Hockey Les Drapeurs:

Frais d'installation du système de son	246.00
Fermeture des installations - Pratique des Diablos et joute Fly-football	150.00

Commission Scolaire de Trois-Rivières:

Entretien ménager de parcs-écoles - Novembre 1977	1,205.05
---	----------

Jacques Trudel:

Huissier - Diverses causes	6.75
----------------------------	------

T.C.R.O.:

Location de 5 autobus - Novembre 1977	3,882.16
---------------------------------------	----------

Marché Victoria:

Achats divers	21.52
---------------	-------

Xerox Canada Ltée:

Photocopies - Bibliothèque - Novembre 1977	123.73
Photocopies - Police - Novembre 1977	172.95

Roger Caron:

Examens médicaux - Décembre 1977	200.00
----------------------------------	--------

Entreprises de nettoyage MP Ltée:

Entretien - Poste no 1 (du 4 au 10 décembre 1977)	268.00
Entretien - Poste no 1 (du 11 au 17 décembre 1977)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 4 au 10 décembre 1977)	214.40
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 11 au 17 décembre 1977)	214.40

Le Nouvelliste:

Avis publics - Publicité - Centre Culturel	78.40
Avis publics - Appel d'offres	87.00

BP Extermination:

Service d'extermination - Janvier et février 1978	75.00
---	-------

CASH:

Animation sociale - Secteur Hertel	25.00
------------------------------------	-------

Roger Marcouiller:

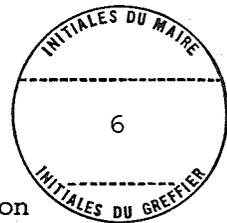
Subvention au propriétaire - Restauration Secteur Hertel (25% du coût des travaux)	2,816.25
--	----------

Au Sabot d'Or:

Réception - Buffet - Journée des Bénévoles - Service de la Récréation et des Parcs	1,000.00
--	----------



Canadian General Electric:	
Entretien - Service radio-communication - Décembre 1977	\$ 728.00
Caron, Gauthier & Associés:	
Assurance responsabilité	53,739.00
Lajoie, Deshaies & Associés:	
Assurance flotte autobus	16,620.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Vente par Alice Ayotte	183.00
Honoraires - Vente par Michel Paquette	378.50
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Vente par Francine Paquette Sauvageau	193.00
Renonciation A. Leclerc - Secteur Hertel	58.00
Martin, Verrette, Donaldson:	
Honoraires - Vente par Edgar Gélinas	265.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Vente par Emile Savard	202.00
Echange entre Gaston Ouellette	125.00
Quittance par Ubald Gélinas à Caisse Populaire	94.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Vente par Compagnie d'Electricité Shawinigan	773.00
Willeneuve & Damphousse:	
Honoraires - Vente par Les Filles de Jésus	516.00
Association des Gérants Municipaux du Québec:	
Cotisation spéciale 1977-1978	50.00
Elles Grenier:	
Allocation d'automobile - décembre 1977 - 260 milles	57.20
Jean-Paul Poisson:	
Allocation d'automobile - décembre 1977 - 290 milles	63.80
Jean-Paul Duguay:	
Dépenses de voyage - Ministère des Terres et Forêts	92.05
Voyage à Montréal (Etude matrice graphique)	66.10
Jean-Louis Goneau:	
Allocation d'automobile - novembre 1977 - 452 milles	99.44
Robert Bellemare:	
Dîner et voyage à Québec S.H.Q.	113.40
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Jean Lamy	82.49
Robert Corbeil	80.95
Jean-Paul Dorion	35.63
Alvin Doucet	161.88
Jean-Louis Goneau	12.51
René Monfette	380.23
René Monfette	470.47



LUNDI, LE 9ième JOUR DE JANVIER 1978

7-78

Approbation des plans et devis d'exécution tels que soumis par la Société d'Habitation du Québec
Adoption

CONSIDERANT qu'en date du 1er septembre 1976, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT qu'en date du 24 mai 1977, le Conseil Municipal a adopté une résolution approuvant le programme de construction ainsi que le choix du terrain proposés par la Société d'Habitation du Québec pour la réalisation de 79 unités de logements pour familles à faible revenu ou à revenu modique et 20 unités de logements pour personnes retraitées; plus une unité de logement devant servir de local commercial (dépanneur);

CONSIDERANT que des plans et devis d'exécution, préparés en date du 20 décembre 1977 par les professionnels du Bureau Régional de Québec, mandatés par la Société d'Habitation du Québec, nous sont soumis pour approbation;

CONSIDERANT que la municipalité a informé les principaux intéressés de son territoire, (personnes, groupes et Office Municipal d'Habitation directement concernés) des éléments du projet définis aux plans et devis soumis pour approbation à la municipalité;

CONSIDERANT que la municipalité est d'accord sur les éléments du projet définis auxdits plans et devis d'exécution et que ces derniers sont conformes aux règlements de construction, de zonage et aux codes municipaux en vigueur;

IL EST RESOLU QUE:

- 1). Le Conseil approuve les plans et devis d'exécution tels que soumis par la Société d'Habitation du Québec;
- 2). Le Conseil informe la Société que la municipalité émettra le permis de construction lorsque requis en autant que les plans rencontrent les exigences des règlements municipaux.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
9-01-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- e) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- f) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- g) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- h) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;



LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978

- i) Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;
- j) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977;
- k) Amendement au règl. No. 270 pour acquérir le terrain en bordure de la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 19 décembre 1977;

8-78
Compte rendu
9-01-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 9 janvier 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

9-78
Règlement
No. 639
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 639 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts, de structure et de pavage de rues (prolongement du Boul. Parent et les rues constituées des lots 226-12, 227-12 et 227-7 et les lots 225-9 et 224-3) dans le Parc Industriel No. 2 et autorisant le paiement d'un montant d'environ \$576,800.00 pour la réalisation de ces travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

10-78
Règlement
No. 191-40-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement 191-40-A amendant le règlement 191-40 ayant trait au zonage dans le Parc Industriel No. 1, de façon à y permettre la construction de bâtiments récréatifs commerciaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

11-78
Modification
au règlement
No. 608
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement No. 608 prévoyant un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains;

ATTENDU que l'article 6 dudit règlement référerait aux plans et devis No. 79-17 en date du 25 juillet 1975;

ATTENDU que ces plans et devis ont par la suite été modifiés;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 6 du règlement No. 608 afin que les plans et devis y mentionnés, correspondent aux plans et devis soumis et approuvés par le Directeur des Services de protection de l'Environnement:

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que l'article 6 du règlement No. 608 soit et est modifié



LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978

pour se lire comme suit:

"ART. 6.- Les travaux seront exécutés suivant les plans et devis préparés par M. Jean-Paul Dorion, Ingénieur, Gérant-Adjoint aux Travaux Publics et portant le No. 115-19, en date d'avril 1977."

ADOPTE

12-78
Achat par la
Ville de
M. Gilles
Lemire
Parc Industriel
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel M. Gilles Lemire vend à la Ville de Trois-Rivières les immeubles suivant:

DESIGNATION

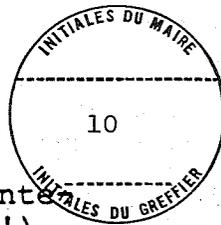
PARCELLE "A":

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX CENT TRENTE (P.230) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par une partie du lot No.229 dudit cadastre, vers le nord-est, par une partie du lot No.230 du même cadastre (rue), vers le sud, le sud-est et à l'est, par une partie du lot No.230 ci-après décrite comme parcelle "C" et vers le sud-ouest, par le Boulevard Industriel. Cet emplacement mesure quatre mille cinq cent cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (4,554.95') dans sa ligne nord-ouest, cinquante-neuf pieds et cinquante-six centièmes de pied (59.56') dans sa ligne nord-est, trente pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (30.97') suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20') dans sa ligne sud, cinquante-neuf et quatre-vingt-douze centièmes (59.92') dans sa ligne sud-ouest, quatre mille cinq cent seize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (4,516.52') dans sa ligne sud-est, trente et un pieds et trente-quatre centièmes de pied (31.34') suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20') dans sa ligne est. Cet emplacement contient une superficie de cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq pieds carrés, mesure anglaise (182,385 p.c.,m.a.)

Tel que le tout apparait, entouré d'un trait rouge, sur un plan préparé par Jean-Paul Duguay, Arpenteur-Géomètre des Trois-Rivières, en date du 2 septembre 1977, portant le No.113-45, dont copie a été annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable par le Vendeur et les Mandataires de l'Acquéreur, signée par eux avec et en présence du notaire soussigné.

PARCELLE "B":

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX CENT TRENTE (P.230) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières. Cet emplacement, de figure irrégulière, est borné vers le nord-ouest, en partie, par le lot No.229-4 (rue) et, en partie, par une partie du lot No.229, vers le nord-est, par le lot No.207-9 (rue), vers le sud-est, par une partie du lot No.230 et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot No.230 (rue). Cet emplacement mesure soixante-quinze pieds et vingt et un centièmes



de pied (75.21') dans sa ligne nord-ouest, soixante quatorze pieds et vingt centièmes de pied (74.20') dans sa ligne sud-est, une largeur de trente pieds et onze centièmes de pied (30.11') dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Cet emplacement contient une superficie de deux mille deux cent quarante-neuf pieds carrés, mesure anglaise (2,249 p.c.,m.a.).

Tel que le tout apparait, entouré d'un trait vert, sur ledit plan No.113-45 préparé par Jean-Paul Duguay, Arpenteur-Géomètre des Trois-Rivières, en date du 2 septembre 1977, et annexé à la minute des présentes tel que susdit.

PARCELLE "C":

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX CENT TRENTE (P.230) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières. Cet emplacement, de figure irrégulière, est borné vers le nord-ouest, par une partie du lot No.230 (parcelle "A" susdécrite), vers le nord-est, par une partie du lot No.230 (rue), vers le sud-est, par une partie du lot No.230 appartenant, en partie, à l'Institut Voluntas Dei et, en partie, à Dame & vers le sud-ouest, par le Boulevard Industriel. Cet emplacement mesure quatre mille cinq cent seize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (4,516.52') dans sa ligne nord-ouest, trente pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (30.97') suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20') dans sa ligne nord, cent trente-huit pieds et quatre centièmes de pied (138.04') dans sa

ligne nord-est, quatre mille cinq cent soixante-neuf pieds et neuf centièmes de pied (4,569.09') dans sa ligne sud-est, cent vingt-deux pieds et vingt-huit centièmes de pied (122.28') dans sa ligne sud-ouest, trente et un pieds et trente-quatre centièmes de pied (31.34') suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20') dans sa ligne ouest. Cet emplacement contient une superficie de six cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept pieds carrés, mesure anglaise (682,957 p.c.,m.a.).

pour le prix de \$30,000.00 comptant, lesdits immeubles devant servir à l'agrandissement de la zone industrielle No. 2.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et annexé aux présentes pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 270-12, adopté le 30 juillet 1973 et approuvé par la Commission Municipale de Québec, le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le 27 novembre 1973.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Gérard Dufresne, notaire en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de la compagnie Centralco Inc., les lots 228-3-2 et 229-6-2 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$6,391.28.

13-78
Nouveau
contrat
achat par
la Ville
d'une
partie
du terrain
de Centralco
Adoption

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978

Il s'agit d'une reprise par la Ville d'une partie de terrain vendu à Centralco Inc., le 18 février 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

14-78
Demande de subvention pour combler les déficits d'expropriation des Résidences St-Laurent
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation de consentir conjointement avec celle-ci, des subventions à l'Office Municipal d'Habitation pour l'aider à défrayer les déficits d'exploitation des Résidences St-Laurent, en vertu de l'article 59 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

15-78
Demande de convention avec S.H.Q.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec, de conclure une convention prévoyant le paiement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation pour l'aider à défrayer le coût des déficits d'exploitation du projet Résidence St-Laurent, conformément à l'article 30, règlement No. 2 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

16-78
Convention avec S.H.Q.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et le conseiller Léopold Alarie soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières la convention d'exploitation avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières relativement à l'exploitation du projet Résidences St-Laurent.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

17-78
Comptes à payer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Le Nouvelliste:		
Avis publics		\$ 1,556.10
Avis publics		175.50
Service de Gestion Industrielle:		
Avis public		94.60
Me Jean Paquin - honoraires:		
Yacht Club St-Maurice		98.00
Mes Garceau & Dufresne - honoraires:		
Rénovation secteur Hertel		54.00
Mes Garceau & Dufresne - honoraires:		
Cession rue par Guy Langlois		88.00
Maurice-L. Denoncourt - honoraires:		
Pavillon Parc municipal		388.39
Demontigny, Dion & Métivier: honoraires:		
Parc Buteux		1,500.00
B. Tousignant & Fils Ltée:		
Assurances Yacht Club St-Maurice, Ile St-Quentin		412.00
B. Tousignant & Fils Ltée:		
Assurances Grand Prix Molson		1,463.00



Roger Drainville:	
Assurances risques multiples	627.00
Subventions - Restauration Quartier Hertel:	
Marcel Collins:	100.00
Denis Couture et Caisse Pop. Ste-Cécile	2,828.50
Wildy Poisson et Caisse Pop. Ste-Cécile	1,754.75
Emmanuel Veillette	8,538.75
Service de Récréation et des Parcs - Octroi final:	
Soccer Mineur	301.50
Loisirs Vieilles Forges Inc.	793.00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	703.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	845.55
Société des Loisirs St-Sacrement Inc.	1,142.60
Loisirs St-Louis	272.00
Comité L. St-Jean Brébeuf	609.00
Loisirs Les Rivières Inc.	939.00
Draveurs Inter-Cités	686.00
Centre Landry	701.35
Ass'n Ste-Cécile Inc.	706.30
Ass'n St-Philippe Inc.	92.70
Ass'n R.St-J.Baptiste Inc.	544.00
Ass'n R.Normanville Inc.	879.35
Comité de Zone Fabq SRP	741.65
Ass'n des Arbitres de H.M. de la Mauricie Inc.	2,724.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

René Monfette	311.05
Guy-Paul Simard	256.52
Armand Allard	82.16
André Laneuville	27.37

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Me R. Fournier	21.05
Financial Time of Canada	9.00
Mlle Edouardina Dupont	110.00
SGQ	\$ 10.00
Société Hist. du Saguenay	15.00
André Perreault Ltée	455.87
Periodica Inc.	150.20
Marcel Panneton	1,848.00
Office des Comm. Sociales	8.00
Nutriguide	20.00
Reliure Vigneault Inc.	1,000.00
University Toronto Press	15.00
Société Poètes C.français	6.00
Société généalo. C. Frcse	12.00
Revue Toxicomanies	10.00
Receveur général Canada	30.00
Québec Nature	10.00
Pucet & Fils	1,317.40
Les P. Université Montréal	25.00
Librairie Poirier Enr.	10.16
Asted	90.00
Ass'n Bibliotécaires Qué.	30.00
Ed. Archambault Inc.	711.35

ALLOCATION AUTOMOBILE

Jacques St-Laurent - 92 milles	20.24
André Verville - 549 milles	120.78
Robert Rousseau - 644 milles	141.68
Denis Ricard - 70 milles	15.40
Yvon Ratelle - ?	97.63
Rosaire Pouliot - 945 milles	212.70
Fernand Pellerin - 552 milles	121.44
Roger Paillé - 257 milles	56.54
Gaston Désaulniers - ?	209.58
Michel Matteau -	72.44
Marcel Métivier - 122 milles	31.84
Jean-Maurice Massicotte 436 milles	95.92
Guy Larivière - 53 milles	11.66

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978



Roger Loisel	- 828 milles	182.15
Roger Lefebvre	- 153 milles	33.68
Anatole Houle	- 623 milles	137.06
Rosaire Francoeur	- 275 milles	60.50
Maurice Galarneau	- 542 milles	134.24
Romain Frigon	- 69 milles	15.18
Jean-Louis Goneau	-	95.68
Normand Fournier	- 806 milles	177.32
Roger Dupuis	- 100 milles	22.00
Jean-Paul Duguay	- 38 milles	8.36
Denis Deslauriers	- 56 milles	12.32
Germain Déziel	- 188 milles	41.36
Bruno Dubois	-	5.35
André Daviau	- 474 milles	104.28
Gaston Boudreault	- 824 milles	200.58
Raymond Bérubé	- 101 milles	22.22
Jean Benoît	- 75 milles	16.50
Léo Bellerose	- 1135 milles	249.70
Origène Bellemare	- 226 milles	49.80
Claude Bellefeuille-		5.40
Roger Baril	- 260 milles	57.20
Réal Ayotte	- 505 milles	111.10
Pierre Audet	- 64 milles	14.08
Denis Ricard	- 102 milles	47.08
Denis Deslauriers	- 138 milles	60.94
Jean Benoît	- 134 milles	53.90
Jean Denoncourt	-	68.83

I.B.M. - Location: 34.63

RECEPTIONS:

Marché Victoria Inc.	\$	226.78
Club Curling T-Rivières		300.00

OCTROIS:

C.A.S.H. Secteur Hertel	50.00
Ass'n Canadienne Urbanisme	200.00
Massicotte & Fils Ltée:	
Pavage - Boul. DesRécollets (règ.591-2)	5,670.54
Métro Tailleurs:	
Pantalons - Policiers	1,233.80
Inter-City Mngt Association:	
Souscription annuelle à "Management Information Service"	260.00
Inspectronic Ltée:	
Inspection égot (télévision à circuit fermé)	356.25
Ent. Nettoyage MP Ltée:	
Entretien ménager Poste Police No 1.(du 25 au 31 déc 1977)	174.20
" " " " No 2 & 3 " " "	127.30
" " " " No 1 (du 18 au 24 déc 1977)	268.00
" " " " No 2 & 3 " " "	214.40
Guillevin Allied Ltée:	
E M T conduit 300'	30.00
Service Sanitaire R. Trois-Rivières Inc.	
Cueillette des déchets (nouveau contrat: 2 déc/77 au 12 janv/78)	21,182.90
L B NEON Inc.	
Entretien des monuments:	400.00
Robert Racine:	
Entretien ascenseurs	112.00
Hydro-Québec:	
Déplacement de ligne - rues Prévost et Papineau	15,982.50

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978

Henri Paquette: Pavillon Parc Municipal , 6è Rue	21,684.50
C.T.C.U.M.: Location autobus du 1 au 23 novembre 1977	6,044.36
Lacroix & Lacroix: Mobilier	3,000.00
CONSTRUCTEURS ST-MAURICE LTEE:	
Construction flocculateurs - Usine Traitement d'eau	27,851.96
Delmont Construction Inc.	46,240.42
M. Armand Allard cotisation ass't. des bibliothécaires	110.00
Robert Boisvert cotisation ass't. des bibliothécaires	110.00
BUREAU DU TRESORIER, Le 13 janvier 1978.	

ADOPTE

18-78
Accord
pour
l'implanta-
tion d'un
bureau de
poste
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son accord pour l'implantation d'un bureau de poste (1 étage) sur la 6ième rue, à l'intersection de la rue J.H. Fortier,

Que ce projet concorde avec le règlement de zonage actuellement en préparation pour ce secteur.

ADOPTE

19-78
Projet
d'acte de
servitude
Ville
avec
Alain
Juneau
et
Dame
Odette
Groleau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. Alain Juneau et son épouse Dame Odette Groleau, consentent en faveur de la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble couterrains, grévant l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro TROIS CENT SOIXANTE-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-P.368) de cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par partie des lots 172-330 et 172-331, vers le nord-est par partie du lot 172-367, vers le sud-est par partie du lot 172-368, vers le sud-ouest par partie du lot 172,369.

Mesurant soixante et cinq pieds (65.0 pi., soit 19.81 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, une largeur de cinq pieds (5.0 pi., soit 1.52 m); contenant en superficie trois cent vingt-cinq pieds carrés, (325. p.c., soit 30.19 m.c.), mesure anglaise.

pour le prix de \$100.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1977

20-78
Autorisation
à signer
des actes
de quatre
emplacements
pour quatre
haubans
faisant
partie des
lots
(P-1102 et
P-1103)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisée par les présentes à accorder, établir et créer sur les lots suivants:

"Quatre (4) emplacements pour quatre (4) haubans, faisant partie des lots numéros partie mil cent deux et partie mil cent trois (P-1102 et P-1103) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, le premier emplacement situé au nord-ouest du lot numéro P-1102; les deuxième et troisième emplacements au sud-ouest dudit lot et le quatrième emplacement situé au nord-ouest du lot numéro P-1103, bornés comme suit:-

Lot No. P-1102:-

Premier emplacement:-vers le nord-ouest, par une partie de la rue De Calonne; vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Deuxième et troisième emplacement:-vers le sud-ouest, par une partie de la rue Papineau; vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. P-1103:-

Quatrième emplacement:-vers le nord-ouest, par une partie de la rue De Calonne; vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest, par le résidu dudit lot."

en faveur d'Hydro-Québec et de toute autre compagnie qui peut y être nommée, des droits réels et perpétuels établis aussi comme servitude dans les termes, clauses et conditions et pour les considérations mentionnés dans le projet d'acte soumis au Conseil avec les présentes pour approbation;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous actes accordant les droits mentionnés dans le susdit projet d'acte ainsi que tous amendements, annulations ou modifications qu'il jugera nécessaire d'apporter audit acte de servitude.

ADOpte

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une entente intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section Services Extérieurs) relativement à des modifications apportées aux différents programmes d'assurance inclus dans la convention collective signée le 20 septembre 1977.

ADOpte

22-78
Demande au
Gouvernement
Fédéral
pour
remplacer
le camion
affecté au
dénégement
de
l'aéroport
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Gouvernement du Canada pour que celui-ci apporte sa contribution financière à un nouveau camion et son équipement pour procéder au déneigement de l'aéroport de Trois-Rivières, en remplacement du camion actuel datant de 1952 qui est devenu désuet et d'entretien coûteux.

Que la Ville demande également la contribution financière du Gouvernement du Canada afin d'effectuer des réparations à la piste d'atterrissage et à l'aire de stationnement.

ADOpte

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JANVIER 1978

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE



LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 23ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
16-01-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- f) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- g) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- h) Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978

- i) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977.

- j) Amendement au règl. No. 270 pour acquérir le terrain en bordure de la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 19 décembre 1977;

Travaux pour l'installation d'un système de fluoruration à l'usine de traitement d'eau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'installation d'un système de fluoruration à l'acide hexafluorosilicique à l'usine de traitement d'eau et prévoyant une dépense d'environ \$40,000.00 à cet effet, laquelle dépense fera l'objet d'une subvention par le Ministère des Affaires Sociales.

Lu en Conseil ce 23 janvier 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Règl. décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur Père Daniel
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil ce 23 janvier 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

Démolition du tunnel de la rue Plouffe et emprunt
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la démolition du tunnel de la rue Plouffe et autorisant une dépense d'environ \$19,500.00 à cet effet.

Lu en Conseil ce 23 janvier 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

23-78
Compte rendu
16-01-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 16 janvier 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

24-78
Contrat
Paul-Emile
Colbert
re: vente par la Ville terrain
Boul. Chanoine
Moreau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de vente préparé par Me Gilles Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Paul-Emile Colbert, l'immeuble suivant:



DESIGNATION:

Une partie du lot: VINGT-ET-UN de la subdivision du lot: CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (184-P. 21) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de forme irrégulière, bornée d'un côté au nord-ouest par le lot: 184-142 pour partie, et par le lot: 184 non-subdivisé, en profondeur au nord-est par une partie non-subdivisé du lot: 184, d'un côté au sud-est par le lot: 184-P.22, en front au sud-ouest par la rue Chanoine Moreau, étant partie du lot: 184-P. 21, continuant d'appartenir à la Ville de Trois-Rivières, aux droits de Eloi Verville, suivant titres enregistrés sous le numéro: 250801.

Mesurant ce terrain cent pieds et trenté-cinq centièmes (100.35') du côté nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds et quatre-vingt-treize centièmes (90.93') dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (85.9'0 dans sa ligne de côté sud-est, cinquante-trois pieds et quarante-cinq centièmes (53.45') dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie ce terrain six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (6,494 pi. ca.) équivalent à 603.29 mètres carrés.

pour le prix de \$3,247.00 comptant.

Le tout, selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante. Cette vente a lieu à la suite d'un appel d'offre paru dans le journal Le Nouvelliste le 20 octobre 1977 et dont le présent acquéreur était le plus haut enchérisseur.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de service avec la compagnie Trane du Canada Limitée, au coût de \$960.00, pour l'inspection et l'entretien préventif de l'unité d'absorption à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec M. Pierre Lacoursière, ingénieur, concernant la Restauration du Manoir de Tonnancourt à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec la firme PLURITEC LTEE,

25-78
Contrat sous
seing privé
contrat de
service avec
Trane du Canada
Ltée
Adoption

26-78
Contrat avec
M. Pierre
Lacoursière Ing.
re: Manoir de
Tonnancourt
Adoption

27-78
Contrat avec
Pluritec Ltée
consultant
re: Manoir de
Tonnancourt
Adoption

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978

consultants concernant la Restauration du Manoir de Tonnancourt à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

28-78
Contrat avec
M. Maurice L.
Denoncourt, arch.
re: Manoir de
Niverville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec M. Maurice L. Denoncourt, architecte, concernant la réparation des cheminées au Manoir de Niverville à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

29-78
Entente
re: entretien
ménager des
parc-écoles
1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que l'entente intervenue entre la Commission Scolaire de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières en date du 14 avril 1976, soit et est renouvelée pour une période de (12) douze mois, à compter du 1er janvier 1978, compte tenu des modifications, quant à la rémunération concernant l'entretien ménager des parcs-écoles pour l'année 1978.

Que Son Honneur le Maire et en son absence, M. le Maire suppléant, et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'annexe à l'entente particulière pour l'entretien des parcs-écoles, année 1978.

Le tout sujet aux termes et conditions mentionnés à ladite annexe qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

30-78
Entente avec
le Centre de
Loisir Danse
Châteaudun
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Centre de Loisirs Danse Châteaudun, pour l'implantation d'atelier d'initiation en loisir socio-culturel, du 18 janvier au 5 avril 1978, pour un montant de \$360.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

31-78
Subdivision
lot 180
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 23 novembre 1977 montrant la subdivision du lot 180 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Place de la Savane, appartenant à

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978

Mme Juliette P. Laflamme et donnant un caractère officiel aux lots 180-370 à 180-379 inclusivement.
ADOpte

32-78
Subdivision
lot 25-248
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland Milette, A.G., en date du 7 décembre 1977 montrant la subdivision du lot 25-248 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Père Marquette, appartenant à l'Université du Québec à Trois-Rivières et donnant un caractère officiel au lot 25-248-2.

ADOpte

33-78
Subdivision
lot 219-10
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, A.G., en date du 22 novembre 1977, montrant la subdivision du lot 219-10 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur le Boul. St-Michel, appartenant à M. Louis-Georges Dumont et donnant un caractère officiel aux lots 219-10-1 et 219-10-2.

ADOpte

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

34-78
Modification de
la résolution
531-77
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la résolution 531-77 du 5 décembre 1977, soit et est amendée en changeant le montant du contrat entre la Ville et les Loisirs des Vieilles Forges, de \$2,000.00 à \$4,000.00 concernant l'entretien et ou la surveillance des patinoires.

ADOpte

35-78
Comptes du mois
de décembre 1977
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant de \$2,935,357.72 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de décembre 1977, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOpte

36-78
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard Inc.:		
Aqueduc et drainage - Secteur Dargis - 1er estimé		\$27,682.15
Mécanique Véga Inc.:		
Installation d'équipement - Usine de Traitement d'Eau - Estimé no 5		9,407.38
Inspectronique Inc.:		
Inspection d'égout par télévision - diverses rues		5,886.40
Babin Construction:		
Travaux de modifications - Usine de Traitement d'Eau - Estimé no 4		10,286.10
General Motors Canada Ltée:		
Achat d'autobus (retenue de 5%)		723,676.10
Jacques Philippe:		

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978



Huissier - Diverses causes	15.60
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	206.00
Roger Drainville:	
Assurance-vol - Hippodrome	877.00
B. Tousignant:	
Assurance-vol - Hippodrome - Administration générale - Police - Travaux Publics - Transport en Commun - Bon de garantie	7,673.00
Bourassa Néon Inc.:	
Location d'enseigne - Autogare - Janvier 1978	35.00
Johnson Controls:	
Service d'entretien selon contrat - Hôtel de Ville	1,250.00
Dollars Construction:	
Aqueduc et drainage - Boul. Industriel	146.82
Entreprise Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 1er au 7 janvier 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 1er au 7 janvier 1978)	214.40
Laboratoires de Construction Inc.:	
Prélèvement de béton	90.00
Le Nouvelliste:	
Avis public (taxes immobilières)	120.00
Service de Gestion Industrielle:	
Avis public - Appel d'offres	53.30
Télé-communication:	
Service de télé-page (U.Q.T.R., Travaux Publics, Police, Exposition, Service de la Récréation et des Parcs) Janvier 1978	196.75
Association Nationale des Pistes de Courses du Canada:	
Cotisation 1978	415.00
A.Q.T.E.:	
Cotisation Réjean Boucher - 1978 (A.Q.T.E., A.W.W.A, W.P.C.F.)	87.50
Jean Bertrand:	
Réception - Commission de l'Exposition	229.90
Maurice Gélinas:	
Utilisation de plate-forme remorque pour scène - Divers spectacles - Colisée - Expo 1977	\$ 225.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Expo, Hippodrome, Courses - Décembre 1977	180.00
Marché St-Louis:	
Achats divers - Commission de l'Expo	137.37
Palais du Dragon:	
Repas divers - Commission de l'Expo	37.95
Rapid Bar-B-Q:	
Repas divers - Commission de l'Expo	27.61
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	22.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - du 19 décembre 1977 au 14 janvier 1978	40.00



LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - FEVRIER 1978

Mme Eva Babin	85.00
Mme Jeannette Babineau	77.00
Marcel Collins	160.00
Jocelyne Couture	80.00
Gaston Gélinas	80.00
Mme Francine Giroux	115.00
Roger et Hémélide Grenier	90.00
Daniel Le Sauteur	60.00
Anéré Mongrain	135.00
Eldard Moquin	150.00
Mme Bertha Roach	110.00
Mme Fabiola Vallières	150.00
Emmanuel Veillette	115.00
Lucien L'Heureux	165.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Denis Deslauriers - du 2 au 6 janvier 1978 - 75 milles	16.50
- du 9 au 13 janvier 1978 - 92 milles	20.24
Jean Benoît - du 2 au 6 janvier 1978 - 74 milles	16.28
- du 9 au 13 janvier 1978 - 79 milles	17.38
Denis Ricard - du 2 au 6 janvier 1978 - 72 milles	15.84
- du 9 au 13 janvier 1978 - 122 milles	26.84
Roger Rompré - Décembre 1977 - 406 milles	89.32
Allocation spéciale - 14 jours	14.00

Place Le Centurion Inc.:	
Dîner - Invité S.H.Q.	21.30

ADOPTE

37-78
Entente entre
la Ville et
le Service du
Cadastre de
Québec
re: matrice
graphique
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE SERVICE DU CADASTRE du Ministère des Terres et Forêts du Québec concernant les agrandissements des plans à l'échelle de 1:2500 à 1:1000, pour la confection de la matrice graphique de la Ville, à un coût d'environ \$10,000.00.

Le tout, selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JANVIER 1978

38-78
Contrat avec
le Service
Sanitaire
Régional de
Trois-Rivières
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec SERVICE SANITAIRE REGIONAL de TROIS-RIVIERES INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à cueillir, transporter et disposer de tous les déchets des contribuables de la Ville de Trois-Rivières, pendant la période s'étendant du 1er mars 1978 au 1er mars 1983.

Le tout, selon les termes, prix et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

39-78
Autorisation
à siéger au
sein de
SPECTA
pour 1978
Adoption

ATTENDU que l'organisme SPECTA présente des spectacles artistiques à prix modique à Trois-Rivières;

ATTENDU que ces spectacles impliquent la Ville, le C.E.G.E.P. et l'U.Q.T.R.

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Ville pour siéger au sein de cet organisme;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Messieurs Marc Latendresse et François Lahaye soient et sont autorisés à siéger au sein de SPECTA pour l'année 1978.

ADOPTE

40-78
Rencontre
avec les
citoyens
de la
paroisse
St-Laurent
et les
directeurs
de l'Ass.
des Loisirs
Les Rivières
Inc.
Adoption

ATTENDU que suite à une assemblée générale spéciale de l'Association Les Rivières Inc., le 18 janvier 1978, les parents et citoyens de ce secteur demandent des informations supplémentaires sur les dossiers suivants:

- Parc Lambert et bâtisse de service.
- Parc linéaire.
- Centre Notre-Dame de la Paix.
- Opération de la patinoire Parc Lambert.
- Patinoire Cardinal Roy.
- Budget des patinoires extérieures.
- Activités de soccer.
- Budget du Service de la Récréation et Parcs.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le personnel du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville rencontre les citoyens de la Paroisse St-Laurent et les directeurs de l'Association des Loisirs Les Rivières Inc. pour transmettre les informations demandées.

Que cette rencontre ait lieu dans la Paroisse sur l'invitation du Service de la Récréation et Parcs, et de l'Association, avant le 17 février 1978.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 30ième jour du mois de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 janvier 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- f) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- g) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- h) Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

Procès-verbal
23-01-78

Adoption

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

- i) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977.
- j) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978.

Amendement au
Règl. No. 270
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 270 (Zones industrielles) aux fins d'agrandir le parc industriel No. 2 et d'acquérir de gré à gré ou par expropriation parties des lots 207 à 210 inclusivement du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit le triangle compris entre la voie ferrée, le Boul. Parent et la rue Tebbutt et une autre partie située au sud-est de la rue Tebbutt, et prévoyant un emprunt suffisant à cet effet.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de janvier 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières

Amendement au
Règl. No. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186, aux fins de prescrire de nouvelles normes de vitesse dans les limites de la Ville suivant le système métrique.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de janvier 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

41-78
Compte rendu
23-01-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 23 janvier 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

42-78
Règl. No.
640
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 640 décrétant l'installation d'un système de fluoruration à l'acide hexafluorosilicique à l'usine de traitement d'eau et prévoyant une dépense d'environ \$41,250.00 à cet effet, laquelle dépense fera l'objet d'une subvention par le Ministère des Affaires Sociales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

43-78
Règl. No.
641
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 641 décrétant la démolition du tunnel de la rue Plouffe (KERBODOT) à Trois-Rivières, et prévoyant une dépense de \$20,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

44-78
Subdivision
lots 180
et 181
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 12 décembre 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans la banque de terrain municipale, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-2-109 à 111 incl. et 181-788 à 181-796 incl.

ADOPTÉ

45-78
Plan et
livre de
renvoi de
la subdivision
précédente
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le plan et livre de renvoi de la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, donnant effet aux lots 181-2-109 à 111 incl. et 181-788 à 181-796 incl.

ADOPTÉ

46-78
Subdivision
lot 220
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 9 décembre 1977, montrant la subdivision du lot 220 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur le Boul. St-Jean, appartenant à Turcotte Auto Parts Inc., et donnant effet au lot 220-1, d'une superficie de 30,401 pieds carrés.

ADOPTÉ

47-78
Subdivision
lots 170 et
171
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 18 octobre 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 170 et 171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés rue Louis Pinard, appartenant à les Habitations Val-Mauricie Ltée et donnant effet aux lots 170-166 et 171-260.

Que le Conseil donne également son approbation au plan montrant l'annulation du lot 170-2-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

48-78
Gérant
autorisé à
demander un
permis de
vente de
boissons
au Stade
de Baseball
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Jacques Charette, C.A., gérant de la Ville soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville, un (1) permis de vente de boissons alcooliques au stade de baseball municipal, au Parc de l'Exposition.

Que M. Charette soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de la Commission de Contrôle de Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

49-78
Acceptation
de la soumission
de J.P. Doyon
Ltée re:
travaux Parc
Industriel
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme J.P. DOYON LTEE, au montant de \$144,875.49 pour la réalisation de travaux d'infrastructure dans le Parc Industriel No. 2, tels que décrétés par le règlement No. 639 de la Ville, ladite soumission étant acceptée sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Comité directeur des Ententes Auxiliaires Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.

Ces travaux et tous ceux décrétés et autorisés par le règlement No. 639, sont financés par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis en oeuvre avec la collaboration du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

50-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laboratoires Shermont:

Surveillance, contrôle, compaction - Diverses rues (juillet au 15 septembre 1977) 3,388.90

Test pavage des rues (mélange bitumineux) (juillet au 15 septembre 1977) 12,738.00

Hydro-Québec:

Déplacement de 6 poteaux - Boul. Ste-Marguerite (entre Boul. Normand et rue Plouffe) 6,023.92

Déplacement de poteaux - Boul. Des Forges 3,599.23

Canadian General Electric:

Coût d'entretien - Equipement de radio-police - Janvier 1978 883.25

Pitney Bowes:

Entretien - Machine à timbres et autres - 1978 172.50

Auberge des Gouverneurs:

Dîner - Transport en commun et autres 108.01

A.Q.T.E.:

Cotisation - Jean-Paul Dorion - 1978 67.50

Association des Préposés à l'outillage:

Cotisations - Léo Bellerose, Gaston Desaulniers, Roger Loisel - 1978 60.00

Le Nouvelliste:

Avis publics - appel d'offres - Centre Culturel 267.50

Harness World Publish Ltd:

Publication - Hippodrome 225.00

Chambre de Commerce:

Demande 1er versement - octroi 1978 8,000.00

Commission Scolaire de Trois-Rivières:

Entretien - Parcs-écoles - Décembre 1977 1,142.96

Garceau & Dufresne:

Honoraires - Secteur Hertel 285.00

Jean Paquin:

Honoraires - Retrait par Yatch Club St-Maurice 360.00



LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

Jean-Nil Héon:		
Honoraires - Copie acte de vente Les Appartements des Tourelles		13.00
Claude Dufour:		
Commission (15%) - Vente licences de bicyclettes - 1977		258.00
Armand Gagné:		
Commission (15%) - Vente licences de bicyclettes - 1977		111.90
Simpsons-Sears:		
Commission (15%) - Vente licences de bicyclettes - 1977		51.30
Armand Legendre:		
Commission (15%) - Vente licences de bicyclettes - 1977		291.30
A. Laferté:		
Commission (15%) - Vente licences de bicyclettes - 1977		\$ 476.40
Centre Sportif Marcotte:		
Location de glace - Octobre, novembre, décembre 1977		6,495.95
Gabriel Trahan:		
Dépenses de voyage - Ottawa (N.A.C.)		196.61
Dépenses de voyage - Montréal (U.H.H.A.)		41.92
Remboursement de petite-caisse		185.89
Jean Méthot:		
Dépenses de voyage - Ottawa - Association Nationale des Pistes de Courses		462.25
Lionel Duval:		
Dépenses de voyage - Montréal - Re: Matrice graphique		43.96
Jean Alarie:		
Dépenses de voyage - Convention à Régina		924.48
Allocation d'automobile - Novembre et décembre 1977 - 1,549 milles		340.78
Dépenses de petite-caisse		65.29
Alvin Doucet:		
Remboursement de petite-caisse		181.92
Allocation d'automobile - Septembre à décembre 1977 - 734 milles		161.58
René Monfette:		
Remboursement de petite-caisse		701.14
André Laneuville:		
Remboursement de petite-caisse		53.09

ADOPTÉ

51-78
Amendement
au règl.
No. 622
Adoption

ATTENDU qu'en date du 4 juillet 1977, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement No. 622, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, sur une partie à proximité de la rue Le Corbusier;

ATTENDU qu'en date du 19 avril 1971, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait adopté le règlement No. 453, prévoyant entre autres aux items 11, 36 et 48, des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de construction de rue, d'éclairage, en bordure de la rue Le Corbusier, sur partie du lot 180, pour un montant de \$19,750.00 et \$1,739.00, représentant le pro-rata des frais de surveillance, ingénieur, frais de finance;

ATTENDU que la Ville n'envisage plus effectuer ces travaux en vertu du règlement No. 453, les montants prévus et non dépensés étant aujourd'hui insuffisants;

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières renonce à exécuter les travaux autrefois prévus par le règlement No. 453, items 11, 36 et 48 de l'annexe "A", approuvé et signé par M. Jean-Paul Dorion, Ing., et décrétés à nouveau pour partie, par le règlement No. 622;

Que l'article 4 du règlement No. 622 de la Ville soit modifié et remplacé par le suivant:

ART. 4.- Les travaux seront exécutés suivant les plans et devis préparés par M. Origène Bellemare, Ing., approuvé par M. Jean-Paul Dorion, Ing., Gérant-Adjoint aux Travaux Publics, portant le numéro 78-83, en date du 22 juin 1977;

ADOPTE

52-78.
Félicitations
au Dr.
Paul Lacoursière
Adoption

ATTENDU qu'un des citoyens de la Ville de Trois-Rivières, le Dr. Paul Lacoursière, a été décoré de l'Ordre du Canada;

ATTENDU que c'est là un grand honneur pour celui-là de nos citoyens et que cet honneur retombe également sur la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Dr. Paul Lacoursière mérite hautement cette distinction, pour s'être dévoué totalement au service de la population de la Ville et des environs, lors des Jeux du Québec 1976 et dans de nombreuses autres activités;

IL EST PROPOSE, SECONDE et RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette au Dr. Paul Lacoursière, ses plus sincères félicitations, tant au nom de chacun des membres du Conseil, qu'au nom de tous les citoyens de la Ville, pour s'être mérité la décoration de l'Ordre du Canada.

ADOPTE

53-78
Acceptation
de la
soumission
de Pointe
aux Trembles
Démolition
Inc.
tunnel
(Kerbodot)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la soumission de Pointe aux Trembles Démolition Inc., au montant de \$13,280.00, soit acceptée pour la démolition du Tunnel de la rue Plouffe (KERBODOT) et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout contrat sous seing privé constatant cette acceptation.

ADOPTE

54-78
Ouverture
de la
campagne
de
souscription
de la
Fondation
du Québec
des Maladies
du Coeur
Adoption

CONSIDERANT QUE la Fondation du Québec des Maladies du Coeur se dévoue depuis de nombreuses années à la lutte contre les maladies cardio-vasculaires,

CONSIDERANT QUE la Fondation du Québec des Maladies du Coeur consacre, chaque année, des sommes considérables à la recherche et au service d'éducation et de bien-être,

CONSIDERANT QUE la Fondation du Québec des Maladies du Coeur pour continuer son oeuvre humanitaire, doit pouvoir compter sur le support de tous nos citoyens,

CONSIDERANT QUE la Fondation du Québec des Maladies du Coeur compte dans notre région un comité que groupe les comtés de Trois-Rivières Maskinongé et Champlain sous la présidence de Jerry Cotnoir,

CONSIDERANT QUE le comité régional est conscient de l'énormité des problèmes des maladies du coeur et de la tâche qu'il reste à accomplir

CONSIDERANT QUE le comité régional pourra compter sur la collaboration

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1978

d'auxiliaires bénévoles pour mener à bien cette campagne de souscription,

CONSIDERANT QUE le comité régional compte sur la population du comté de Trois-Rivières pour participer avec générosité à cette campagne de souscription;

POUR CES MOTIFS, et en ma qualité de maire de Trois-Rivières je proclame ouverte la campagne de souscription de la Fondation du Québec des Maladies du Coeur qui aura lieu du 1er au 28 février 1978 et j'invite la population à répondre généreusement et en grand nombre à l'appel de la Fondation du Québec des Maladies du Coeur.

Fait à Trois-Rivières, ce 30ième jour du mois de janvier 1978

ADOpte

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Famy
GREFFIER

Gilles Beaudouin
MAIRE

LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville de 6ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 janvier 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- f) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977;
- g) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- h) Amendement au règlement No. 13, changement de nom de la rue De La Santé et autres noms, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 17 octobre 1977;

Procès-verbal
30-01-78
Adoption

LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

- i) Amendement au règlement No. 386 pour créer une nouvelle zone et pour permettre les mêmes utilisations que celles de la zone CB-13, secteur 4 et les mêmes que celles de la zone RB-13, secteur 6 que celles dans la zone RC-13, secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 21 novembre 1977.
- j) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978.
- k) Amendement au règl. 270 pour acquérir le triangle de terrain compris entre la voie ferrée, la rue Tebbutt et le Boul. Parent et une autre partie au sud-est de la rue Tebbutt et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 30 janvier 1978.
- l) Amendement au règlement No. 186, aux fins de prescrire de nouvelles normes de vitesse dans les limites de la Ville suivant le système métrique, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 30 janvier 1978.

Construction
d'une
deuxième
glace
couverte
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte à Trois-Rivières, autorisant l'acquisition de terrain à cette fin et prévoyant un emprunt suffisant à cet effet.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Rénovation
partielle
du Colisée
bancs
individuels
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée du Parc de l'Exposition, la pose de bancs individuels, et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement
au règl.
592
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 592 en modifiant les objets dudit règlement et autorisant l'achat de gré à gré ou par expropriation des lots 193-138 et 193-50 du cadastre officiel pour la Paroisse de Trois-Rivières, à un coût d'environ \$28,000.00 et autorisant également l'extension du collecteur "Léger" dans le talus menant à la rivière St-Maurice, à un coût d'environ \$100.00.00.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

55-78
Compte
rendu
30-01-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 30 janvier 1978, soit reçu, adopté

LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

56-78
Servitude
de
Langevin
et
Desjardins
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel Langevin & Desjardins Inc. consent en faveur de la Ville de Trois-Rivières, à grever l'immeuble ci-dessous désigné, d'une servitude perpétuelle de passage, en vue d'enfouir un câble souterrain afin d'alimenter l'éclairage de rues du Parc Isabeau sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro CENT VINGT-CINQ du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (199-P.125) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 199-108, vers le nord-est par partie du lot 199-125, vers le sud-est par partie du lot 199-102 (rue), vers le sud-ouest par le lot 199-124.

Mesurant cent vingt-cinq pieds et soixante et deux (125.62', soit 38.29 m) dans sa ligne sud-ouest, une largeur de cinq pieds (5.0', soit 1.52 m); contenant en superficie six cent trente pieds carrés (630.0 p.c., soit 58.52 m.c.) mesure anglaise.

Pour le prix de \$100.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

57-78
Servitude
de
M. Jean-
Louis
Lalande
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la résolution No. 543-77 du 12 décembre 1977 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel M. Jean-Louis Lalande consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain afin d'alimenter le réseau d'éclairage de la rue J.A. Lemire et des environs, sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION DU FONDS SERVANT

A. Une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot QUARANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194-P49) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure triangulaire, bornée vers le nord-est, par le lot 194-50; vers le sud-ouest et le sud-est, par partie du même lot; mesurant cinquante-huit pieds et quatre vingt quinze centièmes (58.95') dans sa ligne nord-est; cinq pieds (5') dans sa ligne sud-est; contenant en superficie cent quarante-sept pieds carrés, mesure anglaise (147 p.c.m.a.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par M. J.P. Duguay, A.G., le 18 octobre 1977 et dont copie demeure annexée à la minute des présentes, pour en faire partie, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties en présence et avec le notaire soussigné.



LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

B. Une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot numéro QUARANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194-P49) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest, par partie du même lot; vers le nord-est, par partie du lot 194-50; vers le sud-est, par le lot 194-61 et partie du lot 194-60; vers le sud-ouest, par partie du lot 194-63; mesurant cent deux pieds et vingt-deux centièmes (102.22') dans sa ligne sud-est; une largeur de cinq pieds (5'); contenant en superficie cinq cent onze pieds carrés, mesure anglaise (511 p.c.m.a.).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Cie Jean-Guy Dargis Inc. vend et cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots 191-45, 191-49, 191-61, 192-83, 192-90, 192-98, 193-153, 193-169, 193-183 et 193-139 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ainsi que les immeubles suivants:

DESIGNATION:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P. 193) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par partie du lot 194, vers le nord-est par le lot 193-139 (rue), vers le sud-est par une partie du lot 193-154, vers le sud-ouest par partie du lot 193 (rue), mesurant, mesure anglaise, vingt-huit pieds et quatre centièmes (28.04') dans sa ligne nord-ouest, vingt-neuf pieds et quatorze centièmes (29.14') dans sa ligne sud-est, par une largeur de trente-trois pieds et sept dixièmes (33.7'); contenant en superficie neuf cent soixante-trois pieds carrés (963 pi.ca.).

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P. 193) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières de figure parallélogramme et borné vers le nord-ouest par partie du lot 194 (rue), vers le nord-est par partie du lot 193-18 (rues), vers le sud-ouest par partie du lot 193 (servitude de la ville) mesurant, mesure anglaise, cent cinquante-et-un pieds et vingt-deux centièmes (151.22') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une largeur de trente-trois pieds et sept dixièmes (33.7'); contenant en superficie cinq mille quatre-vingt-seize pieds carrés (5,096 pi.car.).

Pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 30 janvier 1978, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 12 décembre 1977, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

58-78
Cession
de rue
par
Jean-Guy
Dargis
Inc.
Adoption

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

59-78
Autorisation
pour
rue de
moins de
66 pieds
Adoption

LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

ATTENDU que la rue portant le numéro 181-793 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

ATTENDU qu'il existe une erreur dans une partie de la rue Lavaltrie, face au numéro cadastral 181-21 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que pour légaliser et rectifier cette erreur, il y aura lieu de rédiger un procès-verbal de bornage qui sera déposé au bureau d'enregistrement;

ATTENDU que la Ville devra être représentée par une personne de métier lors de la rédaction de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que M. Jean-Paul Duguay soit et est autorisé à représenter la Ville en vue d'en venir à une entente afin de rectifier et légaliser l'erreur constatée dans une partie de la rue Lavaltrie, face au numéro cadastral 181-21 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE

ATTENDU que dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales, la ville de Trois-Rivières a conclu une entente avec l'Office de Planification et de Développement du Québec, relativement à la mise en oeuvre et le financement du projet relatif à des travaux (agrandissement de l'usine de filtration) numéro 74-430.

ATTENDU qu'en vertu de cette entente il a été versé à la corporation à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers montants se totalisant à \$1,750,000.00 auquel devra s'ajouter un total de \$239,751.40 d'intérêt au 1er avril 1977, sur ces montants formant une somme globale un capital à rembourser de \$1,989,751.40 tout tel qu'indiqué à l'annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour ladite somme en capital de \$1,989,751.40 payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec suivant les termes et conditions de l'Entente;

ATTENDU que cette émission de \$1,989,751.40 d'obligations sera faite en vertu des règlements numéros 548, 548-A, 548-C.

IL EST PAR CONSEQUENT

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
APPUYE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU UNANIMEMENT:

- 1.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2.- Il sera fait une émission d'obligations, datée du 1er avril 1977, pour montant en capital de \$1,989,751.40 sous la forme d'obligations entièrement nominatives.

60-78
M. Jean-Paul Duguay A.G. autorisé à représenter la Ville lors d'un procès-verbal de bornage Adoption

61-78
Emission d'obligations (Règl. 548-548-A et 548-C) \$1,989,751.40 (O.P.D.Q.) Adoption



LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

- 3.- Lesdites obligations porteront un intérêt au taux de 9.5147% l'an (taux moyen pondéré) payable annuellement en même temps que le capital.
- 4.- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé. (annexe "B").
- 5.- Une obligation de cette émission sera remboursable le 1er avril de chaque année, la première en 1978 et la dernière en 2007 conformément au tableau d'amortissement.
- 6.- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.
- 7.- La corporation se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec ou à tout autre détenteur enregistré desdites obligations, le montant du principal non encore remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la cité pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat sous pli recommandé à la dernière adresse connue de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- 8.- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier et elles porteront le sceau de la corporation. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.
- 9.- Les règlements d'emprunts numéros 548, 548-A, 548-C amendés en conséquence, s'il y a lieu afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard desdits règlements compris dans l'émission de \$1,989,751.40.

QUE, de plus, l'emprunt de \$1,989,751.40 décrété par les règlements numéros 548, 548-A, 548-C est remboursé conformément au tableau annexé à la présente.

ADOPTE

62-78
Amendement
au règl.
622
Adoption

ATTENDU qu'en date du 4 juillet 1977, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement No. 622, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, sur une partie de rue à proximité de la rue Le Corbusier;

ATTENDU qu'en date du 19 avril 1971, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait adopté le règlement No. 453, prévoyant entre autres, aux items 11, 36 et 48, des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de construction de rue, d'éclairage, en bordure de la rue Le Corbusier, sur une partie du lot 180, pour un montant de \$19,750.00 et \$1,739.00, représentant le pro-rata, des frais de surveillance, ingénieur et frais de finance;

ATTENDU que les travaux concernant la rue formée par une partie du lot 180 et prévus au règlement No. 453, n'ont pas été réalisés;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la résolution No. 51-78, en date du 30 janvier 1978, soit et est rescindée à toutes fins de droit;

Que l'article 2 du règlement No. 622 soit et est modifié en ajoutant les mots "complémentaires au règlement No. 453," après le mot travaux;

Que l'article 3 du règlement No. 622 soit et est modifié en changeant la somme de \$26,343.00 par celle de \$22,250.00;



LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

Que l'article 4 dudit règlement No. 622 soit modifié et remplacé par le suivant:

"ART.4.- Les travaux seront exécutés suivant les plans et devis préparés par M. Origène Bellemare, Ing., approuvés par M. Jean-Paul Dorion, Ing., Gérant-Adjoint aux Travaux Publics, portant le numéro 78-83, en date du 22 juin 1977;"

Que l'article 5 dudit règlement No. 622 soit et est modifié en changeant la somme de \$26,343.00 par celle de \$22,250.00 et que le Conseil renonce et abroge l'autorisation d'effectuer un virement de fonds au règlement No. 453 de la Ville, pour un montant de \$4,093.00.

Que l'annexe A dudit règlement No. 622 mentionné à l'article 2, soit et est remplacé par l'annexe A-1.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

63-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement Secteur St-Michel - 1977-1978 - 1er versement	\$22,800.00
Laboratoires Shermont:	
Surveillance, contrôle, essai de densité - Boul. Des Forges	2,259.00
Hydro-Québec:	
Relocalisation - Réseau de distribution - Ste-Marie et Bonaventure	3,412.99
Germain & Frères:	
Réparation - Toiture Centre Culturel	711.98
LB Néon Inc.:	
Divers travaux - Exposition, rue Royale, Ste-Olivier et Bonaventure, Stade de Baseball, Des Forges, St-Philippe, etc.	615.96
Vézina, Fortier & Associés:	
Honoraires - Modifications Usine de Traitement d'Eau	4,366.56
C.T.C.U.M.:	
Coût de dommages aux véhicules autobus (Carrosserie & coussins)	10,561.71
C.T.C.R.O.:	
Coût des réparations des véhicules autobus et sièges	4,005.76
Xerox Canada Ltée:	
Photocopies - Bibliothèque, Service d'Evaluation, Police	362.14
St-Maurice Aero Club:	
Services rendus et gérance - Janvier 1978	390.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service de la Récréation et des Parcs	51.12
Michel Mathieu:	
Sténographie - Cause De L'Orme Construction	10.00
Marché Victoria:	
Achats divers	156.87
Studio Henrichon:	
Service de photographies - Transport en commun	88.50
Roland Lemire:	
Photographies - Trésorerie et Traitement des Données	12.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG



Equipements Lobec Ltée:	
Inscription - Cours sur garniture mécanique - Mars 1978	20.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Colisée et Marché-aux-Denrées - Janvier 1978	60.00
CASH:	
Animation sociale - du 16 janvier au 4 février 1978	75.00
Réjean Boucher:	
Frais d'inscription - Cours garniture mécanique - (4 inscriptions)	60.00
Association de Prévention des Accidents Industriels:	
Participation au cours "Contrôle accidents" (14 personnes)	28.00
Association des Archivistes du Québec:	
Inscription - Réal Fleury - 1978	25.00
A.Q.T.E.:	
Côtisation - Yvon Poirier - 1978	35.00
Chambre de Commerce:	
Souper annuel - 38 invités	\$ 366.00
Comité Organisation - Soirée Jacques Beauchamp:	
Octroi	40.00
Bourassa Néon:	
Location d'enseigne - Autogare	35.00
Jean Abel:	
Travail sur système audio - Colisée	323.60
Atelier de Planification en Loisirs:	
25 copies du rapport	203.00
C.C.P.A.Q.:	
Demande de permis - Opération de bar - Courses 1978	50.00
Permis - Opération de 4 bars - Courses 1978	4,000.00
Restaurant Chez Louise:	
Repas aux prisonniers	146.95
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Transmission succession Dame A. Robichaud	75.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 8 au 21 janvier 1978)	515.90
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 8 au 21 janvier 1978)	415.40
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Service de la Récréation et des Parcs	152.20
Avis publics - Offre d'emploi	152.50
<u>ASSURANCE-INCENDIE 1978</u>	
Jean-Claude Grenier	2,522.00
Gérard Lanteigne	7,569.00
Guy Guindon	1,261.00
Jean-Paul Montreuil	5,046.00
Dave Mackay	5,045.00
Claude Milette	3,783.00
Caron, Gauthier & Associés	7,569.00
Badeaux, Gosselin, Grenier	8,831.00
René Fugère	7,570.00
Bernard Lampron & Associés	5,045.00



Bournival et Harnois	
Roger Drainville	3,783.00
Lajoie, Deshaies, Ferron & Associés	8,831.00
Jean Gravel	2,523.00
Bernard Tousignant	8,856.00

Lajoie, Deshaies & Associés:

Surprime - Police flotte auto	512.00
Albert Marchand:	
Travail - Club sportif 1976-1977 - Module en natation	600.00
Maurice Grenier:	
Travail - Club sportif 1976-1977 - Module en ski de fond	600.00
Yvon Lachapelle:	
Travail - Club sportif 1976-1977 - Module en tennis	300.00

SURVEILLANCE, ENTRETIEN ET PROGRAMMATION - PATINOIRES - 2e VERSEMENT

Loisirs des Vieilles Forges Inc. - (Ecole St-Michel Des Forges & Parc Isabeau

Isabeau	\$ 1,800.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	1,100.00
Société des Loisirs St-Sacrement Inc.	1,100.00
Octroi - Club sportif 1977-1978 - Baseball	300.00
Comité de Loisirs St-Jean de Brébeuf	1,100.00
Comité des Oeuvres St-Philippe	1,100.00
Centre Landry	1,100.00
Association Récréative Normanville Inc.	900.00
Association Récréative St-Jean-Baptiste Inc.	1,100.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.	300.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1978

Jean-Paul Poisson - 117 milles	25.74
Fernand Pellerin - 697 milles	153.34
Jean-Maurice Massicotte - 504 milles	110.88
Guy Larivière - 231 milles	50.82
Anatole Houle - 674 milles	148.28
Gilles Grenier - 324 milles	71.28
Normand Fournier - 702 milles	154.44

Jean-Paul Duguay:

Dépenses de voyage - Québec - Agrandissement des plans topographiques	99.70
André Laneuville:	
Dîner - divers invités	62.13

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	220.97
Lucien A. Ouellet	81.20
René Monfette	506.54
Robert Corbeil	89.53
Jean-Louis Goneau	32.41



LUNDI, LE 6ième JOUR DE FEVRIER 1978

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

MAIRE

Jean Famy

Gilles Beaudouin

LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1978



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 13ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
6-02-78

Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrés à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- f) Règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176; avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 18 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;
- g) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- h) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978.
- i) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;



LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1978

j) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;

Amendement
au règl.
No. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186 en réduisant de \$20.00 à \$15.00, la location mensuelle d'emplacement de stationnement au Parc Du Fleuve.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

64-78.
Compte rendu
6-02-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 6 février 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

65-78
Règl. No.
13-AAZ-267
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 13-AAZ-267, amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

66-78
Règl. No.
592-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 592-A modifiant les objets du règlement No. 592, et autorisant l'achat de gré à gré ou par expropriation des lots 193-138 et 193-50 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, à un coût de \$28,000.00 et autorisant également l'extension du collecteur "Léger" dans le talus menant à la rivière St-Maurice à un coût d'environ \$100,000.00, ces argents devant être dépensés à même les argents prévus au règlement No. 592, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

67-78
Règl. No.
186-Z-43
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 186-Z-43 amendant le règlement No. 186 et prescrivant de nouvelles normes de vitesse dans les limites de la Ville, suivant le système métrique, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

68-78
Règl. No.
386-G
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 386-G (1978), amendant le règlement 386-B, pour restreindre la zone RD-13 secteur 1, pour créer une nouvelle zone qui sera connue sous la dénomination de CB-13 secteur 5 et pour permettre dans la zone RB-13 secteur 6, les mêmes usages que ceux de la zone RC-13 secteur 1, soit adopté

tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

69-78
Règl. No.
270-15
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 270-15 (1978) autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$30,000.00 sous l'autorité du règlement No. 270 créant un fonds industriel, aux fins d'acquérir des terrains industriels en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

70-78
Contrat
Les Jardins
Laviolette
Inc. cession
P. 170 et
171 et
170-121 et
122
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel Les Jardins Laviolette Inc. cède à la Ville de Trois-Rivières les immeubles suivants:

DESIGNATION:

A.- Un emplacement connu et désigné comme étant une partie des lots CENT SOIXANTE-DIX et CENT SOIXANTE-ET-ONXE (Ptie 170 et 171) du cadastre officiel fait pour la paroisse des Trois-Rivières de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par partie du lot 171, (Boul. du Rochon), vers le nord-est par les lots 171-182, 171-184, 171-205 à 215, 170-136 à 144, 170-147 à 154, vers le sud-est par le lot 170-129 (parc), vers le sud-ouest par partie des lots 170 et 171 (C.P.R.); mesurant cent vingt-et-un pieds et trente-trois centièmes (121.33', soit 36.98 m) dans sa ligne nord-ouest, cent un pieds et quarante-huit centièmes (101.48', soit 30.93 m), soixante-dix-huit pieds et quatre dixièmes (78.4', soit 23.9 m.), mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (1,594.97', soit 486.15 m.), dans sa ligne nord-est, cent neuf pieds et quatorze centièmes (109.14', soit 33.27 m.) dans sa ligne sud-est, mille sept cent soixante-sept pieds et douze centièmes (1767.12', soit 538.62 m) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre pieds carrés, mesure anglaise (197,884 pi.ca., soit 18,383.42 m. ca.).

B.- Les lots 170-121 et 170-122 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

Pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

71-78
Contrat
Henri
Paquette
Inc.
(Pavillon
Parc Lambert)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et Henri Paquette Inc., en vertu duquel celle-ci s'engage à effectuer les travaux de construction du Pavillon du Parc Lambert, pour un montant de \$214,000.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1978

72-78
Contrat
Les
Productions
Specta Inc.
(spectacles
Centre
Culturel)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Les Productions SPECTA Inc., en vertu de laquelle celle-ci s'engage à produire et réaliser sept spectacles, du 3 février au 28 avril 1978, avec la participation financière de la Ville pour un montant de \$1,500.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

73-78
Résolution
556-77
modifié
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la résolution No. 556-77 du 19 décembre 1977, soit et est modifiée en changeant le prix de vente de \$7,831.46 en celui de \$7,506.15.

ADOPTE

74-78
Résolution
356-75
rescindée
et
approbation
subdivision
du lot 176
de Canadian
Tire Corp.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la résolution No. 356-75 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 11 janvier 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 176-31 situé Boulevard des Forges et appartenant à CANADIAN TIRE CORPORATION.

ADOPTE

75-78
Comptes
du mois
de janvier
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant total de \$1,633,821.28 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

76-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:

Entretien - Poste no 1 (du 22 au 28 janvier 1978)	\$ 268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 22 au 28 janvier 1978)	214.40

Comité des Loisirs:

Tournoi de curling provincial des employés fédéraux	25.00
---	-------

Roland Lemire:

Photo - Bibliothèque Municipale	67.00
---------------------------------	-------



Le Nouvelliste:	
Avis public - Offre d'emploi	
Fondation des Maladies du Coeur:	
Dîner bénéfique	300.00
Restaurant aux Copains:	
Repas aux prisonniers	84.45
C.A.S.H.:	
Animation sociale - du 6 au 18 février 1978	50.00
Roland Pelletier:	
Entretien - C.A.S.H. - 2 semaines	20.00
Xerox Canada Ltée:	
Photocopies - divers départements	501.41
Comité de Zone FABQ:	
Frais des marqueurs - Hockey - Janvier 1978	546.00
Centre de Loisirs de Danse Châteaudun:	
Implantation d'atelier d'initiation en loisir socio-culturel - 1er versement	270.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1978

Daniel L'Heureux - 112 milles	24.64
Roger Lefebvre - 196 milles	43.12
Maurice Galarneau - 723 milles	159.06
Transport des hommes	20.00
Roger Dupuis - 390 milles	85.80
André Daviau - 503 milles	110.66
Gérard P. Brahic - 13 milles	2.86
Gaston Boudreault - 626 milles	137.72
Origène Bellemare - 136.1 milles	29.94
Roland Bacon - 505 milles	111.10
André Verville - 508 milles	111.76
Yvon Ratelle - 46.58 milles	10.25
Rosaire Pouliot - 844 milles	185.68
Roger Paillé - 105 milles	23.10
Marcel Métivier - 191 milles	42.02
Michel Matteau - 267.2 milles	58.78
Jean-Paul Dorion - 450 milles - du 7 novembre 1977 au 31 janvier 1978	99.00
Déjeuner - employés cadres du service des opérations	70.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Huguette Charest	\$ 46.11
Armand Allard	45.67
René Monfette	440.90
Delmont Construction Ltée	\$62,213.89

ADOPTÉ



LUNDI, LE 13ième JOUR DE FEVRIER 1978

77-78
Projet
d'aménagement
d'espaces de
verdure
Jeunesse-
Canada
au Travail
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières présente, dans le cadre du programme Jeunesse-Canada au Travail, un projet d'aménagement d'espaces de verdure et de boisés, sur les rues des Chenaux et de Boucherville, et délègue M. Jean-Paul Dorion, gérant-adjoint comme responsable dudit projet pour et au nom de la Ville, celle-ci s'engageant à payer l'excédent des coûts du programme.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Pomy

GREFFIER

JL/jrd

Gilles Beaudoin

MAIRE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1978



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
13-02-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, Avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- f) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- g) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- h) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- i) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1978

Règl.
normes
de zonage
lots
175 et 176
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176 soit le secteur délimité par la 6ième rue, les rues J.H. Fortier et Arthur Béliveau et les Boul. du Rochon et des Forges, dans le but de zones pour des fins résidentielles, commerciales, ou résidentielles et commerciales, ou commerciales et administration, établissements destinés à la récréation, aux activités sociales, culturelles et économiques (excluant les processus industriels), selon le plan de zonage préliminaire daté de juin 1977 et annexé au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Lu en Conseil, ce 20 février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règl.
amendant
le règl.
191-46
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-46, aux fins de modifier les normes de zonage dans la zone RC-25-7.

Lu en Conseil, ce 20 février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

78-78
Compte rendu
13-02-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 13 février 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

79-78
Règl.
No. 186-Z-42
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 186-Z-42, amendant le règlement No. 186, aux fins de modifier le taux de location mensuelle au Parc Du Fleuve, soit adopté, tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

80-78
Contrat
J.P. Doyon
Ltée
aqueduc et
structure
zone ind.
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et J.P. Doyon Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux d'aqueduc et de drainage dans le Parc Industriel No. 2, pour le prix de \$144,875.59.

Le tout selon les termes et conditions mentionné audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

81-78
Contrat
Guimond Elec.
Inc.
tableau
piste de
courses
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et Guimond Electrique Inc., en vertu duquel cette dernière s'engage à

LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1978

construire un tableau indicateur à la piste de courses municipale, pour le prix de \$236,491.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

82-78
Approbation
subdivision
lots 181 et
181-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 8 février 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Ville de Trois-Rivières, situés en bordure de la rue des Bouleaux et donnant effet aux lots 181-797, 181-798, 181-2-113 à 115 incl.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision des dites parties des lots 181 et 181-2 ci-haut mentionnées.

ADOPTE

83-78
Approbation
subdivision
de rue de
moins de
66 pieds
subdivision
précédente
Adoption

Attendu que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 20 février 1978, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 8 février 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

Attendu que la rue portant les numéros 181-797, 181-798, 181-2-113 et 181-2-114 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

84-78
Approbation
Subdivision
lot 176
situé
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 17 janvier 1978, montrant la subdivision du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à MM. Yvon Gervais, Jacques Gervais et Charles Quessy, situé sur le Boul. des Forges et donnant effet au lot 176-29.

ADOPTE

85-78
Approbation
Subdivision
lots 229
et 230
rue Tebutt
zone ind.
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 24 janvier 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 229 et 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Ville de Trois-Rivières, étant une partie de la rue Tebutt dans la zone industrielle No. 2 et donnant effet aux lots 229-7 et 230-3.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision desdits lots 229 et 230, ci-haut mentionnés.

ADOPTE



LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1978

86-78
Approbation
subdivision
lots 193-155
et 157 incl.
et 193-177
à 179 incl.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 25 novembre 1977, montrant la subdivision des lots 193-155, 193-156, 193-157, 193-177 à 179 incl. du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Jean-Guy Dargis Inc., situés rues Lanouette et donnant effet aux lots 193-155-1 et 2, 193-156-1 et 2, 193-157-1 et 2, 193-177-1 et 2, 193-178-1 et 193-179-1 et 2.

ADOPTÉ

87-78
Jeunesse
Canada au
Travail
animation
et
production
culturelles
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. Marc Latendresse et François Lahayes comme responsables du projet Jeunesse Canada au Travail portant le titre "Animation et production culturelles".

Que la Ville accepte de combler toutes dépenses excédentaires aux critères dudit programme.

ADOPTÉ

88-78
Projet
Jeunesse
Canada au
Travail
J.A.S.E.I.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. Marc Latendresse et Jean Denoncourt comme responsables du projet Jeunesse Canada au Travail portant le titre "J.A.S.E.I.".

Que la Ville accepte de combler toutes dépenses excédentaires aux critères dudit programme.

ADOPTÉ

89-78
Projet
Jeunesse
Canada au
Travail
Joisir
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. Marc Latendresse et Jacques St-Laurent comme responsables du projet Jeunesse Canada au Travail portant le titre "Joisir".

Que la Ville accepte de combler toutes dépenses excédentaires aux critères dudit programme.

ADOPTÉ

90-78
Comptes
à
payer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette:		
Pavillon Lambert - Estimé no 3		\$16,916.28
Régional Asphalte:		
Remise de retenue - Pavage 1977		15,721.05
Remise de retenue - Pavage Boul. Des Forges		7,776.77
Hydro-Québec:		
Déplacement de poteaux - rues Prévost et Papineau - Solde 1976		2,250.00



Maurice L. Denoncourt:	
Honoraires - Pavillon Parc Lambert	278.50
Service de Gestion Industrielle:	
Avis publics - Appel d'offres	160.60
Trois-Rivières Chevrolet:	
Réparation - Automobile Oldsmobile 1976	211.82
Gérard Goneau:	
Dépenses de voyage - Sorel - Témoignage Cour Supérieure	30.44
Jean-Marc Labonté:	
Dépenses de voyage - Sorel - Témoignage Cour Supérieure	30.44
Société Protectrice des Animaux:	
Solde d'octroi 1977	747.08
Rosaire Lapointe:	
Nettoyage spécial - Pavillon Hertel	400.00
Treck Photographic:	
Papier Ektamatic et films - Police	38.80
Entreprises de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 29 janvier au 4 février 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 29 janvier au 4 février 1978)	214.40
Martel Express:	
Frais de déménagement - Secteur Hertel	11.00
Société Internationale d'Arboriculture:	
Cotisation - Gaston Desaulniers - 1978	45.00
Télécommunication:	
Service de télé-page - Février 1978 (U.Q.T.R., Travaux Publics, Police, Expo, Service de la Récréation et des Parcs)	196.75
Jules Héon:	
Service de sténographie	25.00
Gaëtan Lemay:	
Huissier - Diverses causes	6.40
Denis Nobert:	
Service de sténographie	38.00
Mme Lucien St-Germain:	
Compensation - Déménagement - Secteur Hertel	775.00
Palais du Dragon Inc.:	
Repas - Réunion agriculture - Exposition	22.45
Marché St-Louis:	
Achats divers - Exposition	90.84
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Avis publics - Avis de taxes	\$ 289.50
André Trudel	
Finition de diapositives en photos - Exposition	50.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Hôtel de Ville - Administration - Janvier 1978	179.52
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	312.80
Association Canadienne des Loisirs et Parcs:	
Cotisation 1978	30.00



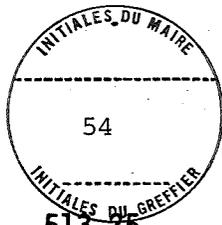
Roger Caron:	
Examens médicaux - Janvier 1978	200.00
Linteau, Villeneuve, Miller:	
Honoraires - Cause Hippodrome	8.40
Sawyer & Leblanc:	
Honoraires - Vente par A. Dargis	211.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude par Alain Juneau	166.00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Vente par Gilles Lemire	200.00
Jean Paquin:	
Honoraires - Servitude par R. Piché Inc.	80.00
St-Arneault, Pellerin & Leblanc:	
Honoraires - Cession Succession Lemaire, Bergeron	63.00
Jean Gélinas:	
Honoraires - Vente par Union Régionale	125.00
Jean-Paul Bérard:	
Travail de recherche - Aqueduc et égout - Zone Industrielle	20.00
Claude Cyr:	
Location - Entrepôt Boul. St-Jean - 2e versement	350.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1978

Jean Denoncourt - 181.5 milles	39.93
Gaston Desaulniers - 568 milles	124.96
Germain Déziel - 206 milles	45.32
Voyage à Cornwall - Visite Centre Civique	13.35
Rosaire Francoeur - 250 milles	55.00
Romain Frigon - 76 milles	16.72
Marc Latendresse - 74.3 milles	16.34
Roger Loisel - 1,066 milles	234.52
René Perron - 58 milles	12.76
Roger Rompré - 391 milles	86.02
Allocation spéciale - 21 jours	21.00
Robert Rousseau - 687 milles	151.14
Jean Alarie - 543 milles	119.46
Pierre Audet - 90 milles	19.80
Réal Ayotte - 537 milles	118.14
Roger Baril - 256 milles	56.32
Remboursement - Taxes municipales 1978 et scolaires 1977-1978	6.59
Léo Bellerose - 1,131 milles	\$ 248.82
Denis Ricard - 330 milles	72.60
Jean Benoît - 357 milles	78.54
Raymond Bérubé - 90 milles	19.80

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Paul Dorion	48.36
Alvin Doucet	94.97
Jean Lamy	73.08
Taxe d'affaires - Re: Nicole Leclerc	5.00



LUNDI, LE 20ième JOUR DE FEVRIER 1978

René Monfette
André Laneuville
Guy-Paul Simard
Alvin Doucet
Guy-Paul Simard
Robert Corbeil

513.25
31.19
251.91
180.15
267.69
80.07

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Samy
GREFFIER

Gilles Beaudouin
MAIRE

JL/jrd

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 27ième jour du mois de février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- f) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- g) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- h) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- i) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 27ième JOUR DE FEVRIER 1978

- j) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- k) Règlement modifiant le zonage dans la zone RC-25-7 (rue Louis Pasteur), avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 20 février 1978;

Procès-verbal
20-02-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 février 1978, soit adopté sauf la résolution 79-78 concernant l'adoption du règlement 186-Z-42 qui est considérée comme n'ayant jamais été adoptée.

ADOPTE

Amendement
au règl.
186
re: normes
de vitesse
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement abrogeant le règlement No. 186-Z-43 et prescrivant de nouvelles normes de vitesse sur le territoire de la Ville.

Lu en Conseil, ce 27 février 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

91-78
Compte rendu
20-02-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 20 février 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

92-78
Contrat
Intervention
de la Ville
dans la
vente entre
Eastern
Townships
Const. Ltd
et Les
Immeubles
multi.
de la
Mauricie
Inc.
Adoption

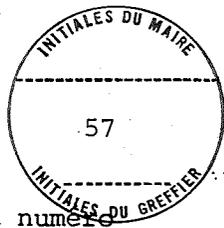
PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat préparé par Me André Robitaille, notaire, en vertu duquel, "EASTERN TOWSHIPS CONSTRUCTION LTD.", vend à LES IMMEUBLES MULTIFONCTIONNELS DU ST-MAURICE INC." les immeubles suivants:

DESIGNATION:

- A) Un terrain de forme rectangulaire, sis et situé en la Ville de Trois-Rivières, sur le Boulevard Industriel, mesurant quarante-neuf pieds (49.0 pi.) en front sur le Boulevard des Récollets par cinq cent huit pieds (508.0 pi.) de profondeur et composé des lots suivants:
- 1) Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro DIX-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUINZE (P.15-17) cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, borné comme suit:

Au Nord-est par le lot numéro 15-4-6 du susdit cadastre Rue (Boulevard des Récollets) au Nord-Ouest par le résidu du lot numéro 15-17 du susdit cadastre; au Sud-Ouest par le lot P.14-14 du susdit cadastre, ci-après décrit; et au Sud-Est par le lot numéro 15-19 du susdit cadastre.



LUNDI, LE 27ième JOUR DE FEVRIER 1977

- 2) Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéroté QUATORZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro (P.14-14) cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, borné comme suit:
- 3) Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX (P.6-6) cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, borné comme suit:

Au Nord-Est par le lot P. 15-17 du susdit cadastre, ci-haut décrit; au Nord-Ouest par le résidu du lot numéro 14-14 du susdit cadastre; au Sud-Ouest par le lot numéro P.6-6, cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ci-après décrit; et au Sud-Est par le lot numéro 14-19 du susdit cadastre.

Au Nord-Est par le lot P.14-14, cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, ci-haut décrit; au Nord-Ouest par le résidu du lot numéro 6-6 du susdit cadastre; au Sud-Ouest par le lot P.7-12, du susdit cadastre, ci-après décrit, et au Sud-Est par le lot numéro 6-8 du susdit cadastre.

- 4) Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro DOUZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (P.7-12), cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, borné comme suit:

Au Nord-Est par le lot P.6-6 du susdit cadastre, ci-haut décrit, au Nord-Ouest par le résidu du lot numéro 7-12 du susdit cadastre; au Sud-Ouest par une partie du lot numéro 7 du susdit cadastre; et au Sud-Est par le lot numéro 7-14 du susdit cadastre.

- B) les lots 15-19, 14-19 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières; les lots 5-3, 6-8 et 7-14 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières,

avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

la Ville de Trois-Rivières intervenant audit contrat afin d'autoriser et ratifier le transfert des immeubles ci-haut décrits, la présente autorisation étant consentie à la condition expresse que l'acquéreur, ses représentants et ayants droits, respectent les stipulations énoncées en faveur de la Ville de Trois-Rivières aux termes des actes enregistrés à Trois-Rivières, sous les numéros 313866 et 306139.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec "HYDRO MECANIQUE INC.", en vertu duquel cette dernière s'engage à exécuter des travaux d'installation d'un système de fluoruration à l'usine de traitement d'eau de la Ville, comprenant la fourniture et l'installation de pompes, de tuyauterie et d'un réservoir faisant partie du système de fluor, pour le prix de \$32,700.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 27ième JOUR DE FEVRIER 1978

94-78
Projet
Jeunesse
Canada
au Travail
analyse et
inventaire
des actifs
immobilisés
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. Jean-Yves Martin C.G.A., comme responsable du projet "Jeunesse Canada au Travail", portant le titre "ANALYSE ET INVENTAIRE DES ACTIFS IMMOBILISES DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES" et qu'il soit et est autorisé à présenter ledit projet à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

Que la Ville accepte de combler toutes dépenses excédentaires dudit programme.

ADOPTE

95-78
Subvention
au Haut
Commissariat
à la Jeunesse
aux loisirs
et aux
sports
pour
l'année
1978
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS DU QUEBEC, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux équipements de loisirs municipaux pour la construction de nouveaux équipements, l'acquisition et l'aménagement de terrains, soit les projets suivants:-

- a) Parcs secteur Adélaré Dugré
- b) Parc Jacques Buteux
- c) Piscines Parc Jean Béliveau
Par Lemire
- d) Parc Lambert.

ADOPTE

96-78
Subvention
au Haut
Commissariat
à la Jeunesse
aux loisirs
et aux
sports
et du
Ministère
des
Affaires
Municipales
du Québec
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES du QUEBEC et/ou du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU QUEBEC, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la construction d'équipements municipaux, (P.A.C.E.M.) (relance économique) pour la réalisation des projets suivants:

- a) Rénovation phase II: colisée
- b) Rénovation piscine parc de l'Exposition,
vestiaires nord et sud.

ADOPTE

97-78
Subvention
au Haut
Commissariat
à la Jeunesse
aux loisirs
et aux
sports
et du
Ministère
des
Affaires
Municipales
du Québec
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES du QUEBEC et/ou du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU QUEBEC, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la rénovation d'équipements municipaux (P.A.R.E.M.) (relance économique) pour la réalisation des projets suivants:

- a) Rénovation Centre de Loisir La Paix
- b) Rénovation Pavillon du parc Lemire
- c) Rénovation parcs de quartier et voisinage.

ADOPTE



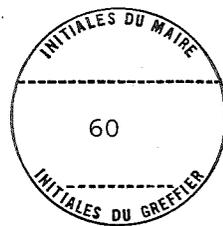
98-78
Comptes
à payer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pierre Lacoursière:	
Honoraires - Ingénieur en charpente - Manoir de Tonnancour	\$1,540.67
Consultants Pluritec:	
Honoraires - Ingénieur en mécanique et électricité - Manoir de Tonnancour	3,511.02
Flygt Canada Ltd:	
Régulateur de niveau	220.00
Canadian Pacific Railways:	
Entretien des passages à niveau - Octobre, novembre et décembre 1977	739.68
Bail, droits & servitudes	10.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 5 au 11 février 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 5 au 11 février 1978)	214.40
Raymond Gélinas:	
Inspection annuelle des extincteurs chimiques - Marché-aux-Denrées	10.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Colisée et Marché-aux-Denrées	60.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Bibliothèque & Evaluation - Janvier 1978	258.32
St-Maurice Aero Club:	
Service de gérance - Février 1978	390.00
Marché Victoria:	
Achats divers	20.31
Studio St-Cyr:	
Mosaïque du Conseil de Ville	1,200.00
A.I.M.Q.:	
Cotisation 1978 - Yvon Poirier	50.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Février 1978	120.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Janvier 1978	1,004.29
Le Devoir:	
Avis public - Offre d'emploi	85.00
Service de Gestion Industrielle:	
Avis public - Appel d'offres	98.80
Ateliers Albert:	
Achat de fours à émaux sur cuivre - Service de la Récréation et des Parcs	322.00
Association des Arbitres de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - Hockey - Janvier 1978	1,856.00
André Robichaud:	
Location d'un espace dans la Tour - Terrain Roger Baribeau	
"Voting System" - Versement 1978 - Contrat	120.00

LUNDI, LE 27ième JOUR DE FEVRIER 1978



Club Richelieu de Trois-Rivières:

Versement Pavillon Richelieu - Ile St-Quentin - 7e versement

\$1,000.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - RENOVATION URBAINE HERTEL - MARS 1978

Gaston Gélinas	80.00
Mme Francine Giroux	115.00
Roger & H. Grenier	30.00
Anéré Mongrain	135.00
Eldard Moquin	150.00
Daniel LeSauteur	60.00
Lucien L'Heureux	165.00
Mme Bertha Roach	110.00
Mme Fabiola Vallières	150.00
Emmanuel Veillette	150.00
Ajustement janvier et février 1978	70.00
Mme Eva Babin	85.00
Mme Jeannette Babineau	77.00
Marcel Collins	160.00
Jocelyne Couture	80.00

Roland Pelletier:	
Entretien du C.A.S.H. - Février 1978	50.00
Wildy Poisson:	
Subvention au propriétaire - Restauration - Solde à verser	6,145.25
Emmanuel Veillette:	
Subvention au propriétaire - Restauration - Solde à verser	711.25
Denis Couture:	
Subvention au propriétaire - Restauration - Solde à verser	921.50
René Monfette:	
Souper - Association Gestion des Achats - Shawinigan	18.80
Roger Lafontaine:	
Dépenses de voyage - Sherbrooke et Shawinigan - 270 milles	59.40
Jean-Louis Goneau:	
Allocation d'automobile - Janvier 1978 - 412 milles	90.64
Jean-Paul Dorion:	
Dépenses de voyage - Québec - PAREM - PACEM et voyage à Sherbrooke - Hôtel de Ville (matrice graphique)	52.00
Denis Deslauriers:	
Allocation d'automobile - du 16 janvier au 16 février 1978 - 443 milles	97.46
Alvin Doucet:	
Remboursement de petite-caisse	99.50
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	375.16
GODIN, LACOURSIERE & GIRARD	300.00

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Jimmy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
27-02-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 février 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- c) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- d) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- e) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- f) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- g) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- h) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1978

- i) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- j) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 février 1978;

Amendement
au règl.
No. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186, abrogeant le règlement No. 186-Z-43, prescrivant de nouvelles normes de vitesses sur le territoire de la Ville et de nouvelles interdictions de stationner sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 6 mars 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement
au règl.
191-46
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-46 aux fins de modifier la densité résidentielle nette ainsi que les occupations minima et maxima des habitations et des terrains dans la zone RC-25-7, ainsi que les matériaux de recouvrement extérieur de l'article 537-A.

Lu en Conseil, ce 6 mars 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

99-78
Compte rendu
27-02-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 27 février 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

100-78
Demande
de préparation
du rôle de
valeur
locative
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande à l'évaluateur municipal de dresser un rôle de valeur locative sur tous les immeubles situés dans les limites de la Ville, en vue du dépôt dudit rôle le 15 mars 1978, le tout conformément à l'article 28 de la Loi de l'Evaluation foncière ch. 50 (1971).

ADOPTE

101-78
Approbation
subdivision
du lot
652-2
rue Badeaux
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 12 avril 1977, montrant la subdivision du lot 652-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé Place Badeaux appartenant à la Banque Royale du Canada et donnant effet aux lots 652-2-1.

ADOPTE



LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1978

102-78
M. Jacques
Charette
nommé sur
le Bureau
de Direction
de la Chambre
de Commerce
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Jacques CHARETTE, C.A., gérant de la Ville, soit par les présentes délégué par la Ville sur le Conseil d'administration de la CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE

103-78
Comptes
du mois
de février
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant total de \$1,392,418.73 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

104-78
Compte
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pointe-aux-Trembles Démolition Inc.:	
Démolition tunnel Kerbodot	\$11,892.00
Remise de garantie	5,000.00
Consultants Pluritec:	
Honoraires - Collecteur d'égouts pluviaux Léger	2,938.33
Brunelle, Lambert & Associés:	
Honoraires - Système radio-communication	1,221.66
Roger Provencher:	
Huissier - Diverses causes	136.60
St-Arnaud, Pellerin, Leblanc:	
Honoraires - Cession par Les Jardins Laviolette	113.00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Vente par Jean-Guy Moquin	77.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offre - Offre d'emploi - Centre Culturel	262.60
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Février 1978 - Service de la Récréation et des Parcs	41.36
Yvon Boulanger Ltée:	
Impression des Obligations - Emission \$1,989,751.40 O.P.D.Q.	336.00
Chubb Security Systems:	
Service - Alarme (3 mois) - Hippodrome	235.58
Entreprise Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 12 au 18 février 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 12 au 18 février 1978)	214.40
Paul Lefebvre:	
Dédommagement "cartes d'autobus" circuit Les Forges - Janvier et Février 1978	440.00
Journée gratuite 1977	40.00



LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1978

Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Janvier et février 1978 - Expo et Hippodrome	360.00
A.I.M.Q.:	
Cotisation 1978 - Jean-Paul Dorion	50.00
Association des Expositions Canadiennes:	
Cotisation 1977-1978	800.00
Association des Expositions Agricoles du Québec:	
Cotisation 1978	100.00
International Association Fairs and Exposition:	
Cotisation 1978	50.00
Western Fairs Association:	
Cotisation 1978	100.00
Réjean Breton:	
Honoraires - Arbitre grief - Syndicat des Fonctionnaires Municipaux (Part de la Ville)	622.40
Club de Golf Ki-8-Eb:	
Octroi - Ski de fond	\$1,000.00
<u>OCTROIS BALLE-MOLLE FEMININE - ETE 1977</u>	
Loisirs Normanville	50.00
Loisirs Ste-Thérèse	50.00
Loisirs Ste-Marguerite	50.00
Loisirs St-Sacrement	50.00
Loisirs Les Rivières	50.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	50.00

Productions Spectra Inc.:	
Spectacles - Centre Culturel - Les 3 et 17 février et 3 mars 1978 - Entente Service de la Récréation et des Parcs	642.87
Xerox Canada :	
Service de photocopies - Police, Administration, Travaux Publics, Service de la Récréation et des Parcs - Janvier 1978	1,296.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1978</u>	
Réjean Boucher - Octobre, novembre, décembre et janvier 1978 - 832 milles	183.04
Roger Lefebvre - 197 milles	43.34
Daniel L'Heureux - 114 milles	25.08
Charles-Edouard Provencher - Octobre, novembre, décembre et janvier 1978 - 368 milles	80.96
Jacques St-Laurent - 100.2 milles	22.04
Jean-Paul Poisson - 193 milles	42.46
Gilles Grenier - 343 milles	75.46
Gaston Boudreault - 894 milles	196.68
Roger Dupuis - 210 milles	46.20
Normand Fournier - 691 milles	152.02
Romain Frigon - 73 milles	16.06
Jean-Louis Goneau - 444 milles	97.68
Anatole Houle - 680 milles	149.60
Guy Larivière - 544 milles	119.68



LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1978

Jean-Maurice Massicotte - 686 milles	150.92
Marcel Métivier - 143 milles	31.46
Roger Paillé - 211 milles	46.42
Fernand Pellerin - 794 milles	174.68
Rosaire Pouliot - 656 milles	144.32
Yvon Poirier - 182 milles	40.04
Dépenses de voyage - Sherbrooke - Conférence C.P.V.	50.39

Jean-Jacques Lacroix:
 Dépenses de voyage - Cours d'évaluation du Ministère des Affaires
 Municipales - Québec 327.87

Gérard Brahic:
 Dépenses de voyage - Cours d'évaluation du Ministère des Affaires
 Municipales - Québec 32.80

Michel Matteau:
 Allocation d'automobile - Février 1978 - 338.7 milles \$ 74.50
 Repas - Conférence Société Centrale d'Hypothèques et de Logement 9.15

André Laneuville:
 Remboursement de petite-caisse 56.58

Armand Allard:
 Remboursement de petite-caisse 71.68

Robert Corbeil:
 Remboursement de petite-caisse 77.98

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
 GREFFIER

Gilles Beaudoin
 MAIRE

JL/jrd

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 13ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant	Lionel	JULIEN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE

Procès-verbal
6-03-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;



LUNDI, LE 13ième JOUR DE MARS 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Amendement au règlement No. 186 re: normes de vitesse, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 6 mars 1978;

105-78
Compte rendu
6-03-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 6 mars 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

106-78
Règlement
191-46-C
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement 191-46-C (1978), amendant le règlement No. 191-46, de manière à modifier la densité, la cour latérale et la cour arrière dans la zone RC-25-7, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

107-78
Contrat
achat des
lots
193-138 et
193-50
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer un acte de vente préparé par M. Réjean Giroux, en vertu duquel Mme Pierrette Boissel vend à la Ville de Trois-Rivières, les lots 193-138 et 193-50 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, pour le prix de \$26,000.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, et également en conformité avec les règlements 592 et 592-A de la Ville.

ADOPTÉ

108-78
Contrat
Hydro-Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé, en vertu duquel HYDRO-QUEBEC s'engage à alimenter en électricité le terrain de jeux de la Ville de Trois-Rivières, situé au 2005 de la rue Ste-Marguerite à Trois-Rivières.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 13ième JOUR DE MARS 1978

109-78
Contrat
Intervention
de la Ville
vente du
lot 22-52
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville à titre d'intervenante, un acte de vente préparé par MM. Jacques Nourry et Jean-Guy Labranche vendent à M. Claude Proulx, le lot 22-52 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, la Ville libérant les vendeurs Nourry et Labranche de la clause de préférence d'achat d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le No. 308734, et appliquant les clauses 5 et 6 dudit acte à l'acheteur Claude Proulx.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

110-78
Contrat
Intervention
de la Ville
acte de prêt
lot 22-52
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières à titre d'intervenante, un acte de prêt par la Caisse d'Entraide Economique du Cap-de-la-Madeleine en faveur de M. Claude Proulx, avec comme garantie, le lot 22-52 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, la Ville consentant expressément à ce que l'immeuble ci-dessus désigné et affecté d'une prohibition de vente en sa faveur est contenue à un acte de vente enregistré à Trois-Rivières sous le No. 308 734, soit hypothéqué en faveur de la Caisse d'Entraide Economique du Cap-de-la-Madeleine, faisant en conséquence cession d'antériorité de sa prohibition d'aliéner, en faveur de ladite Caisse.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnés audit acte de prêt qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée au présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

111-78
Procès-verbaux
du Greffier
re: consultation
règl. 592-A et
386-G
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les procès-verbaux du greffier de la Ville relativement à la consultation sur les règlements 592-A et 386-G soient adoptés.

ADOPTE

112-78
Récision de
la résolution
554-77
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution No. 554-77 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Que M. Jacques Charette, C.A., gérant de la Ville, soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville, trois (3) permis de vente de boissons alcooliques à la piste de courses sous-harnais de la Ville, au Parc de l'Exposition;

Que M. Charette soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec;

Que la Ville signifie à ladite Commission son désistement concernant la demande d'un des quatre permis déjà demandés dans la résolution 554-77, soit le permis pour le "Bar de l'extension gauche, premier étage".

ADOPTE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MARS 1978



113-78
Félicitations
à M. Denis
Vaugeois
Adoption

ATTENDU que Monsieur Denis Vaugeois, député de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale, vient d'être nommé MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette à M. Denis Vaugeois, toutes ses félicitations pour sa nomination et lui souhaite tout le succès espéré dans la réalisation de ses objectifs.

ADOPTE

114-78
Résolution
No. 452-77
modifiée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 452-77 concernant la fermeture de la rue Des Prisons et le déplacement des conduites d'égouts qui y sont enfouies, soit modifiée en changeant au paragraphe a), le montant de \$50,000.00 par celui de \$33,880.00.

ADOPTE

115-78
Entente
avec le
Ministre de
la Défense
Nationale
pour
l'utilisation
par les
policiers
de la Salle
de tir du
Manège
Militaire
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières utilisait la Salle de tir du Manège Militaire de Trois-Rivières depuis de nombreuses années;

ATTENDU que les policiers n'ont aucun autre endroit pour pratiquer le tir et conserver ainsi une habileté nécessaire à l'exercice de leur métier;

ATTENDU que les autorités du Manège refusent de renouveler toute entente pour des motifs non avendus;

ATTENDU que la Ville est prête à assumer tous les coûts supplémentaires qu'entraînerait la pratique du tir par ses policiers;

ATTENDU qu'un policier est aussi un agent de la paix au service de sa Majesté et qu'en tant que tel celle-ci et ou le gouvernement qui la représente, se doit de lui faciliter l'exercice de sa profession en lui permettant de pratiquer le tir dans une salle à cet effet;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministre de la Défense Nationale afin de conclure une entente pour l'utilisation par les policiers de la Ville, de la Salle de tir du Manège Militaire situé au 574 de la rue St-François-Xavier à Trois-Rivières.

ADOPTE

116-78
Félicitations
à Jacques Parent
Adoption

ATTENDU que Monsieur Jacques Parent a été nommé vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette à M. Jacques Parent, toutes ses félicitations pour sa nomination et lui souhaite tout le succès espéré dans la réalisation de ses objectifs.

ADOPTE

117-78
Comptes à
payer
6-03-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier



Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

TÉLÉ-Communication:

Service de télé-page - U.Q.T.R., Travaux Publics, Police, Exposition,
Service de la Récréation et des Parcs - Mars 1978 \$ 196.75

Jean Paquin:

Honoraires - Servitude par Jean-Louis Lalande 95.00

Le Nouvelliste:

Avis public - Centre Culturel 167.40

Avis public - Appel d'offres - Transport en commun 353.50

I.A.A.O.:

Cotisation 1978 - J.J. Lacroix 45.00

Duchesneau & Fils:

Service de désinfection - Rénovation Hertel 50.00

Entreprise de Nettoyage M.P.:

Entretien - Poste no 1 (du 19 au 25 février 1978) 268.00

entretien - Postes nos 2 et 3 (du 19 au 25 février 1978) 214.00

C.A.S.H.:

Animation sociale - Du 20 février au 18 mars 1978 100.00

BP Extermination Inc.:

Service d'extermination - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Bibliothèque 75.00

Adrien Landry:

Responsabilité de la Ville - Egout bouché 26.25

Ronald Dubé:

Huissier - Diverses causes 20.80

Marché Victoria:

Achats divers 28.47

F.A.B.Q.:

Frais de marqueurs - Hockey mineur - Février 1978 474.00

Philiass Giasson:

Compensation de relogement - Secteur Hertel 775.00

André Gélinas:

Compensation de relogement - Secteur Hertel 825.00

Hervé Marcotte:

Allocation de déménagement - Secteur Hertel 150.00

Roger Lacourse:

Allocation de déménagement - Secteur Hertel 150.00

Gaston Desmarais:

Allocation de déménagement - Secteur Hertel 150.00

Normand Lavigne:

Allocation de déménagement - Secteur Hertel 150.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1978

André Verville - 548 milles 120.56

Robert Rousseau - 651 milles 143.22

Roger Rompré - 372 milles 81.84

Allocation spéciale - 20 jours 20.00



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1978 (suite)

Yvon Ratelle - 522.5 milles	\$ 114.92
René Perron - 54 milles	11.88
Roger Loisel - 1,017 milles	223.74
Maurice Galarneau - 618 milles	135.96
Transport des hommes	20.00
Rosaire Francoeur - 270 milles	59.40
Germain Déziel - 213 milles	46.86
Gaston Desaulniers - 430 milles	94.60
André Daviau - 675 milles	148.50
Léo Bellerose - 1,030 milles	226.60
Michel Bellefeuille - 76 milles - du 20 au 24 février 1978	16.72
Raouf Bellavance - 105 milles	23.10
Roger Baril - 238 milles	52.36
Roland Bacon - 536 milles	117.92
Robert Babin - 169 milles	37.18
Réal Ayotte - 574 milles	126.28
Pierre Audet - 150 milles	33.00
Jean Alarie - 466 milles	102.52
Marc Latendresse - 83.7 milles	18.45
Michel Bellefeuille - 168 milles - du 27 février au 3 mars 1978	36.96

Daniel L'Heureux:	
Dépenses de voyage - Cours à Montréal - Ministère des Affaires Municipales	300.30
Alvin Doucet:	
Remboursement de petite-caisse	99.97
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	322.82
Remboursement de petite-caisse	541.93

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Fomy
GREFFIER

Stoniel Julien
MAIRE SUPPLEANT

JL/jrd

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant	Lionel	JULIEN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE

Procès-verbal
13-03-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Amendement au règlement No. 186 re: normes de vitesse, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 6 mars 1978;

Règlement
pour le
paiement
d'honoraires
re: Eclairage
du parc
linéaire
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant préparation de plans et l'exécution de travaux pour la réalisation d'un parc linéaire et autorisant le paiement d'une somme d'environ \$60,000.00 pour en payer le coût, cette somme devant être remboursée par une subvention du gouvernement provincial.

Lu en Conseil, ce 20 mars 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Règlement
d'emprunt
pour l'achat
de machinerie
et d'équipements
pour le Service
des Travaux
Publics
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant et autorisant l'achat de machinerie et d'équipements pour le Service des Travaux Publics et le renouvellement d'entrées d'aqueduc et d'égouts et autorisant un emprunt pour en payer les coûts.

Lu en Conseil, ce 20 mars 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie

118-78
Compte rendu
13-03-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 13 mars 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

119-78
Subdivision
lot 179-27-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 10 février 1978, montrant la subdivision du lot 179-27-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à "Les Constructions Jacques Dufresne Inc." situé Terrasse du Gouverneur et donnant effet aux lots 179-27-1-2 et 179-27-1-1.

ADOPTE

120-78
Subdivision
lot 1123-52
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 24 janvier 1978, montrant la subdivision du lot 1123-52 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à M. Clément Tessier, situé rue Gingras à Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1123-52-1 et 1123-52-2.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

121-78
Cause
Ville vs
Beaufort
Realties
(1964) Inc.
Adoption

ATTENDU qu'une action en dommages-intérêts a été intentée contre la Ville par Beaufort Realities (1964) Inc. et Foodex Systems Limited, pour un montant de \$22,110.00;

ATTENDU que la Ville ne se croit aucunement responsable des dommages réclamés;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Contentieux de la Ville soit et est autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville, dans une action portant le No. 400-05000232'78 de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, à produire une défense et toute autre procédure utile jusqu'à jugement final, dans le but de faire rejeter la présente action.

ADOPTE

122-78
O.M.H.T.R.
autorisé à
administrer
le projet
de logements
réalisé par
la Société
dans le
Secteur
Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières à administrer le projet de logements réalisé par la Société dans le SECTEUR HERTEL situé dans la municipalité de Trois-Rivières, en vertu de l'arrêté en Conseil No. 394-78.

ADOPTE

123-78
Convention
d'exploitation
avec la S.H.Q.
et l'O.M.H.T.R.
re: Secteur
Hertel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et le Conseiller Léopold Alarie soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières la convention d'exploitation avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, relativement à l'exploitation du projet SECTEUR HERTEL.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

124-78
Convention
S.H.Q.
subventions
à l'O.M.H.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec, de conclure conjointement avec la Ville et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement.

ADOPTE

125-78
Contrat
entre la
Ville et
Laviolette
Auto Location
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec Laviolette Auto Location, en vertu duquel, celle-ci loue à la Ville une voiture Oldsmobile Delta Royal 1978, pour le prix de \$268.09 par mois, à compter du 23 mai 1978 jusqu'au 23 mai 1979, ledit contrat étant renouvelable à son échéance pour une période de 12 mois, aux mêmes conditions que ci-haut;



LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

126-78
Demande à
la S.H.Q.
re: Programme
de restauration
paroisse
St-Sacrement
en bas
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a l'intention de procéder à la mise en oeuvre d'un programme de restauration de logements en 1978-79, sur une partie de son territoire délimité comme suit:

"L'espace contenu entre le bas du talus longeant le Boulevard St-Louis, la rue Bonaventure, l'autoroute intermunicipale 755 et la rue Laviolette."

ATTENDU que pour mettre en oeuvre un tel programme en 1978, des dispositions financières devront être prévues par la Loi Nationale de l'Abitation et la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:-

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements en vertu de la Loi Nationale sur l'Habitation, et la Société d'Habitation du Québec, de bien vouloir réserver des fonds nécessaires pour débiter ce programme, à même leurs budgets 1978.

ADOPTE

127-78
Entente
entre
la Ville
et le
Club
Mégophias
Inc.
re: piscines
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières consent à réserver au CLUB MEGOPHIAS INC. pour \$5,500.00 d'heures de piscine du CEGEP de Trois-Rivières durant l'année 1978, à réserver gratuitement au Club, un maximum de 10 heures par semaine à la piscine de la Marina, 20 heures par semaine à la piscine de l'Exposition, du 15 juin au 15 août 1978 20 heures par semaine, à la piscine du parc Pie XII, du 15 juin au 15 août 1978, si la nouvelle piscine est prête, la présente entente étant valide pour les périodes du 1er janvier au 31 décembre 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

128-78
Entente
entre
la Ville
et Les
Aigles
Jr de
T.R.
re: parc
Albert
Gaucher
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, et ou, en son absence, M. le Maire suppléant, et M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle, ces derniers feront l'entretien du terrain de baseball Albert Gaucher, et ce, pour toutes les activités de baseball mineur, pour un montant global et définitif de \$3,000.00 couvrant la période du 1er mai au 7 septembre 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

129-78
Entente
entre
la Ville
et Les
Aigles
Jr de
T.R.
re: stade
de baseball
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente en vertu de laquelle la Ville loue à "Les AIGLES JUNIOR de TROIS-RIVIERES INC.", le stade de baseball du Parc de l'Exposition, du 15 avril au 31 octobre 1978 pour et en considération d'une somme de \$0.05 par personne présente à toutes les activités publiques.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

130-78
Serre
Les Jardins
Communautaires
Adoption

Nonobstant la décision prise en Commission Permanente le 13 mars 1978,

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville deTrois-Rivières accepte que l'organisme "LES JARDINS COMMUNAUTAIRES" érige une serre d'une grandeur d'environ 80' x 96' dans la zone Tampon séparant les habitations de la rue Marguerite d'Youville, des industries et commerces de la zone industrielle No. 1, ladite serre devant être érigée dans l'espace compris entre la rue Girard et l'ancienne rue Godin, en respectant les marges de recul prescrites. La présente entente vaut pour une période de cinq (5) ans, à un loyer de \$1.00 par année, la Ville se dégageant de toute responsabilité quant à cette serre et aux autres activités de l'organisme.

Les Jardins Communautaires pourront cultiver des jardinets dans l'espace compris entre l'axe de la rue St-Jude et l'axe de la Place Beaudry.

ADOPTE

131-78
Autorisation
pour émettre
des
obligations
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,675,000.00, fait en vertu des règlements suivants:

Règlements Nos. 603, 605, 607, 608 (608-B), 609 (609-B), 617, 620, 621-B, 630 et 631

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

dix ans (à compter du 17 avril 1978), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements Nos. 603, 605, 607, 608 (608-B), 609 (609-B), 620, 621-B, 630 et 631

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

132-78
Modification
de certains
règlements
re: emprunt
de
\$3,675,000.00
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$3,675,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:



LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

<u>Règlements Nos.</u>	<u>Pour un montant de</u>
603	\$ 68,000.00
605	105,000.00
607	47,500.00
608 (608-B)	554,500.00
609 (609-A)	360,000.00
617	600,000.00
620	937,000.00
621-B	292,000.00
630	403,000.00
631	308,000.00
	<hr/>
	\$3,675,000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,675,000.00:

- 1.- Les obligations datées du 17 avril 1978;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 17 octobre et le 17 avril de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

133-78
Emission
d'obligations
de
\$3,675,000.00
adjudgée
à Lévesque
Beaubien Inc.
Wood Gundy
Ltée, White
Wheld and
Co. of Can.
Ltd
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,675,000.00 avis qui a paru le 4 mars 1978.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu cinq (5) soumissions dont les noms et détails sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

ATTENDU que l'offre provenant du syndicat formé de "Lévesque Beaubien Inc., Wood Gundy Ltée, White Wheld and Company of Canada Ltd" s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que l'émission d'obligations au montant de \$3,675,000.00, de la Ville de Trois-Rivières, soit adjudgée au syndicat formé de "Lévesque Beaubien Inc., Wood Gundy Ltée, White Wheld and Company Canada Ltd, au prix de 98.949%, pour un loyer de 10.0606%.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978



134-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancour - 4e estimé	\$97,968.13
Télécon Trois-Rivières Inc.:	
Eclairage de rues - 2e estimé - Secteur Isabeau	6,257.70
Atelier de Planification en Loisirs:	
Préparation de plan directeur - Projet "La Promenade du Centre" - Paiement final	2,800.00
Clément Ricard:	
Aqueduc et drainage - Secteur Dargis - 2e estimé	34,616.47
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement Secteur St-Michel - Saison 1977-1978 - Paiement février 1978	22,800.00
Laboratoire de Construction:	
Travaux d'échantillonnage - Banque de terrains	810.91
J.P.V. Equipement Inc.:	
Achat de sabots de souffleurs	630.00
Editeur Officiel du Québec:	
Publication - Emission d'obligations	137.30
Achat - Papeterie - Evaluation	408.75
St-Arnaud, Pellerin, Leblanc:	
Honoraires - Cession par Jean-Guy Dargis	83.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Parcs-écoles - Février 1978	999.53
Robert Genest:	
Achat de pièces - Compteurs de stationnement	907.50
Entreprise Nettoyage M.P.	
Entretien - Poste no 1 (du 26 février au 4 mars 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 26 février au 4 mars 1978)	214.40
Xerox Canada :	
Service de photocopies - Administration générale, Travaux Publics - Février 1978	233.42
Service de photocopies - Police - Février 1978	263.03
Service de photocopies - Evaluateurs - Février 1978	63.66
Jules Héon:	
Sténographie	80.00
Polaris Realty Ltd:	
Location Place Royale - Suite 401 - Février et mars 1978 (Parc linéaire)	1,122.46
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Colisée - Mars 1978	35.00
Canadian General Electric:	
Service d'entretien - Equipement Radio Police - Mars 1978	883.25
Comité de Zone F.Q.H.G.:	
Programme d'initiation au hockey - Contrat - Service de la Récréation et des Parcs - 1er paiement	400.00



LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN - PROGRAMMATION DE LA PATINOIRE

Loisirs des Vieilles Forges	
- Parc Isabeau	\$ 550.00
- Ecole St-Michel	550.00
Loisirs Ste-Marguerite	550.00
Loisirs St-Sacrement	550.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	550.00
Loisirs St-Philippe	550.00
Centre Landry	550.00
Loisirs Ste-Cécile	350.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	550.00
Loisirs Normanville	550.00

Association des Handicapés Adultes de la Mauricie:	
Octroi	1,200.00
Association des Arbîtres de Hockey de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - Février 1978	1,671.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - AVRIL 1978 - SECTEUR HERTEL

Mme Eva Babin	85.00
Emmanuel Veillette	150.00
Fabiola Vallières	150.00
Mme Bertha Roach	110.00
Eldard Moquin	150.00
Anéré Mongrain	135.00
Lucien L'Heureux	165.00
Daniel LeSauteur	60.00
Francine Giroux	115.00
Roger et H. Grenier	30.00
Gaston Gélinas	80.00
Jocelyne Couture	80.00
Marcel Collins	160.00
Mme Jeannette Babineau	77.00

Jean-Baptiste Michaud:	
Compensation au locataire - Secteur Hertel	785.00
CASH:	
Animation sociale - du 20 mars au 15 avril 1978	100.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - Mars 1978	40.00
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Québec - S.H.Q.	100.82
Charles-Edouard Provencher:	
Allocation d'automobile - février 1978 - 124 milles	27.28
Jacques St-Laurent:	
Allocation d'automobile - février 1978 - 69.5 milles	15.29
Place le Centurion:	
Dîner - Invité S.H.Q.	21.25



LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1978

Jean-Paul Dorion:	
Dîner - Ingénieurs - Re: Refoulement d'égout	\$ 48.73
Remboursement de petite-caisse	40.12
Lucien A. Ouellet:	
Remboursement de petite-caisse	75.41
Guy-Paul Simard:	
Remboursement de petite-caisse	309.70
Alvin Doucet:	
Remboursement de petite-caisse	184.14

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Samy

GREFFIER

JL/jrd

Lionel Julien

MAIRE SUPPLEANT

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
20-03-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 mars 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Amendement au règlement No. 186 re: normes de vitesse, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 6 mars 1978;

Règlement
décrétant
la 2ième
phase du
projet
"PARC
LINEAIRE"
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant les travaux d'aménagement du Parc linéaire, à partir du Parc de l'Exposition jusqu'au Boul. Des Récollets, et du Boul. Des Récollets jusqu'au Parc Lambert, et autorisant le paiement de la somme n'excédant pas \$320,000.00 pour en payer le coût, cette somme devant faire l'objet d'une subvention par le Gouvernement du Québec et ou un de ses ministères.

Lu en Conseil, ce 3 avril 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

Règlement
décrétant
des travaux
de restauration
du Manoir de
Tonnancourt
(2ième phase,
2ième partie)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie) à un coût approximatif de \$400,000.00, ladite somme devant faire l'objet d'une subvention par le Ministère des Affaires Culturelles.

Lu en Conseil, ce 3 avril 1978

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

135-78
Compte rendu
20-02-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 20 mars 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

136-78
Règlement
No. 642
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 642, décrétant l'achat de machineries pour le Service des Travaux Publics de la Ville, autorisant le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout, et prévoyant un emprunt au montant de \$245,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

137-78
Règlement
No. 643
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Règlement No. 643, décrétant la préparation de plans et l'exécution de travaux pour la réalisation d'un parc linéaire, et autorisant le paiement d'une somme d'environ \$60,000.00 pour en payer le coût, cette somme devant faire l'objet d'une subvention par le Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche du Québec, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE



LUNDI LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978

138-78
Contrat
U.Q.T.R.
location de
la bâtisse
industrielle
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES relativement à la location de la bâtisse industrielle au Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières, quant à certains frais qui seront pourvus par le preneur et que la Ville n'aura pas à assumer, du 1er juin 1977 au 31 mai 1982;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES, en vertu duquel cette dernière loue la bâtisse industrielle du Parc de l'Exposition, du 1er juin 1977 au 31 mai 1982, pour et en considération d'un loyer au montant de \$931,020.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

139-78
Location du
Manège
Militaire
re: exposition
socio-
culturelle
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, relativement à la location de la grande salle du Manège militaire de Trois-Rivières, les 14-15 et 16 avril 1978 pour la tenue d'une exposition socio-culturelle, pour le prix de \$570.00.

Le tout sujet aux termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

140-78
Location
avec
option
d'achat
d'un
ordinateur
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières se porte acquéreur de 3 écrans cathodiques, une imprimante, deux machines de poste de données doubles et une machine simple, de marque IBM.

Que la transaction nécessaire se fasse avec la compagnie CITICORP LEASING CANADA LTD, sur une base location-achat, pour un montant total de \$34,001.96, réparti sur une période de 72 mois, au taux de 9 3/8%, représentant des versements mensuels de \$579.73 plus \$46.38 pour la répartition de la taxe de vente, soit un total mensuel de \$626.11.

Que la période de 72 mois écoulée, la Ville de Trois-Rivières pourra se prévaloir du privilège de devenir propriétaire moyennant le paiement d'une somme de \$3,400.02 soit 10% de la présente transaction $\$34,001.96 \times 10\% = \$3,400.02$.

Que le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente avec la Citicorp Leasing Canada Ltd.

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec afin d'obtenir l'engagement de crédit nécessité par la présente, et réparti sur une période de 6 ans, à compter de l'année 1978.

ADOPTÉ

141-78
Subdivision
lots
1099-5-1 et
5-2 et
1099-6-1 à
6-3 rue
De Calonne
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G. en date du 8 mars 1978, montrant la subdivision des lots 1099-5 et 6 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à MM. Michel Mathier et Claude Lavoie, situés rue De Calonne et donnant effet aux lots 1099-5-1 et 5-2, 1099-6-1 à 6-3 incl.

ADOPTE

142-78
Subdivision
lot 213-113
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 7 mars 1978, montrant la subdivision du lot 213 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Maurice Fortin, situé Boulevard des Forges et donnant effet au lot 213-113.

ADOPTE

143-78
Subdivision
9-414
rue Père
Daniel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 14 février 1978, montrant la subdivision du lot 9 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à Central Quebec Steel, situé rue Père Daniel et donnant effet au lot 9-414.

ADOPTE

144-78
Subdivision
lot 212-1
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 1er mars 1978, montrant la subdivision du lot 212 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Noël Côté, situé Boulevard Des Forges et donnant effet aux lots 212-1.

ADOPTE

145-78
Engagement
Chef
technicien
en évaluation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que M. Maurice Paquin soit et est engagé par la Ville, comme CHEF TECHNICIEN EN EVALUATION à un salaire hebdomadaire de \$307.70 pour l'année 1978. Celui-ci devra compléter une période de probation de six (6) mois pendant laquelle il devra élire domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

146-78
Engagement
Arpenteur
géomètre
adjoint
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Claude Juteau, A.G., soit et est engagé par la Ville, comme ARPENTEUR-GEOMETRE adjoint, à un salaire hebdomadaire de \$403.85 pour l'année 1978. Celui-ci devra compléter une période de probation de six (6) mois, pendant laquelle il devra élire domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978

147-78
Nomination
du Conseil
d'Administration
de l'Office
Municipal
d'Habitation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que M. Roland Vigneault soit et est nommé Président du Conseil d'Administration de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION de Trois-Rivières, ainsi que les personnes suivantes, pour un terme d'un an:

Me Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Paul-Emile Thiffeault	Secrétaire-Trésorier
M. Pierre Purcell	Administrateur
Mme Thérèse Marion	Administratrice
M. Origène Bellemare	Administrateur
M. Léopold Alarie	Administrateur.

ADOPTE

148-78
Acceptation
des états
financiers
1977 de
l'Office
Municipal
d'Habitation
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes, le rapport des vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSOCIES, comptables agréés, concernant les états financiers de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES au 31 décembre 1977.

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à déboursier la somme de \$25,917.00 représentant le solde du déficit 1977 à verser à l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières.

ADOPTE

149-78
Engagement
technicien
en Evaluation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que M. Mario Lesage soit et est engagé par la Ville comme TECHNICIEN EN EVALUATION, à un salaire hebdomadaire de \$230.77 pour l'année 1978. Celui-ci devra compléter une période de probation de six (6) mois pendant laquelle il devra élire domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

150-78
Jacques
St-Laurent
autorisé à
demander
permis de
boissons
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que M. Jacques St-Laurent du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un permis pour servir des boissons alcooliques à l'occasion de l'Exposition socio-culturelle qui sera tenue le 14 avril prochain, au Manège Militaire de Trois-Rivières.

ADOPTE

151-78
Gérant
adjoint
autorisé
à demander
renouvellement
de permis
de boissons
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. Wilson O'Shaugnessy, Gérant-adjoint à l'administration, soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville, le renouvellement du ou des permis 1978-79 pour la vente d'alcool à la Marina de l'Ile St-Quentin, propriété de la Ville, et à signer tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTE

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978

152-78
Evaluateur
municipal
autorisé
à confec-
tionner
le premier
rôle
d'évaluation
de la
nouvelle
génération
Adoption

Attendu que le ministre des Affaires Municipales a émis une ordonnance en vertu de laquelle la Ville doit refaire son rôle d'évaluation foncière;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que l'Evaluateur municipal procède à la confection du premier rôle d'évaluation de la nouvelle génération conformément à l'Ordonnance du Ministre des Affaires Municipales du Québec, émise le 15 avril 1977 et au règlement No. 1, adopté en vertu du paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi sur l'évaluation foncière (1971 ch. 50);

Qu'il établisse le rythme de confection de ce rôle;

Que ce premier rôle d'évaluation soit complété et déposé le ou vers le 15 novembre 1981.

ADOPTE

153-78
Chef du
Contentieux
autorisé à
comparaître
dans une
cause avec
Daniel
Bédard
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000113-78 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle DANIEL BEDARD est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

154-78
Acceptation
de la
soumission
de Gaston
Bourassa Ltée
travaux
Banque de
Terrain
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Gaston Bourassa Ltée au montant de \$373,871.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et de drainage sanitaire et pluvial dans le secteur de la Banque de Terrain (contrat 10-25);

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer tout contrat avec la firme Gaston Bourassa Ltée, dans le cadre de ces travaux.

ADOPTE

155-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette Inc.:	
Pavillon du Parc Lambert - 4e estimation	\$84,981.72
Delta Equipement Québec Ltée:	
Remboursement de dépôt	3,900.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	1,998.46
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	1,010.37
Maurice L. Denoncourt:	
Honoraires - Pavillon du Parc Lambert	1,424.05
Association Québécoise du Transport et des Routes Inc.:	
Cotisation 1978-1979 - Yvon Poirier	25.00

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978



Martel, Leblanc & Associés:	
Honoraires - Re: Mme Pierrette Boissel	1,300.00
Paquet, Galardo, Simard & Nantais:	
Honoraires - Re: Plainte au rôle par Consol Holdings Canada Lte	370.00
Michel Mathieu:	
Honoraires - Sténographie	85.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Honoraires - Diverses causes	389.60
Ronald Dubé:	
Huissier - Honoraires	27.60
Christian Castel:	
Maquette - Projet Parc Linéaire	150.00
Entreprise Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 5 au 11 mars 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 5 au 11 mars 1978)	214.40
Martel Express:	
Entreposage - Re: François Tellier - Secteur Hertel	11.00
Polaris Realty W. Limited:	
Lettrage - Porte principale - Place Royale Re: Evaluation	51.75
NCR Canada Ltd:	
Contrat d'entretien - 1er mars 1978 au 1er mars 1979 - Autogare - Caisse enregistreuse	121.00
Régie des Loteries et Courses du Québec:	
Permis d'opération - Bingo - Exposition 1978	740.00
St-Maurice Aéro Club:	
Gérance - Services rendus - Mars 1978	390.00
Duchesneau & Fils:	
Service d'extermination - Marché-aux-Denrées	25.00
Chapître de Montréal ICESREA:	
Enregistrements - J.J. Lacroix & G. Brahic - Colloque "Evaluation d'Edifices à Logements	130.00
Association des Evaluateurs Municipaux du Québec:	
Cotisations - 1978-1979 - J.J. Lacroix & D. L'Heureux	40.00
Lionel Bellefeuille:	
Dîner à l'A.P.A.I. - Auberge des Gouverneurs	\$ 10.00
Jean Champagne:	
Dépenses de voyages - Colloque "Circulation" - Montréal	37.50
Québec Hilton Hotel Ltée:	
Séjour d'étude - G. Brahic - du 13 au 17 février 1978	179.27
Robert Bellemare:	
Dépenses de voyage - Québec	101.94
Henri-Paul Durand:	
Dépenses de voyage - Colloque "Signalisation"	35.00
André Laneuville:	
Dîner - Invités S.H.Q.	109.43
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Québec	249.29
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - Montréal	78.12

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978



Michel Bellefeuille:	
Allocation d'automobile - 191 milles - du 6 au 10 mars 1978	42.02
Allocation d'automobile - 189 milles - du 13 au 17 mars 1978	41.58
Raymond Bérubé:	
Allocation d'automobile - 77 milles - Février 1978	16.94
Hélène Tanguay:	
Allocation d'automobile 51 milles - Janvier et février 1978	11.22
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Gabriel Trahan	185.91
René Monfette	426.67
Robert Corbeil	64.17
Alvin Doucet	91.84

Cirtech Inc.:	
Remise de retenue - Toiture Centre Culturel	1,066.00
Les Entreprises Blouin Ltée:	
Achat de parcomètres et mécanismes	3,192.14
Industrie de la Fibre de Verre:	
Réparation réservoir d'alun et installation d'un indicateur de niveau - Usine de Filtration - Retenue	200.00
Martel Express:	
2 déménagements - Secteur Hertel	239.25
J.C. Papillon:	
Remise de retenue - Toiture Centre Culturel	124.00
Conseil des Ports Nationaux:	
Droit de passage - Loyer annuel - Rivière St-Maurice et fleuve St-Laurent	600.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Bref d'assignation - Cause Philippe Lamothe Inc.	159.60
Le Nouvelliste:	
Avis public - Abonnement - Centre Culturel	69.40
Marché Victoria:	
Achats divers	\$ 185.27
Panier Fleuri:	
Fleurs - Famille Jules Lefebvre	20.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Familles Poliquin et Vanier	69.36
Entreprise de Nettoyage M.P.:	
Entretien - Poste no 1 (du 12 au 18 mars 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (12 au 18 mars 1978)	214.40
Ronald Dubé:	
Huissier	8.00
Serge Drouin:	
Frais de témoignage	10.00
L'Ensemble Instrumental de Trois-Rivières:	
Publicité	100.00
Atelier de Planification en Loisirs:	
Copie de rapport et plan	55.64

LUNDI, LE 3ième JOUR D'AVRIL 1978



Yvon Pelletier:	
Installation de réservoir - Secteur Hertel	
Roland Pelletier:	
Installation de fournaise - Secteur Hertel	60.00
Christian Castel:	
2 croquis de surplus - Maquette Parc Linéaire	150.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL

Roland Babineau - Mars 1978	125.00
Normand Lavigne - Mars 1978	100.00
Dr. Yvon Périgny - Avril 1978	240.00
Thérèse St-Ours - Avril 1978	75.00
Gaétan St-Ours - Avril 1978	75.00
Mme John Lanteigne - Avril 1978	225.00
Mme Rose Desmarais - Avril 1978	135.00
Roland Babineau - Avril 1978	125.00
Nomand Lavigne - Avril 1978	100.00
Julien Gagnon - Avril 1978	290.00
Mme Rachel Ouellette - Avril 1978	200.00
Marie-Marthe Hamelin - Avril 1978	265.00

ALLOCATIONS DE DEMENAGEMENT - SECTEUR HERTEL

Mme Louise Dauphinais	150.00
Thérèse et Gaétan St-Ours	150.00

Paul Major:	
Compensation pour déménagement - Secteur Hertel	875.00
Jacques Vaugeois:	
Allocation d'automobile - 136.5 milles - Février 1978	30.03
Jean-Jacques Lacroix:	
Colloque à Montréal	153.56
Gilles Beaudoin:	
Réception - Semaine japonaise	110.00
Michel Bellefeuille:	
Allocation d'automobile - Mars 1978 - 155 milles	\$ 34.10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	232.21
René Monfette	550.43
Robert Corbeil	81.70

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 10ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
3-04-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 avril 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Amendement au règlement No. 186 re: normes de vitesse, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 6 mars 1978;
- k) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE", avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 3 avril 1978;
- l) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;

Amendement
au règl.
No. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la rue Laviolette bi-directionnelle, à partir de Hart jusqu'à Notre-Dame et la rue Notre-Dame entre Laviolette et St-Georges, entre Notre-Dame et St-Philippe.

Lu en Conseil, ce 10 avril 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

156-78
Compte rendu
3-04-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 10 avril 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

157-78
Subdivision
lot 1119
situé rue
Louis Pasteur
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 7 mars 1978, montrant la subdivision du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Louis Pasteur, propriété de Les Placements Louis Pasteur Inc., et donnant effet au lot 1119-1168.

ADOPTE

158-78
Subdivision
lots 176
176-15
situés
6ième rue
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G. en date du 4 avril 1978, montrant la subdivision des lots 176 et 175-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur la 6ième rue, propriété de M. Antonio Kourakos, et donnant effet aux lots 176-34 et 176-15-1.

ADOPTE

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978

159-78
Subdivision
lot 26
situé
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 4 avril 1978, montrant la subdivision du lot 26 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne situé Boulevard des Forges propriété de M. Claude Carbonneau et donnant effet au lot 26-114.

ADOPTÉ

160-78
Entente
avec S.H.Q.
re:
réparations
majeures
(Adélard
Dugré)
Adoption

ATTENDU que les bâtisses construites sur les lots

167-77 à 80 incl.
167-147 à 152 incl.
167-110 à 115 incl.
167-117 à 122 incl.
167-124 à 129 incl.
167-131 à 136 incl.
167-138 à 141 incl.
167-37 à 42 incl.
167-82 à 87 incl.
167-89 à 94 incl.
167-96 à 101 incl.
167-153 à 158 incl.

du cadastre officiel du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, nécessitent des réparations découlant de vices de construction ou autres;

ATTENDU qu'il y a urgence de procéder aux réparations de ces bâtisses, réparations qui ne peuvent attendre l'issue d'un procès éventuel ou en cours;

ATTENDU que la Société d'Habitation du Québec offre sa collaboration dans l'exécution des travaux de réparations de ces bâtisses et sollicite un mandat à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Qu'un mandat soit et est par la présente confié à la Société d'Habitation du Québec pour l'exécution des travaux de réparations des bâtisses sises sur les lots ci-haut décrits, travaux nécessités par des anomalies constatées et identifiées préalablement lors d'une inspection conjointe par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et l'Office;

Que la manière de réaliser ce mandat soit et est par la présente laissée à l'entière discrétion du mandataire qui devra toutefois sauvegarder les intérêts de l'Office;

Que l'Office soit tenu indemne de toute réclamation en dommages résultant ou découlant de l'exécution de ce mandat;

Que les contrats avec les tiers pour l'exécution des travaux de réparations soient signés au nom de la Société d'Habitation du Québec;

Que le financement temporaire des travaux soit assumé par la Société d'Habitation du Québec et que son remboursement à court, moyen ou long terme soit assumé par l'Office suivant les modalités déterminées par la Société d'Habitation du Québec;

Que, sous réserve de l'exercice par le mandataire de tout recours contre les responsables de la mauvaise exécution des travaux et des vices de construction, le mandat prenne fin par la réalisation des travaux de réparations susdits et leur approbation par les représentants de l'Office.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978



161-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sièges Ducharme:	
Achat de 54 fauteuils - Centre Culturel	\$ 5,501.61
Armand Guay Inc.:	
Location de grue - Parc Pie XII - Service Récréation et Parcs(1977)	283.50
Entreprise de Nettoyage M.P.:	
Entretien - Poste no 1 (du 19 au 25 mars 1978)	234.50
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 19 au 25 mars 1978)	214.40
Equipement Lobec Ltée:	
Colloque sur les garnitures mécaniques - Trois-Rivières - Inscric- tion Réjean Boucher	20.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Mars 1978	220.00
A.P.L. Inc.:	
Copies de plans - Parc linéaire	16.00
Association de Tennis de la Mauricie:	
Affiliation Fédération Québécoise de Tennis 1978	25.00
Lucien Defoy:	
Huile à chauffage - Secteur Hertel	482.60
Réjean Giroux:	
Honoraires - Vente par Pierrette Boissel	320.50
Poteries Des Forges:	
Achat de poterie - Office Municipal d'Habitation	45.00
Télécommunication Trois-Rivières:	
Service de télé-page (U.Q.T.R., Aqueduc, Police, Exposition, Service de la Récréation et des Parcs) - Avril 1978	208.75
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Appel d'offre	110.00
Rapid Bar-B-Q:	
Repas - Réunion Commission de l'Exposition	27.28
Palais du Dragon:	
Repas - Réunion Commission de l'Exposition	119.48
Marché St-Louis:	
Achats divers - Bureau de l'Exposition	74.84
Rodrigue Lemire:	
Sténographe - Cause Philippe Lamothe	50.00
Cegep de Trois-Rivières:	
Location de la piscine - du 6 février au 5 mars 1978 - Club Mégophias	1,080.00
Productions Spectra Inc.:	
Spectacle - Centre Culturel - 17 mars 1978 - Entente Service de Récréation et des Parcs	214.29
Gilles Beaudoin:	
Réunions - Dépense de voyage - Divers	167.10
Jean Lamy:	
Voyage à Québec - Ministère des Affaires Municipales	200.85



LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1978

Anatole Houle - 617 milles	\$ 135.74
Réal Ayotte - 594 milles	130.68
Paul-André Allard - 35.2 milles	7.74
Gilles Veillette - 390 milles	85.80
René Perron - 13 milles	2.86

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	92.04
Jean Lamy	66.21
Jean-Louis Goneau	451.24
Alvin Doucet	476.41

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL

Guy Plourde - Avril 1978	110.00
Caisse Populaire Ste-Cécile et O'Neil Desfossés - Avril 1978	65.00
Raymond & Frères Inc. - Avril 1978	130.00
Raymond & Frères Inc. - Avril 1978	145.00
Raymond Langevin - Avril 1978	125.00
William Irving - Avril 1978	171.00
Jacques Desmarais - Mai 1978	200.00
Lorenzo Leblanc - 1er mai au 15 septembre 1978 (2 relogements)	1,765.00
Mme Antoinette Pintal - 1er mai au 1er octobre 1978 (2 relogements)	1,200.00
Léo Toupin - 1er mai au 1er octobre 1978	600.00
Mme Yvette Dauphinais - Pour saison estivale	450.00

Jacques Bolduc:	
Compensation au locataire - Secteur Hertel	100.00

ALLOCATION DE DEMENAGEMENTS - SECTEUR HERTEL

Lucie Morinville	150.00
Fernand Pelletier	150.00
Amanda Pépin	150.00
Nicole Desmarais	150.00
Roger Lacourse	150.00
O'Neil Desfossés	150.00

Fernand Pelletier:	
Travaux de peinture - Secteur Hertel	75.00

Delmont Construction
5^e demande de paiement 96,079.63

ADOPTÉ

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG



LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978

162-78
Comptes
du mois
de mars
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant total de \$1,686,232.38
comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1978,
soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

163-78
M. Jean
Hélie
engagé
comme
adjoint-
comptable
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. Jean Hélie soit et est engagé comme ADJOINT-COMPTABLE
au service de la Ville, au salaire annuel de \$18,000.00; M. Hélie
devra compléter une période de probation de six (6) mois, au cours
de laquelle il devra déménager et s'établir à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

164-78
Félicitations
au nouveau
Conseil de
Pointe-du-Lac
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette
toutes ses félicitations au nouveau Conseil de la Municipalité
de Pointe-du-Lac, et lui souhaite de réaliser avec succès toutes
ses entreprises.

ADOPTÉ

165-78
Protocole
d'entente
avec la
C.S.R.V.F.
et la
Ville
re:
construction
d'une
piscine
Polyvalente
De La Salle
modification
Adoption

Attendu que la Ville de Trois-Rivières a adopté une résolution
en date du 12 septembre 1977, relativement à un protocole d'en-
tente avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges,
concernant la construction d'une piscine communautaire à la Poly-
valente De La Salle;

Attendu qu'une décision du Conseil siégeant en Commission Perma-
nente le 16 janvier 1978, ratifiée par résolution, le 23 du même
mois, autorisait la participation financière de la Ville à ce
projet jusqu'à concurrence d'un montant de \$50,000.00;

Attendu qu'il appert que ce montant sera insuffisant;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de modifier
sa participation financière et de porter celle-ci à un montant
maximum de \$70,000.00;

Qu'en contrepartie, la Ville demande au HAUT COMMISSARIAT A LA
JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS, une subvention minimale de
25% de ce montant de \$70,000.00.

ADOPTÉ

166-78
Subdivision
lot 207
situé
rue Tebbutt
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, A.G., en
date du 3 mars 1978, montrant la subdivision du lot 207 du
cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt,
appartenant à M. Roch Kiolet et donnant effet au lots 207-23.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1978

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

167-78
Entente
entre
la Ville
et Les
Loisirs
Ste-Marguerite
Inc.
Adoption

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec Les Loisirs Ste-Marguerite Inc. en vertu de laquelle celle-ci assumera l'entretien de la bâtisse sise dans le Parc Ste-Marguerite, y compris toutes les salles attenantes à ladite bâtisse du 1er janvier au 31 décembre 1978, pour le prix de \$2,400.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1978



A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
10-04-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 avril 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;



LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Amendement au règlement No. 186 re: normes de vitesse, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 6 mars 1978;
- k) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE", avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 3 avril 1978;
- l) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- m) Amendement au règlement 186, rue Laviolette et Notre-Dame bi-directionnelle, interdiction de stationner sur une partie de la rue St-Georges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 avril 1978;

Règlement prévoyant le zonage de la banque de terrains
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement zonant pour des fins résidentielles et récréatives, la partie de terrain délimitée par la rivière St-Maurice, la rue Des Bouleaux, la ligne arrière des lots ayant front sur la rue Dunant, la ligne arrière des lots ayant front sur Papineau, la ligne de l'Hydro-Québec et l'emprise de l'autoroute 40 et précisant la superficie des bâtiments la pente des toits, l'implantation et les sortes de matériaux extérieurs, ainsi que leur qualité.

Lu en Conseil, ce 17 avril 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Règlement décrétant des travaux d'aménagements Parc Industriel No. 2 à un coût d'environ \$683,200.00
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement (Services municipaux) sur la rue Tebutt et la relocalisation du cours d'eau Boudreau, dans le cadre de la construction des infrastructures du Parc Industriel No. 2, et prévoyant et autorisant une dépense d'environ \$683,200.00 pour en payer le coût, ce montant devant faire l'objet d'une subvention du Comité directeur de l'Entente auxiliaire Canada Québec sur les infrastructures industrielles.

Lu en Conseil, ce 17 avril 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier

167-78
Compte rendu
10-04-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 10 avril 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE



LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1978

168-78
Cession
par les
Entreprises
Le Corbusier
Trois-Rivières
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel LES ENTREPRISES LE CORBUSIER TROIS-RIVIERES INC. cède à la VILLE DE TROIS-RIVIERES, les lots 173-130-70 et 173-130-71 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant, lesdits lots devant servir comme rue publiques.

Le tout, selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

169-78
Approbation
Club de
Moto Cross
Mauricien
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Raymond Auger, Fernand St-Yves, André Simard, Denis Lesieur, Richard Pellerin, Alain Boisvert, Yvon Custeau, Michel Milette, Serge Lyonnais et Michel Bergeron, désirant se former en association sous le nom de "CLUB MOTO CROSS MAURICIEN", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec, 1964.

ADOPTÉ

170-78
Approbation
Nouveau
Départ
Trois-Rivières
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mme Mariette C. Bonneau, Denyse B. Lacroix, Solange D. Lamothe, Ruth L. Marchand, Janine Nantais, Thérèse Benoît Paquet, Claire Piché, Marie-Paule Poirier, Léonnette Richard et Madeleine Roy, désirant se constituer en association sans but lucratif sous le nom de

"NOUVEAU DEPART - TROIS-RIVIERES"

conformément au chapitre 298 des statuts Refondus du Québec, 1964.

ADOPTÉ

171-78
Appui au
Centre de
Services
Sociaux du
Centre du
Québec
re: demande
d'aide à
domicile
Adoption

ATTENDU que bon nombre de personnes âgées ont besoin d'aide à domicile;

ATTENDU que le Centre de Services Sociaux du Centre du Québec s'est adressé au C.R.S.S.S. afin d'obtenir une subvention d'aide à domicile;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande du Centre de Services Sociaux du Centre du Québec relativement à l'obtention d'une subvention d'aide à domicile du C.R.S.S.S., afin d'améliorer la situation des personnes âgées du Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTÉ

172-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard & Fils Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur J.G. Dargis	\$50,345.40
Remise de dépôt	50.00
Hydro-Québec:	
Déplacement de poteaux - Secteur Hertel	7,500.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Eclairage Parc Linéaire	5,000.00
Me Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant	2,830.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Cession par Les Jardins Laviolette Inc.	124.00
Honoraires - Servitude par Les Constructions Jacques Dufresne Inc.	172.00
Honoraires - Servitude par Langevin & Desjardins Inc.	180.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Centre Culturel - Bibliothèque Municipale	158.10
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 26 mars au 1er avril 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 26 mars au 1er avril 1978)	214.40
Maurice Couture Ltée:	
Déneigement - Parcs Lambert, Pie XII, Ringuet & Rochon	1,116.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette des déchets - Exposition et Hippodrome - Mars 1978	225.00
Société de Droits d'Exécution du Canada Ltée:	
Droits d'auteur - Expo 1977	123.89
Wilson & Lafleur Ltée:	
Code de Procédure Civile - 1978 - Contentieux	7.00
Michel Mathieu:	
Sténographe	35.00
Denise Bergeron Gauthier:	
Sténographe	50.00
Ministère des Finances:	
Abonnement à la Gazette Officielle - Cour Municipale	45.00
Association Touristique du Coeur du Québec:	
Subvention	500.00
Alain Léveillé:	
Aide à la programmation - Informatique	710.00
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Service d'évaluation	81.52
Société Cartographie du Québec:	
Agrandissements de plans en vue de la matrice graphique - Service d'évaluation	4,759.85
Agrandissements de plans en vue de la matrice graphique	1,755.80
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service de la Récréation et des Parcs	84.16
12e Régiment Blindé du Canada:	
Location de la grande salle du Manège Militaire - S.R.P.	450.00

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1978



Receveur Général du Canada:

Location - Grande salle du Manège Militaire - Exposition socio-culturelle - Service de la Récréation et des Parcs \$ 120.00

Productions Spectra Inc.:

Spectacle - 31 mars 1978 - Service de la Récréation et des Parcs 214.28

Centre Landry:

Subvention - Basketball - 1978 300.00

Centre de Loisir Danse Châteaudun:

Atelier d'initiation - Danse sociale - Dernier versement 90.00

Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.:

Adhésion - Avril 1978 à mars 1979 - Marc Latendresse & Jacques St-Laurent 10.00

Comité de Zone F.A.B.Q.:

Frais de marqueurs - Hockey mineur - Mars 1978 468.00

Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.:

Frais d'arbitrage - Hockey - Mars 1978 1,644.00

Association Educative et Récréative des Aveugles Inc.:

Subvention - 1978 290.00

ALLOCATIONS DE DEMENAGEMENT - SECTEUR HERTEL

Wilfrid Dauphinais 150.00

Hervey Marcotte 150.00

Gilles Pelletier:

Compensation au locataire - Secteur Hertel 775.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - MAI 1978

Jules St-Onge - Avril 1978 95.00

Guy Plourde 110.00

Caisse Populaire Ste-Cécile & O'Neil Desfossés 65.00

Raymond & Frères Inc. 130.00

Raymond & Frères Inc. 145.00

Raymond Langevin 125.00

Jacques Desmarais 200.00

Daniel LeSauteur 60.00

Gaston Gélinas 80.00

Emmanuel Veillette 150.00

Mme Jeannette Babineau 77.00

Roger & Hémélide Grenier 30.00

Dr. Yvon Périgny 240.00

Thérèse St-Ours 75.00

Gaëtan St-Ours 75.00

Anéré Mongrain 135.00

Lucien L'Heureux 165.00

William Irving 230.00

Jules St-Onge 95.00

Jean Barakett & Maurice Demontigny 225.00

Jean-Pierre Benoit 135.00

Roland Babineau 125.00

Normand Lavigne 100.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - MAI 1978 (suite)

Place du Centre T.R. Inc.	290.00
Mme Rolande Hamel	200.00
Philippe Fleuret	265.00
Eva Babin	85.00
Francine Giroux	115.00
Bertha Roach	110.00
Fabiola Vallières	150.00
Jocelyne Couture	80.00
Marcel Collins	160.00
Eldard Moquin	150.00

Rodolphe Bizot:	
Compensation au locataire - Secteur Hertel	775.00
Hervé Marcotte:	
Allocation de relogement - Mai et juin 1978 - Secteur Hertel	200.00
Roland Bolduc:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Antoine Beaudet:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Jacques Trudel:	
Honoraires - Expropriation Gaston Gélinas - Secteur Hertel	14.40
Marcel Allard:	
Compensation au locataire - Secteur Hertel	200.00
Martel Express T.R. Ltée:	
Déménagement - M. Julien Gagnon - Secteur Hertel	304.35
Déménagement - M. Lanteigne - Secteur Hertel	181.50
Déménagement - Mme Claude Ouellette - Secteur Hertel	99.00
Déménagement - Mme Rose Desmarais - Secteur Hertel	167.15

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1978

Denis Lelièvre - Février et mars 1978 - 682 milles	150.04
Romain Frigon - 149 milles	32.78
Michel Francoeur - Février 1978 - 59 milles	12.98
Agrandissement de photos - Parc Linéaire	30.00
Origène Bellemare - Février et mars 1978 - 448.3 milles	98.63
Michel Bellefeuille - du 28 au 31 mars 1978 - 150 milles	33.00
André Verville - 567 milles	124.74
Hélène Tanguay - 29 milles	6.38
Robert Rousseau - 711 milles	156.42
Roger Rompré - 405 milles	89.10
Allocation spéciale - 21 jours à \$1.00	21.00
Denis Ricard - 273 milles - Février et mars 1978	60.06
Yvon Ratelle - 471 milles	103.62
Rosaire Pouliot - 635 milles	139.70
Jean-Paul Poisson - 367 milles	80.74
Gilles Grenier - 291 milles	64.02
Yvon Poirier - 234 milles	51.48
Fernand Pellerin - 863 milles	189.86

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1978



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1978 (suite)

	\$ 95.92
Roger Paillé - 436 milles	34.10
Marcel Métivier - 155 milles	80.08
Michel Matteau - 364 milles	137.06
Jean-Maurice Massicotte - 623 milles	241.52
Roger Loisel - 1,096 milles	19.36
Roger Lefebvre - 88 milles	19.80
Marc Latendresse - 90 milles	91.52
Guy Larivière - 416 milles	30.00
Gaston Laliberté - 136.75 milles	98.78
Jean-Louis Goneau - 449 milles	167.20
Maurice Galarneau - 760 milles	20.00
Transport des hommes	51.70
Rosaire Francoeur - 235 milles	158.40
Normand Fournier - 720 milles	25.74
Lionel Duval - 117 milles	4.00
Transport de l'équipement et du personnel	37.40
Lorraine Dussault - 170 milles	21.78
Roger Dupuis - 99 milles	11.66
Jean-Paul Duguay - 53 milles	37.62
Germain Déziel - 171 milles	115.72
Gaston Desaulniers - 526 milles	176.88
André Daviau - 804 milles	202.18
Gaston Boudreault - 919 milles	236.72
Léo Bellerose - 1,076 milles	72.60
Raoul Bellavance - 330 milles	69.74
Roger Baril - 317 milles	133.54
Roland Bacon - 607 milles	179.74
Jean Alarie - 817 milles	93.15
Dépenses de voyage - Montréal - Cirque au Forum	63.38
Dépenses de voyage - Montréal - Mail Bonaventure	83.52
Dépenses de voyage - Montréal - Salon du Camping	118.82
Remboursement de petite-caisse	71.50
Jean-Paul Dorion - 325 milles - Février et mars 1978	47.14
Dîner - Auberge des Gouverneurs	

Place Le Centurion Inc.:	59.05
Dîner avec invités - Service d'Urbanisme	21.30
Dîner - Service d'Urbanisme	
Lucien A. Ouellet:	152.73
Dépenses de voyage - Ottawa	
Roger Bruneau:	74.00
Main levée - Impôt fédéral	105.00
Dépenses de voyage - Colloque à Longueuil	
Alvin Doucet:	68.55
Dépenses de voyage - Colloque A.Q.T.L. - Québec	97.38
Remboursement de petite-caisse	
Michel Girard:	45.70
Dépenses de voyage - Montréal - Cirque Garden	

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1978



Paul Lacoursière:

Dépenses de voyage - Montréal - Cirque Garden

\$ 59.85

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette

605.98

Jean-Paul Dorion

9.75

Guy-Paul Simard

246.83

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 24ième jour du mois d'avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
17-04-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Amendement au règlement No. 186 re: normes de vitesse, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 6 mars 1978;
- k) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE", avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 3 avril 1978;
- l) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- m) Amendement au règlement 186, rue Laviolette et Notre-Dame bi-directionnelle, interdiction de stationner sur une partie de la rue St-Georges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 avril 1978;
- n) Règlement prévoyant le zonage de la banque de terrains, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 avril 1978;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la pose et l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur tout ou partie de la rue De Vieux Pont, ainsi que l'exécution de travaux de voirie, et prévoyant un emprunt maximum de \$75,000.00 pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 24 avril 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG

Règlement
décrétant
la pose de
Services
rue De
Vieux Pont
et emprunt
de \$75,000.00
Avis de motion

173-78
Compte rendu
17-04-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 17 avril 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

174-78
Règlement
No. 644
2ième phase
zone ind.
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 644 décrétant des travaux d'aménagement sur la rue Tebbutt, la relocalisation du cours d'eau Boudreau, dans le cadre de la construction des infrastructures du Parc Industriel No. 2, et prévoyant et autorisant une dépense de \$683,200.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1978

175-78
Contrat
Cession
lots 209-37
et 55 et
210-15, 21
et 29 par
Bourassa &
Lambert Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur, le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel BOURASSA ET LAMBERT INC. vend à la Ville, les lots 209-37 et 55 et 210-15, 21 et 29 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

176-78
Procès-
verbaux
du greffier
consultation
règlements
191-46-C et
642
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements No. 191-46-C et 642, tenue respectivement les 3 et 4 avril et 17 et 18 avril 1978, soient adoptés, lesdits procès-verbaux étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

177-78
Gérant-adjoint
au T.P.
autorisé à
soumettre
plan au
S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur Hertel, tels que décrits par les règlements 624 et 625, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ces règlements et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite, par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

178-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

J.P. Doyon:

Aqueduc et drainage - Parc Industriel no 2 - Estimé no 1 \$74,888.86

Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:

Entretien - Poste no 1 (du 2 au 8 avril 1978) 268.00

Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 2 au 8 avril 1978) 214.40

Floriculture Gauthier:

Fleurs - Famille Roy 25.00

Marché Victoria Inc.:

Achats divers 16.08

Brunelle Inc.:

Remise des dépôts - Souliers, cravates et képis - Policiers 162.05



Xerox Canada Ltée:		
Service de photocopies - Administration, Police, Travaux Publics,		
Service de la Récréation et des Parcs - Mars 1978		1,048.48
Commission Scolaire de Trois-Rivières:		
Entretien ménager des parcs-écoles - Mars 1978		1,056.06
Service de Gestion Industrielle:		
Appel d'offres - Avis publics		137.80
A.Q.T.E.:		
Frais d'inscription - Congrès Québec - Yvon Poirier		180.00
Fédération Québécoise des Services Socio-culturels:		
Cotisation annuelle 1978		50.00
Me Claudia Blais:		
Honoraires - Vente par Rapid Construction Ltée - G. Robert et		
Charles Carlier - Banque de terrains		1,716.00
Yatch Club St-Maurice:		
Achat de lampe sentinelle		135.42
Productions Bébelles Inc.:		
Représentation artistique - Spectacle du 16 avril 1978 - Manège Militaire		350.00
Martel Express Ltée:		
Entreposage de ménage - François Tellier - Secteur Hertel		11.00
Fernand Tremblay:		
Travaux de peinture - Secteur Hertel		75.00
Me Jean Dessureault:		
Compensation au locataire - Secteur Hertel		150.00
Fernand Pelletier:		
Allocation de déménagement - Secteur Hertel		150.00
Charles Thibeault:		
Allocation de relogement - du 3 au 15 avril 1978 - Secteur Hertel		150.00
<u>ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - MAI 1978</u>		
Wildy Poisson		140.00
Wildy Poisson		140.00
Wildy Poisson		140.00
<u>ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - AVRIL 1978</u>		
Wildy Poisson	\$	140.00
Wildy Poisson		140.00
Wildy Poisson		140.00

Thérèse St-Ours:		
Ajustement pour relogement - Secteur Hertel - Mai 1978		25.00
Gaëtan St-Ours:		
Ajustement pour relogement - Secteur Hertel - Mai 1978		25.00
<u>ALLOCATIONS DE DEMENAGEMENT - SECTEUR HERTEL</u>		
Mme Yvette Dauphinais		150.00
Charles Thibeault		150.00
André Thibeault		150.00
Roger Thibeault		150.00
Jacques Desmarais		150.00

Jean Lizotte et Jean-François Grenier:	
Allocation de relogement - Secteur Hertel - Mai 1978	260.00
Allocation de relogement - Secteur Hertel - Mai 1978	250.00
Roland Pelletier:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Lucien Brousseau:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - du 3 au 30 avril 1978	40.00
Guy Aubin:	
Remboursement de dépenses - Séminaire - Montréal - Re: Modèle 15 IBM	102.21
Pierre Audet:	
Allocation d'automobile - Mars 1978 - 123 milles	27.06
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Colloque - Longueil	154.64
Gabriel Trahan:	
Dépenses de voyage - Ottawa - Re: Paris hors piste	108.80
Richard-Alain Valois:	
Remboursement de dépenses - St-Hyacinthe - Re: Bibliothèque	52.47
Jean Denoncourt:	
Allocation d'automobile - Février et mars 1978 - 390 milles	86.02
Alvin Doucet:	
Remboursement de petite-caisse	176.58
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	297.09

ADOPTE

179-78
Semaine
des
Secrétaires
et
félicitations
à M. Robert
Corbeil
Adoption

ATTENDU que la semaine du 23 au 29 avril 1978 a été proclamée la SEMAINE DES SECRETAIRES;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières offre ses meilleurs voeux à tous et à toutes les secrétaires de la Ville;

Que le Conseil transmette toutes ses félicitations à M. Robert Corbeil, secrétaire du gérant municipal, qui a décroché les honneurs d'un concours de rapidité sur machine à écrire, parmi cinquante participants; M. Corbeil était d'ailleurs le seul homme à figurer.

ADOPTE

180-78
Félicitations
à l'équipe
de hockey
LES DRAVEURS
Adoption

ATTENDU que l'équipe de hockey LES DRAVEURS DE TROIS-RIVIERES a remporté les honneurs des séries éliminatoires et se sont ainsi mérités la Coupe du Président;

ATTENDU que cet honneur retombe sur la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux membres de l'équipe de hockey LES DRAVEURS, ainsi qu'à son instructeur et à tous ceux qui ont travaillé à cette victoire.

ADOPTE



LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1978

181-78
Demande à
la S.H.Q.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville demande à la Société d'Habitation du Québec de se porter acquéreur des immeubles du Pavillon de Normand-Ville, situés au 3360 rue Houde à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Robert Cocheil
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd



LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1978

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
24-04-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 avril 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement décrétant la rénovation partielle du Colisée, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt suffisant pour la réalisation de ces travaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;



LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE", avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 3 avril 1978;
- k) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- l) Amendement au règlement 186, rue Laviolette et Notre-Dame bi-directionnelle, interdiction de stationner sur une partie de la rue St-Georges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 avril 1978;
- m) Règlement décrétant la pose de Services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement abrogeant à toutes fins que de droit, le règlement No. 191-43 et la zone RA-14 secteur 7, créée par ledit règlement 191-43.

Lu en Conseil ce 1er mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 et ordonnant la fermeture de la ruelle étant le lot 1122-80 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Lu en Conseil ce 1er mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement réduisant le montant de l'emprunt décrété par le règlement No. 617, et appropriant la somme de \$250,000.00 à même les fonds généraux, provenant d'une subvention de \$252,987.75.

Lu en Conseil ce 1er mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191-49 concernant l'aménagement et l'exploitation de carrières et sablières.

Lu en Conseil ce 1er mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, MtL, NO: 140-MG

Règlement
abrogeant
le règl.
191-43 et
la zone
RA-14
secteur 7
Avis de motion

Règlement
amendant le
règl. No. 13
Avis de motion

Règlement
amendant le
règl. 617
Avis de motion

Règlement
amendant le
règl. 191-49
Avis de motion

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1978

182-78
Compte rendu
24-04-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 24 avril 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

183-78
Règlement
191-57
(banque
de terrains
zonage)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 191-57, établissant dans le secteur appelé "Banque de Terrains", des zones qui seront connues sous les dénominations de: RA-1, RA-2, RB-1, RB-2, RBC-1, RCD-1, RCD-2, VA-1, VB-1, VC-1, secteur 16, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

184-78
Règlement
186-Z-44
normes de
vitesse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 186-Z-44, amendant le règlement No. 186, abrogeant le règlement No. 186-Z-43, et prescrivant de nouvelles normes de vitesses sur le territoire de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

185-78
Entente
avec le
Comité des
Oeuvres de
la Paroisse
St-Philippe
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec le "COMITE DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE", en vertu de laquelle, le comité s'engage à entretenir et assumer la surveillance du parc Guilmour à Trois-Rivières, pour toutes les activités de balle molle et de baseball mineur, pour le prix de \$3,500.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est bien convenu que la Ville peut mettre fin à cette entente en tout temps, moyennant préavis de 30 jours.

ADOPTE

186-78
MM. Marc
Latendresse
et Jacques
St-Laurent
délégés à
l'assemblée
générale
annuelle du
Conseil des
Loisirs de
la Mauricie
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que MM. Marc Latendresse et Jacques St-Laurent, soient et sont nommés représentants du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières, lors de la prochaine assemblée générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie.

ADOPTE

187-78
Marc
Latendresse
délégué
KIMO-Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Marc Latendresse du Service de la Récréation et

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1978



des Parcs soit et est nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières, au sein du comité consultatif KIMO-Québec.

ADOPTE

188-78
Requête pour
formation
en
association
CLUB ATRA
Enr.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Roland Panneton, Léo Masse, Léon Gaudette, Anatole Houle, Roger Baribeau, Jean-Louis Bourdeau, William Martel, Philippe Hélie, Charles Auguste Paquet et Ferdinand Plourde désirant se former en association sous le nom de "CLUB ATRA Enr.", conformément au Chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

Le siège social de l'association sera au 1371 #7 rue Hart à Trois-Rivières.

ADOPTE

189-78
Entente
avec
Degremont
Infilco
Ltée et
Vézina
Fortier
& Ass.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec Degremont Infilco Ltée et Vézina, Fortier & Ass. en vertu de laquelle la Ville s'engage à absorber jusqu'à \$2,400.00 du coût des réparations du filtre #2 de l'usine de filtration des Trois-Rivières, estimé à \$7,200.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

190-78
Comptes à
payer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien.
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bigué & Lord, Architectes:	
Honoraires - Manoir de Tonnancourt - Paiement nos 6 et 7	\$22,172.58
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - Ingénieur conseil - Manoir de Tonnancourt - du 5 au 18 mars 1978	182.04
Gilles Laperrière:	
Murale en béton - Pavillon Parc Lambert	200.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Ingénieurs - Manoir de Tonnancourt - du 26 février au 18 mars 1978	2,820.93
Jacques Martin:	
Rouleaux de revêtement de plancher - Centre Culturel	1,075.80
Robert Frenette Inc.:	
Remise de dépôt - Poste no 2	840.00
Travaux de peinture - Poste no 1	1,240.00
Pointe-aux-Trembles Démolition:	
Remise de retenue - Démolition Tunnel Kerbodot	1,328.00



Paul Lefebvre:	
Suivant entente pour utilisation de cartes d'autobus - Avril 1978 - Les Forges	220.00
Conseil des Ports de Trois-Rivières:	
Loyer de terrain - Avril 1978 à mars 1979 - Traverse des Ages	100.00
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance et services rendus - Avril 1978	390.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	216.60
Jeannine Drolet:	
Service de sténographie - Cause Cap Construction Ltée	70.80
Canadien Pacifique Ltée:	
Coût d'enlèvement de la neige et glace - Traverses à niveaux - Décembre 1977	963.81
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Marché-aux-Denrées et Colisée	60.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 9 au 15 avril 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 9 au 15 avril 1978)	214.40
Ministère des Finances:	
Licence - Droits - Piste de Courses Trois-Rivières Courses	1,055.00
Enregistrement des machines - Pari-mutuel	220.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Bibliothèque - Mars 1978	202.83
J.B. Deschamps:	
Frais d'impression d'obligations - Emission \$3,675,000.00	7,148.40
Le Nouvelliste:	
Avis public - Centre Culturel - Offre d'emploi, etc.	\$ 1,104.60
Hebdo Cap & Trois-Rivières:	
Publicité - Centre Culturel	111.00
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	97.50
Trust Général du Canada:	
Honoraires d'administration - Fonds de pension 1977	6,888.95
Pavillon St-Arnaud:	
Subvention 1978	3,000.00
<u>DERNIER VERSEMENT - ORGANISATION PAROISSIALE - HOCKEY MINEUR 1977-1978:</u>	
Centre Landry	64.00
Draveurs Inter-cité	40.00
Loisirs Ste-Cécile	80.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	60.00
Loisirs Normanville	42.50
Loisirs Ste-Thérèse	46.92
Loisirs Ste-Marguerite	50.00
Loisirs St-Sacrement	50.00
Loisirs St-Louis	60.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	50.00
Loisirs Les Rivières	39.00

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1978



116

Martel Express:	
Entreposage de meubles (Mme Denise Richard) - Secteur Hertel	24.00
Entreposage de meubles (Alfred Dargis) - Secteur Hertel	71.50
Mme Raymond Piché:	
Allocation de relogement - Avril et mai 1978 - Secteur Hertel	20.00
A. Blais:	
Installation et achat de pièces pour fournaise - Secteur Hertel	97.00
CASH:	
Animation sociale - du 17 avril au 13 mai 1978	100.00
Martel Express:	
Entreposage et déménagement (Henri Dorion) - Secteur Hertel	318.05
Entreposage et déménagement (Télesphore Gendron) - Secteur Hertel	251.35
Denise Richard:	
Allocation de relogement - Mai 1978 - Secteur Hertel	15.00
Jacques Desmarais:	
Entreposage - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
Roger Gervais:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Entreposage - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
Sylvie Comeau:	
Compensation - Déménagement - Secteur Hertel	865.00
Appartements Le Sénateur:	
Allocation de relogement - Mai 1978 - Secteur Hertel	270.00
Réal Neault:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Entreposage (5 mois) - Secteur Hertel	150.00
Garantie de dépôt	30.00
Normand Rouette:	
Remboursement de dépenses - Dîner pour 16 enquêteurs	\$ 154.16
Charles-Edouard Provencher:	
Allocation d'automobile - mars 1978 - 96 milles	21.12
Alain Tremblay:	
Allocation d'automobile - mars 1978 - 68 milles	14.96
Armand Allard:	
Remboursement de dépenses - Réunion des Directeurs de Bibliothèques - Ville Brossard	49.40
Réjean Boucher:	
Remboursement de dépenses - Conférence Régionale A.Q.T.E.	79.69
Allocation d'automobile - mars 1978 - 288 milles	63.36
Guy-Paul Simard:	
Remboursement de petite-caisse	287.25
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	535.00

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

MAIRE

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8ième jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
1-05-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er mai 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement amendant le No. 4 re: permis de construction, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 juillet 1977;
- f) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- g) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- h) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1978



- i) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE",
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 3 avril 1978;
- j) Règlement décrétant des travaux de restauration du
Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 avril 1978;
- k) Règlement décrétant la pose de Services rue De Vieux
Pont et emprunt de \$75,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 avril 1978;
- l) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de
fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau
et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- m) Règlement amendant le règlement No. 191-49 concernant
les sablières,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 1er mai 1978;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à
une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant
des travaux de réparation des cheminées du Manoir de Niverville,
à un coût d'environ \$10,000.00, ladite somme devant faire
l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires Culturelles.

Lu en Conseil, ce 8 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en
Commission Permanente, le 8 mai 1978, soit reçu, adopté
et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement 191-43-A, abrogeant le règlement No. 191-43
qui avait créé la zone RA-14 secteur 7, et abrogeant par le fait
même à toutes fins que de droit, la zone RA-14 secteur 7, soit adopté
tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement 617-A, modifiant le règlement No. 617 en
réduisant le montant de l'emprunt décrété, de \$850,000.00 à
\$600,000.00 et en appropriant audit règlement, à même les
fonds généraux, une somme de \$250,000.00 provenant d'une subven-
tion du Ministère des Transports du Québec, défrayant une partie
du coût d'acquisition des autobus achetés par la Ville, soit
adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

Règlement
décrétant
des travaux
de réparation
aux cheminées
du Manoir de
Niverville au
coût de
\$10,000.00
Avis de motion

191-78
Compte rendu
1-05-78
Adoption

192-78
Règlement
abrogeant
le règl.
191-43
Adoption

193-78
Règlement
amendant
le règl.
617
Adoption



LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1978

194-78
Rénovation
partielle
du Colisée
Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement 645, décrétant la rénovation partielle du Colisée du Parc de l'Exposition, la pose de bancs individuels et prévoyant un emprunt de \$600,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

M. le Conseiller Léopold Alarie propose un amendement à la motion principale, à l'effet de n'effectuer que les travaux de rénovation suivants:

- Remplacement de la bouilloire actuelle par deux bouilloires \$25,000.00
- Addition de deux compresseurs de 25 T. \$60,000.00
- Ventilation des sanitaires \$ 3,000.00
- Alarme-incendie \$ 3,000.00
- Honoraires et imprévus au pro-rata
- Frais de finance au pro-rata

Aucun conseiller n'ayant secondé l'amendement proposé par M. Alarie, celui-ci est donc écarté et le vote est pris sur la proposition principale:

POUR:

CONTRE:

M. Jean-Guy Laferté
M. Fernand Colbert
M. Lionel Julien
M. Gaston Vallières
M. Fernand Goneau
M. Léo Thibeault
M. Antoine Gauthier

M. Léopold Alarie.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG

195-78
Contrat
Vente à
la SHQ
re: Secteur
Hertel
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et la Société d'Habitation du Québec ont mis sur pied un programme de rénovation urbaine dans le SECTEUR HERTEL à Trois-Rivières;

ATTENDU que dans le cadre dudit programme la Ville a acquis les terrains ci-après désignés;

ATTENDU que pour la réalisation du programme de rénovation SECTEUR HERTEL, la Ville doit céder et vendre ces terrains à la Société d'Habitation du Québec;

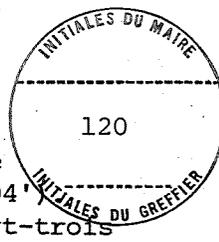
IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières vende, cède et transporte à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, les immeubles suivants, savoir:-

Les lots 2020-1, 2019-2, 2019-1, 1996-25, 1996-16, 1996-17, 2033, 2034, 2023-2, 2024, 2026-1, 2026-2, 2029-1, 2029-2, 2029-3, 2029-4, 2045-3, 2045-4, 2044-2, 2041, 2040, 2038-2, 2036, 2035, 2060-1, 1988-2, 1988-3, 1976, 1977-2, 1984, 1979, 1983, 1982, 1981, 1980-3, 1980-1, 1996-13, 1996-12, 1996-11, 1996-10, 1996-14 du cadastre officiel REVISE fait pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, ainsi que l'immeuble suivant:

"Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, au sud-ouest de la rue St-Paul, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro UN de la subdivision du lot numéro DEUX MILLE TRENTE-SEPT (2037-P.1) du cadastre officiel REVISE fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières. Cet emplacement, de figure irrégulière, est borné au nord-est, par la partie résiduelle dudit lot No. 2037-1 servant à l'élargissement de la rue St-Paul, où il mesure cinq pieds (5') de largeur, au sud-est, aux lots Nos. 2037-2 et 2071-2, où il mesure successivement quatre-vingt-dix et cinquante-cinq centièmes de pied (90.55') et deux pieds et six centièmes de pied (2.06'), au sud-ouest, aux lots Nos. 2071-2 et 2071-3, où il mesure successivement deux pieds et vingt centièmes de pied (2.20') et un pied et deux dixièmes de

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1978



pied (1.2') et au nord-ouest au lot No. 2036, où il mesure quatre-vingt-douze pieds et quatre centièmes de pied (92.04'). Cet emplacement a une superficie de trois cent quatre-vingt-trois pieds carrés, mesure anglaise (383 p.c., m.a.)."

le tout pour le prix de \$96,790.32.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire Suppléant, et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de Me Gilles Guy Garceau, notaire, constatant cette vente;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et la Société d'Habitation du Québec ont mis sur pied un programme de rénovation urbaine dans le SECTEUR HERTEL, à Trois-Rivières;

ATTENDU qu'avant la mise sur pied dudit programme, la Ville s'était déjà portée acquéreur des terrains ci-après désignés;

ATTENDU que pour la réalisation du programme de rénovation SECTEUR HERTEL, la Ville doit céder et vendre ces terrains à la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville de Trois-Rivières vende, cède et transporte à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, les immeubles suivants, savoir:-

Les lots 2021-1, 2022-1, 2020-2, 2019-4, 2018, 1996-18, 1996-15, 2030-1, 2028, 2026-3, 2025, 2023-1, 2045-2, 2062, 2061-1, 2045-1, 2044-1, 2043, 2042, 2039, 2038-1, 2037-2, 1988-1, 1986-2, 1991-2, 1992 et 1996-26 du cadastre officiel REVISE fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières, ainsi que l'immeuble suivant:

"Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, au sud-ouest de la rue St-Paul, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX de la resubdivision du lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro DEUX MILLE TRENTE-SEPT (2037-4-P.2) du cadastre officiel REVISE fait pour une partie de la Cité de Trois-Rivières. Cet emplacement, de figure irrégulière, est borné au nord-est, par la partie résiduelle dudit lot numéro 2037-4-2, étant l'élargissement de la rue St-Paul, où il mesure dix pieds (10'), au sud-est, par le lot 2038-1, où il mesure quatre-vingt-cinq pieds et vingt-six centièmes de pied (85.26'), au sud-ouest, par le lot 2070-2 où il mesure dix pied (10') et au nord-ouest par le lot No. 2037-4-1, où il mesure quatre-vingt-cinq pieds et quarante huit centièmes de pied (85.48'). Cette parcelle de terrain contient une superficie de huit cent cinquante-quatre pieds carrés, mesure anglaise (854 p.c., m.a.)."

pour le prix de \$66,434.94 comptant;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de Me Gilles Guy Garceau, constatant cette vente, copie de cet acte de vente étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente, et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

196-78
Contrat
Vente à
la SHQ
re: Secteur
Hertel
(immeubles
acquis par
la Ville
Adoption

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1978



197-78
Mainlevée
Habitel de
la Mauricie
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la VILLE DE TROIS-RIVIERES accorde à HABITEL DE LA MAURICIE INC., mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 12 août 1977 sous le numéro 311,270, la présente mainlevée ne valant que quant à l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé de PARTIES des subdivisions numéro CENT VINGT-CINQ, CENT VINGT-SIX, CENT VINGT-SEPT, CENT VINGT-HUIT, CENT TRENTE-NEUF, CENT QUARANTE et CENT QUARANTE-ET-UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.125, 178-P.126, 178-P.127, 178-P.128, 178-P.139, 178-P.140 et 178-P.141) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et des subdivisions numéros CENT VINGT-TROIS et CENT VINGT-QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-123 et 178-124) du même susdit cadastre.

De figure irrégulière; borné comme suit, savoir: vers le nord-est par une autre partie du lot 178-41 (rue Antoine Polette), vers le sud-est par le lot 178-123-1 et une autre partie du lot 178-141, vers le sud-ouest par le lot 178-122 (rue De Labadie) et par d'autres parties des lots 178-140, 178-139, 178-125, 178-126, 178-127 et 178-128 et vers le nord-ouest par d'autres parties des lots 178-140, 178-139, 178-125 et 178-128.

Mesurant vers le nord-est deux cent cinquante-six pieds (256.0'), vers le sud-est deux cent trente-six pieds (236.0'), vers le sud-ouest soixante pieds (60.0') et cent trente-six pieds (136.0'), vers le nord-ouest cent dix pieds (110.0') et quinze pieds (15.0') et cent onze pieds (111.0'); contenant en superficie trente-six mille huit cent seize pieds carrés (36,816.0 p.c.), mesure anglaise.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

198-78
Subdivision
Lots 194-34-1
et 2 et
194-109 à
116 incl.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 13 janvier 1978, montrant la subdivision des lots 194-34 et 194 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. Jacques Cartier, appartenant à Jean-Guy Dargis Inc., et donnant effet aux lots 194-34-1 et 2 et 194-109 à 116 incl.

ADOPTE

199-78
Subdivision
lot
1119-1164-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 30 mars 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-1164 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Louis Pasteur, appartenant à Les Constructions Debeau Inc., et donnant effet au lot 1119-1164-1.

ADOPTE



LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1978

200-78
Subdivision
lot 16-5
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 7 avril 1978, montrant la subdivision du lot 16 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne situé sur le Boul. des Forges, appartenant à M. Yvon Cloutier et donnant effet au lot 16-5.

ADOPTE

201-78
Subdivision
lots
175-72-1 et
2, 175-73-1
et 2 et 175-82
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 6 avril 1978, montrant la subdivision des lots 175-72, 175-73 et 175-82 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Arthur Béliveau, appartenant à Les Appartements Les Tourelles Inc. et donnant effet aux lots 175-72-1 et 2, 175-73-1 et 2 et 175-82.

ADOPTE

202-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

U.Q.T.R.:

Service de photocopies - Service de la Récréation et des Parcs	109.12
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Publicité - Banque de terrains	1,561.80
Georges Fournier:	
Huissier - Diverses causes	8.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Inc.:	
Entretien - Poste no 1 (du 16 au 22 avril 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 16 au 22 avril 1978)	214.40
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Frais de marqueurs - Hockey - Avril 1978	318.00
Association des Pistes de courses du Canada:	
Cotisation 1978 (\$620.00) Solde à payer	205.00
Centre Landry:	
Réalisation de projet de tennis de table	900.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Avril 1978	220.00
Henri-Paul Desmarais:	
Allocation de relogement - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	1,000.00
Charles Thibeault:	
Entreposage de meubles - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
André Thibeault:	
Entreposage de meubles - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, MtL, NO: 140-MG



Roger Thibeault:	
Entreposage de meubles - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
Mme Yvette Dauphinais:	
Entreposage de meubles - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
Gaëtan St-Ours:	
Entreposage de meubles - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
Thérèse St-Ours:	
Entreposage de meubles - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1978</u>	
Robert Bellemare - 650 milles - Mars et avril 1978	143.00
Jean-René Roy - 195 milles	42.90
Alain Provencher - 107 milles	23.54
Rosaire Pouliot - 375 milles	82.50
Jean-Paul Poisson - 358 milles	78.76
Yvon Poirier - 273 milles	60.06
Fernand Pellerin - 884 milles	194.48
Roger Paillé - 478 milles	105.16
Jean-Louis Ouellette - Janvier, février et mars 1978 - 1,180 milles	259.60
Marcel Métivier - 168 milles	36.96
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1978 (suite)</u>	
Jean-Maurice Massicotte - 686 milles	150.92
Daniel L'Heureux - 30 milles	6.60
Roger Lefebvre - 239 milles	52.58
Guy Larivière - 749 milles	164.78
Anatole Houle - 616 milles	135.52
Gilles Grenier - 277 milles	60.94
Romain Frigon - 195 milles	42.90
Normand Fournier - 606 milles	133.32
Lionel Duval - 119 milles	26.18
Transport du personnel et de l'équipement	5.00
Roger Dupuis - 187 milles	41.14
Jean-Paul Duguay - 54 milles	11.88
Germain Déziel - 325 milles	71.50
Gaston Boudreault - 725 milles	159.50
Michel Bellefeuille - 232 milles	51.04
Réal Ayotte - 586 milles	128.92

Jean Denoncourt:	
Dépenses de voyage - Sherbrooke - Rencontre information - Sujet: Hockey mineur	58.47
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Québec - Re: Matrice graphique (MM. Duguay, Juteau, Brahic, Paquin)	110.36
Jean-Paul Dorion:	
Allocation d'automobile - Avril 1978 - 230 milles	50.60
Dépenses de voyage - Québec - A.Q.T.R.	71.52
Dîner - Invités Hydro-Québec	39.75
Remboursement de petite-caisse	38.57



REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Lucien A. Ouellet	84.08
René Monfette	497.54
Alvin Doucet	91.94
Armand Allard	82.40

ADOPTE

203-78
Comptes
du mois
d'avril
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant total de \$2,713.956.66
comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1978,
soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

204-78
Cause
Les Pétroles
Leroux Ltée
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux de la Ville de Trois-Rivières
est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre
la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro
400-02-000497-78 des dossiers de la Cour Provinciale pour le
District des Trois-Rivières, dans laquelle LES PETROLES
LEROUX LTEE est demanderesse, et Ville de Trois-Rivières
défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et
nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

205-78
Autorisation
à demander
un permis
d'alcool
Bavaroise
à l'Exposition
78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le secrétaire-administrateur de la Commission
du Parc de l'Exposition, Monsieur Jean ALARIE, soit autorisé
à faire la demande auprès de la Commission de Contrôle des
Permis d'Alcool du Québec pour obtenir le permis pour opérer
une Bavaroise à l'Exposition de Trois-Rivières 1978.

ADOPTE

206-78
Demande
au
gouvernement
provincial
logements
pour
personnes
âgées dans
le quartier
St-Philippe
Adoption

ATTENDU qu'une réunion a eu lieu à l'automne 1977 avec le Comité
des Citoyens de St-Philippe concernant le projet de construction
de résidences pour personnes âgées;

ATTENDU que le Conseil a accepté de se conformer à toutes les
décisions dudit Comité de Citoyens pour la réalisation de ce
projet;

ATTENDU que le Comité de Citoyens de St-Philippe a avisé le
Conseil de Ville que l'emplacement pour la réalisation du projet
est le terrain Guilmour;

ATTENDU que depuis cette décision aucun changement n'a été apporté;

ATTENDU qu'il est urgent de procéder à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la demande faite au Gouvernement de la Province en date du
28 novembre 1977 n'a pas changée et que promesse a été faite aux
gens de St-Philippe que leur projet ferait partie du programme de
1978-79, nous attendons sans délai une réponse à cette résolution.

ADOPTE

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1978

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.



Robert G. J. Gilles Breardon

ASSISTANT-GREFFIER

MAIRE

RC/jrd

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
8-05-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction et la mise en marche d'une station de pompage à l'extrémité du collecteur sanitaire Père Daniel et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 23 janvier 1978;
- f) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- g) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- h) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE", avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 3 avril 1978;



LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978

- i) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- j) Règlement décrétant la pose de Services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;
- k) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;

Règlement
 décrétant
 travaux de
 reconstruction
 de la dalle
 de l'Hôtel de
 Ville
 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant des travaux de reconstruction de la dalle de l'Hôtel de Ville, à un coût d'environ \$300,000.00, et autorisant un emprunt de \$230,000.00 à cet effet.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

Règlement
 décrétant
 des travaux
 d'aqueduc
 et pose de
 vannes
 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aqueduc (chambres de vannes St-Maurice, St-Paul) et la pose de vannes, au montant de \$73,000.00 et prévoyant un emprunt suffisant à cet effet.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

Règlement
 décrétant
 des travaux
 d'égout Boul.
 Jacques Cartier
 rue St-Olivier
 collecteur
 zone ind. No. 2
 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'égout, Boul. Jacques Cartier, rue St-Olivier, collecteur zone industrielle No. 2, etc, au montant de \$152,000.00, et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Règlement
 décrétant
 des travaux
 de voirie
 dans la ville
 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de voirie dans la ville au montant de \$276,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie

Règlement
 décrétant
 des travaux
 de réparation
 de bâtisses
 récréatives
 et autres
 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réparation de bâtisses récréatives et autres, au montant de \$134,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978

Règlement
décrétant
des travaux
d'aménagement
de terrains
de jeux
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement de terrains de jeux, au montant de \$162,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Règlement
décrétant
des travaux
de reconstruc-
tion de
trottoirs
dans divers
secteurs
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de reconstruction de trottoirs dans divers secteurs, au montant de \$60,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet au fonds de roulement.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières

Règlement
décrétant
divers travaux
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant divers travaux, au Marché-aux-denrées, à la Porte Duplessis, aux Traverses souterraines de l'Hydro-Québec, à la Côte Ste-Marguerite (Plouffe), au montant de \$51,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet, au fonds de roulement.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

Règlement
décrétant
la restaura-
tion et le
réaménagement
de bureaux de
l'Hôtel de
Ville
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la restauration et le réaménagement de bureaux de l'Hôtel de Ville, à un coût de \$85,000.00 et appropriant une subvention de \$30,500.00 aux fonds généraux.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

M. le Conseiller Lionel Julien

Règlement
décrétant
la reconstruc-
tion de
trottoirs
dans le
secteur
St-Philippe
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la reconstruction de trottoirs dans le secteur St-Philippe, à partir du Parc Victoria, à un coût de \$50,000.00, et appropriant une subvention de \$15,300.00 aux fonds généraux.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

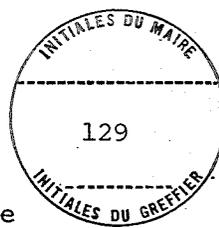
SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau

Règlement
décrétant
la construction
d'une partie
de la clôture
autour de
l'usine de
traitement
d'eau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert



LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978

Règlement
décrétant
des travaux
de rénovation
au Club House
et à l'estrade
de la Piste de
courses
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'estrade de la Piste de Courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$15,000.00.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

Règlement
décrétant
la pose et
ou la réparation
d'un détecteur
de CO₂ à l'auto-
gare
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la pose et ou la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, au coût de \$3,000.00.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

Règlement
amendant le
règlement
No. 304
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 304 afin que ce règlement ne s'applique pas aux bâtiments déjà existants dans le Centre-Ville.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

M. le Conseiller Antoine Gauthier

Règlement
amendant
le règl.
No. 191-24
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191-24 aux fins de permettre l'aménagement de terrains de stationnement seulement, pour desservir les commerces sur la lisière nord-est de cinquante (50') pieds, à partir de la ligne arrière des lots ayant front sur le Boul. Des Forges, du côté Nord-est de celui-ci, entre le prolongement du Boul. du Rochon et la rue De Labadie.

Lu en Conseil, ce 15 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

207-78
Compte rendu
8-05-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 8 mai 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

208-78
Règlement
No. 646
réparations
des cheminées
Manoir de
Niverville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement 646 décrétant des travaux de réparation des cheminées du Manoir de Niverville à Trois-Rivières, et autorisant à cette fin, une dépense de \$10,000.00 laquelle dépense fera l'objet d'une subvention par le Ministère des Affaires Culturelles du Québec, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978

209-78
Règlement
4-Z-124
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 4-Z-124, amendant le règlement 4-Z-123 et le règlement No. 4, en ce qui a trait aux superficies minimales exigées, ainsi qu'aux usages permis dans la zone d'expansion urbaine et dans la zone semi-urbaine situées dans le territoire des Forges à Trois-Rivières, tel qu'illustré sur le plan 4-Z-124-1, annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

210-78
Règlement
191-49-B
concernant
les carrières
et sablières
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement 191-49-B, amendant le règlement No. 191-49, concernant l'aménagement et l'exploitation de carrières et sablières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

211-78
Contrat
mainlevée
Habitel de
la Mauricie
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la VILLE DE TROIS-RIVIERES accorde à HABITEL DE LA MAURICIE INC., mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 12 août 1977 sous le numéro 311,270, la présente mainlevée ne valant que quant à l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, au sud-est du Boul. Chanoine Moreau, connu et désigné comme composé d'une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P.178) et d'une partie du lot numéro SIX CENT SOIXANTE ET UN de la subdivision officielle du lot numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.661) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

Cet emplacement, de figure irrégulière, est borné vers le nord-ouest et à l'ouest, par partie du lot No. 178-660 (Boul. Chanoine Moreau), vers le nord-est, par partie du lot No. 1118 (Boul. Des Récollets) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières vers le sud-ouest, par partie du lot No. 178-37 (rue De Labadie), vers le sud, par partie du lot No. 178.

Cet emplacement mesure trente pieds (30'), cent soixante pieds et dix-huit centièmes de pied (160.18') suivant un arc de cercle d'un rayon de neuf cent quarante-deux pieds et neuf centièmes de pied (150.39'), cent soixante-dix-huit pieds et cinquante et un centièmes de pied (178.51') suivant un arc de cercle d'un rayon de six cent soixante-quatre pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (664.95') dans ses lignes nord-ouest, quarante pieds et soixante-quatre centièmes de pied (40.64') dans sa ligne nord-est, cinq cent seize pieds et cinquante centièmes de pied (516.50') dans sa ligne sud-est, vingt-six pieds (26') dans sa ligne sud, cent trente-quatre pieds et six dixièmes de pied (134.6') dans sa ligne sud-ouest, vingt et un pieds et vingt et un centièmes (21.21') dans sa ligne ouest. Cet emplacement contient une superficie de cinquante-quatre mille trois cent cinq pieds carrés, mesure anglaise (54,305 p.c., m.a.).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE



LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978

212-78
Contrat
servitude
accordée à
l'Hydro-
Québec
lot 181
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude par lequel la Ville de Trois-Rivières accorde à la Commission Hydroélectrique de Québec, des droits réels et perpétuels pour un réseau de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines et accessoires nécessaires ou utiles à son bon fonctionnement, sur vingt-et-une (21) lisières et un emplacement de terrain faisant partie de certaines resubdivisions et subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières lesdites resubdivisions et subdivisions étant énumérées dans l'acte de servitude dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnés à l'acte de servitude.

ADOPTE

213-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction:		
Travaux - Manoir de Tonnancourt - 6e estimé		\$93,705.45
Maurice L. Denoncourt:		
Honoraires - Réparation des cheminées - Manoir Niverville		980.00
Clément Ricard:		
Aqueduc et drainage secteur Dargis - Estimé no 4		42,796.15
Laurentide Ready-Mix:		
Déneigement - Secteur St-Michel - Dernier versement - Saison 1977-78	22,800.00	
Francine Généreux:		
Service de sténographe - Cause Léon Beaudry		197.45
Le Nouvelliste:		
Avis public - Appel d'offres - Echéance taxe d'affaires		480.00
Télé-communication:		
Service de télé-page - Travaux Publics - U.Q.T.R. - Loisirs -		
Police - Exposition - Mai 1978		220.75
Brunelle Inc.:		
Remise de dépôt sur soumission - Chaussettes et bottines - Policiers		347.89
Chambre de Commerce:		
Dépenses de voyage et soirée du Président		180.00
Jules Héon:		
Service de sténographe - Diverses causes - Cour Municipale		130.00
Floriculture Gauthier:		
Fleurs - Semaine des Secrétaires		97.60
Commission des Contrôles - Permis d'Alcool du Québec:		
Permis pour opérer une bavaroise - Exposition 1978		200.00
Consultants Pluritec Ltée:		
Honoraires - Expertise sur matériel - Re: Lits filtrants		150.00

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978



Maurice Denoncourt:	
Honoraires - Projet de décoration - Club House	315.00
Service Sanitaire Régional Trois-Rivières:	
Voyages spéciaux et contenants - Avril 1978	1,060.00
Marché St-Louis:	
Achats divers - Bureau de l'Exposition	101.12
Palais du Dragon:	
Repas divers - Réunion Exposition	139.35
Rapid Bar-B-Q:	
Repas divers - Réunion Exposition	42.79
Marché Victoria:	
Achats divers - Ville	181.90
Michel Girard:	
Remboursement de dépenses - Voyage Plessisville - Re: Exposition	33.54
Centre Landry:	
Nettoyage du Parc Jean Béliveau	192.50
Laviolette Auto Location:	
Location d'automobile - Re: Voyage à Rimouski - Association des Expositions du Québec	76.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - Exposition, CAM et Hippodrome - Avril 1978	\$ 180.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	11.00
Entreprise de Nettoyage MP Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 23 au 29 avril 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 23 au 29 avril 1978)	214.40
Entreprise L.P.F. Inc.:	
Raccordement - Salle de contrôle - Tableau électronique - Hippodrome	210.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Bureau des Evaluateurs - Avril 1978	24.75
Service de photocopies - Administration, Travaux Publics, Loisirs - Mars 1978	590.14
Léonard Garceau:	
Allocation de logement - Secteur Hertel - Mai et juin 1978	350.00
Paul Pagé:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Gilles Toupin:	
Allocation de logement - Secteur Hertel - Mai 1978	150.00
Sylvio Lacroix:	
Allocation de logement - Secteur Hertel - Mai et juin 1978	250.00
H.P. Bélanger:	
Allocation de logement - Secteur Hertel - Mai 1978	300.00
J.P. Descôteaux:	
Frais de logement - Secteur Hertel	150.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1978

Roger Baril - 469 milles	103.18
Léo Bellérose - 411 milles	90.42
Gaston Desaulniers - 425 milles	93.50
Rosaire Francoeur - 300 milles	66.00
Jean-Louis Goneau - 442 milles	97.24
Roger Loisel - 1,026 milles	255.72
Alain Provencher - 162 milles	35.64
Robert Rousseau - 679 milles	149.38
Hélène Tanguay - 68 milles	14.96
Jean Alarie - 628 milles	138.16
Roland Bacon 566 milles	124.52
Raoul Bellavance - 246 milles	54.12
Origène Bellemare - 248 milles	54.58
André Daviau - 871 milles	191.62
Maurice Galarneau - 1,063 milles	233.86
Transport des hommes	20.00
Gaëtan Lemieux - 167 milles	36.74
Michel Matteau - 372 milles	81.84
Jean-Louis Ouellette - 300 milles	66.00
Gilles Poulin - 141 milles - février et mars 1978	31.02
Charles-Edouard Provencher - 125 milles	27.72

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1978 (suite)

Denis Ricard - 118 milles	\$ 25.96
Yvon Ratelle - 419.43 milles	92.27
Roger Rompré - 454 milles	99.88
Allocation spéciale - 20 jours	20.00
Jacques St-Laurent - 340 milles	74.80
André Verville - 548 milles	120.56
Réjean Boucher - 276 milles - Février 1978	60.72

Jean Lamy:

Dépenses de voyage - Québec - Cours en zonage	47.50
---	-------

Jean-Jacques Lacroix:

Dépenses de voyage - Montréal - Cours d'évaluation	239.96
--	--------

Jacques St-Laurent:

Dépenses de voyage - Montréal - Symposium sur le plein air	61.74
--	-------

Claude Juteau:

Dépenses de voyage - Québec - Re: Matrice graphique	53.25
---	-------

Jean Alarie:

Remboursement de petite-caisse	151.38
--------------------------------	--------

Dépenses de voyage - Plessisville - Re: Expo 1978	34.00
---	-------

Dépenses de voyage - Rimouski - Association des Expositions Agricoles	151.72
---	--------

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	243.43
André Laneuville	98.48
René Monfette	452.15
Alvin Doucet	168.29
Robert Corbeil	79.09

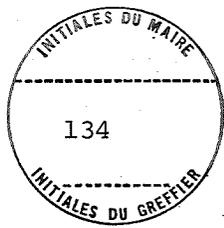
LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1978

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jilles Beaudon
MAIRE

JL/jrd



LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 29ième jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-05-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mai 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant la 2ième phase du projet "PARC LINEAIRE", avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 3 avril 1978;

- h) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- i) Règlement décrétant la pose de Services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;
- j) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- k) Règlement décrétant des travaux de reconstruction de la dalle de l'Hôtel de Ville, au montant de \$300,000.00 environ et autorisant un emprunt de \$230,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 15 mai 1978;
- l) Règlement décrétant des travaux d'aqueduc (chambres de vannes St-Maurice St-Paul) et pose de vannes, au montant de \$73,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 mai 1978;
- m) Règlement décrétant des travaux d'égout, Boul. Jacques Cartier, rue St-Olivier, collecteur zone industrielle No. 2, etc, au montant de \$152,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 15 mai 1978;
- n) Règlement décrétant des travaux de réparation de bâtisses récréatives et autres, au montant de \$134,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 mai 1978;
- o) Règlement décrétant des travaux d'aménagement de terrains de jeux, au montant de \$162,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 15 mai 1978;
- p) Règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 mai 1978;
- q) Règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'estrade de la Piste de courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$15,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 mai 1978;
- r) Règlement décrétant la pose et ou la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, au coût de \$3,000.00, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 mai 1978;
-

Règl. décrétant
des travaux
d'égouts et de
voirie sur
la 6ième rue
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'égouts et de voirie (pavage et fondation de rue) sur la 6ième rue, entre la rue J.H. Fortier et le Boul. Des Forges, au montant de \$48,000.00 et prévoyant un emprunt et ou un virement de fonds, à cet effet.

Lu en Conseil, ce 29 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règl. prévoyant
le zonage du
quartier
St-Philippe
pour y définir
les usages
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 et prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages.

Lu en Conseil, ce 29 mai 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

214-78
Compte rendu
15-05-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 15 mai 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

215-78
Règl. 647
travaux de
voirie et
emprunt de
\$290,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 647, décrétant l'exécution de travaux de voirie dans la Ville et prévoyant un emprunt au montant de \$290,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

216-78
Règl. 648
travaux de
reconstruction
de trottoirs
et emprunt de
\$60,000.00
au fonds de
roulement
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 648, décrétant des travaux de reconstruction de trottoirs dans divers secteurs et à emprunter une somme de \$60,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

Que pour financer ledit règlement, il est résolu à entrer en vigueur, d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312, une somme de \$60,000.00.

Ladite somme de \$60,000.00 sera remboursable par tranches égales appropriées chaque année au budget, et ce, devenant dû, le 1er mai 1979 et des autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

217-78
Règl. 649
divers travaux
Marché aux
Denrées,
Porte Duplessis
etc
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 649, décrétant divers travaux au Marché-Aux-Denrées, à la Porte Duplessis, aux Traverses souterraines de l'Hydro-Québec, à la Côte Ste-Marguerite et à emprunter une somme de \$51,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978



Ladite somme de \$51,000.00 sera remboursable par tranches égales appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq ans, le premier versement devenant dû, le 1er mai 1979 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

218-78
Règl. 650
travaux de
restauration
et de
réaménagement
de bureaux de
l'Hôtel de
Ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 650, décrétant la restauration et le réaménagement des bureaux à l'Hôtel de Ville et autorisant à cette fin, une dépense de \$85,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

219-78
Règl. 651
travaux de
reconstruction
de trottoirs
dans St-Philippe
au coût de
\$50,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 651, décrétant la restauration de trottoirs dans le secteur St-Philippe, à partir du Parc Victoria et autorisant à cette fin, une dépense de \$50,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

220-78
Règl.
191-24-1
modification
au zonage
dans Ste-Thérèse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 191-24-1, amendant le règlement 191 aux fins de permettre l'aménagement et l'utilisation de terrains de stationnement pour les commerces en bordure du Boul. des Forges dans les zones à cet effet, en bordure du Secteur Ste-Thérèse, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

221-78
Règl. 304-G
normes de
stationnement
dans le
Centre-Ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 304-G, amendant le règlement No. 304-F afin que ce dernier ne s'applique pas aux bâtiments déjà existants dans le Centre-Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

222-78
Contrat
Fernand
Gauthier
cheminées
Manoir de
Niverville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec M. Fernand Gauthier, en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter des travaux de maçonnerie pour la réfection des cheminées du Manoir de Niverville pour le prix de \$3,480.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978

223-78
Offre de
vente de
l'île
St-Quentin
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire que l'île St-Quentin devienne un Parc régional;

ATTENDU que plusieurs études, rapports et autres documents, confirment sans aucun doute, la vocation de cette île comme parc;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a déjà investi à elle seule, plus d'un million (\$1,000,000.00) de dollars dans ce parc;

ATTENDU que son emplacement privilégié fait que ce parc est situé à quelques minutes d'une population de 115,000 habitants;

ATTENDU qu'aussitôt que le Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche deviendra propriétaire de l'île, un comité comprenant des représentants des trois villes (Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Trois-Rivières-Ouest) sera formé;

ATTENDU que dès que l'assentiment du Ministère aura été signifié, des professionnels seront engagés afin de protéger l'île contre l'érosion;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville signifie au Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, son intention de lui céder l'île St-Quentin, pour un montant de \$85,000.00.

Que le Ministère verse une subvention de \$100,000.00 pour l'administration de l'île pour 1978.

ADOPTE

224-78
Procès-verbal
du greffier
règl. 645
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement 645 (Rénovation partielle du Colisée et emprunt de \$600,000.00) soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

225-78
Subdivision
lot 205-10
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 25 avril 1978, montrant la subdivision du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à M. François Masse et donnant effet au lot 205-10.

ADOPTE

226-78
Subdivision
lot 212-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 26 avril 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 212 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situé Boul. des Forges, appartenant à M. Michel Chicoine et donnant effet au lot 212-2.

ADOPTE

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978

227-78
Subdivision
lots
170-157-1 et
2, 171-252-1
et 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 mars 1978, montrant la subdivision des lots 170-157 et 171-252 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Roméo Martel, appartenant à Les Jardins Laviolette Inc. et donnant effet aux lots 170-157-1 et 2, 171-252-1 et 2.

ADOPTÉ

228-78
Subdivision
lot 25-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean Châteauneuf, A.G., en date du 24 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 35 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situé sur le Chemin de desserte de l'autoroute 55, appartenant à Sylvio Belzile et donnant effet au lot 35-2.

ADOPTÉ

229-78
Demande à
la Commission
Scolaire pour
une nouvelle
école dans
le Secteur
Isabeau
Adoption

ATTENDU qu'une nouvelle école est nécessaire dans le Secteur Isabeau de Trois-Rivières;

ATTENDU que plusieurs familles y sont déjà établies;

ATTENDU que plus de cent (100) maisons y seront bientôt construites, les services municipaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure étant déjà installés;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a elle-même prévu l'aménagement d'un parc et terrain de jeux, dans son programme de développement;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Commission Scolaire de bien vouloir réserver immédiatement un terrain pour la construction d'une école dans le Secteur Isabeau..

ADOPTÉ

230-78
Cause
Jacques
Simard
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

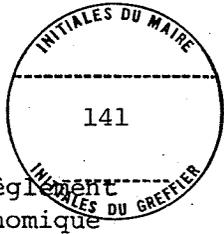
Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro 400-02-000579-78 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle JACQUES SIMARD est demandeur, et LA VILLE DE TROIS-RIVIERES défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

231-78
Acceptation
de la
soumission
de IBERVILLE
EXCAVATION
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme Iberville Excavation Inc., au montant de \$368,895.50 pour la réalisation de travaux d'infrastructure dans le Parc Industriel No. 2 tels que décrétés par le règlement No. 644 de la Ville ladite soumission étant acceptée sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Comité directeur des Ententes Auxiliaires Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.



LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978

Ces travaux et tous ceux décrétés et autorisés par le règlement No. 644, sont financés par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis en oeuvre avec la collaboration du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

232-78
Approbation
de
l'association
"CLUB SOCIAL
DES VOYAGEURS
DE COMMERCE"
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Fernand Allard, Jean Quevillon, Roland Bergeron, Emilien Boucher, Pierre Paul Leblanc, Gérald Parmentier, Aimé Abel, Paul Désilets, Réal Ravary et Roger Sicard, désirant se former en association sous le nom de "CLUB SOCIAL DES VOYAGEURS DE COMMERCE" ayant son siège social au 3116 rue De Francheville, Trois-Rivières, conformément au Chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTÉ

233-78
Proclamation
du 9 juin
journée
nationale du
français
Adoption

ATTENDU que le français est un instrument essentiel à l'expression de notre vie collective;

ATTENDU que nous ressentons le besoin de maîtriser notre langue et d'en valoriser l'usage et la qualité sur notre territoire;

ATTENDU que divers organismes dans notre municipalité ont donné leur appui à l'Année du français;

ATTENDU que le 9 juin sera marqué, à travers le Québec, d'une Journée nationale du français;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que ce conseil de la Ville de Trois-Rivières proclame le 9 juin Journée nationale du français et invite la population à y participer activement.

ADOPTÉ

234-78
Nomination
du maire
suppléant
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. le Conseiller FERNAND GONEAU, soit et est nommé Maire Suppléant pour le prochain terme.

ADOPTÉ

235-78
Protocole
d'entente
re: Parc
Linéaire
Phase II
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente entre la Ville et le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec pour l'aménagement du Parc Linéaire.

ADOPTÉ

236-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978



Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Canadien Pacifique Ltée:	
Entretien - Dépenses - Passages à niveau - Janvier, février, mars 1978	\$1,132.94
Jean De Charette:	
Honoraires - Cession par les Entreprises Le Corbusier	98.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Diverses causes	269.20
Chubb Security Systems:	
Service - Système d'alarme - Cambriolage - Attaque à main armée - Piste de courses (période 3 mois)	235.58
Rosaire Lapointe Enr.:	
Entretien commercial - Piste de courses	190.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 30 avril au 6 mai 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 30 avril au 6 mai 1978)	214.40
Alain Descormiers:	
Allocation - Usage d'outils	50.00
Paul Boisvert:	
Allocation - Usage d'outils	50.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Travaux Publics - Avril 1978	182.63
Hebdo Cap & Trois-Rivières:	
Publicité - Service des Loisirs	148.00
Service des Loisirs (Baseball mineur)	222.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service des Loisirs	290.70
Avis public - Appel d'offres - Service des Loisirs	274.30
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	74.10
<u>ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - JUIN 1978 - SECTEUR HERTEL</u>	
Mme Raymonde Piché	100.00
Jacques Desmarais	200.00
Jean et Pierre Benoît	135.00
Raymond Langevin	125.00
Raymond & Frères Inc.	145.00
Raymond & Frères Inc.	130.00
Onil Desfossés	65.00
Guy Plourde	110.00
Jules St-Onge	95.00
William Irving	230.00
Thérèse St-Ours	100.00
Gaétan St-Ours	100.00
Yvon Périgny	240.00
Jean Barakett & Maurice Demontigny	225.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - JUIN 1978 - SECTEUR HERTEL (suite)

Roland Babineau	125.00
Normand Lavigne	100.00
Place du Centre Trois-Rivières	290.00
Mme Roland Hamel	200.00
Philippe Fleuret	265.00
R. & H. Grenier	30.00
Jeannette Babineau	77.00
Emmanuel Veillette	150.00
Lucien L'Heureux	165.00
Anéré Mongrain	135.00
Eldard Moquin	150.00
Marcel Collins	160.00
Jocelyne Couture	80.00
Fabiola Vallières	150.00
Bertha Roach	110.00
Wildy Poisson	140.00
Wildy Poisson	140.00
Wildy Poisson	140.00
J. Lizotte & J.F. Grenier	260.00
J. Lizotte & J.F. Grenier	250.00
Francine Giroux	115.00
Eva Babin	85.00
Normand Tessier	150.00
Les Immeubles Tourneso!	265.00
Les Appartements Le Sénateur	270.00

Mme Louise Dauphinais:	
Compensation - déménagement - Secteur Hertel	625.00
Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Montréal (Salon de la Femme)	52.09
Remboursement de petite-caisse	82.20
Jean-Paul Dorion:	
Dépenses de voyage - Ottawa (Dalle Hôtel de Ville)	130.75

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1978

Hélène Lacombe - Avril et mai 1978 - 415 milles	91.30
Luc Pleau - 408 milles	89.76
Pierre Audet - 86 milles	18.92
Réjean Boucher - 223 milles	49.06
Jean Denoncourt - 367.2 milles	80.78
Marc Latendresse - 89.9 milles	19.78

Gabriel Trahan:	
Remboursement de petite-caisse - Réception - Ouverture des Courses	394.61
Jean-Louis Goneau:	
Remboursement de petite-caisse	26.20
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	536.23

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978



Chambre de Commerce:	
Octroi - 2e versement	\$ 8,000.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Avril 1978	1,066.06
Jean De Charette:	
Honoraires - Vente par Dame Marguerite Bellemare	402.00
Entreprise L.P.F. Inc.:	
Raccordement électronique - tableau - Hippodrome	300.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 7 au 13 mai 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 7 au 13 mai 1978)	214.40
Grate Lakes Airlines Ltd:	
Dépôt - Location d'avion - 15-17 juin 1978 - Sarnia, Ontario	700.00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	8.34
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Service de la Récréation et des Parcs	275.10
Rock Plante:	
Huissier - Frais de mandat	28.40
Poterie Des Forges:	
Achat de chopes	192.50
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Henri Dorion - Secteur Hertel	32.00
Entreposage de meubles - Téléspore Gendron - Secteur Hertel	22.00
Déménagement - Henri-Paul Desmarais - Secteur Hertel	142.75
Entreposage de meubles - Henri-Paul Desmarais - Secteur Hertel	44.00
Montant payé en trop	(0.80)
Jeux du Québec:	
Subvention - 2e versement - final	17,872.19
Centre Landry:	
Octroi - Module de club sportif	300.00
Productions Spectra Inc.:	
Spectacles - 14 et 28 avril 1978 - Dernier versement	428.56
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Administration générale - Travaux Publics -	
Service de la Récréation et des Parcs - Urbanisme - Exposition -	
Police - Hippodrome - Usine de Filtration - Avril 1978	676.04
Dr. Yvon Périgny:	
Allocation de relogement - Mars 1978 - Secteur Hertel	120.00
Mme Malvina Vallières:	
Déménagement - Secteur Hertel	150.00
COMPENSATIONS AUX PROPRIETAIRES - RESTAURATION (25%) -	
SOLDE A VERSER - SECTEUR HERTEL:	
Mme Auréa Boudreault	3,600.00
Denis Couture	650.00
Jean-Paul Denoncourt	1,925.00
Mme Donat Dufresne	562.00
Jacques Girard	1,550.00
Roger Marcouiller	1,779.75
	2,200.00



LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1978

COMPENSATIONS AUX PROPRIETAIRES - RESTAURATION (25%) -
SOLDE A VERSER - SECTEUR HERTEL (suite):

Wildy Poisson	\$ 2,100.00
Emmanuel Veillette	200.00

Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Colloque à Grand-Mère - 18 invités	501.86
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Ville de Brossard - Re: Matrice graphique	91.21
Alain Provencher:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 316 milles	69.52
Le Roussillon:	
Souper - Invité S.H.Q.	30.22
Alvin Doucet:	
Remboursement de petite-caisse	189.82
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	288.12

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
29-05-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 mai 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- h) Règlement décrétant la pose de Services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;

- i) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- j) Règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 15 mai 1978;
- k) Règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'estrade de la Piste de courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$15,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 15 mai 1978;
- l) Règlement décrétant la pose et ou la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, au coût de \$3,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 15 mai 1978;
- m) Règlement amendant le règlement No. 191 et prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;

Règl. décrétant
et autorisant
l'élargissement
de la rue
Ste-Marguerite
et l'aménagement
d'un terrain de
stationnement
pour avions à
l'aéroport
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'élargissement sur la rue Ste-Marguerite, entre les rues Plouffe et Paul Lemoyne au coût d'environ \$28,000.00, des travaux d'aménagement d'un aire de stationnement pour avions à l'aéroport au coût de \$2,000.00 et autorisant un emprunt à cet effet au fonds de roulement.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Règl. décrétant
la pose des
services
municipaux
sur la rue
Jeanne Crevier
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction des services municipaux sur la rue Jeanne Crevier, entre le lot 1-53 et le Boul. des Chenaux, au coût de \$36,000.00 et appropriant cette somme au fonds généraux.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règl. amendant
le règl. 186
afin de
délimiter le
stationnement
et la
circulation
sur l'île
St-Quentin
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 à l'effet de délimiter le stationnement et la circulation sur l'île St-Quentin et restreindre le stationnement dans certaines rues de la Ville.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1978

237-78
Compte rendu
29-05-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 29 mai 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

238-78
Règl. 652
dalle de
l'Hôtel
de Ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 652, décrétant des travaux de reconstruction de la dalle de l'Hôtel de Ville, autorisant une dépense totale de \$312,500.00 à cet effet, un emprunt de \$230,000.00 et l'appropriation aux fonds généraux d'une subvention de \$82,500.00, du Ministère des Affaires Municipales soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

239-78
Règl. 653
travaux
d'aqueduc
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 653, décrétant des travaux d'aqueduc (chambres de vannes St-Maurice, St-Paul) et la pose de vannes, au montant de \$73,000.00 et prévoyant un emprunt de \$77,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

240-78
Règl. 654
travaux
d'égout
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 654, décrétant des travaux d'égout sur le Boul. Jacques Cartier, la rue St-Olivier, la construction de regards du Centre-Ville, et la réparation du collecteur du parc industriel No. 2 au montant de \$152,000.00 et prévoyant un emprunt de \$160,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

241-78
Règl. 655
travaux de
réparation
de bâtisses
récréatives
et autres
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 655 décrétant des travaux de réparation de bâtisses récréatives et autres, au montant de \$134,000.00 et prévoyant un emprunt de \$141,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

242-78
Règl. 656
travaux
d'aménagement
de terrains
de jeux
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 656, décrétant des travaux d'aménagement de terrains de jeux, au montant de \$162,000.00 et prévoyant un emprunt de \$171,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

243-78
Règl. 657
travaux
d'aménagement
du Parc
Linéaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 657, décrétant l'exécution de travaux d'aménagement du parc linéaire, entre le parc Lambert et le Boul. des Récollets, et autorisant le paiement d'une somme de \$60,000.00 pour en payer le coût, cette somme devant faire l'objet d'une subvention par le Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche du Québec, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

244-78
Règl. 658
pose des
services
municipaux
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 658 décrétant la construction d'un égout pluvial et l'élargissement du pavage existant sur la 6ième rue entre la rue J.H. Fortier et le Boul. des Forges au coût de \$52,227.71 et autorisant des virements de fonds à divers règlements d'emprunts pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis séance tenante à tous les conseillers.

ADOPTE

245-78
Bail entre
la Ville et
Roland
BOURDON
re: terrain
de camping
Ile St-Quentin
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et M. Alvin Doucet soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à Roland BOURDON, le terrain de camping situé sur l'Ile St-Quentin, du 16 juin au 10 septembre 1978, pour le prix de \$750.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

246-78
Entente
entre la
Ville et
Roland
BOURDON
re: l'entretien
de l'île
St-Quentin
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et M. Alvin Doucet, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec M. Roland BOURDON, en vertu de laquelle celui-ci s'engage à assumer l'entretien de l'île St-Quentin pour le prix de \$2,400.00 du 16 juin au 10 septembre 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

247-78
Entente
avec
LE CENTRE
LANDRY pour
le paiement
d'un animateur
responsable
du terrain de
jeux du parc
Jean Béliveau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et M. Alvin Doucet soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LE CENTRE LANDRY, pour le paiement d'un animateur responsable du terrain de jeux du parc Jean Béliveau, au montant de \$1,310.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



248-78
Entente
entre la
Ville et
l'ASS.
SPORTIVE
STE-CECILE
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, et M. Alvin Doucet, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC., pour le paiement d'un animateur responsable du terrain de jeux du Parc Lemire, au montant de \$850.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

249-78
Subdivision
lot 177-90
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 2 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 177 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à Paul Perreault Const. Ltée et donnant effet au lot 177-90.

ADOPTE

250-78
Subdivision
lot 1125
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 11 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1125 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé Boul. des Chenaux, appartenant à Trobec Ltée et donnant effet aux lots 1125-250 à 265 incl.

ADOPTE

251-78
Subdivision
lot 194-118
et 119
plan et
livre de
renvoi
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 16 janvier 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 193 et 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. Jacques Cartier, appartenant à Jean-Guy Dargis Inc. et à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 193-184, 194-117 à 119 incl.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision ci-haut mentionnée.

ADOPTE

252-78
Subdivision
lot 243-3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 12 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 243 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à Mmes Huguette et Fleurette Janvier et M. René Janvier et donnant effet au lot 243-3.

ADOPTE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1978

253-78
Subdivision
lot 181-2-94
plan et
livre de
renvoi
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 29 mai 1978, montrant la subdivision du lot 181-2-94 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans la Banque de terrains municipale, appartenant à la Ville et donnant effet aux lots 181-2-94-1 et 2.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision ci-haut mentionnée.

ADOPTE

254-78
Subdivision
lot 181
plan et
livre de
renvoi
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 29 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans la Banque de Terrains de la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-799 à 802 incl.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision ci-haut mentionnée.

ADOPTE

255-78
Résolution
No. 27
30-01-78
rescindée
Adoption

ATTENDU que le 30 janvier 1978, la Ville estimait devoir demander un permis de vente de boissons au stade de baseball;

ATTENDU que le club de baseball Les Aigles Junior s'est vu confier la concession des bars à cet endroit;

IL EST PROPOSE, SECONDE et RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la résolution No. 27 du 30 janvier 1978, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

256-78
Proclamation
semaine du
5 au 10
juin 1978
la semaine de
Sécurité
Cycliste
Adoption

ATTENDU que, la semaine du 5 au 10 juin 1978 a été désignée par le Club Optimiste de Trois-Rivières comme la semaine de Sécurité Cycliste dans la Ville de Trois-Rivières; et,

ATTENDU que, cette campagne annuelle est supportée par le Club Optimiste pour la quatrième année consécutive; et,

ATTENDU que, la Seamine de Sécurité Cycliste a été désignée pour faire de Trois-Rivières une ville sans danger pour les cyclistes en démontrant aux automobilistes et aux cyclistes les principes de base de la sécurité à bicyclette; et,

ATTENDU que, les Optimistes attirent l'attention de tous les automobilistes et les cyclistes sur la signalisation de la circulation et des routes utilisées conjointement par eux; maintenant,

PAR CONSÉQUENT je déclare par la présente que, la semaine du 5 au 10 juin 1978, sera reconnue comme la Semaine de la Sécurité Cycliste de Trois-Rivières par l'autorité qui m'est conférée par le sceau de la ville; et,

PAR CONSÉQUENT, à titre de maire, j'invite fortement tous les citoyens de Trois-Rivières à coopérer avec les Optimistes dans leur effort pour faire de Trois-Rivières une ville sans danger pour les cyclistes.

ADOPTE

257-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Télécon (Trois-Rivières) Inc.:	
Eclairage de rues - Parc Isabeau	\$35,217.38
Eclairage de rues - Rue De La Santé	1,994.04
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	914.34
Chambre de Commerce:	
3e octroi	10,000.00
J.P. Doyon Ltée:	
Aqueduc et égouts sanitaires - Parc Industriel no 2	54,571.03
Mécanique Véga Inc.:	
Remise de retenue - Installation - Usine de Traitement d'Eau	5,000.00
Arno Electrique Ltée:	
Remise de retenue - Eclairage - Parc Albert Gaucher	2,683.69
Eclairage - Parc Albert Gaucher - Paiement no 2	2,086.90
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	4,197.90
Biguë & Lord:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	9,170.35
Trane Co. of Canada Ltd:	
Réparation - Unité d'absorption	910.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Passages à niveau - Part de la Ville - Janvier, février et mars 1978	1,132.94
L'Union des Municipalités:	
Frais d'inscription - 12 personnes - Congrès 1978	1,620.00
Great Lakes Airlines Ltd:	
Location d'avion - 15-17 juin 1978 - Sarnia, Ontario - Solde à payer	6,299.00
Brink's Canada Ltée:	
Frais de service - Mai 1978 - Hippodrome	156.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Mai 1978	390.00
Mes Pinsonnault, Moreau, Roy, Lambert & Mercier:	
Honoraires et frais - Cause Philippe Lamothe Inc.	1,069.46
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 14 au 20 mai 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 14 au 20 mai 1978)	214.40
Télé-Communication:	
Service de télé-page - U.Q.T.R., R. Loisel, Guy-Paul Simard, Roland Poitras, Jean Alarie, Jacques Vaugois - 26 mai au 25 juin 1978	204.53
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Edifice des Travaux Publics & Bibliothèque	174.32
Rapid Bar-B-Q.:	
Repas - Réunion Comité du P'tit Bistro - Expo	15.07
Palais du Dragon Inc.:	
Repas - Réunion Agriculture - Expo	41.25

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1978



Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers - Commission de l'Exposition	\$ 114.70
Léo Leclerc:	
Conférence de presse - 18 mai 1978 - Bar	35.00
Centre de Recherche Industrielle du Québec:	
Achat - Répertoire des produits du Québec	25.00
CN CP Télé-communications:	
Télégramme - Exposition	5.13
Place du Centre T.R. Inc.:	
Allocation de relogement - Mai et juin 1978 - Secteur Hertel	470.00
Roland Masse:	
Déménagement - Secteur Hertel	150.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - Mai 1978	50.00
Martel Express T.R. Ltée:	
Déménagement - Denise Richard - Secteur Hertel	245.75
Entreposage de meubles - Denise Richard - Secteur Hertel	42.00
Déménagement - Alfred Dargis - Secteur Hertel	164.70
Entreposage de meubles - Alfred Dargis - Secteur Hertel	44.00
Déménagement - Vanier Dargis - Secteur Hertel	177.65
Entreposage de meubles - Vanier Dargis - Secteur Hertel	44.00
Déménagement - Henri-Paul Bélanger - Secteur Hertel	200.30
Entreposage de meubles - Henri-Paul Bélanger - Secteur Hertel	33.00
Déménagement - Eva Babin - Secteur Hertel	74.25
Entreposage de meubles - Eva Babin - Secteur Hertel	16.00
Société Internationale d'Arboriculture:	
Admission - Cotisation 1978 - Albert Morrissette	40.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Entretien de la bâtisse - Parc Ste-Marguerite - Entente Service de la Récréation et des Parcs - 1er et 2e versements	800.00
Comité des Oeuvres St-Philippe:	
Entretien et surveillance - Parc Guilmour - Entente Service de la Récréation et des Parcs - 1er versement	750.00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières:	
Location du stade de baseball et terrain de baseball - Du 15 avril au 31 octobre 1978 - Entente Service de la Récréation et des Parcs - 1er versement	2,000.00
Gabriel Trahan:	
Achats divers - Bar - Hippodrome	265.45
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1978</u>	
Origène Bellemare - 228.3 milles	50.23
Anatole Houle - 883 milles	194.26
Denis Ricard - 77 milles	16.94
Michel Matteau - 256 milles	56.32
Alain Tremblay - Avril et mai 1978 - 74 milles	16.28
Alain Provencher - 168 milles	36.96



Auberge Grand-Mère Inn:	
Colloque à Grand-Mère - autorités de la Ville	
Jacques Charette:	
Dîner - Invités Ministère des Affaires Culturelles	19.20
Place Le Centurion:	
Dîner - Invité S.C.H.L.	22.40
Dîner - Invités S.H.Q.	45.35
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Ville de Laval	45.31
Léo Bellerose:	
Dépenses de voyage - Montréal-Nord - A.P.O.M.	43.74
Réjean Boucher:	
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.T.E. - Québec	469.74
André Bérubé:	
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.T.E. - Québec	90.00
Yvon Blais:	
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.T.E. - Québec	45.00
André Rocheleau:	
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.T.E. - Québec	90.00
Henri-Paul Durand:	
Dépenses de voyage - Montréal - Visite industrielle à A.Q.T.R.	68.75
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:</u>	
Jean Alarie	51.55
Jean-Paul Dorion	31.14
Alvin Doucet	96.61
Allocation d'automobile - Janvier, février, mars et avril 1978 - 944 milles	207.68
René Monfette	581.05
Jean Lamy	90.59
Surplus de perception	29.27
Guy-Paul Simard	281.11

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
5-06-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 1978, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant la zonage des lots 175 et 176 angle Boul. des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie), avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 avril 1978;
- h) Règlement décrétant la pose de Services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;

LUNDI, le 12ième JOUR DE JUIN 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- j) Règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 mai 1978;
- k) Règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'estrade de la Piste de courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$15,000.00; avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 mai 1978;
- l) Règlement décrétant la pose et ou la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, au coût de \$3,000.00, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 mai 1978;
- m) Règlement amendant le règlement No. 191 et prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

Règl. amendant
le règl. No. 13
fermeture de
la rue Des Prisons
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 et décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Règl. amendant
le règl.
191-37-D
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement 191-37-D, afin de permettre les usages récréatifs dans le secteur 1-C-5 (Parc Industriel No. 2), ainsi que les secteurs 1B-5 et 1C-4.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. décrétant
l'aménagement
d'un terrain de
stationnement
sur l'île
St-Quentin
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant l'aménagement d'un terrain de stationnement sur l'île St-Quentin et autorisant un emprunt d'environ \$12,000.00 au fonds de roulement, à cet effet.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1978

Règl. amendant
le règl. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186, aux fins de rendre la rue Royale bidirectionnelle, de Des Forges à Laviolette et interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Royale, à cet endroit.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. amendant
le règl. 186
interdisant
la circulation
des motocyclettes
dans les parcs
et un règl.
amendant le
règl. No. 5
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186, aux fins d'interdire la circulation des motocyclettes dans les parcs, où aucune rue n'est aménagée et un règlement amendant le règlement No. 5, aux fins d'interdire la consommation de boissons alcooliques dans les différents parcs de la Ville.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

258-78
Compte rendu
5-06-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 5 juin 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

259-78
Règl. 659
services
municipaux
rue Jeanne
Crevier au
montant de
\$29,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 659, décrétant la construction des services municipaux sur la rue Jeanne Crevier, entre le lot 1-53 et le Boul. Des Chenaux, au montant de \$29,000.00 et appropriant cette somme aux fonds généraux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

260-78
Règl. 660
élargissement
de la rue
Ste-Marguerite
et
l'aménagement
d'un aire de
stationnement
à l'aéroport
et prévoyant
un emprunt de
\$30,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 660, décrétant l'élargissement de la rue Ste-Marguerite, entre les rues Plouffe et Paul Lemoyne, et l'aménagement d'un aire de stationnement à l'aéroport municipal, et à emprunter une somme de \$30,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

261-78
Règl. 186
délimitant le
stationnement
et la
circulation
sur l'île
St-Quentin
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 186-Z-46, amendant le règlement 186, ayant trait à la circulation et au stationnement dans la Ville et délimitant un aire de stationnement sur l'île St-Quentin, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE



LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1978

262-78
Contrat
acquisition
de la Cie
d'Electricité
Shawinigan, de
parties des
lots 193 et
194
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et le greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'acquisition préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN vend, cède et transporte à la VILLE DE TROIS-RIVIERES, les immeubles suivants:

DESIGNATION:

1.- Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, de figure parallélogramme connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.193) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières et ainsi borné: vers le nord-ouest, par une partie du lot No. 194 (rue), vers le nord-est et le sud-ouest, par des parties du lot No. 193 (rue), par le sud-est, par partie du lot No. 193 restant la propriété de la Cédante. Cet emplacement mesure cent cinq pieds et soixante-sept centièmes de pied (105.67') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et une largeur de trente-trois pieds et sept dixièmes de pied (33.7'). Cet emplacement contient une superficie de trois mille cinq cent soixante et un pieds carrés, mesure anglaise (3,561 p.c., m.a.).

Tel que le tout apparaît, entouré d'un trait rouge, sur un plan préparé par Jean-Paul Duguay, A.G., des Trois-Rivières, en date du 7 septembre 1977, portant le No. 100-83.

2.- Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, de figure parallélogramme, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.193) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières et ainsi borné: vers le nord-ouest, par une partie du lot No. 194 ci-après décrite, vers le nord-est, par le lot 193-45 (rue), vers le sud-est, par une partie du lot No. 193 restant la propriété de la Cédante et vers le sud-ouest, par le lot No. 193-139 (rue). Cet emplacement mesure quatre cent cinquante-sept pieds et vingt-neuf centièmes de pied (457.29') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et une largeur de trente-trois pieds et sept dixièmes de pied (33.7'). Cet emplacement contient une superficie de quinze mille quatre cent onze pieds carrés, mesure anglaise (15,411 p.c., m.a.).

Tel que le tout apparaît, entouré d'un trait rouge, sur un plan préparé par Jean-Paul Duguay, A.G., des Trois-Rivières, en date du 16 août 1977, portant le No. 99-80.

3.- Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, de figure parallélogramme, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P.194) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières et ainsi borné: vers le nord-ouest, par une partie du lot No. 194 restant la propriété de la Cédante, vers le nord-est, par le lot No. 194-1 (rue), vers le sud-est, par une partie du lot No. 193 ci-haut décrite en deuxième lieu et vers le sud-ouest, par le lot No. 194-35 (rue). Cet emplacement mesure quatre cent cinquante-sept pieds et vingt-neuf centièmes (457.29') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et une largeur de trente pieds (30'). Cet emplacement contient une superficie de treize mille sept cent dix-neuf pieds carrés, mesure anglaise (13,719 p.c., m.a.).

Tel que le tout apparaît, entouré d'un trait vert, sur le plan préparé par Jean-Paul Duguay, A.G., des Trois-Rivières, en date du 16 août 1977, portant le No. 99-80.

pour le prix de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte d'acquisition dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, et qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1978

263-78
Intervention
de la Ville
dans une
vente par
Roger Trudel
à Les
Industries
ROPEX LTEE
(Parc Ind.
No. 1)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jacques Verrette, notaire, en vertu duquel M. ROGER TRUDEL vend à les INDUSTRIES ROPEX LTEE, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE de la subdivision officielle du lot numéro VINGT-TROIS (Ptie 23-176) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières borné comme suit:- en front, vers le nord-est, par le lot numéro 23-173 dudit cadastre (rue Girard) en profondeur, vers le sud-ouest, par le lot numéro 23-178 dudit cadastre, d'un côté, vers le sud-est, par le surplus dudit lot 23-176 dudit cadastre, demeurant la propriété de Monsieur Roger Trudel et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par le lot numéro 23-168 dudit cadastre, mesurant, mesures anglaises, quarante pieds (40') de largeur par deux cent vingt pieds (220') de profondeur et ayant une superficie de huit mille huit cents pieds carrés (8,800 pi.ca.).

pour le prix de \$3,000.00 comptant, la Ville de Trois-Rivières intervenant audit acte comme acceptant ladite vente dans son parc industriel No. 1.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

264-78
Modification
de la convention
collective (cols
blancs) re: Fête
nationale du
24 juin
Adoption

ATTENDU que la Fête de la St-Jean Baptiste tombe en 1978, une journée ouvrable;

ATTENDU que la Convention collective des fonctionnaires de l'Hôtel de Ville prévoit que dans un tel cas, la fête est reportée au prochain jour ouvrable, en l'occurrence, le 26 juin;

ATTENDU que la majorité des commerces et institutions reportent cette fête au 23 juin 1978 et qu'il y a lieu que la Ville agisse de même;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une modification à la convention collective des fonctionnaires de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, à l'effet que les parties conviennent que la fête de la St-Jean-Baptiste pour l'année 1978, sera célébrée vendredi le 23 juin 1978 au lieu du 26 juin.

Copie de ladite modification est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

265-78
Bail avec
Jacques Béland
location de
terrain
(boul. des
Forges)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé, en vertu duquel la Ville loue à M. JACQUES BELAND, l'immeuble suivant:

"Un terrain de figure irrégulière borné vers le nord-est par partie des lots 1001 et 1002, vers le nord-ouest, sud-est et sud-ouest, par partie du même lot."

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1978

Mesurant 46 pieds dans sa ligne nord-ouest, 47-11 pieds dans sa ligne nord-est, 46.4 pieds dans sa ligne sud-est et 40.75 pieds dans sa ligne sud-ouest.

Contenant, en superficie, 2,021 pieds carrés (m.a.), pour une période d'un an à compter du 1er mai 1978, pour le prix de \$1.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

266-78
Contrat
L.N.
Cimentiers
Finisseurs
Enr.
trottoirs
et chaînes
de rues
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel Jean-Guy LABRANCHE et Jacques NOURRY, faisant affaires sous le nom de L.N. Cimentiers Finisseurs Enr., s'engagent à exécuter des travaux de confection de trottoirs et de bordure de rues pour le prix de \$56,365.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

267-78
Caractère
de rue à
enlever au
lot 2309
(rue Des
Prisons)
Adoption

ATTENDU que le lot 2309 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, étant la rue Des Prisons, ne servira plus comme rue municipale et publique,

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot 2309 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTE

268-78
Annulation
du lot
181-768
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le lot 181-768 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières soit annulé à toutes fins que de droit pour faire place à une nouvelle subdivision sur la rue des Bouleaux.

ADOPTE

269-78
Comptes du
mois de mai
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant total de \$1,081,420.68 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

270-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert



Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Le Nouvelliste:	
Publicité - Programmes des 14, 20, 21, 27 et 28 mai 1978 - Hippodrome	\$ 214.50
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Mai 1978	275.00
André Champagne:	
Boîte de remorque usagée	180.00
Jardins Les Rivières:	
Fleurs - Fête des Mères - Hippodrome	26.92
Reynolds Radio:	
Location de radio-téléphone - Mai et juin 1978 - Hippodrome	104.00
IBM Canada Ltée:	
Location d'équipement - Juin 1978	5,754.16
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Mai 1978	112.00
Rosaire Lapointe Enr.:	
Nettoyage des vitres du Club House	135.00
Robert Buist:	
Conception d'un clown - Expo 1978	250.00
Club Éleveurs des Petits Animaux du Québec:	
Location de cages - Aviculture - Expo - 1976 et 1977	395.47

OCTROIS - BASEBALL - 1er VERSEMENT

Loisirs Ste-Thérèse Inc. (moins coût des contrats \$180.00)	820.00
Loisirs Ste-Marguerite (moins coût des contrats \$70.00)	230.00
Société des Loisirs St-Sacrement (moins coût des contrats \$110.00)	540.00
Comité des Loisirs St-Jean de Brébeuf (moins coût des contrats \$80.00)	370.00
Loisirs Les Rivières Inc. (moins coût des contrats \$80.00)	170.00
Centre Landry (moins coût des contrats \$90.00)	410.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc. (moins coût des contrats \$90.00)	360.00
Association Récréative St-Jean-Baptiste de la Salle Inc. (moins coût des contrats \$110.00)	440.00
Association Récréative Normanville Inc. (moins coût des contrats \$70.00)	230.00

Arno Electrique Ltée:	
Eclairage de rues 1975 - Estimation finale	16,090.80
Remise de retenue	7,526.74
Société de Cartographie du Québec:	
Agrandissement de plan pour matrice graphique	3,973.87
René Monfette:	
Avance pour frais de voyage - Québec - 53e conférence de l'Association Canadienne de Gestion des Achats - 14, 15 et 16 juin 1978	200.00
Soupers - Association Canadienne de Gestion des Achats - 2 personnes Mars, avril et mai 1978 (\$5.00 chacun)	30.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1978

Jean-Paul Poisson - 233 milles	\$ 51.26
Gilles Grenier - 308 milles	67.76
Réal Ayotte - 575 milles	126.50
Alain Provencher - 168 milles	36.96
Roland Bacon - 615 milles	135.30
André Verville - 603 milles	132.66
Lucien A. Ouellet - 200 milles	44.00
Maurice Paquin - 16 milles	3.52
Gérard Brahic - 64 milles	14.08
Jean Benoît - 103 milles	22.66
Daniel L'Heureux - 25 milles	5.50
Fernand Pellerin - 933 milles	205.26
Gaston Boudreault - 780 milles	171.60
Roger Dupuis - 98 milles	21.56
Marcel Métivier - 239 milles	52.58
Roger Paillé - 265 milles	58.30
Rosaire Pouliot - 785 milles	172.70
Romain Frigon - 158 milles	34.76
André Daviau - 1036 milles	227.92
Maurice Galarneau - 1020 milles	224.40
Transport des hommes	25.00
Yvon Ratelle - 543.08 milles	119.48
Transport des hommes	20.00
Serge Dumas - 84 milles	18.48
Guy Larivière - 850 milles	187.00
Raoul Bellavance - 534 milles	117.48
Transport des hommes	2.00
Jean Alarie - 863 milles	189.86
Gaétan Lemieux - 327 milles	71.94
Jean-Maurice Massicotte - 833 milles	183.26
Germain Déziel - 256 milles	56.32
Yvon Poirier - 326 milles	71.72
Lionel Duval - 788.52 milles	173.47
Transport du personnel et de l'équipement	22.00
Marcel Duval - 559 milles	122.98
Transport du personnel et de l'équipement	15.00
Jean-Paul Duguay - 45 milles	9.90
Jean-Louis Goneau - 516 milles	113.52
Roger Baril - 352 milles	77.44
Léo Bellerose - 1,102 milles	242.44
Gaston Desaulniers - 539 milles	118.58
Robert Rousseau - 563 milles	123.86

Armand Allard:	
Remboursement de petite-caisse	148.30
Remboursement de dépenses - fête en l'honneur de M. Panneton lors de sa mise à la retraite	30.55
Gabriel Trahan:	
Remboursement de petite-caisse	198.26

Le 9 juin 1978.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1978

271-78
Maurice L.
Denoncourt
engagé
comme
architecte
travaux
au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que M. Maurice L. Denoncourt, soit et est engagé par la Ville
comme architecte, dans le cadre des travaux de rénovation du Colisée
du Parc de l'Exposition;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et
au nom de la Ville, une convention avec M. Maurice L. Denoncourt,
pour le paiement de ses services professionnels, copie dudit contrat
étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

272-78
Aménagement
d'une piste
cyclable
sur la
partie
comprise
entre le
parc Lambert
et la rue
Père Marquette
Adoption

ATTENDU que dans le cadre de sa politique cycliste, le Ministère
des Transports du Québec a fait part de son intention de mettre
à la disposition des municipalités, des subventions pour pro-
mouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de transport utili-
taire et de loisirs;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a déjà prévu la construc-
tion d'une piste cyclable sur une partie de son territoire;

ATTENDU que la Ville pourrait utiliser la subvention du Ministère
des Transports pour réaliser la piste cyclable prévue;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières, s'engage à utiliser la subven-
tion du Ministère des Transports pour réaliser la construction et
l'aménagement d'une piste cyclable sur la partie de son territoire
comprise entre le parc Lambert et la rue Père Marquette, selon les
plans préparés à cet effet.

ADOPTE

273-78
Cause
Commission
Salaire
Minimum
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit, et est par les présentes,
autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières,
dans une cause portant le numéro 400-05-000542-78 des dossiers de
la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans
laquelle COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM est demanderesse, et VILLE
DE TROIS-RIVIERES, défenderesse, et à faire toutes les procédures
utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

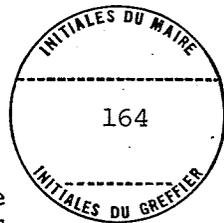
ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 26ième jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12/06/78
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 1978, soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus: -

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. DesForges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul.DesForges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No.10, santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. DesForges, Boul. du Rochon et 6ième Rue,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant des travaux de restauration du Manoir De Tonnancourt (2ième phase, 2ième partie),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 avril 1978;
- h) Règlement décrétant la pose de services rue De Vieux Pont et emprunt de \$ 75,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 avril 1978;



- i) Règlement amendant le règlement No.13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- j) Règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 mai 1978;
- k) Règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'Estrade de la Piste de Courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$ 15,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 mai 1978;
- l) Règlement décrétant la pose et/ou la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, au coût de \$ 3,000.00, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 mai 1978;
- m) Règlement amendant le règlement No.191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- n) Règlement amendant le règlement No. 13 et décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;
- o) Règlement amendant le règlement No.186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No.5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- p) Règlement amendant le règlement No.186 aux fins de rendre la rue Royale bidirectionnelle, de DesForges à Laviolette et interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Royale à cet endroit, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 12 juin 1978;

Achat maison
Bégin rue Des
Forges - em-
prunt \$22,000.
Avis motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'achat de la maison Bégin, sise au 625 et 633 de la rue Des Forges, au coût de \$22,000.00 incluant les frais notariés et prévoyant un emprunt au fonds de roulement à cet effet.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juin 1978

Signé: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amend.règl.
186 - station-
nement permis
motos - rue Hart
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186 aux fins de permettre le stationnement des motocyclettes dans trois (3) stalles face au Parc Champlain, près de l'entrée de l'autogare, sur la rue Hart.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juin 1978.

Signé: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.



Règl. prévoyant le zonage des lots 175 & 176 prohibant les ateliers de réparations
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à la prochaine assemblée, un règlement décrétant les normes de zonage sur tout ou partie des lots 175 et 176, soit le secteur délimité par la 6è Rue, par une ligne passant à 150 pieds au sud-ouest de la ligne séparative des lots 176 et 175, par le Boul. du Rochon et par le Boul. DesForges, dans le but de zoner pour des fins résidentielles, commerciales, ou résidentielles et commerciales, ou commerciales et administratives, établissements destinés à la récréation, aux activités sociales, culturelles et économiques, en excluant les processus industriels ainsi que tous genres d'ateliers de réparations, tels que réparations d'automobiles ou de parties d'automobiles, de motocyclettes ou autres du même genre, et ce, pour tout l'ensemble du territoire couvert par le présent avis de motion.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juin 1978

Signé: M. le Conseiller Léo Thibeault.

274-78
Compte rendu
12/06/78
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente lundi, le 12 juin 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE.

275-78
Règ. 661
Aménag. terrain
station. Ile St-
Quentin - em-
prunt fonds rou-
lement \$12,000.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 661 "décrétant l'aménagement d'un terrain de stationnement sur l'Ile St-Quentin et autorisant un emprunt au montant de \$ 12,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût", soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

276-78
Règ. 191-37-G
activités loi-
sirs et plein
air (Zone indust.
No. 2)
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-37-G, "amendant le règlement 191-37-D, de manière à permettre les activités de loisirs à caractère physique, culturel et de plein air dans les zones 1B-5, 1C-4 et 1C-5", soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

277-78
Travaux aque-
duc & drainage
contrat avec
Iberville Exca-
vation Inc.
\$368,895.50
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec IBERVILLE EXCAVATION INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage dans le Parc Industriel No. 2, suivant le contrat No. 10-49, pour le prix de \$ 368,895.50.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

278-78

Contrat travaux pavage diverses rues \$211,441.82. Régional Asphalté - Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec REGIONAL ASPHALTE, DIVISION DE PAGE CONSTRUCTION INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage de rues dans la Ville, pour le prix de \$ 211,441.82.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

279-78

Contrat travaux aqueduc & drainage combiné -Secteur Hertel - avec Massicotte & Fils. \$251,011.57 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec MASSICOTTE & FILS LTEE en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage combiné dans le secteur Hertel, sur les rues St-Paul, St-Benoît et Des Ursulines (contrat 10-50), pour le prix de \$ 251,011.57.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

280-78

Entente avec Jos.Paquette Terrain à St-Etienne mis à la disposition des policiers re: exercices de tir. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec M. Joseph PAQUETTE, en vertu de laquelle ce dernier met à la disposition de la Ville de Trois-Rivières une partie de son terrain sis à St-Etienne des Grès, pour les exercices de tir des policiers de la Ville.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE.

281-78

Paiement honoraires de Pluritec Ltée re: rénovations Colisée Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé pour l'engagement et le paiement des honoraires de PLURITEC LTEE, Consultants, relativement au projet d'ouvrage suivant:

"RENOVATIONS - COLISEE DE TROIS-RIVIERES"

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE.

282-78

Bail avec Asso. Hommes d'affaires Centre-Ville re: 2 terrains pour stationnement. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé avec l'ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIERES INC. en vertu duquel la Ville loue par les présentes les terrains suivants:

- lot 634
- les lots 627-1 et 2 et 628-1 et 2
 - 626-2
 - 616-3
 - 625
 - 617-5

du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (Revisé), pour le prix de \$1.00 payable d'avance, pour une période de dix-sept (17) mois à compter du 1er février 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

283-78
Entente avec Paul Lefebvre transport par autobus - activités estivales terrains de jeux.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant et M. Alvin Doucet, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé avec LA FIRME DE TRANSPORT PAUL LEFEBVRE, en vertu de laquelle celle-ci assurera le transport par autobus, lors des activités interparoissiales, municipales et locales, suivant le tarif établi dans ladite entente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE.

284-78
Procès-verbaux du greffier re: rég. 647, 652, 653, 654, 655, 656, 4-Z-124 et 191-24-1
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 647, 652, 653, 654, 655, 656, 4-Z-124 et 191-24-1, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

285-78
Approbation subd. Lot 226-15
Alain Paillé
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, A-G., en date du 29 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. DesForges, appartenant à M. Alain PAILLE, et donnant effet au lot 226-15.

ADOPTE.

286-78
Approb. subd. lot 1119-1172
J.-Marc Brouillette
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A-G., en date du 3 avril 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Louis Pasteur, appartenant à M. Jean-Marc BROUILLETTE Inc. et donnant effet au lot 1119-1172.

ADOPTE.

287-78
Approb. subd. lots 211-3 et 211-4 Jacques Arseneault
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A-G., en date du 1er juin 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 211 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. DesForges, appartenant à M. Jacques ARSENEAULT, et donnant effet aux lots 211-3 et 211-4.

ADOPTE.

Imprimerie des Provinces

288-78
Approb. subd.
lots 1119-1169
à 1171 incl.
Sylvestre Gré-
goire & Al.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A-G., en date du 30 mars
1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119 du cadastre de
la Cité de Trois-Rivières, situé rue Louis Pasteur, appartenant à M.
Sylvestre GREGOIRE & AL, et donnant effet aux lots 1119-1169 à 1171
inclusivement.

ADOPTE.

289-78
Approb. subd.
lot 28-99
Jean Légaré
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, A-G., en date du 20 juin
1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 28 du cadastre de
la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. DesForges, appartenant à
M. Jean LEGARE, et donnant effet au lot 28-99.

ADOPTE.

290-78
Approb. subd.
lot 181-1-84-2
Yvon Vallée
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A-G., en date du 4 juin
1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 181-1-84 du cadas-
tre de la Paroisse des Trois-Rivières, situé rue De l'Esplanade, ap-
partenant à M. Yvon VALLEE, et donnant effet au lot 181-1-84-2.

ADOPTE.

291-78
Approb. subd.
lots 10-3 et
10-6 J.Guy Le-
febvre et Régis
Levesque
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, A-G., en date du 16
octobre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 10 du ca-
dastre de la Paroisse de St-Etienne, situé Boul. DesForges, apparte-
nant à MM. Jean-Guy LEFEBVRE et Régis LEVESQUE, et donnant effet aux
lots 10-3 et 10-6.

ADOPTE.

292-78
Demande d'aide
financière à
l'O.P.D.Q. re:
étude d'un mail
fermé dans le
Centre-Ville.
Adoption.

ATTENDU que l'Association des Marchands du Centre-Ville désire
revaloriser et revitaliser le Centre Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que pour réanimer la fonction commerciale au Centre-
Ville, il est proposé de réaliser un mail couvert sur la rue DesForges,
à l'instar du Mail St-Roch à Québec;

ATTENDU que l'implantation d'un édifice administratif et com-
mercial est à prévoir dans le secteur concerné;

ATTENDU qu'un programme de réaménagement de quartier est consi-
déré, sur le plan de l'habitation dans le secteur Centre-Ville;

ATTENDU que des accommodations favorisant la tenue de congrès
à Trois-Rivières sont à prévoir;

ATTENDU qu'une telle étude sur le Centre-Ville engendrera des
études d'infrastructures et de réseaux de circulation;

ATTENDU que de telles études doivent être planifiées les unes
par rapport aux autres et former un ensemble homogène et fonctionnel
qui s'intègre à la trame urbaine existante;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
appui entier pour l'étude des coûts d'un mail fermé et autres études
connexes;

ATTENDU que l'Office de Planification et de Développement du Québec (O.P.D.Q.) a des fonds disponibles qui pourraient servir à ce genre d'étude;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'O.P.D.Q. de verser les montants nécessaires pour faire l'étude du projet de mail fermé dans le Centre-Ville de Trois-Rivières, ainsi que les autres études connexes qui seront nécessaires, sans aucun engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme Canada au Travail, désigne et nomme M. Jean-Paul DORION, Ing. gérant adjoint aux Travaux Publics, promoteur délégué du projet de déboisement et de drainage à l'Aéroport de Trois-Rivières, et que le Conseil accepte que tout déficit en regard du montant affecté à ce projet soit, s'il y en a, absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout dans les rues Jacques Cartier, Jeanne Crevier et 6ième Rue, tels que décrits aux règlements 654, 658 et 659 de la Ville, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ces règlements et autorise le Gérant adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans, et sollicite par les présentes leur approbation par les Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mesdames et Messieurs Micheline Dubé Deschamps, Claude Deschamps, Nicole Simon Deschamps, Gilles Bouchard et Jacqueline Trempe Bouchard, désirant se former en association sous le nom de: "ASSOCIATION RECREATIVE DU SECTEUR PAUL SAUVE" conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

Le siège social de l'association sera au 1610 de la rue Léger à Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard & Fils Inc.:

Aqueduc et égout - Secteur Jean-Guy Dargis - 5e paiement \$39,714.66

Henri Paquette Inc.:

Pavillon Parc Lambert - Estimation no 5 44,909.46

Pavillon Parc Lambert - Estimation no 6 743.25

Remise de retenue 21,482.94

293-78
Programme
Canada au Travail - déboisement et drainage
M.J.P.Dorion
nommé promoteur.
Aéroport mun.
Adoption.

294-78
Gérant adjoint
aux Trav.Pub.
Autorisé à sou-
mettre les plans
de l'Environne-
ment re: aqueduc
et égout rues J.
Cartier, J.Crevier
et 6è Rue.
Adoption.

295-78
Formation en
association.
Association ré-
créative du Sec-
teur Paul Sauvé."
Adoption.

296-78
Comptes à payer
liste hebdom.
Adoption.

140-MG
Légis. M.
Légis. P.
Légis. L.
Légis. G.
Légis. S.
Légis. A.
Légis. J.
Légis. F.
Légis. D.
Légis. C.
Légis. B.
Légis. A.

Laurentide Ready-Mix et Equipement Inc.:	
Déneigement - St-Michel des Forges	8,929.61
Laboratoire de Construction du Québec Inc.:	
Pavillon Parc Lambert - Prélèvements	395.00
Hydro-Québec:	
Service aérien temporaire fourni à la conciergerie Paul Perreault et au Restaurant McDonald	313.94
Alimentation temporaire fournie aux Immeubles Beauport (1964) Inc.	515.96
Modification temporaire réseau aérien de distribution - Rues Des Cyprès, Labadie, Place Châteauguay	156.30
Maurice L. Denoncourt:	
Honoraires - Pavillon Parc Lambert	796.55
Poterie Des Forges:	
Achat de 40 chopes	260.00
Les Galeries Gélinas:	
Achat d'une sculpture	34.50
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	243.93
Caisse Enregistreuse E.B.M.	
Achat de rouleaux et location d'une caisse enregistreuse	86.35
Ministre des Finances:	
Droits et honoraires - Licence de courses - Deuxième période de 14 jours de courses à partir du 15 juin 1978 - Piste de courses de T.R.	1,055.00
Bank of Montreal Trust Co.:	
Honoraires - Agent de transfert et registraire - Emission d'obliga- tions Aetna Life	300.00
Ministère de la Justice:	
Amende et frais d'avis d'infraction - Excédent de poids autorisé lors du dégel - Service des Travaux Publics	174.00
Rosaire Lapointe Enr.:	
Nettoyage de la cuisine et des frigidaires - Marina	235.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 21 au 27 mai 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 21 au 27 mai 1978)	214.40
Entretien - Poste no 1 (du 28 mai au 3 juin 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 28 mai au 3 juin 1978)	214.40
Revue Municipale:	
Abonnements - Juin 1978 à juin 1979	83.20
Wilson Lafleur Limitée:	
Abonnement - Rapport de pratique et revue légale - 1978	\$ 50.00
Régie des Rentes du Québec:	
Honoraires - Au 31 décembre 1977 - Certificat d'enregistrement no 21290	200.00
Claude Leblanc:	
Honoraires professionnels pour génération de système Version-04 - Informatique	40.00



C.A.S.H.:	
Animation sociale - du 15 mai au 10 juin 1978	
Roland Peiletier:	
Entretien du C.A.S.H. - du 5 juin au 1er juillet 1978	40.00
Lucette Drolet:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Martel Express T.R. Ltée:	
Entreposage de meubles - Denise Richard - Secteur Hertel	193.00
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service de la Récréation et des Parcs	66.80
Périodica Inc.:	
Abonnement - Revue Loisirs Plus - 1 an	10.00
Productions Bébel Inc.:	
Représentations artistiques - Les 5, 6, 7 et 8 juin 1978	600.00
Centre Landry:	
Réparation de la bâtisse des marqueurs (endommagée par le feu)	766.31
Comité de Zone F.Q.H.G. de T.R.:	
Dernier versement - Entraîneur de hockey - Selon entente S.R.P.	200.00
Fédération Baseball Amateur du Québec Inc.:	
Coût des contrats de baseball - S.R.P.	880.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien de la bâtisse - Parc Ste-Marguerite - 3e versement - Selon entente S.R.P.	400.00
Guy Maillette:	
Dépenses de voyage - Congrès des Arénas du Québec Inc.	156.71
Guy Aubin:	
Remboursement de dépenses - Repas - Invité Rubin Bros de Victoriaville	60.30
Charles-Edouard Provencher:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 129 milles	28.38
Réjean Boucher:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 225 milles	49.50
Jean Denoncourt:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 316.3 milles	69.59
Normand Fournier:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 754 milles	165.88
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 306 milles	67.32
Allocation spéciale - 13 jours à \$1.00	13.00
Hélène Tanguay:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 82 milles	18.04
Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancourt - 7e demande de paiement	\$77,281.30
Vézina, Fortier & Ass.:	
Installation d'appareil pour le fluor - Usine de Filtration	2,049.13
Laboratoire de Construction du Québec Inc.:	
Prélèvements et formule de béton	173.50



Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Copie du testament d'Alfred Lesauteur et copie d'une vente par Emile D. Carignan à Alfred Lesauteur - Rénovation Secteur Hertel	6.00
Roger Provencher:	
Honoraires et déboursés - Encan annuel - Service de la Police	273.00
Michel Mathieu:	
Sténographie	18.00
Service Sanitaire T.R. Inc.:	
Nettoyage de rues et transport des déchets à St-Etienne des Grès	3,175.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres et offre d'emploi	115.00
Xerox Canada Limitée:	
Photocopies - Bibliothèque et Expo - du 30 avril au 23 mai 1978	357.08
Restaurant Chez Louise:	
Repas aux prisonniers	107.60
Maurice Comeau:	
Surveillance au poste de pompiers St-Michel des Forges et allocation du téléphone	33.00
Martel Express Ltée:	
Entreposage de meubles - François Tellier - Secteur Hertel	11.00
Entreposage de meubles - Alfred Dargis - Secteur Hertel	44.00
Entreposage de meubles - Xavier Dargis - Secteur Hertel	44.00
<u>ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - JUILLET 1978 - SECTEUR HERTEL</u>	
Nelson Tremblay	85.00
Richard Lefebvre	135.00
J.H. Belle-Isle	65.00
Sylvio Lacroix	125.00
Fabiola Vallières	150.00
Marcel Collins	160.00
Roger & Hémélide Grenier	30.00
Wildy Poisson	140.00
Wildy Poisson	140.00
Wildy Poisson	140.00
Mme Raymonde Piché	100.00
Jacques Desmarais - Location d'un chalet	200.00
Jean et Pierre Benoît	135.00
Appartements Le Sénateur Enrg.	270.00
Léonard Garceau	175.00
Jean Lizotte et Jean-François Grenier	260.00
Jean Lizotte et Jean-François Grenier	250.00
Place du Centre T.R. Inc.	290.00
Place du Centre T.R. Inc.	235.00



ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - JUILLET 1978 - SECTEUR HERTEL (suite)

Mme Rolande Hamel	\$ 200.00
Philippe Fleuret	265.00
Mme Jeannette L. Babineau	77.00
Emmanuel Veillette	150.00
Lucien L'Heureux	165.00
Anéré Mongrain	135.00
Jocelyne Couture	80.00
Bertha Roach	110.00
Francine Giroux	115.00
Eva Babin	85.00
Les Immeubles Tournesols Inc.	265.00
Normand Tessier	150.00
Raymond Langevin	125.00
Raymond et Frères Inc.	145.00
Raymond et Frères Inc.	130.00
Oneil Desfossés et Caisse Populaire Ste-Cécile	65.00
Guy Plourde	110.00
Jules St-Onge	95.00
William Irving	230.00
Thérèse St-Ours	100.00
Gaëtan St-Ours	100.00
Dr. Yvon Périgny	240.00
Gaëtan Ricard	225.00
Roland Babineau	125.00
Normand Lavigne	100.00

Gaston Laliberté:	
Agent de liaison - Suppléant - Cour Municipale - 12 jours à \$2.00	24.00
Origène Bellemare:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 228.3 milles	50.23
Roger Lefebvre:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 121.17 milles	26.66
Jean Alarie:	
Remboursement de petite-caisse	108.70
Association des Compositeurs, Auteurs et Editeurs du Canada Limitée:	
Permis d'exécution de la musique - Marina - 1978	15.00
Ministère du Revenu du Québec:	
Cotisation - Intérêts - Pénalité	1,413.12
Canadien Pacifique Ltée:	
Droits et passages	11.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Appels d'offres - Publicité (Service de la Récréation et des Parcs)	403.00
André Pelletier Dr.:	
Services professionnels - Honoraires - Hippodrome	240.00
Photo Lambert Inc.:	
Location & service - Hippodrome	1,393.00
Agence Sécurité Phillips:	
Surveillance - Hippodrome	225.20



Armand Kid Martel:	
Publicité - Courses - 12 émissions à \$3.00	\$ 36.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 4 au 10 juin 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 4 au 10 juin 1978)	214.40
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
Linges à bar	7.50
Buanderie - Marina	61.34
Nguyen Quang Di:	
Remboursement - Entrée de service	510.00
François Mass:	
Remboursement - Réfection	150.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des arbitres et marqueurs - Baseball - Mai 1978	718.00
Martel Express Ltée:	
Entreposage de meubles - Henri Dorion - Secteur Hertel	32.00
Entreposage de meubles - Henri-Paul Desmarais - Secteur Hertel	44.00
Hélène Lacombe:	
Allocation d'automobile - du 15 mai au 16 juin 1978 - 404 milles	88.88
Luc Pleau:	
Allocation d'automobile - du 15 mai au 16 juin 1978 - 380 milles	83.60
Alain Provencher:	
Allocation d'automobile - mai et juin 1978 - 132 milles	65.34
Laurent Genest:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 71 milles	15.62
Rosaire Francoeur:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 360 milles	79.20
Roger Loisel:	
Allocation d'automobile - Mai 1978 - 1,121 milles	246.62
Xerox Canada Ltée:	
Location d'équipement	117.98
Restaurant Aux Copains:	
Repas aux prisonniers	93.80
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	93.60
REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:	
Guy-Paul Simard	281.33
Jean Lamy	76.20
Jean-Jacques Lacroix	42.99
René Monfette	475.65
Lucien A. Ouellet	73.28
Albert Morrissette	184.09
Jean-Paul Dorion	48.47

Roger Baril:	
Remboursement de dépenses - Inscription - Assemblée générale de l'A.P.O.M. - 16 juin 1978	20.00
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Montréal - Assemblée annuelle de la Consolidated-Bathurst Ltée	78.43



Léo Bellerose:		
Remboursement de dépenses - Inscription - Assemblée générale de l'A.P.O.M.		\$ 20.00
Jacques Charette:		
Remboursement de dépenses - Dîner avec invités		37.37
Dépenses de voyage - Québec & Rimouski		23.49
Gaston Desaulniers:		
Dépenses de voyage - Congrès du S.I.A.Q. - Montréal		133.74
Jean Denoncourt:		
Remboursement de dépenses - Gala du 10e anniversaire du Club Olympique du Cap		13.58
Michel Matteau:		
Repas - Invités		31.50
Jacques Thivierge:		
Représentation artistique - 23 juin 1978		150.00
Louis Valentine:		
Représentation artistique - du 23 au 30 juin 1978		150.00
Dominique Tremblay:		
Représentation artistique - 23 juin 1978		1,500.00
L'Ensemble Vocal de T.R.:		
Représentation artistique - 23 juin 1978		500.00
GASTON BOURASSA LEE:		
Travaux secteur Banque de terrains:		\$ 125,000.00

ADOPTE.

297-78
 Vente par Jean Thiffeault à Dame Carole Landry & Nelson Laviolette du lot 25-234 Ville intervenante re: clause 6 contrat du 29/09/58.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau
 SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat préparé par Me Jean GELINAS, notaire, en vertu duquel M. Jean THIFFEAULT vend à Mme Carole LANDRY et à M. Nelson LAVIOLETTE, le lot 25-234 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, la Ville apparaissant audit contrat à titre d'intervenante pour satisfaire aux exigences de la clause No. 6 du contrat de vente entre la Ville et M. Jean Thiffeault, le 29ième jour de septembre 1958, enregistré à Trois-Rivières sous le No. 207 845.

ADOPTE.

298-78
 A. Doucet et A. Morrissette nommés promoteurs re: Projet R.E.R.E. à l'île Canada au travail.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien
 SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Canada au Travail, désigne et nomme MM. Alvin Doucet et Albert Morrissette, directeur et directeur adjoint du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, promoteurs délégués du projet R.E.R.E. à l'île (Rénovation, entretien, réparation des équipements), et que le Conseil accepte que tout déficit en regard du montant affecté à ce projet soit, s'il y en a, absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

299-78
Alvin Doucet et
Jacques St-Lau-
rent délégués
promoteurs re:
projet O.P.E.P.
Canada au travail.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Canada au Travail, désigne M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, et M. Jacques St-Laurent, promoteurs délégués du projet O.P.E.P. (opération permettant l'extension des programmes de loisirs de la Ville - Communautaire et animation), et que le Conseil accepte que tout déficit en regard du montant affecté à ce projet soit, s'il y en a, absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

300-78
Alvin Doucet et
Alb. Morrissette
désignés promo-
teurs re: Equip.
récréatifs sur
les Parcs re:
Canada au Tra-
vail
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Canada au Travail, désigne et nomme MM. Alvin Doucet et Albert Morrissette, directeur et directeur adjoint du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, promoteurs délégués du projet EQUIPEMENTS RECREATIFS SUR LES PARCS, et que le Conseil accepte que tout déficit en regard du montant affecté à ce projet, soit, s'il y en a, absorbé par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

201-78
Demande au Min.
Aff. Culturelles
de \$200,000.00 re:
achat du théâtre
Capitol.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministère des Affaires Culturelles de réserver \$100,000.00 en 1978 et \$100,000.00 en 1979, pour l'achat du Théâtre Capitol, sis au 374 de la rue Des Forges à Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Famy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/cl

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 10ième jour du mois de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
26-06-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 juin 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant la pose de services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;

- i) Règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 mai 1978;
- j) Règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'Estrade de la Piste de Courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$15,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 mai 1978;
- k) Règlement décrétant la pose et ou la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, à un coût de \$3,000.00, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 mai 1978;
- l) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- m) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;
- n) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- o) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juin 1978;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant un emprunt afin de combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII, autorisé par le règlement 621-B.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement
prévoyant un
emprunt afin
de combler le
déficit prévu
pour la cons-
truction d'une
piscine au Parc
Pie XII
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement fixant les droits d'ancrage à l'aéroport municipal.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement
fixant les
droits
d'ancrage
à l'aéroport
municipal
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt au montant de \$40,000.00 au fonds de roulement, afin de combler l'écart entre le montant prévu par le règlement 647, pour le pavage en béton bitumineux de certaines rues du secteur St-Michel, et le montant de \$126,241.50, étant le montant de la soumission accepté par le Conseil.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Règlement
décrétant
un emprunt
de \$40,000.00
au fonds de
roulement
re: règl. 647
Avis de motion

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978

Règlement
décrétant
l'achat et
l'installation
de systèmes de
protection à
l'estrade de
courses et au
Pavillon du
Parc Lambert
etc
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat et l'installation de systèmes de protection à l'estrade de courses et au Pavillon du Parc Lambert, l'achat de mobiliers et dactylos pour la Cour Municipale et le Service de Trésorerie municipale, et appropriant la somme de \$10,300.00 à même l'excédent de revenus provenant de la compensation pour taxes, des entreprises privées.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

302-78
Compte rendu
26-06-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 26 juin 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

303-78
Règlement
662 travaux
au Manoir de
Tonnancourt
dépense de
\$800,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 662, décrétant des travaux de restauration du Manoir de Tonnancourt et autorisant une dépense de \$800,000.00 à cet effet, ladite dépense devant faire l'objet de deux subventions de \$400,000.00 chacune, du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

304-78
Règlement
663 achat de
la maison Bégin
rue Des Forges
et emprunt de
\$22,000.00 au
fonds de
roulement
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 663, décrétant l'achat de la maison Bégin, sise aux numéros 627,633 de la rue Des Forges à Trois-Rivières, au coût de \$21,000.00 et prévoyant un emprunt à cet effet au montant de \$22,000.00 au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

305-78
Règlement
186-Z-47
rue Royale
bidirectionnelle
de Des Forges
à Laviolette
et interdiction
aux motos de
circuler dans
les parcs
Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET SECONDE A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 186-Z-47, amendant le règlement No. 186, concernant la circulation et le stationnement, aux fins de rendre la rue Royale bidirectionnelle, à partir de la rue Des Forges jusqu'à la rue Laviolette, et y interdisant le stationnement sur le côté sud, et interdisant la circulation des motos dans les parcs, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

306-78
Contrat
Ass. Sportive
Ste-Cécile Inc.
Opération de
la pataugeuse.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC. en vue de l'opérationnalisation de la pataugeuse du Parc Lemire par un moniteur, au coût de \$1,000.00 pour la période du 24 juin au 4 septembre 1978.



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

307-78
Contrat
Centre Landry
Opération de
la pataugeuse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur au Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec le CENTRE LANDRY, en vue de l'opérationnalisation de la pataugeuse du parc Jean Béliveau par un moniteur, au coût de \$1,000.00 pour la période du 24 juin au 4 septembre 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

308-78
Contrat
Yvon Pratte
Bail écurie
No. 2 Parc
Exposition
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville loue à M. YVON PRATTE, une annexe à l'écurie No. 2 sur le terrain du Parc de l'Exposition, pour une période de 12 mois débutant le 1er juillet 1978, moyennant un loyer annuel de \$600.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

309-78
Contrat
Les Entreprises
Tsakanakis Inc.
Acte de
servitude
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel LES ENTREPRISES TSAKANAKIS INC., consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain afin d'alimenter l'éclairage dans la courbe reliant le Boul. Des Forges au Boul. Des Récollets, côté nord, ladite servitude étant consentie sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.670) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par partie du lot 178-670, vers le nord-est et le sud-ouest par partie du lot 178, vers le sud-est par partie du lot 1118 (rue) du cadastre de la cité des Trois-Rivières; mesurant cent cinquante-et-un pieds et huit centièmes (151.08', soit 46.05 m.) dans sa ligne nord-ouest, sept pieds et soixante-neuf centièmes (7.69', soit 2.34 m.) dans sa ligne nord-est, cent quarante-six pieds et deux centièmes (146.02', soit 44.51 m.) dans sa ligne sud-est, cinq pieds et six centièmes (5.06', soit 1.54 m.) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie sept cent quarante-trois pieds carrés, mesure anglaise (743.0 p.c., soit 69.02 m.c.).

pour le prix de \$1.00.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

310-78
Contrat
Slack Brothers
Limited
Entente
re: fumier
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que M. Gabriel Trahan, gérant de la piste de courses sous harnais municipale, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé en vertu de laquelle SLACK BROTHERS LIMITED s'engage à enlever à l'année longue, le fumier de cheval des écuries à proximité de la piste, au prix de \$10.00 la charge, pour une durée de cinq (5) ans.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

311-78
Résolution
d'engagement
de la firme
de Consul-
tants Pluri-
tec au montant
de \$23,400.00
re: zonage
quartier
St-Philippe
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville confie à la firme PLURITEC CONSULTANTS, le mandat suivant:

- Uniformiser les normes régissant chacune des fonctions exercées sur le territoire de la municipalité.
- Elaborer une nouvelle réglementation de zonage pour le quartier St-Philippe

suivant une lettre d'offre de services de ladite firme, datée du 5 juillet 1978, signée par M. Jacques Lefebvre, annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le prix de ces travaux sera de \$23,400.00 et ce montant sera prélevé à même l'excédent de revenus en provenance du poste compensation pour taxes: entreprises privées.

ADOPTE

312-78
Amendement
à la
résolution
No. 272
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la résolution No. 272 du 12 juin 1978, soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

"Si le ministère des Transports du Québec accorde une subvention à notre municipalité pour la réalisation du projet que nous soumettons, notre municipalité s'engage à réaliser ledit projet au cours de l'année 1978 et à en assumer l'entretien à partir du moment où les travaux seront terminés."

ADOPTE

313-78
Comptes du
mois de
juin
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant de \$2,065,639.04 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978



314-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Clément Ricard & Fils Inc.:	
Aqueduc et égout - Secteur Jean-Guy Dargis	\$ 2,600.00
Service de camion 10 roues - Démolition rue St-Paul	105.00
Brunelle Inc.:	
Achat de pantalons - Service de la Police	6,566.28
Société de Conservation et d'Animation du Patrimoine:	
Contribution - Semaine du Patrimoine	100.00
Echange Bilingue:	
Contribution - Echange bilingue	50.00
Just Equipment Ltd:	
Pompe à eau	758.00
Agence Sécurité Phillips:	
Surveillance - Agents de sécurité - 8 programmes	951.40
St-Maurice Aero Club:	
Service de gérance - Juin 1978	390.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Juin 1978	220.00
Xerox Canada Limitée:	
Service de photocopies - Service de la Police et Bibliothèque	279.64
NCR Canada Ltd:	
Contrat d'entretien - Caisse enregistrée - Marina - Du 1er juin 1978 au 1er juin 1979	121.00
The Medi-Dent Service Ltd:	
Location des écrans cathodiques - Informatique	1,708.05
Johnson Controls Ltd:	
Service d'entretien semi-annuel	385.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Avis publics	605.00
Publicité - Marina	80.00
Radio Trois-Rivières Inc. CHLN:	
Publicité - Hippodrome	366.00
Hebdo Cap et Trois-Rivières:	
Avis public - Service de la Récréation et des Parcs	133.20
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Mai 1978	763.18
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 18 au 24 juin 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 18 au 24 juin 1978)	214.40
Entretien - Poste no 1 (du 11 au 17 juin 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 11 au 17 juin 1978)	214.40
Service Sanitaire T.R. Inc.:	
Transport des rebuts	240.00
B.B. Extermination Inc.:	
Service d'extermination - Juin, juillet et août 1978 - Hôtel de Ville et Centre Culturel	75.00

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978



Duchesneau & Fils:
Service d'extermination - Juin 1978 - Colisée \$ 70.00

Jean-Louis Levasseur:
Cueillette de déchets - Mai 1978 - Expo, CAM, Hippodrome 180.00

RECLAMATIONS - INONDATION SECTEUR PERE DANIEL - 11 JUIN 1974

Laurence Lavoie et Thérèse Buote 1,000.00

Ange-Albert Lacasse et Jacqueline Levasseur 940.00

Guy Duchaine et Jeanne d'Arc Dubois 887.13

Auguste Bilodeau et Florida Gosselin 587.50

Réal Chauvette et Lise Blanchette 1,000.00

Jean-Yves Aubé et Gisèle Doucet 352.50

Lionel Hains, Germaine Ayotte et André Hains 497.03

Gilles Trudel, Pierrette Trempe et André Trudel 1,000.00

Jean-Marc Gauthier 762.58

Marcel Carrier et Rita Grégoire 1,000.00

Clément Cossette et Jacqueline Roberge 1,000.00

Euclide Beauce, Annette Sauvageau, Jean Beauce et Raymond Beauce 1,000.00

Jean Thiffault, Claudette Thiffault et Rosaire Chartier 676.15

GAGNANTS DU CONCOURS "SLOGAN A L'EXPOSITION"

Michel Bordeleau 100.00

Alain Champagne 100.00

Nicole Charest 100.00

Céline Isabelle 100.00

Johanne Thibeault 100.00

Rapid Bar-B-Q.:

Repas - Réunions de comités - Commission de l'Expo 39.71

Palais du Dragon Inc.:

Repas - Réunions - Commission de l'Expo 94.60

Mme Emile Morin:

Utilisation du permis pour l'achat de la bière du Petit Bistro - 1978 50.00

Marché St-Louis Ltée:

Achats divers - Commission de l'Expo 61.77

Nicole Martel:

Allocation de déménagement - Secteur Hertel 150.00

SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES - SECTEUR HERTEL

Roland Babineau 3,000.00

Mme Auréa Boudreau et Caisse Pop. Ste-Cécile 1,358.50

Denis Couture et Caisse Pop. Ste-Cécile 317.50

Rosaire Ouellette 1,500.00

Presses Université du Québec:

Abonnement annuel - Alvin Doucet 14.00

Fonds Loisirs Plus:

Achat de l'annuaire "Le Monde des Loisirs, édition 1978" - Service de la Récréation et des Parcs 5.00



F.A.B.Q.:

Frais d'affiliation - Equipes de baseball - Service de la Récréation et des Parcs	\$ 41.00
Domaine Scout St-Louis-De-France:	
Location de 2 chalets - Les 13, 14, 15 et 16 juin 1978 - Service de la Récréation et des Parcs	125.00
Productions Spectra Inc.:	
Services techniques - Le 23 juin 1978 au Parc Champlain - Selon entente Service de la Récréation et des Parcs	475.00
Centre Landry:	
Animateur responsable - Terrain de jeux Parc Jean Béliveau - 1er versement - Selon entente - Service de la Récréation et des Parcs	1,210.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Moniteur responsable - Terrain de jeux Parc Lemire - 1er versement - Selon entente - Service de la Récréation et des Parcs	700.00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Entretien du Stade de Baseball - 2e versement - Selon entente - service de la Récréation et des Parcs	2,000.00
<u>OCTROIS - BALLE-MOLLE - 1ER VERSEMENT - 1978</u>	
Association Récréation Normanville Inc.	40.00
Centre Landry	100.00
Société Loisirs St-Sacrement	75.00
Loisirs Ste-Marguerite	75.00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	75.00

Place Le Centurion Inc.:	
Dîner - Invité S.H.Q.	34.60
Wilson O'Shaughnessy:	
Dépenses de voyage - Montréal	43.20
René Monfette:	
Dépenses de voyage - Québec	239.87
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - Québec	53.25
Gérard P. Brahic:	
Dépenses de voyage - Cours d'évaluation M.A.M. - Montréal	204.38
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Cours d'évaluation M.A.M. - Montréal	380.80
Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - Visite bibliothèque - Ville St-Léonard, Montréal-Nord	63.50
Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Visite de l'Expo de Drummondville	43.85
Gaston Bourassa Ltée:	
Aqueduc et drainage - Banque de terrains - Paiement no 1	43,913.98
L.N. Cimentier Enr.:	
Construction de bordures et trottoirs - Paiement no 1	32,153.54
Ministre des Finances:	
Droits et honoraires de permis - 1er mai 1978 au 30 avril 1979 - Colisée	285.00

Pouliot, Guérard, Castonguay & Ass.:	
Honoraires pour services actuariels - 1er septembre 1977 au 30 avril 1978 - Fonds de Pension	\$2,400.00
Chambre de Commerce:	
Cotisation - 1 délégué - 1 an	65.00
Hebdo Cap et Trois-Rivières:	
Avis public - Service de la Récréation et des Parcs	111.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Marina, Service des Travaux Publics, Service de la Récréation et des Parcs, Centre Culturel - Appel d'offres	517.10
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Juin 1978	894.76
C.A.S.H.:	
Animation sociale - du 12 juin au 8 juillet 1978	100.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - C.A.S.H. - Secteur Hertel	127.00
Xerox Canada Limitée:	
Service de photocopies - Administration générale - Travaux Publics - Service de la Récréation et des Parcs - Urbanisme - Exposition - Hippodrome - Usine de Filtration - Mai 1978	693.47
Roland Bourdon:	
Entretien - Ile St-Quentin - Juillet 1978	800.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Moniteur responsable - Pataugeuse - 1er versement - Selon entente - Service de la Récréation et des Parcs	300.00
Centre Landry:	
Moniteur responsable - Pataugeuse - 1er versement - Selon entente - Service de la Récréation et des Parcs	300.00
Comité de Zone F.A.B.Q.:	
Frais d'arbitrage - Baseball mineur - Juin 1978	3,127.00
Société Loisirs St-Sacrement:	
Enlèvement des bandes de la patinoire et nettoyage de la cour de l'école St-Sacrement - Aménagement terrain de baseball	142.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1978</u>	
Georges St-Arnaud - 222 milles	48.84
Jacques St-Laurent - 50.5 milles - Mai 1978	11.11
Raymond Bérubé - 211 milles	46.42
Jacques St-Laurent - 388 milles - Juin 1978	74.36
Hélène Tanguay - 113 milles	24.86
André Verville - 578 milles	127.16
Pierre Audet - 99 milles - Mai 1978	21.78
- 136 milles - Juin 1978	29.92
Réal Ayotte - 601 milles	132.22
Roland Bacon - 615 milles	135.30
Raoul Bellavance - 490 milles	107.80
Jean Benoît - 413 milles	90.86
Gaston Boudreault - 758 milles	166.76
André Daviau - 850 milles	187.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1978 (suite)

Germain Déziel - 245 milles	\$ 53.90
Jean-Paul Duguay - 142 milles	32.78
Serge Dumas - 556.25 milles	122.37
Roger Dupuis - 71 milles	15.62
Lionel Duval - 840.09 milles	184.82
Transport du personnel et de l'équipement	21.00
Normand Fournier - 631 milles	138.82
Romain Frigon - 178 milles	39.16
Maurice Galarneau - 737 milles	162.14
Transport des hommes	20.00
Laurent Genest - 71 milles	15.62
Anatole Houle - 954 milles	209.88
Roger Lefebvre - 150 milles	33.00
Gaëtan Lemieux - 252 milles	55.44
Mario Lesage - 157 milles	34.54
Daniel L'Heureux - 31 milles	6.82
Jean-Maurice Massicotte - 716 milles	157.52
Michel Matteau - 266 milles	58.52
Marcel Métivier - 162 milles	35.64
Roger Paillé - 446 milles	98.12
Fernand Pellerin - 952 milles	209.44
Yvon Poirier - 234 milles	51.48
Rosaire Pouliot - 610 milles	134.20
Alain Provencher - 165 milles	102.08
Yvon Ratelle - 707 milles	175.54
Denis Ricard - 144 milles	31.68
Marc Durand - 318 milles - Mai 1978	69.96
Guy Larivière - 538 milles	118.36
Denis Lelièvre - 96 milles - Mai 1978	21.12
René Perron - 94 milles - Mai 1978	20.68
Gaston Laliberté:	
7 jours comme agent de liaison - Cour Municipale - \$2.00 par jour	14.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

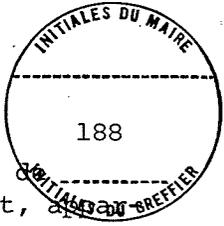
André Laneuville	55.49
Armand Allard	46.09
Jacqueline Robichaud	14.96
Irène Lagarde	70.49
Gabriel Trahan	153.33
René Monfette	472.88

ADOPTÉ

315-78
Subdivision
lot 199
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978

8 juin 1978, montrant la subdivision du lot 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé sur le Boulevard Parent, tenant à M. Hector Goneau et donnant effet au lot 199-189.

ADOPTE

316-78
Subdivision
lot 185-94
185-124 et
125 et
autorisation
signature
plan et
livre de
renvoi
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 4 juillet 1978, montrant la subdivision des lots 185-94, 185-124 et 125 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur le prolongement du Boul. Rochon, au nord du Boul. Des Forges, et appartenant à Mme Judith Lamy Grenier et MM. Michel Duguay et Léo Champoux et donnant effets aux lots 185-94-1 à 3, 185-124-1 à 3 et 185-125-1 à 3.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plans et livres de renvoi de ces subdivisions.

ADOPTE

317-78
Autorisation
M. Dorion à
soumettre
les plans
concernant
le parc
Pie XII
au S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que M. Jean-Paul Dorion, Ing. soit et est autorisé à soumettre au Service de Protection de l'Environnement, les plans de construction de la piscine du Parc Pie XII, décrétée par le règlement No. 621-B.

ADOPTE

318-78
Démarches
auprès de
la C.S.R.V.F.
pour acquérir
l'école
Ste-Angèle
et le terrain
Adoption

ATTENDU que la Ville a déjà sollicité la Société d'Habitation du Québec pour la construction d'un édifice pour personnes âgées;

ATTENDU que le terrain sur lequel est présentement construit l'école Ste-Angèle, angle Royale et Bureau constituerait un excellent site pour la construction d'un tel édifice;

ATTENDU que cet immeuble est la propriété de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville entreprenne des démarches auprès de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, pour acquérir de gré à gré, par échange ou autrement, l'école Ste-Angèle et le terrain sur lequel elle est construite, angle Royale et Bureau à Trois-Rivières, pour fins communautaires.

ADOPTE

319-78
Projet fédéral
d'isolation
programme
ENERACTION
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait bien accueilli le projet fédéral d'isolation;

ATTENDU qu'une grande partie des maisons de la Ville peuvent bénéficier de ce projet;

ATTENDU qu'il y a déjà un bureau à Trois-Rivières afin de mettre ce projet d'isolation à la disposition de la population;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de prolonger ce projet d'isolation jusqu'au début de novembre 1979;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1978

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande du groupe PRO ISOLATION, pour la prolongation du projet fédéral d'isolation dans la région de Trois-Rivières;

Que le Conseil prie le Programme ENERACTION d'étendre le projet fédéral d'isolation jusqu'au début de novembre 1979 et de maintenir ouvert le bureau PRO ISOLATION de Trois-Rivières, jusqu'à la fin de la période de prolongation demandée.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de sièges Ducharme (Division Bertile Inc.) au montant de \$112,112.73, pour la fourniture et la pose de 2,850 bancs au Colisée du Parc de l'Exposition.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Jany
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

320-78
Acceptation
de la
soumission
de sièges
Ducharme
Adoption

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour du mois de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant la pose de services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- i) Règlement décrétant la construction d'une partie de la clôture autour de l'usine de traitement d'eau, à un coût de \$10,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 mai 1978;
- j) Règlement décrétant des travaux de rénovation au Club House et à l'Estrade de la Piste de Courses, l'installation d'un système de protection, à un coût de \$15,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 mai 1978;



LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUILLET 1978

- k) Règlement décrétant la pose et la réparation d'un détecteur de CO₂ à l'autogare, à un coût de \$3,000.00, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 mai 1978;
- l) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- m) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;
- n) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- o) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juin 1978;
- p) Règlement prévoyant un emprunt afin de combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 10 juillet 1978;
- q) Règlement fixant les droits d'ancrage à l'aéroport municipal, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 10 juillet 1978;
- r) Règlement décrétant l'achat et l'installation de systèmes de protection à l'estrade de courses et au Pavillon du Parc Lambert etc, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 juillet 1978;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt au montant de \$61,800.00 au fonds de roulement, afin de combler l'écart entre le montant prévu par le règlement 647, pour le pavage en béton bitumineux de certaines rues du secteur St-Michel, et le montant de \$126,241.50, étant le montant de la soumission accepté par le Conseil, et des travaux de voirie dans divers autres secteurs.

Lu en Conseil, ce 17 juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Règlement
décrétant
un emprunt
de \$61,800.00
au fonds de
roulement
re: règl. 647
Avis de motion

321-78
Soumission
L.D.N.
Protection
Enr.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de L.D.N. Protection Service Enr. pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme à la Grande Estrade du Parc de l'Exposition, au montant de \$5,100.00;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout contrat à intervenir entre cette société-



LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUILLET 1978

té et là Ville, relativement à cette soumission.

ADOPTE

322-78
Contrat
Massicotte
& Fils Ltée
travaux de
pavage
bitumineux
Secteur
St-Michel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec MASSICOTTE & FILS LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage en béton bitumineux dans le Secteur St-Michel, pour le prix de \$126,241.50.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

323-78
Contrat
Régional
Asphalte
Division
Pagé Const.
Inc.
travaux de
recouvrement
de pavage
pour 1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec REGIONAL ASPHALTE DIVISION de PAGE CONSTRUCTION INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de recouvrement de pavage pour 1978, pour le prix de \$98,554.25.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

324-78
Soumission
M. Rosaire
Thériault
démolition
des bancs
et gradins
Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de M. Rosaire Thériault, au montant de \$1,500.00 pour la démolition des bancs et gradins au Colisée du Parc de l'Exposition.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout contrat à intervenir entre M. Thériault et la Ville, relativement à cette soumission.

ADOPTE

325-78
Soumission
Cimco Ltée
fourniture
et installa-
tion de deux
compresseurs
au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme Cimco Ltée pour la fourniture et l'installation de deux compresseurs au montant de \$30,580.00, au Colisée du Parc de l'Exposition;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tout contrat à intervenir entre CIMCO LTEE et la Ville, relativement à cette soumission.

ADOPTE

326-78
Appui de
la demande
de la Ville
de T.R.O.
de prolonger
le Boul. des
Récollets
Adoption

Attendu que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a pris connaissance d'une résolution de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demandant au Ministère des Transports du Québec afin de joindre le Boulevard des Récollets au Boulevard Laurentien, situés à Trois-Rivières et à Trois-Rivières-Ouest;

Attendu que la continuation de ces boulevards l'un vers l'autre, serait un avantage précieux pour les deux villes;



LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUILLET 1978

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest auprès du Ministère des Transports du Québec, à l'effet de prolonger le Boulevard Des Récollets jusqu'à la limite actuelle du Boulevard Laurentien en la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE

327-78
Félicitations
à M. Gilles
Boulet
nommé
Président
de l'U.Q.T.R.
Adoption

ATTENDU que M. Gilles Boulet, actuel recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a été nommé président de l'Université du Québec et de ses constituantes;

ATTENDU que M. Boulet est un éminent citoyen de Trois-Rivières;

ATTENDU que M. Boulet a su promouvoir l'enseignement universitaire à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à M. Gilles Boulet, pour sa nomination au poste de président de l'Université du Québec et lui souhaite tout le succès désiré dans l'accomplissement de ses nouvelles charges.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lemay
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour du mois de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au régl. No. 10, santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant la pose de services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 24 avril 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- i) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- j) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JUILLET 1978

- k) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- l) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 26 juin 1978;
- m) Règlement prévoyant un emprunt afin de combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 10 juillet 1978;

Procès-verbaux
10 et 17-07-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux des assemblées du 10 et du 17 juillet 1978, soient adoptés.

ADOPTÉ

Règl. modifiant
le règl. No. 10
heures de
cueillette des
déchets chez
les commerçants
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 10, concernant la cueillette des déchets, aux fins de modifier les heures de cueillette chez les commerçants.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Règl. amendant
le règl. 618
canceller le
dépôt de
\$500.00 par
terrain après
2 ans
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 618 aux fins de pouvoir canceller le dépôt de \$500.00 par terrain, après deux (2) ans de la pose des services municipaux.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Règl. décrétant
la pose et
l'installation
des services
municipaux
partie des
lots 1125 et
1125-3
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de juillet 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

328-78
Comptes rendus
10 et 17-07-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes rendus des séances du Conseil siégeant en Commission Permanente le 10 et le 17 juillet 1978, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JUILLET 1978

329-78
Règl. 664
Travaux de
voirie
emprunt de
\$61,800.00
au fonds de
roulement
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 664, autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de \$61,800.00 pour travaux de voirie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

Que le Conseil soit et est autorisé à emprunter la somme de \$61,800.00 au fonds de roulement remboursable en cinq (5) versements égaux et consécutifs, le premier échéant en 1979.

ADOPTÉ

330-78
Règl. 665
Travaux divers
et achat de
mobilier
\$38,300.00
aux fonds
généraux
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 665 décrétant la construction d'une partie de la clôture à l'usine de traitement d'eau, des travaux de rénovation au "Club House" de l'estrade de courses, l'achat et l'installation d'un détecteur à CO₂ à l'autogare, l'achat et l'installation de système de protection à l'estrade de courses et au Pavillon du Parc Lambert, l'achat de mobiliers et dactylos pour la Cour Municipale et le Service de Trésorerie Municipale, et appropriant la somme de \$38,300.00 au fonds généraux pour payer ces dépenses, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

331-78
Règl. 666
Droits
d'ancrage
à l'aéroport
municipal
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 666, fixant les droits d'ancrage à l'aéroport municipal, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

332-78
Subdivision
lot 171-52
rue Cardinal
Léger
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 21 juillet 1978, montrant la resubdivision du lot 171-52 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Cardinal Léger, appartenant à M. Louis-Georges Arseneault et donnant effet au lot 171-52-1.

ADOPTÉ

333-78
Subdivision
lot 213
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 18 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 213 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à M. Maurice Dupuis et donnant effet au lot 213-90.

ADOPTÉ

334-78
Subdivision
lot 2309
rue Des
Prisons
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 16 mai 1978, montrant la subdivision du lot 2309 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, étant l'ancienne rue Des Prisons, appar-



tenant à la Ville de Trois-Rivières, et donnant effet aux lots 2309-1 et 2309-2;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi constatant cette subdivision.

ADOPTE

335-78
Subdivision
lot 32
Boul. Des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville deTrois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du
24 mai 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 32 du
cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situé Boul. des Forges,
appartenant à M. André Paquin et donnant effet au lot 32-2.

ADOPTE

336-78
Subdivision
lots 178 et
178-661
Boul. Ch.
Moreau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 29 mai
1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 178 et 178-661
du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Chanoine
Moreau, coin Labadie, appartenant à Gestion Labadie Inc., et donnant
effet aux lots 176-676 et 176-661-1.

ADOPTE

337-78
Caractère
de rue à
enlever au
lot 2309
(rue Des
Prisons)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot 2309 du
Cadastre de la Cité de Trois-Rivières, conformément à l'article
2174 du Code civil.

ADOPTE

338-78
Vente pour
non paiement
de taxes
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville, de vendre à
l'enchère publique de la Salle du Conseil, suivant la loi, les
immeubles mentionnés au rapport de l'assistant-trésorier de
la Ville, en date du 24 juillet 1978, et que le trésorier soit
autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville,
conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

339-78
Demande à
la Commission
Municipale
pour donner
une énumération
abrégée lors
des avis de
vente pour
non paiement
de taxes
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Greffier de la Ville soit et est autorisé par les
présentes, à demander à la Commission Municipale du Québec,
l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros
cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérage de
taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Ci-
tés et Villes.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JUILLET 1978

340-78
Nomination
et
ratification
gérants-
adjoints
directeur
du personnel
Adoption

ATTENDU que le 26 mai 1975, le Conseil a accepté un organigramme concernant la gérance municipale;
ATTENDU que cet organigramme créait les postes de "gérant-adjoint à l'administration" et de "gérant-adjoint aux Travaux Publics";
ATTENDU que suite à l'acceptation de cet organigramme, le Conseil a adopté le règlement No. 3-B, le 25 août 1975, créant les postes de

"gérant-adjoint à l'administration
gérant-adjoint aux Travaux Publics
directeur du personnel"

ATTENDU que le Conseil reconnaît que MM. Wilson O'Shaughnessy, Jean-Paul Dorion et Lionel Bellefeuille ont exercé respectivement les fonctions de Gérant-adjoint à l'administration, Gérant-adjoint aux Travaux Publics et de Directeur du Personnel depuis ou vers le 25 août 1975;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier et confirmer ces nominations;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil nomme M. Wilson O'Shaughnessy, gérant-adjoint à l'administration, M. Jean-Paul Dorion, gérant-adjoint aux Travaux Publics et M. Lionel Bellefeuille, directeur du personnel, lesdites nominations étant effectives à compter du 25 août 1975.

ADOPTE

341-78
Nomination
de Jacques
St-Laurent
directeur
de la
programmation
S.R.P.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que M. Jacques St-Laurent soit et est nommé DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION au Service de la Récréation et des Parcs à compter du 17 juillet 1978, au salaire de \$17,000.00.

ADOPTE

342-78
Projet
Canada au
Travail
Revision
des fichiers
de la
bibliothèque
municipale
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à présenter un projet connu sous le nom de

"REVISION DES FICHIERS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE"

tel que préparé dans le cadre du programme CANADA AU TRAVAIL (phase III).

Que M. Armand Allard soit désigné et nommé promoteur délégué dudit projet et soit autorisé à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant le dit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

Que le trésorier de la Ville soit autorisé à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, laquelle accepte de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet ci-haut mentionné.

ADOPTE

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JUILLET 1978

343-78
Acceptation
des plans
re: prolonge-
ment du
collecteur
pluvial
"Léger"
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procé-
der au prolongement du collecteur d'égouts pluviaux "Léger" jusqu'à
la rivière St-Maurice tel que décrit au règlement No. 592-A, accep-
te les plans préparés par les Consultants Pluritec Ltée en regard
de ces travaux et autorise les Consultants Pluritec à soumettre
lesdits plans et sollicite par les présentes leur approbation des
Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

344-78
Emission
d'obligations
en faveur de
la S.H.Q.
re: mise en
oeuvre du
programme
de rénovation
N.D. La Paix
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970
un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un
emprunt de \$663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de
rénovation "Zone Notre-Dame-de-la-Paix" ratifié par l'arrêté en
conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises
le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation
du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant
les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1978, la Société d'Habitation du Québec
avait avancé une somme nette de \$8,812.65 au cours des douze (12)
mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme
en capital de \$8,812.65 suivant les termes et conditions de ce
contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue
du règlement No. 408 dûment approuvé.

IL EST RESOLU ce qui suit:

Une émission d'obligations datée au 1er juillet 1978 pour un montant
en capital de \$8,812.65 est émise en faveur de la Société d'Habita-
tion du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénova-
tion ratifié par l'arrêté en Conseil No. 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées
conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux
de 7 7/8% l'an.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission
sera échue, la première en 1979 et la dernière en 1993.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du
Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur
enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation
du Québec, seront rachetables par anticiaption, en tout ou en
partie, en tout temps.

Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé
ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

345-78
Raccordement
du réseau
d'aqueduc
de T.R.O.
à celui de
T.R.
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est à compléter
son réseau d'aqueduc;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de raccorder ce réseau à celui de
la Ville de Trois-Rivières pour parer aux situations d'urgence;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que la Ville

de Trois-Rivières-Ouest raccorde son réseau d'aqueduc à celui de Trois-Rivières, à la rue Bellefeuille, aux seules fins qu'en cas d'urgence, la Ville de Trois-Rivières pourrait alimenter en eau la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

Qu'une vanne d'arrêt soit posée par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à ses frais, sur la conduite de huit (8) pouces dans le territoire de Trois-Rivières, et que cette vanne soit cadénassée.

ADOPTE

346-78
Demande du
Min. des
Transports
re: déneige-
ment du Pont
Duplessis
par la Ville
moyennant
rémunération
Adoption

ATTENDU que le Pont Duplessis fait partie de la route 138, et possède un caractère provincial;

ATTENDU que ce pont est emprunté non seulement par les citoyens des environs, mais aussi par des voyageurs venant des quatre coins de la Province et même de l'extérieur;

ATTENDU que depuis de nombreuses années, le gouvernement provincial, par le biais de ses ministères (Transports), mandatait et rémunérait la Ville de Trois-Rivières pour entretenir le Pont Duplessis principalement durant la période d'hiver;

ATTENDU que le gouvernement entretient lui-même de nombreux tronçons de route passant sur le territoire de municipalités;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec de continuer à entretenir le Pont Duplessis et ou d'en confier l'entretien à la Ville de Trois-Rivières contre rémunération.

ADOPTE

347-78
Maire
autorisé à
signer
projet
d'entente
pour la
démolition
de la
pataugeuse
du Parc
Jean Béliveau
au coût de
\$2,400.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LE CENTRE LANDRY, en vertu de laquelle celui-ci s'engage à démolir la pataugeuse du parc Jean Béliveau pour le prix de \$2,400.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

348-78
Offre
d'achat
de la
Cie
Les Tissages
St-Jacques
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une offre d'achat de la compagnie LES TISSAGES ST-JACQUES LTEE pour l'acquisition d'une partie du lot 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (approx. 435,600 pi. ca.), situé dans le Parc Industriel No. 2, pour le prix de \$17,424.00 (\$0.04/pi.ca.).

Le tout sujet aux clauses et consitions mentionnées à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

349-78
Comptes à
payer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte Ltée			
Travaux de pavage sur diverses rues - Estimé no.1			\$71,058.48
Mich-O-Tomobiles Ltée			
Paieement d'une Mercury Cougar 1978.			6,216.04
Ecole de Box de la Mauricie Inc.			
Tenue d'une séance de boxe le 29/7/78 au Colisée			1,500.00
Les Entreprises Tsakanakis Inc.			
Servitude consentie pour câble souterrain			1.00
Canadien Pacifique Ltée			
Loyer pour tuyaux et câbles souterrains			6.00
Classique Internationale de Canots de la Mauricie			
Subvention			1,500.00
Mich-O-Tomobiles			
Remboursement de dépôt			575.56
Telecon Trois-Rivières Inc.			
Canalisation souterraine - Notre-Dame-de-la-Paix			60,690.96
Guy Brousseau			
construction d'une clôture - part de la Ville			130.00
Pierre Marchildon			
construction d'une clôture - part de la Ville			300.00
Marché Victoria Inc.			
marchandise pour réceptions à l'Hôtel de Ville			202.80
Herman Bouchard			
démolition - propriété à 1085 Jacques Cartier			1,495.00
remise du dépôt.			200.00
Ministère des Finances			
renouvellement d'abonnement - Jurisprudence en droit du travail - pour le Contentieux			15.00
Delmont Construction Ltée			
Estimé #8 re: travaux au Manoir de Tonnancour			70,464.70
Hydro-Québec			
Avance sur le coût des travaux pour traversées souterraines dans le secteur Jardins Laviolette III			11,115.00
Télé-Communication T.R. Ltée			
service de télé-communication pour juillet 1978			196.75
Duchesneau & Fils			
vérification - insectes nuisibles au Marché aux denrées			25.00
Gouvernement du Québec			
remboursement pour location de la salle publique			150.00
Yvon Fournier Ltée			
Inspection et rapport re: arbres à 571 des Ursulines			35.00
Anatole Proux			
Paieement de la retenue sur contrat - Place de Repentigny			1,891.87
Les Entreprises de Nettoyage M.P. Ltée			
Entretien - Postes 2 et 3 - du 25/6 au 1/7		214.40	
Poste #1		"	268.00
Postes 2 et 3 - du 2/7 au 8/7		214.40	
Poste 1		"	268.00
			<u>964.80</u>
Les Editions FM Compilations			
Volume des Lois du Québec pour le Contentieux			45.00
Ass'n Canadienne de Gestion des Achats			
Cotisation de membre - René Monfette		45.00	
" " André Marcil		15.00	
			<u>60.00</u>
Ass'n des Gérants Municipaux du Québec			
Cotisation pour l'année fiscale 1978-1979 -			
Jacques Charette	\$	80.00	
Wilson O'Shaughnessy		80.00	
			<u>160.00</u>

Martel Express (Trois-Rivières) Ltée		
Entreposage - membles de Eva Babin - juillet		16.00
" " Denise Richard "		42.00
" " Xavier Dargis "		44.00
" " Alfred Dargis "		44.00
" " François Tellier "		11.00
		<hr/>
		157.00
Perco Ltée		
Location de roulotte re: CASH (4 semaines)		214.00
Secteur Hertel - Frais de relogement		
Bertha Roach		110.00
Francine Giroux		115.00
Les Immeubles Tournesol Enrg		265.00
Normand Tessier		150.00
Appartements Le Sénateur Enrg.		270.00
Léonard Garceau		175.00
Jean Lizotte et Jean-François Grenier		260.00
Jean Lizotte et Jean-François Grenier		250.00
Nelson Tremblay		85.00
J.H.Paul Belle-Isle		65.00
Sylvio Lacroix		125.00
Fabiola Vallières		150.00
Marcel Collins		190.00
Roger & Hemelide Grenier		30.00
Wildy Poisson		140.00
Wildy Poisson		140.00
Wildy Poisson		140.00
Mme Raymonde Piché		100.00
Jacques Desmarais		200.00
Jean et Pierre Benoit		135.00
Raymond Langevin		125.00
Richard Lefebvre		135.00
Eva Babin		85.00
Raymond et Frères Inc.		145.00
Raymond et Frères Inc.		130.00
Oneil Desfossés et Caisse Populaire Ste-Cécile		65.00
Guy Plourde		110.00
Jules St-Onge		95.00
William Irving		230.00
Thérèse St-Ours		100.00
Gaëtan St-Ours		100.00
Dr. Yvon Périgny		240.00
Gaëtan Ricard		225.00
Roland Babineau		125.00
Normand Lavigne		100.00
Place du Centre T.R. Inc.		290.00
Place du Centre T.R. Inc.		235.00
Mme Rolande Hamel		200.00
Philippe Fleuret		265.00
Mme Jeannette L. Babineau		77.00
Emmanuel Veillette		150.00
Lucien L'Heureux		195.00
Anéré Mongrain		135.00
Jocelyne Couture		80.00
René Monfette	Remboursement de petite caisse	441.83
André Laneuville	"	55.49
Maurice Lamirande	"	43.82
Jean-Louis Goneau	"	14.92
Alvin Doucet	"	171.37
Guy-Paul Simard	"	198.81
Gabriel Trahan	"	197.42
Allocations pour usage d'automobile		
Maurice Galarneau	473 milles	114.06
Charles Ed. Provencher	118 "	25.96
Roger Loisel	1040 "	228.80
Robert Rousseau	701 "	154.22
Laurent Genest	161 "	35.42
Rosaire Francoeur	313 "	68.86
Gaston Desaulniers	595 "	130.90
Réjean Boucher	245 "	53.90

Allocations pour usage d'automobile (suite)

Roger Baril	248 milles		54.56
Léo Bellerose	923 "		203.06
Raymond Bérubé	211 "		46.42
André Verville	578 "		127.16
Alain Tremblay	113 "		24.86
Hélène Tanguay	113 "		24.86
Jacques St-Laurent	50.5 "		11.11
Georges St-Arnaud	222 "		48.84
Roger Rompré	468 "	21 jours	\$102.96
			<u>21.00</u>
Alain Provencher	141 milles		
" "	168 "		67.98
Jean Alarie	843 "		185.46
Origène Bellemare	167.4 milles		36.83
"	frais de voyage		<u>6.33</u>
			43.16
Laviolette Auto Location Inc.			
coût de location pour juillet	Ville	268.09	
	Hippodrome	<u>217.50</u>	
			485.59
I.B.M. Canada Ltée			
Location équipement - Informatique Juillet			5,754.16
Xerox Canada Limitée			
Frais de photocopies			621.52
Canadian General Electric Co.			
frais de location - équipement radio communication			883.25
Ferron, Nobert, Young & Associés			
honoraires - Analyse des opérations du Régime de Rentes			625.00
Garceau & Dufresne, notaires,			
honoraires - cession de terrain par Hydro-Québec			95.00
Vézina, Fortier & Associés			
honoraires - Installation d'appareils pour le fluor			2,049.13
Consultants Pluritec Ltée			
honoraires - plans de rénovation du Colisée			4,159.05
Gérard Goneau			
remboursement re: accident du 8 octobre 1965			36.00
Antonin Fréchette			
frais médicaux - accident de Roland Chavanelle - 14 juin 1974			46.00
Centre Hospitalier Cooke			
re: accident à Roland Chavanelle - 14 juin 1974			329.25
Marcel Boily			
frais médicaux - accident de Roland Chavanelle - 14 juin 1974			33.00
Marc R. Michaud			
frais médicaux - accident de Gérard Goneau - 8 octobre 1965			20.75
Guy Isabelle			
Gagnan du premier prix re: Slogan Expo 78			500.00
Mme Georgette Champoux			
Frais de confection du costume du Clown			31.80
Club du Fer à Cheval du Québec Inc.			
avance sur contrat re: Tire de chevaux - 6 août 1978			100.00
Brink's Canada Limitée			
service de transport d'argent - Hippodrome - juin 1978			598.00
Les Laboratoires Lynn & Johnston			
Honoraires pour analyses d'urine			81.00
Roger Drainville	Surprime - Assurance Pavillon Lambert		17.00
Caron, Gauthier & Associés	" " "		32.00
Bournival & Harnois	" " "		27.00
Badeaux, Gosselin & Grenier	" " "		37.00
B.Tousignant & Fils	" " "		37.00
Jean Paul Montreuil	" " "		22.00
Claude Milette Inc.	" " "		15.00
Dave MacKay Inc.	" " "		21.00
Gérard Lanteigne & Fils	" " "		33.00

Léonard Lampron & Associés Inc. Surprime - Assurance Pavillon Lambert	21.00
Jean Claude Grenier " " "	11.00
Lajoie, Deshaies & Associés " " "	37.00
Guy Guindon Assurances " " "	5.00
Jean Gravel & Associés " " "	11.00
René Fugère " " "	32.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc	
subvention re: Soccer - 1er versement	146.35
Comité Oeuvres St-Philippe	
re: entretien et surveillance du parc Guilmour	750.00
Société des Loisirs St-Sacrement	
subvention re: soccer - 1er versement	117.08
Les Loisirs Ste-Marguerite Inc.	
re: entretien de bâtisse du parc Ste-Marguerite	400.00
Centre Landry	
re: entretien terrains de soccer de l'école Ste-Ursule du Séminaire et du High School - 1er versement	400.00
Centre Landry	
subvention re: Soccer - 1er versement	87.81
Association Sportive Ste-Cécile Inc.	
subvention re: Soccer - 1er versement	204.89
Les Aigles Junior de Trois-Rivières	
re: entretien du terrain Albert Gaucher (dernier versement)	1,200.00
Le Nouvelliste	
Publicité - Service des Loisirs	427.70
Appels d'offres et Avis Publics	565.00
Service de Gestion Industrielle G.R.Inc.	
Avis pour appels d'offres re: Colisée	156.00
TV St-Maurice Inc.	
Promotion pour la Marina	26.42

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 7ième jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
24-07-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 juillet 1978, soit adopté.

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant la pose de services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Châpleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- i) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

- j) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;
- k) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- l) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 26 juin 1978;
- m) Règlement prévoyant un emprunt afin de combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 10 juillet 1978;
- n) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;

Règlement
décrétant
des travaux
d'aménagement
du Parc
Linéaire
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant les travaux d'aménagement du Parc Linéaire, à partir du Parc Lambert jusqu'à la rue Père Marquette, et autorisant une dépense d'environ \$55,000.00 à cet effet, 75% de ce montant devant être remboursé à la Ville par une subvention du Ministère des Transports du Québec.

Lu en Conseil, ce 7ième jour d'août 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

350-78
Compte rendu
24-07-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 24 juillet 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été approtées.

ADOPTÉ

351-78
Règlement
No. 10-D
heures de
cueillette
des déchets
non ramassés
par la Ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 10-D (1978), amendant le règlement No. 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de fixer les heures de cueillette des déchets qui ne sont pas ramassés par la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1978

352-78
Règlement
No. 618-A
Dépôt pour
travaux
municipaux
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 618-A, amendant le règlement No. 618 concernant les garanties exigibles lors d'une demande d'exécution de travaux municipaux, aux fins de pouvoir annuler le dépôt après deux ans de la pose des services municipaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

353-78
Contrat
Les Const.
J.C. Gagnon
Inc.
Pties des
lots 181 et
181-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, et le Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville vend à LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC., l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

DESCRIPTION TECHNIQUE

D'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, municipalité, ville de Trois-Rivières.

PARTIE 181

Partant du point de rencontre de la ligne séparative des lots 181 et 181-2 avec la limite sud-est du lot 181-797 (Rue) de là, les lignes et démarcations à la succession les unes des autres.

Point "A", de là, vers le nord-est mesurant une distance de 115.86, soit jusqu'au point "B".

. Point "B" de là, vers le sud-est selon un arc de cercle mesurant 58.58, sous un rayon de 46.89 soit jusqu'au point "C".

Point "C", de là, vers le sud-est mesurant une distance de 324.06', soit jusqu'au point "D".

Point "D", de là, vers le sud-ouest, selon un arc de cercle de 22.37 sous un rayon de 13.14 soit jusqu'au point "E".

Point "E", de là vers le sud-ouest mesurant une distance de 20.6, soit jusqu'au point "F".

Point "F", de là, vers le sud-ouest, selon un arc de cercle de 67.23 sous un rayon de 147.69, soit jusqu'au point "G".

Point "G", de là, vers le sud-ouest, mesurant une distance de 134.26, soit jusqu'au point "H".

Point "H", de là, vers le nord-ouest, mesurant une distance de soit jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 181 est bornée vers le nord-est par le lot 181-797 (Rue), vers le sud-est par le lot 181-798 (Rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 181-2, vers le nord-ouest par le lot 181-797 (Rue) contenant en superficie 65,431 pieds carrés.

PARTIE DU LOT 181-2

Partant du point de rencontre de la ligne séparative des lots 181 et 181-2, avec la limite sud-est du lot 181-2-113 (Rue) point "A" de là, les lignes et démarcation à la succession les uns des autres.

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG



LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOÛT 1978

Point "A", de là, vers le sud-ouest, mesurant une distance de 133.68 soit jusqu'au point "I".

Point "I", de là, vers le sud-ouest selon un arc de cercle de 104.23 sous un rayon de 167.05 soit jusqu'au point "J".

Point "J", de là, vers le sud, mesurant une distance de 43.98 soit jusqu'au point "K".

Point "K", de là, vers le sud-est selon un arc de cercle de 23.56, soit un rayon de 15.0 soit jusqu'au point "L".

Point "L", de là, vers l'est mesurant une distance de 185.0, soit jusqu'au point "M".

Point "M", de là, vers le sud-est selon un arc de cercle de 117.61 soit un rayon de 173.22, soit jusqu'au point "N".

Point "N", de là, vers le nord-est mesurant une distance de 107.23, soit jusqu'au point "H".

Point "H", de là, vers le nord-ouest, mesurant une distance de soit jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 181-2 est bornée, vers le nord-est par une partie du lot 181, vers le sud-est par le lot 181-2-114 (Rue), vers le sud par le lot 181-2-114 (Rue), vers le sud-ouest par le lot 181-2-113 (Rue), vers le nord-ouest par le lot 181-2-113 (Rue) contenant en superficie 65,426 pieds carrés.

pour le prix de \$45,799.95 dont 11,757.60 sont payés comptant, soit \$4,580.00 représentant dix pour cent (10%) en acompte, et \$7,177.60 représentant le paiement complet des projets F et G décrits au présent acte de vente, la balance étant garantie par l'acheteur par hypothèque devant grevé ledit immeuble.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

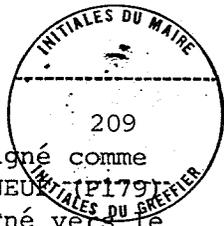
ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN vend à la Ville de Trois-Rivières, les immeubles suivants:

DESIGNATION:

Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie des lots originaires numéros MILLE CENT DIX NEUF et MILLE CENT DIX NEUF A (P1119 et P1119A) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 179 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières et partie du lot 1119-A; vers le nord-est, par le 1119-A1 (rue): vers le sud-est, par partie des lots 1119 et 1119-A: vers le sud-ouest, par partie des lots 1119-A, 1119-551 et 1119-337 (rue); mesurant cinquante six pieds et dix-sept centièmes (56.17'), cent seize pieds et quarante et un centièmes (116.41') dans ses lignes nord-ouest; trente six pieds et cinq dixièmes (36.5') dans sa ligne nord-est; trente trois pieds et dix-sept centièmes (33.17') suivant un arc de cercle d'un rayon de quarante pieds (40'), cent quinze pieds (115'); trente quatre pieds et soixante neuf centièmes (34.69') suivant un arc de cercle d'un rayon de quarante pieds (40') dans ses lignes sud-est; quatre vingt-dix pieds et trente quatre centièmes (90.34') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie dix mille huit cent vingt quatre pieds carrés, mesure anglaise (10824 p.c.m.a.);



B. Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX NEUF (179) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 179; vers le nord-est, par le lot 179-1 (rue); vers le sud-est, par partie du lot 1119-A du cadastre de la Cité des Trois-Rivières; mesurant, soixante quatorze pieds et quarante et un centièmes (74.41'), quarante six pieds et trente quatre centièmes (46.34') suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt neuf pieds et cinq dixièmes (29.5') dans ses lignes nord-ouest, quatre vingt un pied et vingt dix-neuf centièmes (81.99') dans sa ligne nord-est; cent seize pieds et quarante et un centièmes (116.41') dans sa ligne sud-est; contenant en superficie deux mille neuf cent quatorze pieds carrés, mesure anglaise (2914 p.c.m.a.).

pour le prix de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, D.S.R.P. de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle LA POLYVALENTE STE-URSULE DE LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES VIEILLES FORGES offre à la Ville, l'utilisation d'un terrain: "situé rues de Calonne et Papineau, pour un programme estival de soccer. L'espace d'une surface approximative de 400' x 200' parallèle au terrain existant" pour le prix de \$640.00 pour les mois de juillet et août.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC., les immeubles suivants:

- | | | |
|----------|----------|----------|
| Les lots | 181-2-81 | 181-2-52 |
| | 181-2-82 | 181-2-61 |
| | 181-2-83 | 181-2-79 |
| | 181-2-84 | 181-2-90 |
| | 181-2-85 | 181-2-94 |
| | 181-2-86 | |
| | 181-2-87 | |

du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, au prix de \$1,600.00 chacun

et les lots

- | | | |
|--|----------|-----------|
| | 181-2-96 | 181-2-100 |
| | 181-2-97 | 181-2-101 |
| | 181-2-98 | 181-2-002 |
| | 181-2-99 | 181-2-105 |

du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de \$1.00 chacun.

Lesdits terrains étant vendus après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

355-78
Contrat
entente
Polyvalente
Ste-Ursule
utilisation
du terrain
coin de
Calonne et
Papineau
Adoption

356-78
Ventes de
terrains
banque de
terrains
Adoption

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG



Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

357-78
Contrat
Acte de
vente
M. André
Trudel
lot
181-2-73
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ANDRE TRUDEL, le lot 181-2-73 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

358-78
Contrat
quittance
M. Roland
Barakett
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de quittance et mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville reconnaît avoir reçu de M. Roland Barakett la somme de \$1133.97 en vertu d'un acte de vente reçu devant Me Léo Leblanc, notaire, le 25 octobre 1965, enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 250805, et par conséquence, la Ville donne mainlevée et consent à la radiation de tous privilèges et hypothèques grevant à son profit en vertu de l'acte sus relaté, le lot 1364-150 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

359-78
Contrat
quittance
M. Josephat
Blais et
Roméo Chartier
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, et le Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de quittance et mainlevée préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville reconnaît avoir reçu de MM. Josaphat Blais et Roméo Chartier, la somme de \$921.67, en vertu d'un acte de vente reçu devant Me Alphonse Lamy, notaire, le 4 juin 1940, enregistré à Trois-Rivières, sous le no. 126,665 et par conséquent, la Ville donne mainlevée et consent à la radiation de tous privilèges et hypothèques grevant à son profit l'immeuble décrit dans l'acte de vente ci-haut mentionné.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

360-78
Procès-verbal
du greffier
régl.
191-37-G
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le procès-verbal du greffier, relativement à la consultation des personnes habiles à voter, sur le règlement No. 191-37-G, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Imprimerie Formules Légales Provinciales Lée. Mtl. NO: 140-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1978

361-78
Construction
trottoirs
et chaînes
de rue 1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la construction de trottoirs et chaînes en béton suivant la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante, le coût de ces constructions devant être à la charge des propriétaires riverains.

ADOPTE

362-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

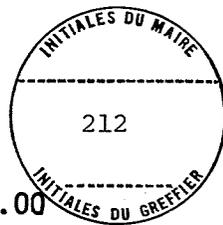
PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

BIBLIOTHEQUE:

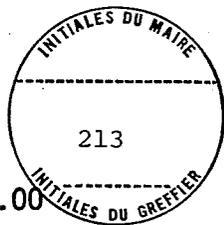
Ed. Archambault Inc.	\$ 183.63
Achat de disques	
L'Actualité	10.00
Abonnement	
A D P INC.	538.98
Achat de volumes	
Bibliothèque C.P. Mauricie	168.30
Jeux de fiches	
Business Week	68.50
Abonnement	
Encyclopedia U. Canada Ltd	25.65
Volume	
Encyclopédies Populaires Inc.	43.44
Volumes	
Gale Research Co.	171.00
Volumes	
Librairie Poirier Inc.	2,729.07
Volumes	
Mme Germaine Mélançon	3.47
Volume	
Mondia Distribution Inc.	433.56
Volumes	
Periodica Inc.	194.50
Volumes	
André Perrault Ltée	93.93
Disques	
Les Presses de la Cité Ltée	295.54
Volumes	
Pucet & Fils	635.50
Reliure	
Receveur Général du Canada	85.00
Volumes	
Recorded Auditory M. Inc.	24.94
Disques	

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1978



Revue des Fermières	5.00
Abonnement	
Revue Histoire A. Frce	12.00
Abonnement	
Triptyque	7.96
Volumes	
Vidéo-Presse	10.50
Disques	
St-Maurice Aéro Club	\$ 390.00
Services rendus	
Mme Jos. Goulet	40.00
Loyer août 1978	
Polaris Realty W Limited	837.00
Loyer service d'évaluation - Août 1978	
Entr. Nettoyage M. P. Ltée	
Entretien poste no. 1 - sem. 16 au 22 juil 1978	268.00
" " " 2 et 3 " " " "	177.55
Entr. Nettoyage M. P. Ltée	
Entretien poste no. 1 - sem. 9 au 15 juil. 1978	268.00
" " " 2 et 3 " " " "	214.40
Séminaire Trois-Rivières	1,050.00
Branchement de service	
Galerie et Atelier Hébert-Gaudreault Inc.	100.00
Publicité pochette Vieux Trois-Rivières	
Laboratoire Const. Qué. Inc.	135.00
Prélèvement de béton	
Service Sanitaire R. Tr.Inc.	1,360.00
Boîtes détachables	
Xerox Canada Limitée	164.55
Location juin 1978 - Bibliothèque municipale	
Xerox Canada Limitée	691.57
Location juin 1978 - Hôtel de Ville	
Gilles Beaudoin	309.24
Dépenses de voyage	
Bell Canada	6,983.79
Canalisation souterraine boul. Des Forges	
Duchesneau & Fils, Exterminateurs.	60.00
Inspection colisée et marché-aux-denrées	
La Galerie des Artisans	25.00
Encadrement - Cabinet du Maire	
Matte Automobile Inc.	272.75
Remboursement de dépôt en garantie	
Rosaire Thériault	1,500.00
Démolition au colisée	
Ambulance 12-12 Ltée	51.50
Transport d'un journalier des tr.publics à l'hôpital	
<u>SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS</u>	
Centre sportif Marcotte	7,253.62
Location glace	

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1978



Ass. Réc. St-Jean-Baptiste Inc.	400.00
Moniteurs terrain balle-molle	
Association Les Rivières Inc.	500.00
Moniteurs terrain base-ball	
Association Réc. Normanville Inc.	350.00
Moniteurs terrain base-ball	
<u>SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS</u>	
Association Ste-Cécile Inc.	\$ 300.00
Moniteurs terrain base-ball	
Centre Landry	550.00
Moniteurs terrain base-ball	
Comité Loisirs St-Jean de Brébeuf	300.00
Moniteurs terrain base-ball	
Société Loisirs St-Sacrement	400.00
Moniteurs terrain base-ball	
Loisirs Ste-Marguerite	400.00
Moniteurs terrain base-ball	
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	600.00
Moniteurs terrain base-ball	
Jacques St-Laurent	63.00
Remboursement dépenses - Camp de formation pour animateurs	
Jacques Thivierge	80.00
Honoraires pour spectacles	
Comité de zone base-ball	900.00
Clubs sportifs 1978-79	
<u>HONORAIRES</u>	
Consultants Pluritec Ltée	639.48
Honoraires - Manoir de Tonnancour	
Pierre Lacoursière	186.63
Honoraires - Manoir de Tonnancour	
Bigué & Lord, Architectes	6,313.72
Honoraires - Manoir de Tonnancour	
<u>BUREAU DU GREFFIER</u>	
Le Nouvelliste	779.70
Avis publics	
Le Nouvelliste	1,455.25
Avis publics	
Service Gestion Industrielle	119.60
Avis publics - Journal "Constructo"	
Probec 5 Limitée	144.00
Publicité	
<u>PETITES CAISSES - REMBOURSEMENT</u>	
René Monfette	439.27
Armand Allard	59.20
Mme Huguette Charest	49.81
Jean-Paul Dorion	65.23
Guy-Paul Simard	201.35

COMMISSION DU PARC DE L'EXPOSITION

Anatole Houle	47.20
---------------	-------

Réception - souper avec les autorités

COMMISSION DU PARC DE L'EXPOSITION

Ass. Comp. Aut. Edit. Can. Ltd	\$ 206.48
--------------------------------	-----------

Honoraires permis provisoire

Marché St-Louis Ltée	197.20
----------------------	--------

Articles d'épicerie pour soupers et réceptions

Palais du Dragon Inc.	219.55
-----------------------	--------

Repas

Rapid B.B.Q.	90.42
--------------	-------

Repas

Théâtre des Marguerites Inc.	150.00
------------------------------	--------

Annonce dans programme 1978

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1978

Fernand Pellerin	528 milles	116.16
------------------	------------	--------

Jean-Maurice Massicotte	332 "	73.04
-------------------------	-------	-------

Guy Larivière	381 "	83.82
---------------	-------	-------

Alain Provencher (garage)	173 "	38.06
---------------------------	-------	-------

Mario Lesage (évaluation)	190 "	41.80
---------------------------	-------	-------

Roger Lefebvre	241 "	53.02
----------------	-------	-------

Anatole Houle	831 "	182.82
---------------	-------	--------

Jean-Louis Goneau	434 "	95.48
-------------------	-------	-------

Réal Fleury	122 "	26.84
-------------	-------	-------

Serge Dumas (évaluation)	248 "	54.73
--------------------------	-------	-------

Jean Benoît (évaluation)	103 "	22.66
--------------------------	-------	-------

Jean-Louis Ouellette (usine fil.)	310 "	68.20
-----------------------------------	-------	-------

Jean-Paul Dorion	216 "	47.52
------------------	-------	-------

CONTENTIEUX

Assurance Royale	341.00
------------------	--------

Réclamations R. Lapensée, Marcel Neault, Ginette Perrin.

Ministre des Finances	1,948.12
-----------------------	----------

Consignation - Commission du salaire minimum

HIPPODROME TROIS-RIVIERES

Can. Trotting Ass.	3,944.50
--------------------	----------

Cotisations

Can. Trotting Ass.	1,004.50
--------------------	----------

Cotisations

Yvon Pratte Harness Shop	110.00
--------------------------	--------

Entretien de l'équipement

André Pelletier M.V.	680.00
----------------------	--------

Soins professionnels

André Pelletier M.V.	720.00
----------------------	--------

Soins professionnels

Paul Beaulieu	110.00
---------------	--------

Tournoi de golf

Reynolds Radio	52.00
----------------	-------

Location radio-téléphone

HIPPODROME TROIS-RIVIERES

Armand Kid Martel .	\$ 102.00
Publicité - CHLN	
Ministre des Finances	1,055.00
Droits de la licence - Août 1978	
Pâtisserie De Courval	245.00
Repas - Tournoi de golf	
Sodic Québec Inc.	1,350.00
Services des juges .	
Photo Lambert Inc.	1,627.00
Service TV en circuit fermé	

ADOPTÉ

363-78
Comptes
du mois
de juillet
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant de \$1,528,004.76 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

364-78
Subdivision
lot 221
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Levesque, A.G., en date du 17 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 221 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. St-Jean appartenant à M. Roger Turcotte et donnant effet au lot 221-1.

ADOPTÉ

365-78
Subdivision
lot 178
Maire
autorisé
à signer
plan et
livre de
renvoi
et acte de
consentement
au projet
de redivision
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules Rochette, A.G., en date du 26 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 178-155 et redivision d'une partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rues Antoine Polette, Des Cyprès et Severin Ameau, appartenant à Habitel de la Mauricie Inc. et donnant effet aux lots 178-677 à 683 incl.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de ladite subdivision.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de consentement préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières consent au projet de redivision préparé par M. Jules Rochette, A.G., en date du 26 juillet 1978, le tout sans novation ni dérogation audit acte enregistré sous le no. 311,270, en faveur de HABITEL DE LA MAURICIE INC.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de consentement qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1978

366-78
Subdivision
lot 1119-A-13
1119-A-14 et
1119-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 23 mai 1978, montrant la subdivision du lot 1119-A-13 et une partie des lots 1119-A-14 et 1119-A du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Le Corbusier, appartenant à Mlle Marlyn Jones et donnant effet aux lots 1119A-13-2, 1119A-13-1, 1119A-14-3, 1119A-14-2, 1119A-20.

ADOPTÉ

367-78
Subdivision
des lots
179-39 et
179-40
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 23 mai 1978, montrant la subdivision des lots 179-39 et 179-40 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Le Corbusier, appartenant à Mlle Marlyn Jones et donnant effet aux lots 179-39-2 et 179-40-2.

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOUT 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 14ième jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
7-08-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 août 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Bréboeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement décrétant la pose de services rue De Vieux Pont et emprunt de \$75,000.00, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 avril 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- i) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;

- j) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;
- k) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- l) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juin 1978;
- m) Règlement prévoyant un emprunt afin de combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 10 juillet 1978;
- n) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement du carrefour à la sortie du Pont Duplessis, sur l'île St-Joseph, autorisant l'achat d'une partie des lots 1096, 1096-1, 1119 et 1119-1102, du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, d'une superficie de 96,200 pi. ca., appartenant aux Dominicaines de la Trinité, au prix de \$35,000.00, autorisant également l'achat de la maison de M. Lucien Lachance sise au 553-555 de la rue Des Forges, au prix de \$25,000.00 et prévoyant un emprunt suffisant pour l'exécution de ces travaux et ces achats, y compris les honoraires professionnels et autres frais inhérents.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'août 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt d'environ \$100,000.00 pour défrayer les honoraires professionnels relativement à la confection des plans et devis pour la fermeture de l'estrade de courses du parc de l'exposition et autres améliorations.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'août 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Formulaires Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

Règl. pour l'achat d'un terrain à l'arrière du lot 1015, achat de la maison de M. Lucien Lachance et travaux du carrefour Ile St-Joseph et Pont Duplessis
Avis de motion

Règl. décrétant un emprunt pour défrayer les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis pour la fermeture de l'estrade de courses
Avis de motion

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOUT 1978

368-78
Compte rendu
7-08-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 7 août 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

369-78
Règlement
No. 667
Parc
linéaire
\$55,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 667, décrétant l'exécution de travaux d'aménagement du parc linéaire, entre le Parc Lambert la rue Père Marquette, et autorisant une dépense de \$55,000.00 à cet effet dont \$13,800.00 à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement et \$41,200.00 à même une subvention du Ministère des Transports du Québec, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

370-78
Contrat
Mainlevée
Paul Perrault
Const. Ltée
(177-89)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE, mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente reçu le 2 juin 1975 et enregistré le 3 juin 1975 sous le No. 296,628, et aux termes d'une cession par Porteau Inc. à Paul Perrault Construction Ltée reçue le 6 octobre 1977 et enregistré à Trois-Rivières, le 20 octobre 1977, sous le numéro 312,800, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble dont suit la désignation, savoir:

DESIGNATION:-

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé d'une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P.177) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et d'une PARTIE de la subdivision numéro QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-P.44) du même susdit cadastre.

Mesurant au sud-ouest et au nord-est cent cinquante pieds (150.0'), au nord-ouest et au sud-est deux cent soixante-dix pieds (270.0'), et ayant une superficie de quarante mille cinq cents pieds carrés (40,500 p.c.) mesure anglaise.

De figure rectangulaire: borné au nord-ouest par une autre partie du lot 177 et une autre partie du lot 177-44: au sud-ouest par le Chemin des Forges (sans désignation cadastrale); au nord-est par une autre partie du lot 177-44 et une autre partie du lot 177; au sud-est par une autre partie du lot 177.

Cette emplacement est maintenu connu et désigné comme étant la subdivision numéro QUARANTE-VINGT-NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-89) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières et la resubdivision numéro CINQ de la subdivision numéro QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-44-5) du même susdit cadastre.

pour et en considération de la somme de \$20,250.00.



LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOÛT 1978

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

371-78
Contrat
Mainlevée
Paul Perrault
Const. Ltée
(177-90)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE, mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente reçu le 2 juin 1975 et enregistré le 3 juin 1975 sous le No. 296,628, et aux termes d'une cession par Porteau Inc. à Paul Perrault Construction Ltée reçue le 6 octobre 1977 et enregistrée à Trois-Rivières, le 20 octobre 1977, sous le numéro 312,800, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble dont suit la désignation, savoir:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P.177) du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure rectangulaire; borné au nord-est, au nord-ouest et au sud-est par d'autres parties du lot originaire numéro 177 restant la propriété de Paul Perrault Construction Ltée; et au sud-ouest par le Boulevard Des Forges.

Mesurant au nord-est et au sud-ouest cent pieds (100.0'), au nord-ouest et au sud-est deux cent soixante-dix pieds (270.0' et ayant une superficie de vingt-sept mille pieds carrés (27,000 p.c.), mesure anglaise.

Cet emplacement est maintenant connu et désigné comme étant la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-90) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

pour et en considération de la somme de \$13,500.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

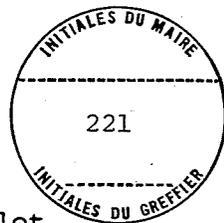
372-78
Mainlevée
Paul Perrault
Const. Ltée
(178-P-95,
178-P-119,
178-P-120)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente reçu le 2 juin 1975 et enregistré le 3 juin 1975 sous le No. 296,628, et aux termes d'une cession par Porteau Inc. à Paul Perrault Construction Ltée reçue le 6 octobre 1977 et enregistrée à Trois-Rivières, le 20 octobre 1977 sous le numéro 312,800, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble dont suit la désignation, savoir:

DESIGNATION:

a) Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision QUATRE-VINGT-QUINZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.95) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.



Etant de figure trapézoïdale; borné au nord par le lot 178-95-2, propriété de l'Office Municipal d'Habitation (Trois-Rivières), au nord-est par le lot 178-119 et le lot 178-120, au sud-est et au sud-ouest par la partie résiduelle du lot 178-95; mesurant au nord (43.70 pi.) quarante-trois pieds soixante-dix centièmes, au nord-est (54.10 pi.) cinquante-quatre pieds dix centièmes, au sud-ouest (85.0 pi.) quatre-vingt-cinq pieds; renfermant une superficie de (2,149 p.c.m.a.) deux mille cent quarante-neuf pieds carrés mesure anglaise.

b) Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro CENT DIX-NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.119) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

Etant de figure triangulaire; borné au nord par le lot 178-119-1, connu comme étant la propriété de l'Office Municipal d'Habitation (Trois-Rivières); au sud-est par le lot 178-120, au sud-ouest par le lot 178-95; mesurant au nord (56.51 pi.) cinquante-six pieds cinquante-et-un centièmes, au sud-est (40.1 pi.) quarante pieds un dixième, au sud-ouest (40.1 pi.) quarante pieds un dixième; renfermant une superficie de (804.0 p.c.m.a.) huit cent quatre pieds carrés mesure anglaise.

c) Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro CENT VINGT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.120) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

Etant de figure trapézoïdale; borné au nord-ouest par le lot 178-119, au nord par le lot 178-120-1, au sud-est par la partie résiduelle du lot 178-120, au sud-ouest par le lot 178-95; mesurant au nord-ouest (40.1 pi.) quarante pieds un dixième, au nord (19.80 pi.) dix neuf pieds quatre-vingt centièmes, au sud-est (54.10 pi.) cinquante-quatre pieds dix centièmes, au sud-ouest (14.0 pi.) quatorze pieds; renfermant une superficie de (659.0 p.c.m.a.) six cent cinquante-neuf pieds carrés mesure anglaise.

Ces trois parcelles de terrain contiennent une superficie de trois mille six cent douze pieds carrés (3,612 p.c.) mesure anglaise. pour et en considération de la somme de \$482.50.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

373-78
Contrat
Vente
lot 181-2-20
à Denis-Paul
Charest
(banque de
terrains)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Denis-Paul Charest, le lot 181-2-20 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOUT 1978

374-78
Subdivision
lots
1164-87-1
et
1164-88-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 28 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 1164-87 et 88 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières situés rue Ste-Julie, appartenant à M. Gérard Proulx et donnant effet aux lots 1164-87-1 et 1164-88-1.

ADOPTE

375-78
Subdivision
lots 224-4
et 225-10
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, A.G., en date du 17 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 224 et 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 224-4 et 225-10.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de cette subdivision.

ADOPTE

376-78
Subdivision
lots
23-260,
23-261 et
23-251-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Guy Lahaie, A.G., en date du 4 juillet 1978, montrant la subdivision des lots 23-251 et 23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Ste-Marguerite, appartenant à Mme Lucette Bordeleau et donnant effet aux lots 23-260, 23-261 et 23-251-1.

ADOPTE

377-78
Subdivision
lots 176-36,
176-15-3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 10 juillet 1978, montrant la subdivision des lots 176 et 176-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés 6ième rue, appartenant à Gestion Beltour Inc. et donnant effet aux lots 176-36 et 176-15-3.

ADOPTE

378-78
Soumission
Henri Paquette
Inc.
rénovation
Colisée
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme Henri Paquette Inc., au montant de \$412,000.00 pour la rénovation du Colisée du Parc de l'Exposition, sujet à l'étude et à l'approbation de cette soumission par le Service des Travaux Publics.

ADOPTE

379-78
Subvention
pour une
mini-aréna
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise M. Alvin Doucet à demander une subvention au Gouvernement du Québec pour la construction d'une mini-aréna au coût



LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOÛT 1978

d'environ \$1,200,000.00.

ADOPTÉ

380-78
Soumission
firme
Rocacier
(1978) Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme Rocacier (1978) Ltée au montant de \$34,947.67 pour la fourniture d'une chambre de vanne pré-fabriquée (St-Maurice - St-Paul), sujet à l'étude et à l'approbation de cette soumission par le Service des Travaux Publics.

ADOPTÉ

381-78
Soumission
Plomberie
Antoine
St-Onge
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de PLOMBERIE ANTOINE ST-ONGE INC., au montant de \$42,000.00 pour la fourniture et l'installation de deux (2) bouilloires au Colisée du Parc de l'Exposition, sujet à l'étude et à l'approbation de cette soumission par le Service des Travaux Publics.

ADOPTÉ

382-78
Comptes à
payer
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laboratoire Construction Qué. Inc.:		
Prélèvements d'agrégats et de béton - Construction de trottoirs 1978	\$	260.00
Me Marcel Chartier:		
Honoraires - Arbitrage grief - Policier-pompier		377.25
Jean De Charette:		
Honoraires - Servitude par les Entreprises Tsakanakis Inc.		134.00
Receveur Général du Canada:		
Location de terrains pour fins d'aéroport - 1er septembre 1978 au 31 août 1979		1.00
The Midi-Dent Service Ltd:		
Location d'équipement - Informatique - Août 1978		569.35
IBM Canada Ltée:		
Location d'équipement - Informatique - Août 1978		1,433.61
Claude Néon Limitée:		
Location - Panneau-réclame - 1er juillet au 1er août 1978		75.00

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOUT 1978



Bourassa Néon Inc.:	
Location d'enseigne - Août 1978	35.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Offre d'emploi - Publicité Spectacle Y. Paré	717.70
Service Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	79.30
Léo Ricard:	
Accident du travail - Remboursement de factures	4.45
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 23 au 29 juillet 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 23 au 29 juillet 1978)	254.60
Canadien Pacifique Ltée:	
Enlèvement de la neige - Passage à niveau et embranchement - Janvier, février et mars 1978	3,127.44
Reynolds Radio:	
Location de radio-téléphone - Hippodrome - Août 1978	52.00
Armand Kid Martel:	
Publicité - Courses - CHLN - Juillet 1978 (18 programmes de courses)	108.00
IMP. Art Graphique Inc.:	
Impression programmes de courses - Juin 1978 et impressions diverses	5,075.83
Brink's Canada Ltée:	
Service pour le mois de juillet 1978 - Hippodrome	624.00
Bell Canada:	
Publicité dans annuaire - Hippodrome	45.50
Agence Sécurité Phillips:	
Service de surveillance - Semaines finissant les 17 et 24 juin et 1er, 8 et 15 juillet 1978 - 20 programmes - Hippodrome	2,900.30
Stuart McLellan:	
Contrat Lumberjacks - 1er versement - Exposition 1978	2,808.00
Wickheim Entreprise Ltd:	
Contrat Lumberjacks - Exposition 1978 - Solde	\$15,000.00
Les Serpentins:	
Spectacle du 6 août 1978 - Folklore québécois - Exposition 1978	350.00
Les Passes-Partout:	
Spectacle du 6 août 1978 - Troupe folklorique - Exposition 1978	250.00
Gilles Paré:	
Spectacles des 5 et 6 août 1978 - Soirée québécoise - Exposition 1978	400.00
Katrevents Granby:	
Spectacle du 6 août 1978 - Exposition 1978	300.00
Jacques Jorne:	
Solde du contrat - Exposition 1978 - "Toot Sweet"	1,400.00
René Jean:	
Spectacle pot-pourri folklorique - 6 août 1978 (8 personnes) - Exposition 1978	160.00
Anatole Houle:	
Allocation d'automobile - Exposition 1978 - 1,457 milles	319.54

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOÛT 1978



Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-MG

Paul-Emile Guilbert:		
Travaux divers (Bistro, plafond porcherie, artisanat, monde végétal, parade de mode, etc.) - Exposition 1978		1,875.00
Gens de Mon Pays Inc.:		
Spectacle folklorique - 6 août 1978 - Exposition 1978		850.00
Henri French:		
Solde du contrat - Exposition 1978 - "Frenchie International Clown"		750.00
Jacques Biron:		
Animation - Spectacle Soirée Québécoise - 5 août 1978 - Exposition 1978		150.00
A. Bergeron:		
Spectacle pot-pourri folklorique - 6 août 1978 - Exposition 1978		20.00
Henri French:		
"Frenchie International Clown" - 50% payable en fonds américains - Selon contrat - Exposition 1978		750.00
Jacques Jorne:		
"Toot Sweet" - 50% payable en fonds américains - Selon - Exposition 1978		1,400.00
IMG Circus Corporation:		
Spectacle au stade de baseball - Exposition 1978 - 1er versement		10,000.00
Spectacle au stade de baseball - Exposition 1978 - solde à verser		19,750.00
C.O.P. Enr.:		
Opération du Petit Bistro - Exposition 1978 - 1er versement selon contrat		500.00
Yves Paré:		
Représentation artistique - Centre Culturel - 27 juillet 1978 - Selon contrat		80.00
Paul Lefebvre:		
Service de transport - 29 juin au 27 juillet 1978 - Programme de terrains de jeux - Selon entente S.R.P.		813.00
Comité de ZONE F.A.B.Q.:		
Coût d'arbitrage et marqueurs - Baseball - Juillet 1978 - S.R.P.		3,436.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1978</u>		
Alain Provencher - 345 milles - Juillet et août 1978	\$	75.90
André Verville - 597 milles		131.34
Hélène Tanguay - 72 milles		15.84
Yvon Ratelle - 904 milles		198.88
Transport des hommes		20.00
Rosaire Pouliot - 493 milles		108.46
Yvon Poirier - 275 milles		60.50
Roger Paillé - 618 milles		135.96
Jean-Louis Ouellette - 558 milles		122.76
Marcel Métivier - 176 milles		38.72
Gaétan Lemieux - 373 milles		82.06
Transport des hommes		20.00
Normand Fournier - 421 milles		92.62
Roger Dupuis - 196 milles		43.12
Alvin Doucet - 411 milles - mai 1978		90.42
- 120 milles - juin 1978		26.40
- 163 milles - juillet 1978		35.86



LUNDI, LE 14ième JOUR D'AOUT 1978

Germain Déziel - 72 milles	
André Daviau - 540 milles	118.80
Gaston Boudreault - 502 milles	110.44
Raymond Bérubé - 185 milles	40.70
Raoul Bellavance - 270 milles	59.40
Roland Bacon - 291 milles	64.02
Réal Ayotte - 596 milles	131.12
Pierre Audet - 142 milles	31.24
Jean Benoît	-----
Jean Benoît:	
Remboursement de dépenses de voyage - Cours du M.A.M. - Montréal	64.28
Mario Lesage:	
Dépenses de voyage - Cours du M.A.M. - Montréal	369.59
Réginald Beaulieu:	
Renouvellement permis de conduire - 2 ans - Service de la Police	12.00
Gabriel Trahan:	
Remboursement de petite-caisse	168.55
Jean Lamy:	
Remboursement de petite-caisse	99.23

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

JEUDI, LE 24ième JOUR D'AOUT 1978



A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 24ième jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand GONEAU
	Léo THIBEAULT
	Antoine GAUTHIER
	Léopold ALARIE
	Gaston VALLIERES
	Fernand COLBERT
	Jean-Guy LAFERTE

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est propriétaire d'une piste de courses et exploite et administre cette piste de courses, y compris un système de pari mutuel;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a obtenu ce pouvoir spécial en vertu d'une loi sanctionnée par l'Assemblée nationale, le 29 juillet 1977;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières et qu'il est nécessaire pour la bonne administration de ses affaires, de faire les rénovations qui s'imposent à l'Estrade de la Piste de Courses;

ATTENDU qu'il devient nécessaire, pour continuer l'opération de cette Piste, de fermer l'Estrade de courses afin de maintenir ouverte cette industrie, sur une période d'année plus longue, pour permettre d'accorder à tous les intéressés un ouvrage plus permanent;

ATTENDU que le Gouvernement provincial a, dans cette piste de courses, un intérêt financier important, et que plusieurs démarches ont été entreprises afin d'obtenir des subventions pour aider à la rénovation de l'Estrade;

ATTENDU que le Gouvernement provincial a demandé à SODIC Québec Inc. de faire enquête sur le sujet, et qu'une réponse favorable devrait nous être faite sous peu;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières retirerait des revenus additionnels de cette piste, lesquels pourraient défrayer en tout ou en majeure partie le service de la dette sur ce projet de règlement;

ATTENDU que toute assistance financière que pourrait fournir le Gouvernement du Québec pour l'exécution de ces travaux, serait appliquée en réduction des emprunts à être contractés éventuellement;

Je donne avis par les présentes, que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant les travaux suivants:

Règlement
décrétant
et
autorisant
des
travaux
à
l'Estrade
de
Courses
au Parc
de
l'Exposi-
tion
Avis
de
motion

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée. Mtl. NO: 140-MG

JEUDI, LE 24ième JOUR D'AOUT 1978



- a) Fermeture de l'Estrade;
 - b) Modifications intérieures;
 - c) Services techniques et imprévus;
 - d) Financement;
- et autorisant un emprunt d'un montant à cet effet.

LU EN CONSEIL, ce 24ième jour d'août 1978.

(signé) Fernand COLBERT.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Yvonne Beaudou
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 28ième jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbaux
14-08-78 et
24-08-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux des assemblées du 14 août 1978 et du 24 août 1978, soient adoptés.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- k) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 26 juin 1978;
- l) Règlement prévoyant un emprunt afin de combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 10 juillet 1978;
- m) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;

Règlement
modifiant
le règl.
645
(Colisée)
et augmentant
l'emprunt
de \$600,000.00
à \$725,000.00
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance le règlement amendant le No. 645 en modifiant les objets, en augmentant la dépense de certains des objets déjà prévus et en portant le montant de l'emprunt de \$600,000.00 à \$725,000.00.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'août 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement
modifiant
le règl.
652
(terrasse
Hôtel de
Ville)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 652 concernant la dalle de l'Hôtel de Ville, afin d'augmenter la dépense autorisée et l'emprunt décrété.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'août 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement
modifiant
le règl.
191-37 aux
fins de
permettre
un commerce
de dépanneur
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191-46, afin de permettre un commerce de dépanneur dans la zone RC-25-3.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'août 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.



LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1978

383-78
Compte rendu
14-08-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 14 août 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

384-78
Règlement
No. 669
carrefour
Pont Duplessis
Ile St-Joseph
achat terrain
des Dominicaines
de la Trinité
achat de la
maison
553-555
Des Forges
emprunt de
\$285,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 669, décrétant des travaux d'aménagement du carrefour à la sortie du Pont Duplessis, sur l'Ile St-Joseph, autorisant l'achat d'une partie des lots 1096, 1096-1, 1119 et 1119-1102 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, d'une superficie de 92,600 pi.ca., appartenant aux Dominicaines de la Trinité, au prix de \$35,000.00, autorisant également l'achat de la maison de M. Lucien Lachance, sise au 553-555 de la rue Des Forges, au prix de \$25,000.00 et prévoyant un emprunt au montant de \$285,000.00 à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules Provinciales Ltée, Mtl. NO: 140-MG

385-78
Règlement
No. 670
Plans et
devis
estrade de
courses et
emprunt de
\$100,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 670, autorisant la confection des plans et devis pour la fermeture de l'estrade de courses au Parc de l'Exposition et autres améliorations et décrétant un emprunt de \$100,000.00 pour défrayer les honoraires professionnels relativement à la confection de ces plans et devis, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

386-78
Contrat
vente
à LES
TISSAGES
ST-JACQUES
LTEE
lots 224-4
et 225-10
(\$17,424.00)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à LES TISSAGES ST-JACQUES LTEE, les lots 224-4 et 225-10 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$17,424.00 comptant, ladite vente devant faire l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

387-78
Contrat
vente
à Diane
Thiffault
Massicotte
lot 181-2-30
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à Madame Diane Thiffault Massicotte, le lot 181-2-30 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1,600.00 comptant;



LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOÛT 1978

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

388-78
Contrat
vente
à René
Massicotte
lot 181-2-69
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. RENE MASSICOTTE, le lot 181-2-69 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

389-78
Contrat
vente
à M. Clément
Carter
lot 181-2-28
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Claudia Blais, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. CLEMENT CARTER, le lot 181-2-28 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

390-78
Contrat
vente
à Dame
Irène
Ouellette
lot 181-2-58
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Houle, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Mlle Irène Ouellette, le lot 181-2-58 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.



LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1978

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

391-78
Contrat
vente
à M. Renaud
Poulin
lot 181-2-51
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Houle, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Renaud Poulin, le lot 181-2-51 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

392-78
Contrat
vente
à M. Roger
Young
lot 181-2-35
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Roger Young, le lot 181-2-35 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

393-78
Contrat
annulation
d'une
servitude
consentie
à l'Hydro-
Québec
dans la
Banque
de terrains
lot 181
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de radiation de servitude en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières et La COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (HYDRO-QUEBEC) consentent à annuler et ou à radier à toutes fins que de droit une partie de la servitude enregistrée le 25 mai 1978, sous le numéro 316686 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, la partie de ladite servitude ainsi radiée étant décrite comme suit:

1° Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots numéros quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze et quatre-vingt-douze de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-80, 181-2-81, 181-2-82, 181-2-83, 181-2-84, 181-2-85, 181-2-86, 181-2-87, 181-2-88, 181-2-89, 181-2-90, 181-2-91 et 181-2-92) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur située au sud-ouest desdits lots, bornée comme suit:- (Tel que décrite au paragraphe numéro 15, pages 2G et 2H, dans ladite servitude)



Lot No. 181-2-80:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-181-2; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-81; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-95; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-81:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-80; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-82; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-96; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-82:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-81; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-83; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-97; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-83:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-82; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-84; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-98; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-84:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-83; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-85; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-99; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Lot No. 181-2-85:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-84; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-86; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-100; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Lot No. 181-2-86:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-85; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-87; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-101; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-87:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-86; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-88; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-102; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

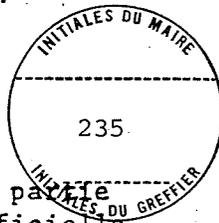
Lot No. 181-2-88:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-87; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-89; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-103; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-89:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-88; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-90; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-104; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-90:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-89; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-91; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-105; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-91:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-90; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-92; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-106; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-92:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-91; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-93; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-107; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.



2° La première lisière de terrain faisant partie du lot numéro quatre-vingt-treize de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-93) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur, située au sud-ouest dudit lot, bornée comme suit:- (Tel que décrite au paragraphe numéro 16, pages 2H et 2I, dans ladite servitude)

Lot No. 181-2-93:-

Première lisière de terrain:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-92; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181-2; vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-2-108; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

3° Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots numéros quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent, cent un, cent deux, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent six, cent sept et cent huit de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-95, 181-2-96, 181-2-97, 181-2-98, 181-2-99, 181-2-100, 181-2-101, 181-2-102, 181-2-103, 181-2-104, 181-2-105, 181-2-106, 181-2-107 et 181-2-108) dudit cadastre, mesurant dix (10) pieds de largeur située au nord-est desdits lots, bornée comme suit:- (Tel que décrite au paragraphe numéro 17, pages 2I et 2J, dans ladite servitude)

Lot No. 181-2-95:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-181-2; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-96; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-80; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban.

Lot No. 181-2-96:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-95; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-97; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-81; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Lot No. 181-2-97:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-96; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-98; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-82; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-98:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-97; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-99; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-83; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-99:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-98; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-100; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-84; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-100:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-99; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-101; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-85; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-101:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-100; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-102; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-86; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-102:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-101; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-103; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-87; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.



Lot No. 181-2-103:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-102; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-104; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-88; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-104:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-103; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-105; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-89; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-105:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-104; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-106; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-90; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-106:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-105; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-107; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-91; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-107:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-106; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-108; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-92; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Lot No. 181-2-108:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-107; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181-2; vers le nord-est, par le lot numéro 181-2-93; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot. En plus un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude par lequel la Ville de Trois-Rivières accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC, des droits réels et perpétuels pour un réseau de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines et accessoires nécessaires ou utiles à son bon fonctionnement, sur treize (13) lisières de 20 pieds et un (1) emplacement de terrain, faisant partie de certaines resubdivisions et subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, lesdites resubdivisions et subdivisions étant énumérées dans l'acte de servitude dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à l'acte de servitude.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une offre d'achat de la compagnie OVIDE DEMONTIGNY INC., pour l'acquisition d'une partie du lot 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (approx. 89,500 pi.ca.) situé



LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1978

dans le Parc Industriel No. 2, pour le prix de \$3,580.00 (\$0.04/pi.ca.).

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

396-78
Subdivision
lots
181-803
804 situés
dans la
banque de
terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 21 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans la banque de terrains, propriété de Les Constructions J.C. Gagnon Inc. et donnant effet aux lots 181-803 et 181-804.

ADOPTE

397-78
Subdivision
lots
1100-87 et
88 situés
rue
Ste-Marguerite
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 16 juin 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1100 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Ste-Marguerite, appartenant à M. Jules Godon et donnant effet aux lots 1100-87 et 1100-88.

ADOPTE

398-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte DPC Inc.:	
Recouvrement de pavage 1978	\$90,481.97
Massicotte & Fils Ltée:	
Pavage - Secteur St-Michel - Paiement no 1	99,102.40
André Boisvert:	
Première coupe de gazon	5,874.00
Georges Lambert Inc.:	
Bordures de rues	5,201.23
Maurice Couture Ltée:	
Expertise - Propriété 264 Ste-Cécile	65.00
Laboratoires Choisy Ltée:	
Recouvrement de pavage - Diverses rues - Surveillance des matériaux - mai et juin 1978	4,003.27
Rosaire Thériault:	
Démolition des sièges - Colisée - Paiement no 2	2,950.00
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programmes de courses - hippodrome	5,139.00



Canadian Trotting Association:	
Honoraires - Programmes des 18, 20, 22 et 23 juillet 1978	980.00
Agence Sécurité Phillips:	
Surveillance - Programme du 22 juillet 1978 - Hippodrome	482.30
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Jean-Paul Duguay	20.00
Radio Trois-Rivières Inc. CHLN:	
Publicité - Soirée Disco - Marina	57.12
Xerox Canada Ltée:	
Location d'équipement - Service d'évaluation - Septembre 1978	52.37
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 31 juillet au 5 août 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 31 juillet au 5 août 1978)	207.70
Le Nouvelliste:	
Avis public - Soumission - Énumération - Spectacle Midi	210.60
Avis public - Offre d'emploi	327.75
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	7.74
Marathon Realty Co. Ltd:	
Passages à niveaux - Remboursement de taxe scolaire 1978-1979	203.09
Rosaire Lapointe Enr.:	
Nettoyage des planchers et toilettes - Aéroport - 3 août 1978	200.00
Lucien A. Ouellet:	
Travail spécial - Hippodrome et Marina	500.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Parcs-écoles - Juillet 1978	669.34
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Location de salle - Examens de promotion grades inspecteur et capitaine	50.00
Société des Loisirs St-Sacrement:	
Subvention - Organisation du soccer - 2e versement - Entente S.R.P. \$	87.81
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Subvention - Organisation du soccer - 2e versement - Entente S.R.P.	58.54
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Opération de la pataugeuse - 2e versement - Entente S.R.P.	587.81
Centre Landry:	
Subvention - Organisation du soccer - 2e versement - Entente S.R.P.	58.54
Opération de la pataugeuse - 2e versement - Entente S.R.P.	500.00
Entretien - Terrains de soccer - 2e versement - Entente S.R.P.	200.00
Bernard Royer:	
Remboursement de dépenses - Petite-caisse Petit Bistro - Expo 1978	93.50
Agence Aigle Sécurité Privée Ltée:	
Surveillance - Petit Bistro - du 28 juillet au 7 août 1978 - Expo 1978	740.25
Campeau Electronique:	
Musique disco - Petit Bistro - Expo 1978	1,850.00
J.E. Prud'Homme:	
Honoraires - Soirée bingo - 28 juillet 1978 - Expo 1978	1,957.50
Remboursement de dépenses - Bingo - Expo 1978	2,623.90



Paul-Emile Guilbert:	
Travaux - Divers spectacles - Expo 1978	1,020.00
Jeannette Bellefeuille & al:	
Prix aux exposantes - Salon de l'Artisanat - Expo 1978	1,510.00
<u>ACHATS DIVERS - MARINA, PETIT BISTRO ET CONE D'OR</u>	
Boisclair et Frère Inc.	24.05
Brevages Bégin Ltée	55.50
Guy Poirier Inc.	2,621.40
J. Pascal Hardware Co.	76.59
Brasserie O'Keefe Ltée	1,453.80
Canada Packers Ltd	78.50
C. Lafrance & Fils Inc.	237.00
Cotnoir & Pleau Ltée	5,370.48
Dufresne & Frère Ltée	535.85
Pain Lemire	18.37
Marché Lafond Inc.	95.28
Paul Mailhot	291.50
Aliments Humpty Dumpty	32.40
Guy Poirier Inc.	65.00
Pain Lemire	12.78
Marché Lafond Inc.	37.90
C. Lafrance & Fils Inc.	18.00
Aliments Humpty Dumpty	64.80
Alexandre Gaudet Ltée	418.07
Dufresne & Frère Ltée	85.00
Crémérie Union Inc.	22.73
Boisclair et Frère Inc.	10.75

Fernand Robillard:	
Subvention aux propriétaires - Secteur Hertel	2,500.00
Jacques Girard:	
Subvention aux propriétaires - Secteur Hertel	\$ 1,600.00
Jean-Paul Denoncourt:	
Subvention aux propriétaires - Secteur Hertel	575.00
Roland Babineau:	
Subvention aux propriétaires - Secteur Hertel	2,000.00
C.A.S.H.:	
Animation sociale - du 1er juillet au 5 août 1978 - Secteur Hertel	100.00
Martel Express T.R. Ltée:	
Entreposage de meubles - Alfred Dargis - Secteur Hertel	133.00
Entreposage de meubles - Henri Dorion - Secteur Hertel	156.00
<u>ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - SEPTEMBRE 1978</u>	
Mme Bertha Roach	110.00
Mme Francine Giroux	115.00

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOÛT 1978



Les Immeubles Tournesol Enr.	265.00
Normand Tessier	150.00
Normand Tessier	150.00
Appartement Le Sénateur Enr.	270.00
Léonard Garceau	175.00
Jean Lizotté et Jean-François Grenier	510.00
Nelson Tremblay	85.00
J.H. Paul Belle-Isle	65.00
Sylvio Lacroix	125.00
Fabiola Vallières	150.00
Marcel Collins	175.00
Roger et Hémélide Grenier	30.00
Wildy Poisson	420.00
Mme Raymond Piché	100.00
Jacques Desmarais	200.00
Jean et Pierre Benoît	135.00
Raymond Langevin	125.00
Richard Lefebvre	135.00
Eva Babin	85.00
Raymond et Frères Inc.	275.00
O'Neil Desfossés	65.00
Guy Plourde	110.00
Jules St-Onge	95.00
William Irving	230.00
Thérèse St-Ours	100.00
Gaétan St-Ours	100.00
Dr. Yvon Périgny	240.00
Gaétan Ricard	225.00
Roland Babineau	125.00
Normand Lavigne	100.00
Place du Centre T.R. Inc.	525.00
Mme Rolande Hamel	200.00
Philippe Fleuret	265.00
Mme Jeannette L. Babineau	77.00
Emmanuel Veillette	150.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - SEPTEMBRE 1978 (suite)

Lucien L'Heureux	\$ 180.00
Anéré Mongrain	135.00
Jocelyne Couture	80.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1978

Léon Lemay - Distribution d'addenda pour soumission du Colisée - 50 milles	11.00
Roger Loisel - 285 milles	62.70
Alain Provencher - 179 milles - du 7 au 11 août 1978	39.38
Robert Rousseau - 668 milles	146.96



Roger Paillé - 161 milles	35.42
Léo Bellerose - 750 milles	165.80
Gaston Desaulniers - 449 milles	98.78
Jean-Paul Duguay - 180 milles	39.60
Lionel Duval - 889.80 milles	214.76
Rosaire Francoeur - 165 milles	36.30
Laurent Genest - 95 milles	20.90
Alain Provencher - 181 milles - 14 au 18 août 1978	39.82
Alain Tremblay - 212 milles	46.64
Roger Rompré - 777 milles	170.94
Allocation spéciale - 23 jours	23.00
Denis Ricard - 88 milles	19.36
Jean-Paul Poisson - 180 milles	39.60
Michel Matteau - 194.5 milles	42.79
Denis Lelièvre - 172 milles	37.84
Gilles Grenier - 490 milles - Juin et juillet 1978	107.80
Romain Frigon - 128 milles	28.16
Marc Durand - 680 milles	149.60
Robert Dugas - 196.2 milles	43.15

Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Mme Grace Wiren et Hôtel de Ville	54.00
Association Canadienne des Chefs de Police:	
Cotisation - 1978-1979 - Guy-Paul Simard	30.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	784.45
Lucien A. Ouellet	84.57
Irène Lagarde	43.83
Alvin Doucet	188.30
Réjean Boucher	53.86
Guy-Paul Simard	312.27
Paul Charland	1,710.80

ADOPTE

399-78
Demande
d'aide
financière
au Min.
Aff. Cult.
re: cimetière
St-James
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que demande soit et est faite au Ministère des Affaires
Culturelles du Québec, de contribuer au coût total des travaux
de restauration du cimetière St-James, situé coin De Tonnancourt
et St-François-Xavier à Trois-Rivières.

ADOPTE



LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1978

400-78
Contrat
Henri
Paquette
Inc.
re:
Rénovation
du Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme HENRI PAQUETTE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de rénovation au Colisée de Trois-Rivières (charpente, électricité et mécanique), pour le prix de \$412,000.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

401-78
Contrat
Plomberie
Antoine
St-Onge
Inc.
re:
bouilloires
au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec PLOMBERIE ANTOINE ST-ONGE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de rénovation du Colisée et à remplacer des bouilloires, pour le prix de \$42,000.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

402-78
Contrat
Trottoirs
et chaînes
Pilotte Inc.
re:
trottoirs
St-Philippe
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec TROTTOIRS ET CHAINES PILOTE (CANADA) Inc. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de reconstructions de trottoirs dans le Secteur St-Philippe pour le prix de \$38,500.25.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

403-78
Addendum
au contrat
avec
l'Ass. des
Hommes
à chevaux
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un addendum au contrat intervenu le 11 mai 1978, entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Hommes à chevaux.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit addendum qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lomp
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 5ième jour du mois de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
28-08-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 août 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6ième rue, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y déviner les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;



MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- k) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juin 1978;
- l) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;
- m) Règlement modifiant le règlement 652 (terrasse Hôtel de Ville), avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 28 août 1978;
- n) Règlement modifiant le règl. 191-46 aux fins de permettre un commerce de dépanneur, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 28 août 1978;

Règl. autorisant une dépense de \$115,000. aux fonds généraux pour combler le déficit prévu pour la construction d'une piscine au Parc Pie XII
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant une dépense de \$115,000.00 pour combler l'excédent entre le coût réel des travaux et le montant prévu au règlement 621-B, autorisant la construction d'une clôture autour de la piscine et appropriant cette somme de \$115,000.00 aux fonds généraux, et plus particulièrement des revenus retirés en vertu du programme de subventions d'encouragement aux Municipalités (\$1,000.00 par logement).

Lu en Conseil de 5ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règl. modifiant le règl. 643 (Parc linéaire) augmentant la dépense de \$60,000.00 à \$90,000.00
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement No. 643, concernant le parc linéaire, aux fins d'augmenter de \$60,000.00 à \$90,000.00, la dépense autorisée.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règl. amendant le règl. No. 4 portant de 15 à 5 pi. la marge de recul rue Bonaventure
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 4 et portant de 15 à 5 pieds, la marge de recul sur la rue Bonaventure, côté ouest.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

404-78
Compte rendu
28-08-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 28 août 1978, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

405-78
Règlement
645-A
travaux au
Colisée
excédent
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 645-A (1978), amendant le règlement 645, en modifiant les objets, en augmentant la dépense de certains des objets déjà prévus et en portant le montant de l'emprunt, de \$600,000.00 à \$725,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

406-78
Contrat
Roland
Forget
achat du
lot
181-2-59
(Banque de
terrains)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Monsieur ROLAND FORGET le lot 181-2-59 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

407-78
Contrat
Les Pavages
de Nicolet Inc.
\$216,778.40
travaux
asphalte
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec LES PAVAGES NICOLET INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction de pavage en béton bitumineux (contrat 10-57-3), pour le prix de \$216,778.40.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

408-78
Contrat
Corp. Sanibec
Inc. Entretien
postes de
police
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec la CORPORATION SANIBEC INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à effectuer l'entretien ménager des Postes de Police Nos. 1, 2 et 3, pour une période d'un an à compter du 11 septembre 1978, pour le prix de \$21,490.56 (\$5.74/heure).

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

409-78
Contrat
protocole
d'entente
H.C.L.S.
re: Ateliers
socio-
culturels
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS, pour l'organisation et la tenue d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels pour la saison 1978-79.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

410-78
Contrat
Ass. sportive
Ste-Cécile
démolition
pataugeuse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE, en vertu de laquelle l'Association s'engage à démolir la pataugeuse (garçons) du Parc Lemire, pour un montant de \$2,600.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil, et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

411-78
Appui à la
Ville de
Grand-Mère
re: politique
gouvernementale
sur le textile
Adoption

CONSIDERANT QUE, dans un rapport, le Howe Research Institute de Montréal proposait une levée graduelle des barrières tarifaires sur les importations;

CONSIDERANT QUE, dans une étude, le Conseil Economique du Canada suggérerait aussi d'abandonner la production canadienne de vêtements et de textiles et d'ouvrir la porte aux importations des pays en voie de développement;

CONSIDERANT QUE les industries canadiennes du textile et du vêtement emploient directement près de 200,000 salariés, dont 60% sont du Québec et 30% de l'Ontario;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appui au rapport adressé au Gouvernement Fédéral par le groupe d'études invitant le Gouvernement d'Ottawa à maintenir les tarifs et autres barrières contre les importations afin de renverser le mouvement de déclin de la production canadienne de textiles et de vêtements.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Jack H. Horner, Ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'à M. Claude G. Lajoie, député de Trois-Rivières.

ADOPTE

412-78
Requête
pour se
constituer
en corp.
Le Groupe de
Rééducation
Physique et
Alimentaire
de T.R.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Denise Paquin, Mariette Corriveau, Huguette Lefebvre, C. Bernard, Jean Lafrenière, Yvon Lafleur, Gratien (Gregg) Levasseur, Irène Laliberté, Marie Blouin, Hélène Boudreault et Gemma Lavoie, désirant se constituer en corporation sous le nom de

"LE GROUPE DE REEDUCATION PHYSIQUE ET ALIMENTAIRE DE TROIS-RIVIERES"

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978



en vertu de la loi des clubs de récréation, S.R.Q. 1964,
ch. 298.

Le siège social de la Corporation sera situé à:

Centre hospitalier Cooke
3450 Ste-Marguerite
Trois-Rivières.

ADOPTE

413-78
Comptes à
payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Massicotte & Fils Ltée:	
Aqueduc et drainage - Secteur Hertel - Estimé no 1	\$133,000.49
Delmont Construction Ltée:	
Manoir de Tonnancour - 9e demande de paiement	25,042.61
Gaston Bourassa Ltée:	
Aqueduc et drainage - Banque de terrains - Estimé no 2	157,454.82
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Plans et devis - Collecteur Léger	3,000.00
Honoraires - Manoir de Tonnancour - Colisée Rénovation	5,131.46
Compagnie Cadiac:	
Achat d'une paveuse finisseuse d'asphalte	23,805.45
Malbeuf Equipement Inc.:	
Achat d'un chargeur sur roues	33,991.73
J.A.M. Langlois:	
Honoraires - Plans et devis - Rénovation Colisée	3,538.00
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	96.20
Maurice L. Denoncourt:	
Honoraires - Manoir de Niverville	542.50
Delta Equipement Québec Ltée:	
Achat d'une remorque à attachestandard	4,256.00
Remise de dépôt	213.00
Bigué & Lord:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	2,203.74
SPAM Inc.:	
Acompte - Licences de chiens	6,500.00
Canadian Trotting Association:	
Honoraires - Programmes des 23, 25, 27, 29 et 30 juillet 1978	1,960.00
United Harness Horsemen's Association of Canada:	
Contribution - 50 programmes - 1% de 12% des bourses	5,143.45
Contribution - 50 programmes - 1% de 60% des bourses	3,086.07
Comité de Zone du Hockey Mineur:	
Subvention - Réalisation de clubs sportifs - S.R.P.	616.42
André Boisvert:	
Location de backhoe - S.R.P.	448.00
T. Bellemare & Fils Ltée:	
Location de machinerie - S.R.P.	236.00



Yves Robichaud Inc.:		
Location de backhoe - S.R.P.		675.00
Perco Ltée:		
Location de roulotte - Secteur Hertel		214.00
Floriculture Gauthier Inc.:		
Fleurs - Mme Jacqueline Pellerin		20.00
Panier Fleuri Enr.:		
Fleurs - Famille J.C. Sawyer	\$	25.00
Yvon Boulanger Ltée:		
Impression - Emission d'obligations - 1er juillet 1978 (R. 408)		364.00
Entrerises de Nettoyage M.P. Ltée:		
Entretien - Poste no 1 (du 6 au 12 août 1978)		268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 6 au 12 août 1978)		214.40
Galerie et Atelier Hébert, Gaudreault Inc.:		
Gravure - Vieux Trois-Rivières		70.00
Laboratoire de Construction Qué. Inc.:		
Honoraires - Prélèvement de béton - Trottoir		135.00
Rosaire Lapointe Enr.:		
Changement de chiffres et garde de nuits - Hôtel de Ville		425.80
Entretien ménager - Hôtel de Ville - au 26 août 1978		785.15
Paul Lefebvre:		
Remboursement - Cartes d'autobus - Transport en commun - Les Forges		220.00
Pitney Bowes Canada Ltd:		
Contrat d'entretien - Machine à timbres - 29 août 1978 au 28 août 1979		190.00
Service de Gestion Industrielle:		
Appels d'offres		72.80
St-Maurice Aéro Club:		
Service de gérance - Août 1978 - Aéroport		390.00
American Public Works Ass.:		
Cotisation - Gaston Desaulniers - Septembre 1978 à septembre 1979		35.00
The Medi-Dent Service Ltd:		
Location imprimante de reçus - Septembre 1978 - Informatique		569.35
Télé-Communication:		
Service de télé-page - Août 1978 (U.Q.T.R., R. Loisel, G.P. Simard, R. Poitras, J. Alarie, J. Vaugois)		196.75
Jacques Trudel:		
Huissiers - Honoraires - Signification de sommations et diverses causes		253.80
International City Management Association:		
Cotisation - Membre - Jacques Charette - 1978-1979		251.33
Panier Fleuri Enr.:		
Fleurs - Divers endroits		137.00
Service Complexe Sportif:		
Location de piste d'athlétisme - Lynx - S.R.P. - Mai, juin et juillet/78		485.00
Studio Jonathan Enr.:		
Location d'un système d'amplification - Centre Culturel		500.00
Paul Charland:		
Achat de fleurs		420.00
Duchesneau & Fils:		
Vérification - Extermination - Marché-aux-Denrées et Colisée - Août 1978		60.00



Grand Prix T.R. Inc.:	
Souper Bénéfice - 10 billets	300.00
Xerox Canada Ltée:	
Location de machinerie - Juillet 1978 - Expo, Police, Garage	469.87
Le Nouvelliste:	
Publicité - Programmes de courses - Hippodrome	297.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Publicité spectacle Midi	\$ 172.20
Publicité - Epiluchette de blé d'Inde - Marina	38.00
Publicité - Spectacle Midi	37.20
Paul Lefebvre:	
Service de Transport - 31 juillet au 17 août 1978 - Entente S.R.P.	520.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Tuyau souterrain, voie d'évitement - Passage à niveau - Avril, mai et juin 1978	1,731.26
Roland Bourdon:	
Entretien Ile St-Quentin - 2e versement - Selon entente S.R.P.	800.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Engagement d'un moniteur - 2e versement - Selon entente S.R.P.	100.00
Comité des Oeuvres St-Philippe:	
Entretien et surveillance - Parc Guilmour - 3e versement - Entente S.R.P.	750.00
Agence Sécurité Phillips:	
Surveillance - Programmes de courses - Hippodrome	482.25
A. Beauchesne:	
Service d'entretien - Désinfecteur électrique - Hippodrome	8.00
 <u>HIPPODROME</u>	
Brasserie O'Keefe Ltée	518.50
Cotnoir & Pleau Ltée	546.50
Paul Mailhot	388.35
Photo Lambert Inc.	1,567.00
Yvon Pratte Harness Shop	51.20
Guy Poirier Inc.	262.00
 <u>MARINA</u>	
J. Pascal Hardware Co.	21.91
Aliments Humpty Dumpty	45.54
Cotnoir & Pleau Ltée	1,032.00
Dufresne & Frère Ltée	86.80
Alexandre Gaudet Ltée	128.80
C. Lafrance & Fils Inc.	54.40
Guy Poirier Inc.	99.20

Jean Abel:	
Service Audio - Expo 1978	400.30
Ensemble Folklorique La Valmongeoise:	
Spectacle - Expo 1978	425.00



COP Enr.:		
Opération du Petit Bistro - 2e versement - Selon contrat - Expo 1978		2,900.00
Réception Bertrand Inc.:		
Repas - Autorités et invités - Expo 1978		44.48
Brigade A. St-Jean:		
Service d'ambulanciers - Expo 1978		224.67
Réjean Déziel:		
Préparation et spectacles des 5 et 6 août 1978 - Expo 1978		222.65
Mme Francine Jean:		
Spectacle folklorique - Expo 1978	\$	44.00
René Jean:		
Co-producteur - Spectacles folklorique - 5 et 6 août 1978 - Expo 1978		313.77
Jean-Baptiste Lord:		
Travail de publicité - Expo 1978		204.08
Palais du Dragon Inc.:		
Repas - Invités - Expo		47.30
Maurice Sévigny:		
Aide-responsable - Stationnement - Dépenses encourues - Expo 1978		154.73
Maurice Guimond:		
Responsable stationnement - Dépenses encourues - Expo 1978		155.66
Oscar Hinse:		
Repas - Invités - Commission Expo et Section agricole - Expo 1978		311.13
Claude Baril:		
Petite-caisse - Cône d'Or - Expo 1978		72.34
Jacques Arseneault:		
Achats divers - Cône d'Or - Expo 1978		155.52
B.C. Réfrigération Enr.:		
Remplissage de gaz - Fontaines à lait - Cône d'Or - Expo 1978		59.55
Breuvages Bégin Ltée:		
Achats divers - Cône d'Or - Expo 1978		512.80
Dandee Donuts		
Achats divers - Cône d'Or - Expo 1978		123.20
Dufresne & Frère Ltée:		
Achats divers - Cône d'Or - Expo 1978		411.50
Crémerie T.R. Ltée:		
Achats divers - Cône d'Or - Expo 1978		3,941.62
J.C.R. Lafrenière Inc.:		
Achats divers - Cône d'Or - Expo 1978		580.75
André Pélissier Inc.:		
Location de frigidaire - Cône d'Or - Expo 1978		300.00
Louis A. Bolduc:		
Organisation Ferme Isidore - Expo 1978		348.24
Cadets de la Marine T.R.:		
Travail de nettoyage - Expo 1978		2,160.00
Réal Grenier:		
Transport d'accessoires - Vacherie - Expo 1978		22.88
Anselme Huot:		
Organisation Ferme Isidore - Expo 1978		152.41



Imprimerie Grenier Enr.:		
Gilets avec impression - Petit Bistro - Expo 1978		560.00
Marché St-Louis Ltée:		
Achats divers - Commission de l'Expo		418.89
Palais du Dragon Inc.:		
Réception - Expo 1978		130.35
Rapid Bar-B-Q.:		
Repas - Expo 1978		45.76
Station Carré Des Forges:		
Achat d'essence - Employés Expo		35.51
Entreprises R. Trahan Enr.:		
Animation - Spectacles Les Lumberjacks - Expo 1978	\$	300.00
Roger Picard:		
Dépenses - Festival de Danse - Expo 1978		3,652.02
Louis-Georges Lebel:		
Transport des oeufs - Ferme Isidore - Expo 1978		66.70
Club de Courses de Poneys Laroche Inc.:		
Remboursement de dépenses - Courses de poneys - Expo 1978		1,799.00
C.A.S.H.:		
Animation sociale - Secteur Hertel - du 7 août au 2 septembre 1978		100.00
Roland Pelletier:		
Entretien du C.A.S.H. - du 14 août au 2 septembre 1978		30.00
Gilles Toupin:		
Allocation de relogement - Juin, juillet et août 1978 - Secteur Hertel		600.00
Denis Desmarais:		
Compensation - Secteur Hertel		630.00
Martel Express T.R. Ltée:		
Entreposage de meubles - Henri-Paul Desmarais - Secteur Hertel		44.00
Entreposage de meubles - François Tellier - Secteur Hertel		65.00
Emmanuel Veillette:		
Allocation de relogement - Secteur Hertel - Septembre 1978		110.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES</u>		
Jacques Adam - Juin et août 1978 - 90 milles		19.80
Candide Chapdeleine - Juin et août 1978 - 181 milles		39.82
Sylvie Gervais - Juin, juillet et août 1978 - 267 milles		58.74
Lise Lajoie - Août 1978 - 40 milles		8.80
Nicole Morin - Juillet et août 1978 - 183.5 milles		40.37
Nicole Beaubien - Août 1978 - 48 milles		10.56
Alain Provencher - Août 1978 - 191 milles		42.02
Réjean Boucher - Juillet 1978 - 336 milles		73.92
Charles-Edouard Provencher - Juillet 1978 - 157 milles		34.54
Jacqueline Robichaud - 975 milles - Août 1977 à août 1978 - Expo		214.50
Remboursement de petite-caisse		33.07

Gérard P. Brahic:		
Dépenses de voyage - Québec		240.97

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978



Alvin Doucet:	
Dépenses de voyage - Joliette - Réunion des Directeurs des Loisirs du Québec	45.40
Réal Fleury:	
Dépenses de voyage - Drummondville - Etude élections	26.90
Place Le Centurion Inc.:	
Repas - Invités S.H.Q.	33.15
L.N. Cimentier Enr.:	
Construction de bordures et trottoirs 1978	32,089.26
Laboratoires Shermont Inc.:	
Pavage - Secteur St-Michel - Honoraires - Surveillance	3,700.00
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:</u>	
René Monfette	\$ 484.21
Maurice Lamirande	49.15
Gabriel Trahan	174.85
René Monfette	498.53
Jean-Paul Dorion	36.38
J.P. & Fils Equipement	7,000.00
Service Sanitaire (T.R.) Ltée	2,365.00

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 11^{ème} jour du mois de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

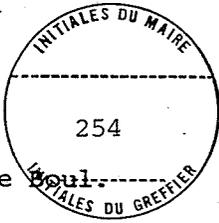
IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 septembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1^{er} mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 1978

- i) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176, angle Boul. Des Forges, Boul. du Rochon et 6^{ème} rue, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 20 février 1978;
- j) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- k) Règlement prévoyant le zonage des lots 175 et 176 prohibant les ateliers de réparations, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juin 1978;
- l) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

Règl. autorisant
une dépense de
\$130,000.00
à même les
fonds généraux
(Dale de
l'Hôtel de
Ville)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense de \$130,000.00 à même les fonds généraux, soit \$100,000.00 pour combler l'excédent entre le coût réel des travaux de réfection du recouvrement de la dalle de la Place de l'Hôtel de Ville (\$400,000.00) et le montant prévu au règlement No. 652 (\$300,000.00), \$15,000.00 pour augmenter et améliorer l'éclairage au Colisée du Parc de l'Exposition, \$5,000.00 pour y incorporer un système de son et \$10,000.00 pour y exécuter des travaux supplémentaires d'électricité.

Lu en Conseil, ce 11 septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. amendant
le règl. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186, aux fins d'interdire la circulation lourde sur la rue Nicolas Perrot, sauf les véhicules de service.

Lu en Conseil, ce 11 septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

414-78
Compte rendu
5-09-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 5 septembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

415-78
Règlement
No. 671
dépense suppl.
de \$100,000.00
re: piscine
Parc Pie XII
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 671 (1978) décrétant et autorisant une dépense au montant de \$115,000.00 pour combler l'excédent entre le coût réel des travaux et le montant prévu au règlement No. 621-B, autorisant la construction d'une clôture autour de la piscine, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

416-78
Règlement
4-Z-125
modification
de la marge
de recul
rue
Bonaventure
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 4-Z-125 (1978) amendant le règlement No. 4, ayant trait à la construction dans le territoire de la Ville, aux fins de porter de 15 à 10 pieds, la marge de recul sur le côté ouest de la rue Bonaventure, entre les rues Royale et Ste-Marie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

417-78
Règlement
643-A
Parc
linéaire
augmentation
de la dépense
de \$30,000.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 643-A (1978) amendant le règlement No. 643 ayant trait à l'aménagement du parc linéaire, aux fins d'augmenter la dépense de \$60,000.00 à \$90,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

418-78
Contrat
René Brûlé
et Madeleine
Bourassa
lot 181-2-31
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jacques Verrette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Dame Madeleine Bourassa Brûlé et M. René Brûlé, le lot 181-2-31 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

419-78
Contrat
Clément
Ricard
& Fils Inc.
collecteur
Léger
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel la firme CLEMENT RICARD & FILS INC. s'engage à exécuter des travaux de construction de l'effluent du collecteur d'égout pluvial "LEGER", pour le prix de \$81,660.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

420-78
Emprunt
temporaire
\$676,000.00
autorisation
demandée à
la Commission
Municipale
Adoption

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de \$676,000.00. Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 8 ans, Lors de l'échéance du 1^{er} novembre 1978, fait en vertu des règlements Nos. 214 et 251.

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 1978



une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$676,000.00 ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que M. Jacques St-Laurent soit et est autorisé à siéger au sein de SPECTA pour l'année 1978, en remplacement de M. Marc Latendresse.

ADOPTE

ATTENDU que Trois-Rivières ne possède pas de poste FM.

ATTENDU qu'une fréquence FM est disponible dans la région.

ATTENDU que le Dr Paul Lacoursière a formulé auprès du CRTC une demande de licence pour un poste FM.

ATTENDU le dynamisme, le civisme et l'implication dans la communauté dont le Dr Paul Lacoursière a toujours fait preuve.

ATTENDU que le Dr Paul Lacoursière sera partenaire dans cette demande d'un groupe de radiodiffuseurs expérimentés et qui ont accompli de l'excellent travail à Trois-Rivières, le groupe Télémédia.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières intervienne auprès du CRTC pour supporter la demande de licence FM formulée par le Dr Paul Lacoursière et Télémédia et pour souhaiter que la décision à intervenir soit rendue au plus tôt afin de doter Trois-Rivières d'un poste FM.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

423-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Iberville Excavation Inc.:

Aqueduc et égout sanitaire - Rue Tebbutt - Estimé no 1 \$97,276.50

Construction St-Maurice Ltée:

Construction du flocculateur - Usine de Filtration - Remise partie
de retenue 1,392.00



Simco Ltée:		
Colisée - Rénovation compresseur - Paiement no 1		18,900.00
Me Richard Rioux:		
Honoraires - Juge suppléant - Cour Municipale - 24 juillet au 14 août 1978		1,094.24
Immeubles Polaris Ltée:		
Excédent de taxes municipales et scolaires 1978 - Location de bureau Place Royale - Evaluateurs et Loisirs		417.00
U.Q.T.R.:		
Bon de reproduction - Photocopies - Loisirs		34.80
Télécommunication Trois-Rivières:		
Service de télé-page (U.Q.T.R., Travaux Publics, Police, Exposition, Loisirs) - Septembre 1978		220.75
Roland Nobert:		
Dépenses de voyage - Représentant à l'Expo de Québec		44.79
Laboratoire de Construction:		
Prélèvement de béton - Louis Pinard, Roméo Martel, P.E. Neveu		135.00
Mlle Cécile Noël & Al:		
Juges - Vérificateurs - Surintendants - Agriculture - Expo 1978		1,850.00
Le Nouvelliste:		
Appel d'offres - Spectacle - Avis public		310.00
Studio Jonathan Inc.:		
Location de système de son - Piscine Terrain de l'Expo - Enceintes acoustiques - 29 et 30 juillet 1978		500.00
Location de système de sonorisation - Piscine Terrain de l'Expo - 5 et 6 août 1978		500.00
Sonorisation et animation musicale (Fête quartier Adéland Dugré) 18 août 1978		75.00
Jardins Les Rivières:		
Fleurs - Hippodrome (Famille Sawyer)		54.00
Agence de Sécurité Phillips:		
Surveillance - Programme de courses - 5 et 12 août 1978		1,001.70
<u>MARINA:</u>		
Guy Poirier Inc.		449.00
Pain Lemire		55.07
Marché Lafond		36.25
C. Lafrance & Fils		16.90
Aliments Humpty Dumpty		19.44
Alexandre Gaudet Ltée		91.41
Dufresne & Frère	\$	60.00
Crémierie Union		79.08
Cotnoir & Pleau Ltée		783.00
Caisse Enregistreuse E.B.M.:		
Location de caisse enregistreuse - Septembre 1978		75.00
Brasserie O'Keefe Ltée		35.00
A. Beauchesne:		
Service d'entretien - désinfecteur électrique		8.00

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 1978



B.C. Réfrigération Enr.:

Machine à glace - Facture 1977

Bailly Inc.:

(Jus d'orange) facture 1977

20.50
23.50

Canadian Trotting Association:

"Track Membership Fees" - 8 et 10 août 1978 - Hippodrome

490.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1978

Yvon Poirier - 401 milles	88.22
Jean-Louis Ouellette - 450 milles	99.00
Daniel L'Heureux - 43 milles	9.46
Mario Lesage - 142 milles	31.24
Roger Lefebvre - 150 milles	33.00
Gaston Laliberté (10 jours à \$2.00)	20.00
J.G. St-Arnaud - 194 milles	42.68
Gaëtan Lemieux - 432 milles	95.04
Raoul Bellavance - 749 milles	164.78
Yvon Ratelle - 523.82 milles	115.24
Transport du personnel	15.00
Maurice Galarneau - 867 milles	190.74
Transport des hommes	20.00
André Daviau - 1,308 milles	297.76
René Fugère - 106 milles	23.32
Germain Déziel - 99 milles	21.78
Lionel Duval - 395.81 milles	87.08
Transport de l'équipement et du personnel	9.00
Anatole Houle - 391 milles	86.02
Serge Dumas - 295.62 milles	65.04
Jean Benoît - 109 milles	23.98

Armand Allard:

Remboursement de petite-caisse

102.56

ADOPTE

424-78
Comptes du
mois d'août
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant de \$3,860,804.10 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

425-78
Contrat
acte de
cession
LA CORP.
DES SYNDICS
DE L'EGLISE
D'ANGLETERRE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Gilles Guy Garceau, notaire, en vertu duquel LA CORPORATION DES SYNDICS DE L'EGLISE D'ANGLETERRE cède à la Ville de Trois-Rivières, le lot 1676-2 du cadastre révisé, fait pour une partie du territoire de la



LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 1978

Ville de Trois-Rivières (le cimetière anglican), à charge par la Ville de maintenir en bon état d'entretien ledit cimetière et autres considérations.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
11-09-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 septembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;

LUNDI, LE 18ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliqués dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;
- k) Règlement amendant le règlement 186, aux fins d'interdire la circulation lourde sur la rue Nicolas Perrot, sauf les véhicules de service,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 11 septembre 1978;

Amendement
au règl. No. 5
concernant
l'organisation
du Corps de
Police
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation du corps de Police.

Lu en Conseil, ce 18 septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement
au règl. No. 8
concernant
l'organisation
du Corps de
Pompiers
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 8 concernant l'organisation du corps de Pompiers.

Lu en Conseil, ce 18 septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Emprunt de
\$17,625.00
au fonds de
roulement
pour
l'aménagement
d'un terrain
de jeux pour
le secteur
Adélaré Dugré
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant une dépense de \$23,500.00 pour l'aménagement d'un terrain de jeux dans le secteur Adélaré Dugré, appartenant à Les Placements Dollard Inc. et autorisant un emprunt de \$17,625.00 au fonds de roulement à cet effet.

Lu en Conseil, ce 18 septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

426-78
Compte rendu
11-09-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 11 septembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

427-78
Règlement
No. 191-58
zonage
terrain
de la Succ.
Lajoie
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-58 amendant le No. 191 et établissant dans le Secteur "Succession Lajoie" des zones qui seront connues sous les dénominations de: RA-16 secteur 7, RB-16 secteur 4,



RC-16 secteur 1, CB-16 secteur 3, CB-16 secteur 4 et CB-16 secteur 2, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

428-78
Règl. 672
re: Travaux
à la dalle
de l'Hôtel
de Ville et
au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 672 (1978) décrétant et autorisant une dépense de \$130,000.00 à même les fonds généraux, soit \$100,000.00 pour combler l'excédent entre le coût réel des travaux de réfection du recouvrement de la dalle de la Place de l'Hôtel de Ville (\$400,000.00) et le montant prévu au règlement No. 652 (\$300,000.00), et \$15,000.00 pour des travaux ayant pour effet d'augmenter et améliorer l'éclairage au Colisée du Parc de l'Exposition, \$10,000.00 pour des travaux supplémentaires d'électricité, et \$5,000.00 pour un système de son au Colisée, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

429-78
Contrat
vente de
terrain
Jean-Yves
Trudel
lot 181-2-67
Banque de
terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. JEAN-YVES TRUDEL, le lot 181-2-67 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

430-78
Contrat
vente de
terrain
Gilles
Ricard
lot 181-2-22
Banque de
terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. GILLES RICARD, le lot 181-2-22 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

431-78
Contrat
vente de
terrain
Patrick
Bonneville
lot 181-2-26
Banque de
terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. PATRICK BONNEVILLE, le



lot 181-2-26 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

432-78
Contrat
vente de
terrain
Robert
Belzil
lot 181-2-29
Banque de
terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Claude St-Martin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ROBERT BELZIL, le lot 181-2-29 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

433-78
Bail
avec
Claude
Néon Ltée
re: panneaux
publicitaires
à divers
endroits
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec la compagnie CLAUDE NEON LTEE pour la location d'emplacements pour 13 panneaux publicitaires, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 1978, pour le prix de \$75.00 par panneau par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

434-78
Engagement
d'un
animateur
pour les
programmes
sportifs
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que M. Daniel Paquin soit et est engagé comme animateur de programmes sportifs au Service de la Récréation et des Parcs, au salaire de \$13,000.00 par année. M. Paquin devra compléter une période de probation de six mois et garder son domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

435-78
Engagement
d'un
animateur
pour les
programmes
culturels
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. Alain Tremblay soit et est engagé comme animateur de programmes communautaires au Service de la Récréation et des Parcs, au salaire de \$13,000.00 par année. M. Tremblay devra compléter une période de probation de six mois et garder son domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE



LUNDI, LE 18ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

436-78
Acceptation
de principe
de l'offre
faite par
le Ministère
des Transports
du Québec
pour
l'échange de
terrains
suite à la
construction
de
l'autoroute
755
Adoption

ATTENDU que le Ministère des Transports avait exproprié plusieurs terrains appartenant à la Ville, en 1971-72, en vue de la construction de l'autoroute 755;

ATTENDU que le Ministère offre à la Ville la somme de \$880,231.00 comme indemnité d'expropriation, duquel montant il faut soustraire \$232,805.00 représentant l'ancienne emprise du Canadien Pacifique et d'autres petits terrains;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières donne son accord de principe à l'offre du Ministère des Transports, au montant de \$880,231.00 moins celle de \$232,805.00 représentant la valeur des terrains offerts en échange, le tout suivant une lettre du Représentant régional, datée du 18 septembre 1978 et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec et du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

ADOPTE

437-78
Contrat
entente
avec les
Productions
Specta Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC., pour la présentation de sept (7) manifestations artistiques au coût de \$1,500.00.

ADOPTE

438-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Massicotte & Fils Ltée:	
Pavage - Secteur St-Michel - Estimé no 2	\$34,364.39
Henri Paquette Inc.:	
Colisée - Rénovation - Estimé no 1	90,342.00
Pavage de Nicolet:	
Pavage - Diverses rues - Estimé no 1	136,225.21
Simco Ltée:	
Achat - Pièce de rechange - Compresseur - Colisée	2,000.00
Les Industries S.M.I. Ltée:	
Achat - Déchiqueteuse de branches	10,638.00
Yvon Fournier Ltée:	
Emondage et abattage d'arbres - Parc Pie XII	166.50
Léo Boivin:	
Huissier - Diverses causes	9.90
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 14 au 26 août 1978)	536.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 14 au 26 août 1978)	428.80



Comité de Zone Soccer:	
Frais d'arbitrage - Soccer	591.00
Municipal Finance Officers Association:	
Cotisation - Trésorier - Claude Doucet	130.00
Mme Lucien Dauphinais:	
Allocation de déménagement - Mai à septembre 1978 - Secteur Hertel	150.00
André Thibeault:	
Allocation de déménagement - Mai à octobre 1978 - Secteur Hertel	150.00
Sylvio Lacroix:	
Allocation de relogement - Septembre 1978 - Secteur Hertel	200.00
Pierre Laurin:	
Subvention de restauration - 25% - Secteur Hertel	2,850.00
Rosaire Ouellette:	
Subvention de restauration - 25% - Solde à verser - Secteur Hertel	750.00
Rodolphe Houle:	
Subvention de restauration - 25% - Secteur Hertel	900.00
Gaëtan Forcier:	
Subvention de restauration - 25% - Secteur Hertel	1,000.00
Roland Babineau:	
Subvention de restauration - 25% - Solde à verser - Secteur Hertel	445.50
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1978</u>	
Roland Bacon - 606 milles	133.32
Gaston Boudreault - 980 milles	215.60
Roger Dupuis - 70 milles	15.40
Marc Durand - 316 milles	69.52
Normand Fournier - 630 milles	138.60
Romain Frigon - 195 milles	42.90
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1978 (suite)</u>	
Gilles Grenier - 305 milles	\$ 67.10
Anatole Houle - 400 milles	88.00
Guy Larivière - 839 milles	184.58
Maurice Massicotte - 878 milles	193.16
Michel Matteau - 238 milles	52.36
Marcel Métivier - 264 milles	58.08
Roger Paillé - 172 milles	37.84
Fernand Pellerin - 879 milles	193.38
Jean-Paul Poisson - 140 milles	30.80
Rosaire Pouliot - 811 milles	178.42
Denis Ricard - 101 milles	22.22

Jean-Paul Dorion:	
Dépenses de voyage - A.Q.T.E. - Mai 1978	350.00
Place Le Centurion:	
Repas - Divers invités	102.65
Service d'Expansion Economique:	
Remboursement de dépenses - Dîner - Groupe Kruger	239.61
Restaurant Le Cachet:	
Réception Sarnia	1,159.06



REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean-Jacques Lacroix	44.62
René Monfette	452.87
Guy-Paul Simard	241.49

ADOPTE

439-78
Procès-verbaux
du Greffier
règlements
669 et 670
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 669 et 670 soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

440-78
Autorisation
à assister
au congrès
annuel de
l'Union des
Municipalités
de la Province
de Québec
Adoption

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Montréal, les 26, 27 et 28 septembre 1978.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les membres du Conseil, le Gérant-adjoint à l'administration, le Chef du Contentieux et le Greffier de la Ville sont par les présentes, autorisés à assister au congrès, et de plus, le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1978.

ADOPTE

441-78
Acceptation
d'une entente
avec Transports
Canada pour
les réparations
à la piste de
l'aéroport
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, confirme l'acceptation d'une entente avec Transports Canada pour les réparations à la piste de l'aéroport de Trois-Rivières, la Ville de Trois-Rivières devant procéder aux réparations des fissures majeures et Transports Canada devant réparer les fissures mineures, fournir l'expertise technique, la surveillance et les matériaux requis, le tout jusqu'à un maximum de \$25,000.00. Ces travaux débuteront le 25 septembre 1978.

ADOPTE

442-78
Les services
de M. Robert
Bellemare
plus requis
Adoption

ATTENDU que le Service d'Urbanisme de la Ville n'a plus besoin des services de M. Robert Bellemare, dans la poursuite de ses projets;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'aviser M. Robert Bellemare que ses services ne sont plus requis par la Ville de Trois-Rivières et que son engagement est par conséquent annulé et terminé à compter de la signification des présentes.

Le Conseil recommande cependant, d'accorder à M. Bellemare, un mois complet de salaire, soit jusqu'au premier novembre 1978, à titre de dédommagement dans sa recherche pour un nouvel emploi.

ADOPTE



LUNDI, LE 18ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudouin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25ième jour du mois de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
18-09-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 septembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10, santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1977;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;

Règl. amendant
le règl. 186
concernant le
trafic lourd
sur la rue
Nicolas
Perrot
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 186, aux fins d'interdire le trafic lourd sur la rue Nicolas Perrot et permettre la circulation des véhicules de services sur la rue Des Chenaux et modifiant l'art. 31 concernant la vitesse.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règl. amendant
le règl. 649
pour modifier
l'approbation
des argents
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 649 afin de modifier l'approbation des argents prévus pour la dépense.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. amendant
le règl. 191
zonage Boul.
des Forges
côté nord-
ouest dans
le secteur
Ste-Thérèse
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 pour réduire la marge de reculement arrière à dix (10) pieds dans les zones CB-13, secteur 3; CB-13, secteur 1; RB-16, secteur 1; RB-16, secteur 2; et CB-16, secteur 1, zones situées le long du boulevard des Forges, côté nord-ouest dans le secteur Ste-Thérèse.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. décrétant
des travaux de
pavage des rues
Montbrun et les
Places Jean XXIII
et Brousseau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de pavage sur la rue Montbrun et les Places Jean XXIII et Brousseau, à même les fonds généraux.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

443-78
Compte rendu
18-09-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 18 septembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications



LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

qui y ont été apportées.

ADOPTE

444-78
Règl. 5-7
changement
dans
l'état
major
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RÉSOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 5-7 (1978) amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation du corps de police, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

445-78
Règl. 8-m
changement
dans
l'état
major
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 8-m (1978) concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

446-78
Règl. 673
\$23,500.00
aménagement
du Parc
Adélaré
Dugré
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 673 (1978) autorisant et décrétant l'aménagement du terrain de jeux Adélaré Dugré (Ptie lot 165 cad. Paroisse de Trois-Rivières), au coût de \$23,500.00, autorisant un emprunt de \$17,625.00 au fonds de roulement et appropriant aux fonds généraux pour les fins du présent règlement, la somme de \$5,875.00 étant une partie d'une subvention octroyée par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

447-78
Nouvel
organigramme
pour le
Service de
Police et
Incendie
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil accepte le nouvel organigramme du Service de Police et Incendie dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

448-78
Contrat
Roger
Beauvilliers
lot
181-2-32
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ROGER BEAUVILLIERS, le lot 181-2-32 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

449-78
Contrat
Claude
Lefebvre
lot
181-2-27
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Damphousse, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. CLAUDE LEFEBVRE, le lot 181-2-27 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

450-78
Contrat
THANH
VO VAN
lot
181-46
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. THANH VO VAN, le lot 181-46 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$275.00 comptant.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

451-78
Contrat
servitude
par S.C.H.L.
pour câble
souterrain
(éclairage
de rues), rue
J.A. Lemire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en vertu duquel LA SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT consent à la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir un câble souterrain pour fins d'éclairage de rues, sur le terrain ci-après désigné:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro CINQUANTE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATROZE (194-P.50) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure triangulaire; borné vers le nord-ouest par le lot 194-46 (rue), vers le nord-est par partie du même lot, vers le sud-ouest par le lot 194-49; mesurant cinq pieds (5.0'), soit 1.52 m.) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-onze et quatre-vingt-quinze centièmes (91.95', soit 28.03 m.) dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie deux cent trente pieds carrés, mesure anglaise (230.0 p.c., soit 21.37 m.c.).

pour le prix de \$1.00 comptant.



LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil, et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

452-78
Contrat
entente
avec
CEGEP
pour
utilisation
de locaux
et de
matériel
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Alvin Doucet, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL (C.E.G.E.P.) pour l'utilisation optimale des locaux et aménagements sportifs des deux parties entre le 13 octobre et le 17 décembre 1978.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

453-78
Contrat
Hydro-
Québec
fourniture
de
l'électricité
pour la
station de
pompage
entre les
rues Bédard
et Chapleau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé avec l'HYDRO-QUEBEC pour la fourniture d'électricité à la station de pompage située entre les rues Bédard et Chapleau.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

454-78
Promesse
de vente
à la
S.H.Q.
terrains
Parc Guilmour
et ex-école
Des Pins
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une promesse de vente à la Société d'Habitation du Québec, pour les immeubles suivants:

- 1.- Le terrain du parc Guilmour, d'une superficie de 88,601 pieds carrés;
- 2.- Le terrain de l'ancienne école Des Pins, d'une superficie de 24,980 pieds carrés;

Tous deux décrits et identifiés dans les annexes à ladite promesse de vente, pour le prix de \$75,000.00.

Le tout sujet aux termes et conditions mentionnés à ladite promesse de vente et à ses annexes, qui viennent d'être soumis au Conseil, et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

455-78
Approbation
du programme
de
construction
de 80 unités
de logements
(Parc Guilmour
terrain école
Des Pins
Adoption

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 80 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 70 unités de logements de 1 chambre à coucher, 10 unités de logements de 2 chambres à coucher;



LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec, avec la collaboration de la municipalité, a arrêté son choix sur le terrain du parc Guilmour dans St-Philippe et du terrain de l'ancienne école Des Pins rue St-François-Xavier et appartenant à la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que l'Office municipal de Trois-Rivières a été consulté et a donné son accord;

CONSIDERANT que le Conseil municipal ou le Comité exécutif est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

- 1.- Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 2.- Le Conseil approuve le choix des terrains proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 3.- Le Conseil s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais;
- 4.- Le Conseil s'engage à rembourser à la Société d'habitation du Québec le coût réel des travaux relatifs aux exigences particulières de la municipalité. Ces exigences ne répondant pas aux normes de la Société, sont énumérées ci-après.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

456-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Martel Express T.R. Ltée:		
Entreposage de meubles - Eva Babin - Secteur Hertel	\$	16.00
Entreposage de meubles - Denise Richard - Secteur Hertel		42.00
Entreposage de meubles - François Tellier - Secteur Hertel		11.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - OCTOBRE 1978

Appartements Le Sénateur Enr.	270.00
Mme Eva Babin	85.00
Mme Jeannette Babineau	77.00
Roland Babineau	125.00
Jean et Pierre Benoît	135.00
Marcel Collins	175.00
Jocelyne Couture	80.00
O'Neil Desfossés et Caisse Pop. Ste-Cécile	65.00
Paul Després	65.00
Clément Dorion	160.00
Clément Dorion - Septembre 1978	160.00
Philippe Fleuret	265.00

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978



Léonard Garceau	175.00
Mme Francine Giroux	115.00
Mme Rolande Hamel	200.00
Les Immeubles Tournesol Inc.	265.00
William Irving	230.00
Sylvio Lacroix	90.00
Sylvio Lacroix	125.00
Sylvio Lacroix	200.00
Sylvio Lacroix - Septembre 1978	90.00
Raymond Langevin	125.00
Normand Lavigne	100.00
Paul Laviolette	150.00
Paul Laviolette - Septembre 1978	150.00
Richard Lefebvre	135.00
Lucien L'Heureux	180.00
Jean Lizotte et Jean-François Grenier	250.00
Jean Lizotte et Jean-François Grenier	260.00
Anéré Mongrain	135.00
Location d'un camion	168.00
Dr. Yvon Périgny	240.00
Mme Raymonde Piché	100.00
Place du Centre T.R. Inc.	290.00
Place du Centre T.R. Inc.	235.00
Guy Plourde	110.00
Wildy Poisson	140.00
Wildy Poisson	140.00
Wildy Poisson	140.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - OCTOBRE 1978 (suite)

Raymond & Frères Inc.	\$ 130.00
Raymond & Frères Inc.	145.00
Gaétan Ricard	225.00
Mme Bertha Roach	110.00
Dame Francine P. Sauvageau	200.00
Dame Francine P. Sauvageau - Septembre 1978	200.00
Jules St-Onge	95.00
Gaétan St-Ours	100.00
Thérèse St-Ours	100.00
Normand Tessier	150.00
Nelson Tremblay	85.00
Mme Fabiola Vallières	150.00
Emmanuel Veillette	150.00
Emmanuel Veillette	110.00

EXPOSITION 1978PUBLICITE

TV St-Maurice Inc.	1,856.40
Radio T.Rivières Inc. CHLN	3,830.11
Publi-Hebdo Inc.	864.00
Publicité GM Inc.	800.00
La Parole Ltée	528.00
Le Courrier Riviera	192.00
Le Courrier de Portneuf	1,050.00
Le Courrier de Lotbinière	600.00
Claude Néon Industries Ltée	1,260.00
CKSM Radio	751.79
CKRV Radio Des Plaines Ltée	734.40
CHEM Télé 8 Ltée	1,883.00
Editions Bien Public Enr.	75.00
Journal La Nouvelle Inc.	600.00
Joliette Journal	524.40
Imprimerie Gagné Ltée	720.00
Editions de Nicolet Inc.	1,134.00
L'Echo de La Tuque	540.00

DIVERS

Paul Lacrousière Jr.:	
Travail de clown - Remboursement de dépenses	86.00
Michel Girard:	
Dépenses de voyage - Montréal - Spectacle de sons et lumières - Stade Olympique	84.35
Groupe Sécurité N.A.C. Inc.:	
Travail de protection-clôture	5,130.00
Buffet Juneau Enr.:	
Repas - Commissaires, employés et invités	169.48
Emilien Caron:	
Transport de génisses	100.00

EXPOSITION 1978:DIVERS (suite)

Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette des vidanges - Juillet et août 1978	\$ 475.00
Studio St-Cyr:	
Photos - Clown de l'Expo 1978	99.36
Le Nouvelliste:	
Publicité	13,019.06
Robert Paquin:	
Vente d'espaces - Pavillon commercial	564.50
Remboursement de dépenses	302.75

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978



LOCATIONS D'EQUIPEMENTS - EDIFICE DES TRAVAUX PUBLICS

Eloi Guillemette	168.00
Noé Bouchard	168.00
Jos Beauregard	672.00
Roméo Trépanier	672.00
Trois-Rivières Location Enr.	40.00
Trois-Rivières Location Enr.	450.00
Gilles Ouellette	672.00
Gilles Ouellette	840.00
L.B. Néon Inc.	30.00
Geo. Langevin Excavation	3,648.00
Yves Robichaud Inc.	6,358.50
Champlain Excavation Ltée	8,691.00

Le Nouvelliste:	
Publicité - Appel d'offres - Elections, etc.	1,322.35
Delmond Construction Ltée:	
Manoir de Tonnancour - 10e demande de paiement	19,907.94
Mich-O-Tomobiles:	
Dépôt en garantie	1,148.54
Compagnie Candiacc:	
Dépôt en garantie	1,190.27
Consultants pluritec Ltée:	
Manoir de Tonnancour - Honoraires	273.96
Maurice L. Denoncourt:	
Honoraires - Rénovation - Colisée	10,000.00
Bigué & Lord:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	1,751.90
Corp. des Maîtres Electriciens du Québec:	
Cotisation - Henri-Paul Durand	229.60
Claude Néon Limitée:	
Panneau-réclame - 15 août au 15 septembre 1978	75.00
Citicorp Leasing Canada Ltd:	
Location d'équipement - Informatique - Octobre 1978	569.35
Centre du Trophée:	
Achat d'un trophée	76.95
Canadian General Electric Co.:	
Vérification - Radio-police - Septembre 1978	883.25
Xerox Canada Ltée:	
Photocopies - du 28 juillet au 31 août 1978 - Administration générale Travaux Publics, Loisirs, Urbanisme, Permis de Construction, Usine de Filtration, etc.	\$ 817.15
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Août 1978	112.00
Jean-Yves Pilon Associés:	
Relevé - Salaires, conditions de travail et avantages sociaux - Employés de bureau et policiers	300.00

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978



Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	192.18
André Hubert:	
Ensemencement - Places du Gouverneur et de l'Intendant	2,690.39
Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc et drainage - 6e Rue, Jeanne Crevier et Jacques Cartier	33,583.87
Roland Lemire:	
Photo - boîte de scrutin	7.00
Entreprise de Nettoyage M.P. Ltée:	
Entretien - Poste no 1 (du 27 août au 2 septembre 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (du 27 août au 2 septembre 1978)	214.40
Entretien - Poste no 1 (du 3 au 9 septembre 1978)	268.00
Entretien - Postes nos 2 et 3 (3 au 9 septembre 1978)	214.40
Paul Pagé:	
Déménagement - Secteur Hertel	150.00
Marc R. Michaud:	
Accident de travail - Gérard Goneau	14.00
Gérard Goneau:	
Accident de travail - Remboursement de factures	46.00
Centre Hospitalier Ste-Marie:	
Accident de travail - Fernand Giroux	12.00
Marcel Boily:	
Accident de travail - Roland Chavanelle	16.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Août 1978	300.00

SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS

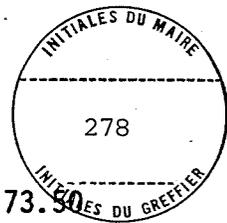
SUBVENTIONS - AGE D'OR - ANNEE 1978

Age d'Or St-Sacrement	174.00
Age d'Or Ste-Cécile	174.00
Age d'Or St-Jean de Brébeuf	169.00
Age d'Or Immaculée Conception	293.00
Age d'Or St-Philippe	340.00
Age d'Or Ste-Marguerite	252.00
Age d'Or Notre-Dame	164.00
Age d'Or St-Laurent	273.00
Age d'Or St-Pie X	143.00
Age d'Or St-François d'Assise	77.00
Age d'Or Ste-Thérèse	89.00
Age d'Or St-Michel	140.00

SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS

OCTROIS - BASEBALL - 1978 - DEUXIEME VERSEMENT

Association Sportive Ste-Cécile	\$ 90.00
Centre Landry	56.83
Subvention - Engagement moniteur terrain de jeux - 2e versement	100.00
Société des Loisirs St-Sacrement	81.19
Comité de Loisirs St-Jean de Brébeuf	82.29
Loisirs Ste-Marguerite	63.06



Association Récréative Normanville Inc.	73.50
Association Récréative St-Jean-Baptiste Inc.	98.00
Loisirs Les Rivières Inc.	42.50
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	128.60
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Paiement des amendes - solde à payer	126.03
Frais d'arbitrage - Baseball et balle-molle - août 1978	2,129.03
Polyvalente Ste-Ursule:	
Utilisation terrain de soccer (rues De Calonne et Papineau)	640.00
Club Mégophias Water Polo:	
Octroi - Réalisation du projet de water polo	300.00
Roland Bourdon:	
Entretien de l'Ile St-Quentin - 3e versement	800.00
Les Aigles Junior de T.R. Inc.:	
Entretien du stade de baseball et du terrain - 3e versement	2,000.00
Centre Landry:	
Démolition de la pataugeuse	2,400.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Août 1978	655.11
Aigles Junior de T.R. Inc.:	
Entretien terrain Albert Gaucher - 1er versement	1,800.00
<u>MARINA</u>	
Crémerie Union Inc.	7.70
Canada Packers Ltd	62.80
Guy Poirier Inc.	68.00
Cotnoir & Pleau Ltée	266.00
Breuvages Bégin Ltée	89.00
Dufresne & Frère Ltée	139.50
Pail Lemire	11.46
Lemire et Frère Ltée	37.61
Marché Lafond Inc.	77.25
Alexandre Gaudet Ltée	74.38
Aliments Humpty Dumpty	45.36
<u>HIPPODROME</u>	
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - 12 programmes de courses et Grand Prix	1,493.53
Reynolds Radio:	
Location de radio-téléphone - Septembre 1978	52.00
<u>HIPPODROME (suite)</u>	
Radio Trois-Rivières Inc. CHLN:	
Publicité "Allons aux Courses"	\$ 493.44
Guy Poirier Inc.	319.00
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé	1,379.00

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978



André Pelletier:		
Soins professionnels - 17 programmes de courses		680.00
Paul Mailhot:		
Réception - Carré des Forges		145.05
Laveurs de Vitres Laviolette Enr.:		
Lavage des vitres - Club House		85.00
Imprimerie Art Graphique Inc.:		
Impression programmes de courses		4,808.00
CP-CN Télécommunication		173.25
Cotnoir & Pleau Ltée		217.00
Canadian Trotting Association:		
"Track Membership Fees" - Programmes des 12, 13, 15, 17, 19 et 20 août 1978		2,695.00
Brink's Canada Ltée:		
Service - Août 1978		780.00
A. Beauchesne:		
Service d'entretien - désinfecteur électrique		8.00
Jacques Charette:		
Dépenses de voyage - St-Hyacinthe		176.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1978</u>		
André Verville - 459 milles		100.98
Hélène Tanguay - 59 milles		12.98
Roger Rompré - 432 milles		95.04
Allocation spéciale - 25 jours à \$1.00		25.00
Alain Provencher - 528 milles - Août et septembre 1978		116.16
Jean-Louis Goneau - 240 milles		52.80
Réal Ayotte - 626 milles		137.72
Pierre Audet - 220 milles		48.40

Jean Lamy:		
Repas avec les membres du Conseil		100.98
Wilson O'Shaughnessy:		
Dépenses de voyage - Montréal - Rencontre actuaires		41.00
Dîner avec Guy-Paul Simard		11.90
Serge Provencher:		
Dépenses de voyage - Shawinigan		21.88
Jean-Jacques Lacroix:		
Dépenses de voyage - Montréal - Cours du MAM		301.46
André Laneuville:		
Dîner - Invité Gouvernement du Québec		12.50
Place Le Centurion Inc.:		
Souper - Invité S.H.Q.		24.05
René Monfette:		
Remboursement de petite-caisse	\$	514.67
Alvin Doucet:		
Remboursement de petite-caisse		191.86
Jacques Leblanc réparation clôture		
	ADOPTE	50.00



LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1978

457-78
Contrat
Johnson
Controls
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que M. Jean-Paul Dorion, gérant adjoint aux Travaux Publics soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec JOHNSON CONTROLS LTEE pour l'entretien et la réparation des systèmes de contrôle de température et d'humidité de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel et du Garage Municipal, pour le prix de \$2,775.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

458-78
Soumission
Régional
Asphalte
division
Pagé
Construction
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme Régional Asphalte, division de Pagé Construction Inc., au montant de \$226,293.20 pour la construction du pavage en béton bitumineux dans différentes rues du Parc Industriel No. 2, telle que décrété par le règlement No. 639 de la Ville, ladite soumission étant acceptée sous réserve de l'approbation de l'ingénieur de la Ville et celle du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Comité directeur des Ententes Auxiliaires Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.

Ces travaux et tous ceux décrétés et autorisés par le règlement No. 639, sont financés par le ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis en oeuvre avec la collaboration du Ministère et l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.


GREFFIER


MAIRE

JL/jrd

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
25-09-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 septembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;
- k) Règlement amendant le règlement No. 186 concernant le trafic lourd sur la rue Nicolas Perrot et modifiant l'art. 31 concernant la vitesse,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 25 septembre 1978;
- l) Règlement amendant le règlement 191 zonage Boul. des Forges côté nord-ouest dans le secteur Ste-Thérèse,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 25 septembre 1978;

459-78
Compte rendu
25-09-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 25 septembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

460-78
Règl. 674
Pavage des
rues
Brousseau
Jean XXIII
et Montbrun
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 674 (1978) décrétant des travaux de voirie et ou de pavage sur la rue Montbrun et les Places Jean XXIII et Brousseau, et autorisant une dépense de \$45,000.00 à cet effet à même les fonds généraux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

461-78
Règl. 649-A
modification
des
appropriations
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 649-A (1978) amendant le règlement No. 649 ayant trait à divers travaux, au Marché-aux-Denrées, à la Porte Duplessis, aux traverses souterraines de l'Hydro-Québec, à la Côte Ste-Marguerite, pour modifier l'appropriation des argents à être affectés au paiement de ces travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

462-78
Contrat
Lot 181-2-18
Jean-Marie
Desjardins
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. JEAN-MARIE DESJARDINS, le lot 181-2-18 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.



LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1978

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

463-78
Contrat
Mme Liette
Boisvert
Boucher
lot
181-2-89
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Dame LIETTE BOISVERT-BOUCHER, le lot 181-2-89 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

464-78
Contrat
Piscines
Orléans Inc.
Piscine
Parc Pie XII
\$274,964.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie PISCINES ORLEANS INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction d'une piscine et d'un pavillon des baigneurs du Parc Pie XII, au prix de \$274,964.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

465-78
Contrat
bail
Carrier
Aviation
Ltée
aéroport
municipal
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à Carrier Aviation Ltée, deux locaux à l'aérogare de Trois-Rivières, pour un loyer de \$1,270.00 par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

466-78
Acceptation
des
prévisions
budgétaires
de l'Office
Mun. d'Hab.
de T.R.
pour 1979.
Phase I, II
et V
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières pour 1979, concernant les projets Jean Nicolet, Adélaré Dugré et Les Résidences St-Laurent.

ADOPTE

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1978

467-78
Subdivision
Lot 244-2
situé
Boul. Parent
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 16 août 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 244 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à M. Ferdinand Masse et donnant effet au lot 244-2.

ADOPTE

468-78
Subdivision
lots 209-56
à 58 incl.
situés Boul.
des Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 29 août 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 209 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Des Forges, appartenant à Bourassa et Lambert Inc. et donnant effet aux lots 209-56 à 58 incl.

ADOPTE

469-78
Subdivision
Lot 185-52
situé
prolongement
Boul. du
Rochon
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 6 juillet 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 185 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le prolongement du Boul. du Rochon, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 185-52;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi relativement à cette subdivision.

ADOPTE

470-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sièges Ducharme Inc.:	
Installation de bancs - Colisée - 1er estimé	\$72,581.55
Fernand Gauthier:	
Réparation de cheminées - Manoir de Niverville	3,832.64
Remise de dépôt	348.00
André Boisvert:	
Deuxième coupe de gazon - talus	5,130.00
Simco Ltée:	
Rénovation Colisée - compresseurs - 2e estimé	4,050.00
Maurice Couture Ltée:	
Réparation de murs - Hôtel de Ville - estimé no 1	2,964.90
Regional Asphalte:	
Pavage - Diverses rues - Estimé no 3	19,783.26

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1978



Mich-O-Tomobile:	
Achat de camionnette 1978	7,190.39
Remise de dépôt	359.52
Laboratoire de Construction Inc.:	
Prélèvement de béton	90.00
Laboratoire Choisy Ltée:	
Analyse prélèvement de béton bitumineux	768.00
Yvon Saucier Autobus:	
Location d'autobus - Parcs-écoles - Service de la Récréation et des Parcs	820.00
Croix Rouge Canadienne:	
Billet - Souper-bénéfice	30.00
J.R. Gaunt & Son Co. Ltd:	
Sirène électronique et haut-parleur - Police (\$345.70 moins crédit \$219.65)	126.05
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Jobin	25.00
Paul Lefebvre:	
Cartes d'autobus - Vieilles Forges - Septembre 1978	220.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres	369.00
Pitney Bowes Canada:	
Contrat d'entretien 1978-1979 - Ouvre-lettres	54.16
Polaris Realty Ltd:	
Indexation des taxes - Suite 703 Place Royale	104.00
Location bureau des évaluateurs - Octobre 1978	837.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Gérance - Aéroport - Septembre 1978	390.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Bibliothèque et Police - Août 1978	479.27
Me Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant - Cour Municipale (semaines 21 et 28 août et 4 et 11 septembre 1978)	\$ 1,094.24
Association Ste-Cécile:	
Démolition pataugeuse - Parc Lemire - Selon entente	2,600.00
Ghislain Auger & Al:	
Primes aux jeunes agriculteurs - Expo 1978	905.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	54.00
Guy Plourde:	
Allocation de relogement - Secteur Hertel - Octobre 1978	160.00
Trust Général du Canada:	
Allocation de relogement - Secteur Hertel - Octobre 1978	170.00
Paul Laviolette:	
Allocation de relogement - Secteur Hertel - Octobre 1978	187.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1978</u>	
Robert Babin - 566 milles	124.52
Roger Baril - 300 milles	66.00

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1978



Léo Bellerose - 770 milles	169.40
Raymond Bérubé - 133 milles	29.26
Gaston Desaulniers - 706 milles	155.32
Rosaire Francoeur - 305 milles	67.10
Laurent Genest - 281 milles	61.82
Claude Lajoie - 149 milles	32.78
Denis Lelièvre - 165 milles	36.30
Roger Loisel - 1,118 milles	245.96
Luc Pleau - 164 milles	36.08
Charles-Edouard Provencher - 115 milles	25.30
Robert Rousseau - 467 milles	102.74
Jacques Vaugeois - 184.9 milles (14, 15 et 18 septembre 1978)	40.68

Yvon Poirier:

Dépenses de voyage - Congrès Sherbrooke - A.I.M.Q. 293.71

André Montour:

Allocation d'automobile - Expo 1978 - 398 milles 87.56

Remboursement de dépenses - Semaine de l'Expo 1978 33.55

Guy Maillette:

Remboursement de dépenses - Henryville - Livraison de 2 compresseurs 66.79

André Laneuville:

Rencontre S.H.Q. à Mont-Tremblant 152.14

Place Le Centurion:

Dîner - Représentant S.H.Q. 32.60

Jean-Paul Dorion:

Dépenses de voyage - Congrès Sherbrooke - A.I.M.Q. 295.46

Gérard Brahic:

Remboursement de dépenses - Cours Québec - Ministère des Affaires
Municipales 204.63

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Réjean Boucher	\$ 51.72
Allocation d'automobile - août 1978 - 425 milles	93.50
Gabriel Trahan	151.23
Jean Lamy	73.33
Alvin Doucet	81.72

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 10ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
2-10-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;



MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;

Règl. amendant
le règl. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation du trafic lourd, le stationnement et la direction de la circulation sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'octobre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règl. amendant
le règl. 4
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 4 section 5 E pour réduire les marges de reculement sur la rue Notre-Dame, entre la rue St-Georges et la rue Laviolette, de 5 pieds à 0 pied et sur la rue Bonaventure, entre la rue Notre-Dame et la rue Hart côté est de 15' à 10' sauf pour le terrain situé à l'intersection Hart et Bonaventure qui est compris dans la zone de rénovation urbaine et où la marge de reculement est déjà fixée à 5 pieds.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'octobre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

471-78
Compte rendu
2-10-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 2 octobre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

472-78
Règl.
186-Z-45
trafic
lourd rue
Nicolas
Perrot et
amendé
pour
vitesse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 186-Z-48 amendant le règlement No. 186 concernant la circulation, aux fins d'interdire le trafic lourd sur la rue Nicolas Perrot, de permettre la circulation des véhicules de service là où le trafic lourd est interdit, et de modifier l'article 31, ayant trait aux tarifs des infractions aux règlements de la circulation, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

473-78
Règl.
191-24-m
marge de
recul
arrière
secteur
Ste-Thérèse
en bordure
du Boul.
des Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-24-m (1978) amendant le règlement No. 191, aux fins de réduire de 30 à 10 pieds la marge de recul arrière exigible des constructions, dans les zones RB-16 secteur 1 et 2, CB-13 secteur 1 et 3 et CB-16 secteur 1, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

474-78
Contrat
vente
à PAUL
EMILE
BURON
lots
181-2-91
et
181-2-106
\$1,601.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. PAUL-EMILE BURON, les lots 181-2-91 et 181-2-106 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,601.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le Journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

475-78
Contrat
acte de
mainlevée
HABITEL DE
LA MAURICIE
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la VILLE DE TROIS-RIVIERES accorde à HABITEL DE LA MAURICIE INC., mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 12 août 1977, sous le numéro 311,270, la présente mainlevée ne valant que quant à l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé d'une PARTIE des subdivisions numéros CENT QUARANTE-ET-UN, CENT CINQUANTE-DEUX, CENT CINQUANTE-TROIS, CENT CINQUANTE-QUATRE, CENT CINQUANTE-SIX, CENT CINQUANTE-SEPT, CENT CINQUANTE-HUIT, CENT CINQUANTE-NEUF ET CENT SOIXANTE-DEUX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.141, 178-P.152 178-P.153, 178-P.154, 178-P.156, 178-P.157, 178-P.158, 178-P.159 et 178-P.162) et des subdivisions numéros CENT SOIXANTE et CENT SOIXANTE-ET-UN du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-160 et 178-161) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus particulièrement décrit comme suit, savoir:

Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie des lots 178-156, 178-154, 178-153 et 178-152, vers l'est par une partie des lots 178-156, 178-157 et 178-154, vers le sud-est par une partie des lots 178-152, 178-162 et 178-141, vers le sud-ouest par le lot 178-141-1 (rue Antoine Polette), vers l'ouest les lots 178-141-1 et 178-159-1, 178-169 (rue Des Cyprès): mesurant vers le nord-est quatre-vingt-un pieds (81.0 pi) et quatre vingt-dix-sept pieds (97.0 pi.), vers l'est trente-six pieds et sept centièmes (36.7 pi.), vers le sud-est cent trente-cinq pieds (135.0 pi), vers le sud-ouest cent quatre-vingt-neuf pieds (189.0 pi), vers l'ouest vingt-et-un pieds et vingt-et-un centièmes (21.21 pi) et vers le nord-ouest cent quarante-cinq pieds (145.0 pi): contenant une

Imprimerie Formules Légales Provinciales Liée, Mtl, NO: 140-M



MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

superficie de vingt-neuf mille sept cent soixante-dix-huit pieds carrés (29,778 p.c.) mesure anglaise.

Cet emplacement est présentement ou sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-677) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

Le tout, en considération de la somme de \$11,862.00 et selon les termes et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la VILLE DE TROIS-RIVIERES accorde à HABITEL DE LA MAURICIE INC., mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 12 août 1977, sous le numéro 311,270, la présente mainlevée ne valant que quant à l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé d'une PARTIE des subdivisions numéros CENT CINQUANTE-DEUX, CENT CINQUANTE-TROIS, CENT CINQUANTE-QUATRE, CENT CINQUANTE-CINQ, CENT CINQUANTE-SIX et CENT CINQUANTE-SEPT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.152, 178-P.153, 178-P.154, 178-P.155, 178-P.156 et 178-P.157) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus particulièrement décrit comme suit, savoir:

Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 178-155 (rue), vers le nord-est par le lot 178-168 (rue Séverin Ameau), vers le sud-est par une partie du lot 178-152, vers le sud-ouest par une partie des lots 178-152, 178-153, 178-154 et 178-156, vers l'ouest par une partie des lots 178-154, 178-157 et 178-156 et vers le nord-ouest par le lot 178-169 (rue Des Cyprès): mesurant vers le nord vingt-et-un pieds et vingt-et-un centièmes (21.21 pi), vers le nord-est cent quatre-vingt-neuf pieds (189.0 pi), vers le sud-est cent neuf pieds (109.0 pi), vers le sud-ouest cent soixante-dix-huit pieds (178.0 pi), vers l'ouest dix pieds et un dixième (10.1 pi), dix pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (10.97 pi) et quinze pieds (15.0 pi) et vers le nord-ouest soixante-neuf pieds (69.0 pi): contenant une superficie de dix-neuf mille sept cent soixante-dix pieds carrés (19,770 p.c.), mesure anglaise.

Cet emplacement est présentement ou sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-678) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

Le tout, en considération de la somme de \$17,866.80 et selon les termes et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

476-78
Contrat
Mainlevée
HABITEL DE
LA MAURICIE
INC.
Adoption

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

477-78
Quittance
à JOSEPH
VILLEMURE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à M. JOSEPH VILLEMURE quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant le lot 177-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le no. 146,725.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

478-78
Quittance
à ERNEST
MILETTE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à M. ERNEST MILETTE quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant le lot 178-73 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le no. 146,277.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

479-78
Quittance
à NAPOLEON
PAQUETTE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à M. NAPOLEON PAQUIN quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant le lot 178-44 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le no. 146,274.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

480-78
Quittance
à CH. ED.
ST-JEAN
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à M. CHARLES-EDOUARD ST-JEAN quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant le lot 178-77 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le no. 146,349.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978



Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

481-78
Quittance
à VICTOR
LEWIS
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à M. VICTOR LEWIS quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant le lot 177-55 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le no. 159,600.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

482-78
Quittance
à T. RAYMOND
et PIERRE
LEBLANC
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à MM. THOMAS RAYMOND ET PIERRE LEBLANC quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant les lots 174-34 et 178-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'actes de vente enregistrés sous les nos. 147,477 et 148,074.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

483-78
Quittance
à ARMAND
BEGIN
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne à M. ARMAND BEGIN quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant le lot 178-158 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le no. 161,119.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance et mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

484-78
Caractère
de rue
à enlever
aux lots
1119-85-1
et 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le caractère de rue soit et est enlevé aux lots 1119-85-1 et 1119-85-2 du cadastre de la cité de Trois-Rivières.

ADOPTE



MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

485-78
Approbation
de lots
situés
Boul. des
Chenaux
et
appartenant
à la Ville
de T.R.
ainsi que
des plan
et livre
de renvoi
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G. en date du 28 septembre 1978, montrant la subdivision des lots 1119-85-1, 1119-85-2, 1119-86 et d'une partie des lots 1119-85 et 1119-85-4 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Des Chenaux, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1119-85-1-1 à 1119-85-1-3 incl., 1119-85-2-1 à 1119-85-2-4 incl., 1119-86-1 et 2, 1119-85-10 à 1-19-85-15 incl., 1119-85-4-1 et 1119-85-4-2.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi des subdivisions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

486-78
Honoraires
des chefs
de polls
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil autorise le président des élections municipales, Me Jean Lamy, à engager 21 chefs de polls au salaire de \$50.00 pour la journée; ceux-ci agiront comme constables spéciaux et messagers et auront la responsabilité d'une section de vote.

ADOPTÉ

487-78
Comptes
du mois
de
septembre
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant de \$1,712,721.20 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

488-78
Contrat
Acte
d'achat
de la
Succ.
Bégin
rue Des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de Mlle YOLANDE BEGIN et al le lot suivant:

DESIGNATION

Un emplacement situé à Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue Des Forges, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX CENT VINGT QUATRE (624) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, tel que cadastré avec la maison dessus construite, portant les numéros civiques 625 et 633, rue Des Forges, Trois-Rivières, circonstances et dépendances pour le prix de \$22,000.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

489-78
S.R.P.
autorisé
à demander
subvention
au M.T.C. & P
du Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Service de la Récréation et des Parcs de la Ville soit et est autorisé à demander une subvention au Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche du Québec, dans le cadre de la réalisation du parc linéaire, entre le Parc Lambert et le Parc de l'Exposition à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1978

490-78
Contrat
avec
Régional
Asphalte
pour
pavage
Parc Ind.
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme REGIONAL ASPHALTE division de Pagé Construction Inc., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage dans le parc industriel NO. 2, pour le prix de \$226,293.20. (contrat 10-57-4).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

491-78
Demande
à la
S.H.Q.
construction
40 unités
de
logements
Adoption

CONSIDERANT que par sa résolution No. 455 du 25 septembre 1978, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a approuvé un programme prévoyant la construction de 80 unités de logements, répartis dans les quartiers St-Philippe et St-Sacrement;

CONSIDERANT que le quartier Ste-Marguerite pourrait également bénéficier d'un programme similaire;

CONSIDERANT que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières suggère à la Société d'Habitation du Québec d'arrêter son choix sur le terrain compris entre la rue Ste-Marguerite, l'emprise de l'ancienne voie du Canadien Pacifique et la côte de la rue Plouffe, pour la construction de 40 unités de logements pour familles à faible revenu;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la présente résolution vienne compléter la résolution No. 455 du 25 septembre 1978;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec de réaliser la construction de 40 unités de logements pour familles à faible revenu, sur le terrain compris entre la rue Ste-Marguerite, l'emprise de l'ancienne voie du Canadien Pacifique et la côte de la rue Plouffe.

ADOPTE

492-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction:		
Manoir de Tonnancourt - Estimé no 11		\$23,251.81
Guimond Electricque:		
Remise de dépôt sur soumission - Eclairage Boul. Des Forges		3,600.00
Inverseur - Usine de Filtration		760.00
Babin Construction:		
Modification - Usine de Filtration - Estimé no 5		15,937.31
Régional Asphalte:		
Recouvrement de pavage 1978		34,502.00
L.N. Cimentier:		
Construction de bordures et trottoirs 1978 - Estimé no 3		17,789.11
Laboratoire Choisy Ltée:		
Honoraires - Analyse essai compaction - Pavage 1978		8,433.94



Canadian Trotting Association:	
"Track Membership Fees" - Programmes de courses des 5, 7, 9 et 10 septembre 1978	980.00
Pain Lemire:	
Achats - Marina	13.79
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - septembre 1978	240.00
Jean Caron:	
Travaux - réparation de stationnement d'auto - 430, rue Pagé	200.00
Jacques Trudel:	
Honoraires - huissier	443.00
Jacques Royer:	
Honoraires - huissier	12.00
Télécommunication:	
Service de télé-page - Octobre 1978 - (Police, U.Q.T.R., Travaux Publics, Expo, Service des Loisirs)	155.59
Le Nouvelliste :	
Avis public - Offre d'emploi - Appel d'offres	255.70
Charles Thibeault:	
Allocation de déménagement - Secteur Hertel	150.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - du 4 au 30 septembre 1978	40.00
CASH:	
Animation sociale - du 4 au 30 septembre 1978	100.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	44.00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Cession par Eglise Angleterre - (cimetière protestant)	150.00
Conseil Régional de Développement - Région 04:	
Participation - Expo-profits	100.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Adm. générale, Police, Travaux Publics, Loisirs - Août 1978	770.65
Oeuvres de la Paroisse St-Philippe:	
Entretien et surveillance - Parc Guilmour - 4e versement	\$ 750.00
Centre Landry:	
Responsable moniteur pour la pataugeuse - dernier versement	200.00
Association Sportive Ste-Cécile:	
Responsable moniteur pour la pataugeuse - dernier versement	200.00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1978</u>	
Jean Benoît - 65 milles	14.30
Roland Bacon - 545 milles	119.90
André Verville - 547 milles	120.34
Daniel L'Heureux - 21 milles	4.62
Mario Lesage - 236 milles	51.92
Roger Lefebvre - 221 milles	48.52
Anatole Houle - 762 milles	167.64
Serge Dumas - 151.25 milles	33.28



Origène Bellemare:

Dépenses de voyage - Montréal - Consultants Vézina, Fortier & Associés -	
Repas - Invités Ministère des Affaires Culturelles	74.12
Allocation d'automobile - Juillet 1978 - 111 milles	24.42
Allocation d'automobile - Août 1978 - 77.4 milles	17.03
Allocation d'automobile - Septembre 1978 - 95 milles	20.90
André Daviau - 1,002 milles	220.44
Maurice Galarneau - 845 milles	185.20
Transport des hommes	20.00
Gaétan Lemieux - 282 milles	62.04
Yvon Ratelle - 812.7 milles	178.81
Transport des hommes	20.00
Germain Déziel - 145 milles	31.90
J.L. Ouellette - 300 milles	66.00
Raoul Bellavance - 641 milles	141.02

Gaston Desaulniers:

Dépenses de voyage - Congrès A.P.O.M. - Québec - 170 milles	37.40
---	-------

Réal Fleury:

Dépenses de voyage - Etude sur fiches de documents - Québec	52.08
---	-------

Wilson O'Shaughnessy:

Dépenses de voyage - Congrès U.M.Q. - Montréal	343.21
--	--------

Léo Bellerose:

Dépenses de voyage - Assemblée A.P.O.M. - Québec	39.60
--	-------

Jacques Clavet:

Dépenses de voyage - Québec - Plan triennal - Immobilisation	45.46
--	-------

Jean Alarie:

Dépenses de voyage - Sherbrooke - Expo 1978	73.26
Dépenses de voyage - Montréal - Stade Olympique	84.73
Dépenses de voyage - Québec - Expo - Etude du midway	111.25
Dépenses de voyage - Drummondville - Réunion de l'exécutif de l'Association des Expositions	43.59

Jean-Paul Dorion:

Remboursement de petite-caisse	\$ 11.21
Allocation d'automobile - Septembre 1978 - 407 milles	89.54

Guy-Paul Simard:

Remboursement de petite-caisse	322.33
--------------------------------	--------

Armand Allard:

Remboursement de petite-caisse	86.47
--------------------------------	-------

Henri Paquette:

Rénovation - Colisée - Estimé no 2	152,371.05
Ensemble Folklorique La Valmangeoise:	
Remise octroi H.C.J.L.S.	800.00
Ensemble Vocale de Trois-Rivières Inc.:	
Remise octroi H.C.J.L.S.	900.00



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1978

Gaston Boudreault - 802 milles	176.44
Gérard Brahic - 25 milles	5.50
P.A. Cloutier - 61 milles	13.42
Roger Dupuis - 184 milles	40.48
Lionel Duval - 833.88 milles	183.45
Transport d'équipement et du personnel	20.00
Normand Fournier - 634 milles	139.48
Romain Frigon - 134 milles	29.48
Guy Larivière - 714 milles	157.08
J.M. Massicotte - 616 milles	135.52
Marcel Métivier - 181 milles	39.82
Roger Paillé - 395 milles	86.90
Fernand Pellerin - 815 milles	179.30
Yvon Poirier - 339 milles	74.58
Rosaire Pouliot - 619 milles	136.18
Alain Provencher - 129 milles	28.38
Jean Méthot:	
Dépenses de voyage - Congrès U.M.Q. - Montréal	78.60
Jean-Jacques Lacroix:	
Cours - Ministère des Affaires Municipales - Montréal	310.38

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER
JL/jrd

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
10-10-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 octobre 1978, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;

493-78
Compte rendu
10-10-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 10 octobre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

494-78
Règlement
186-Z-49
rue Royale
sens unique
traffic
lourd rues
Louis Pinard
et
De Malapart
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 186-Z-49 (1978) amendant le règlement No. 186, concernant la circulation et le stationnement, aux fins de remettre la rue Royale sens unique vers l'ouest, entre la rue Laviolette et Des Forges, d'y permettre le stationnement côté sud, d'interdire la circulation du traffic lourd sur les rues Louis Pinard et De Malapart, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

495-78
Règlement
4-Z-126
marges de
recul
rues
Notre-Dame
et
Bonaventure
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 4-Z-126 (1978) amendant le règlement No. 4 ayant trait à la construction, afin de modifier la marge de recul sur les rues Notre-Dame et Bonaventure, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

496-78
Contrat
bail
local
à l'aérogare
CARRIER
AVIATION
LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec la Cie CARRIER AVIATION LTEE, en vertu duquel celle-ci loue de la Ville, le local dix (10) de l'aérogare de Trois-Rivières d'une superficie de 127 pieds carrés, pour une période d'un an à compter du 1er novembre 1978 au 31 octobre 1979, pour et en considération de la somme de \$635.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE



LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978

497-78
Subdivision
lots 176
et 176-15
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 7 mars 1978, montrant la subdivision des lots 176 et 176-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. des Forges, coin 6ième rue, appartenant à la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et donnant effet aux lots 176-35 et 176-15-2.

ADOPTÉ

498-78
Subdivision
lots 28 et
29
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, A.G., en date du 15 septembre 1978, montrant la subdivision des lots 28 et 29 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. des Forges, appartenant à M. Jean Légaré et donnant effet aux lots 28-100 et 29-33.

ADOPTÉ

499-78
Subdivision
lot 1119
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 22 août 1978, montrant la subdivision du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Louis Pasteur, appartenant à M. Jean-Marc Brouillette et donnant effet aux lots 1119-1173 et 1119-1174.

ADOPTÉ

500-78
Appui
à la
Ville de
Bécancour
concernant
l'usine
Laprade
Adoption

ATTENDU que plus de 1,600 personnes travaillent à l'usine Laprade;

ATTENDU que notre région est actuellement durement touchée par le chômage;

ATTENDU que plusieurs citoyens ont fait des investissements directement reliés au personnel qui travaille à cette usine;

ATTENDU que les gouvernements font des efforts dans le moment pour créer de nouveaux emplois;

ATTENDU qu'il serait préférable de garder les emplois qui existent déjà;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'appuyer la Ville de Bécancour dans sa demande de reviser la décision du Gouvernement Fédéral de fermer le chantier de l'Usine d'Eau Lourde "Laprade".

ADOPTÉ

501-78
Appui
à
l'U.Q.T.R.
re: Centre
d'exposition
vieux Moulin
Adoption

ATTENDU que l'Université du Québec à Trois-Rivières est maintenant propriétaire du Vieux Moulin;

ATTENDU qu'un comité a été formé pour la restauration de ce monument;

ATTENDU que ce monument fait partie du patrimoine trifluvien;

ATTENDU que ce Vieux Moulin, localisé sur le boulevard Des

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978



Forges, fait partie du circuit touristique de Trois-Rivières,

ATTENDU que l'Université du Québec à Trois-Rivières a toutes les ressources nécessaires pour faire l'animation dans ce monument;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie l'Université du Québec à Trois-Rivières (U.Q.T.R.) dans ses démarches d'utiliser le Vieux Moulin comme centre d'exposition et d'information sur la vie et les coutumes de nos ancêtres.

ADOPTE

502-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Renovations - Colisée	\$ 3,140.91
Bell Canada:	
Déplacement de poteaux - Boul. Des Forges	2,590.00
Canadian General Electric Co.:	
Installation d'antennes déguisées - Service de la Police	596.20
Duchesneau & Fils:	
Service d'extermination - Septembre 1978 - Colisée et Marché-aux-Denrées	60.00
Roger Provencher:	
Honoraires - Huissier	8.80
Claude Teasdale:	
Honoraires - huissier	10.00
François Gélinas & al:	
Enumérateurs - Enumération du 29 août au 15 septembre 1978	6,540.63
Martel Express T.R. Ltée:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	58.00
Brevages Bégin Ltée:	
Achats divers - Marina	48.00
J. Pascal Hardware Co.:	
Achat de verres et cendriers - Marina	49.97
Mme Emile Bellemare:	
Lunch aux nageurs - compétitions de nage - Expo 1978	40.75
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service de la Récréation et des Parcs	9.92
Matériel et nettoyage du plancher - Complexe sportif - Expo 1978	541.50
Guy-Paul Déry:	
Transport d'animaux - Expo 1978	20.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette des déchets - Expo, CAM, Hippodrome - Septembre 1978	200.00
Marché St-Louis Ltée:	
Achat d'épicerie - Commission de l'Exposition	248.70



Palais du Dragon Inc.:		
Repas - Réunions Commission de l'Exposition		95.70
Restaurant Le Cachet:		
Repas - Juges - Artisanat - Expo 1978		12.38
Gaston Trudel:		
Cadeau envoyé à M. P.E. Maheux lors de son hospitalisation		21.00
Jocelyn Autotte & al:		
Primes aux éleveurs - Expo 1978		39,192.60
Armand Kid Martel:		
Publicité - Courses - CHLN - Hippodrome - Août et septembre 1978		174.00
Brink's Canada Ltée:		
Transport d'argent - 30 août et septembre 1978 - Hippodrome		390.00
Canadian Trotting Association:		
Droits et permis - Programme de courses du 12 septembre 1978	\$	245.00
Paul Mailhot:		
Réception - Courses du Maire - Hippodrome		312.59
Le Nouvelliste:		
Publicité - Programmes de courses - Hippodrome		99.00
Yvon Pratte Harness Shop:		
Réparations diverses - Hippodrome		91.20
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1978</u>		
Pierre Audet - 70 milles		15.40
Réal Ayotte - 563 milles		123.86
Hélène Tanguay - 69 milles		15.18
Denis Ricard - 82 milles		18.04
Michel Matteau - 268.44 milles		59.06
Dîner - Invité S.H.Q.		17.00
Lucien A. Ouellet:		
Remboursement de petite-caisse		75.87
René Monfette:		
Remboursement de petite-caisse		1,006.44

ADOPTE

503-78
Demande
au Ministère
des Transports
du Québec pour
exproprier la
propriété
située
à 1033
Cartier
à T.R.
Adoption

ATTENDU que l'immeuble sis au 1033 de la rue Cartier subit des dommages indirects, tels que le bruit, la mauvaise visibilité;

ATTENDU qu'il serait de l'intérêt du public en général, que cet immeuble soit exproprié par le Gouvernement de la Province de Québec, dans le cadre de la construction de l'autoroute 755;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministère des Transports du Québec d'acheter et ou exproprier l'immeuble sis au 1033 de la rue Cartier à Trois-Rivières afin d'améliorer la visibilité à cet endroit et la courbe de la rue.

ADOPTE



LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978

504-78
Autorisation
à signer la
formule
d'acceptation
d'une
subvention de
\$100,000.00
accordée par
le H.C.J.L.S.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la formule d'acceptation d'une subvention au montant de \$100,000.00 accordée par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports pour la réalisation du projet d'aménagement de parcs et de piscines, dans le cadre du programme "Mise en place d'équipements de loisirs municipaux."

ADOPTE

505-78
Autorisation
à signer la
formule
d'acceptation
d'une
subvention
de \$17,500.00
accordée par
le H.C.J.L.S.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la formule d'acceptation d'une subvention au montant de \$17,500.00 accordée par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports pour la réalisation du projet participation à la construction d'une piscine intérieure, dans le cadre du programme "Mise en place d'équipements de loisirs municipaux".

ADOPTE

506-78
Contrat
bail LES
PLACEMENTS
DOLLARD
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec LES PLACEMENTS DOLLARD INC., en vertu duquel cette dernière loue à la Ville de Trois-Rivières l'immeuble suivant:

DESIGNATION

LOT P-165 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières
Ville de Trois-Rivières-Ouest
Division d'enregistrement de Trois-Rivières.

"Partant du point "A" étant situé à cinq cent soixante-dix-huit pieds et cinquante-deux centièmes (578.52 pi., soit 176.33 m) de la limite sud-est du boulevard du Rochon (P.175); de là suivant une direction sud-est le long de la ligne de division des lots 167 et 165 une distance de trois cent quarante-sept pieds (347.0 pi. soit 105.77 m) jusqu'au point "B"; de là, suivant une direction sud-ouest une distance de trois cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-treize centièmes (353.93 pi., soit 107.88 m) jusqu'au point "C"; de là, suivant une direction nord-ouest une distance de deux cent six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (206.85 pi., soit 63.05 m) jusqu'au point "D"; delà, suivant une direction nord-est une distance de trois cent vingt-cinq pieds (325.0 pi. soit 99.06 m) jusqu'au point "A" point de départ;

Contenant une superficie de quatre-vingt-dix mille pieds carrés (90,000 pi. ca. soit 8,361.27 m.c.);

Borné vers le nord-est par les lots 167-177, 167-178, 167-51, 167-50, 167-49, 167-143, vers le sud-est, le sud-ouest, le nord-ouest par une partie du lot 165."

Toutes les mesures sont en pieds anglais.

Moyennant un loyer de \$25,000.00 pour une période de cinq (5) ans, à raison de \$5,000.00 par année, à compter du 1er novembre 1978.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978

la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

507-78
Cause
Claire Dionne
demanderesse
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit, et est par les présentes, autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001063-78 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Dame Claire DIONNE est demanderesse, et Ville de Trois-Rivières défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

508-78
Appui de
la demande
d'accélération
du dossier du
Club Junior "A"
de T.R. auprès
de la C.C.P.A.Q.
Adoption

ATTENDU que M. Jacques Durand a produit une demande de relocalisation de bar et un permis additionnel de boissons, au Colisée de Trois-Rivières, pour le bénéfice du Club Junior "A" de Trois-Rivières Inc.", le concessionnaire;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a effectué des réparations pour un montant d'environ \$700,000.00 au Colisée et que ces réparations sont terminées;

ATTENDU que les activités du Club Junior "A" reprennent et qu'il est urgent que la demande de permis d'alcool soit entendue;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'accélération du dossier du Club Junior "A" de Trois-Rivières, auprès de la Commission de Contrôle de Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTE

509-78
Contrat
Massicotte
& Fils
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils Ltée pour les travaux et montant suivant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec MASSICOTTE & FILS LTEE, en vertu duquel cette dernière s'engage à exécuter des travaux de pavage sur les rues De Montbrun, Brousseau, Des Bouleaux, Papineau, Jean XXIII et Bourbeau, pour le prix de \$68,240.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

510-78
Autorisation
de s'adresser
au Gouvernement
du Québec afin
de se faire
libérer d'une
clause
spéciale
Adoption

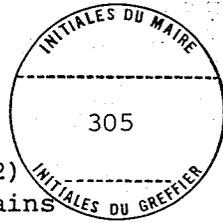
ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède deux terrains d'une grandeur totale d'environ 70' x 85', coin Royale et Bonaventure;

ATTENDU que la Ville possède également un autre terrain attenant à ceux-là, rue Bonaventure, d'une grandeur d'environ 64' x 100', assujetti d'une clause d'utilisation pour des fins communautaires;

ATTENDU qu'aucun projet sérieux et rentable ne peut être construit sur le seul terrain de 70' x 85';

ATTENDU que la Ville travaille avec le Gouvernement provincial pour revitaliser le centre-ville;

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1978



ATTENDU que les promoteurs exigent que le terrain (P-1617-2) (assorti de la servitude) soit jumelé aux deux autres terrains de la Ville afin d'y construire un immeuble rentable avec un terrain de stationnement;

ATTENDU que le terrain assorti de la servitude a été acquis du Gouvernement de la Province de Québec, le 27 octobre 1975;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville s'adresse au Gouvernement du Québec afin de se faire libérer de la clause spéciale, à l'effet que la Ville de Trois-Rivières utilise le terrain comme parc seulement, dans l'acte de vente intervenu devant Me Léo Leblanc, notaire, et enregistré sous le No. 303810 au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 19 juillet 1976.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Jomy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 23ième jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
16-10-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 octobre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;

Amendement
au règl. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 186 aux fins d'interdire la circulation de tout véhicule motorisé sur la piste linéaire.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement
au règl. 35
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 35, afin d'enlever le mot "municipal" à l'art. 5 ch. 1.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1978.

M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement
déterminant
le financement
de travaux
édifice des
travaux
publics
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement déterminant le financement de travaux de modifications à l'édifice des travaux publics afin d'accommoder l'atelier mécanique pour le transport en commun.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1978.

M. le Conseiller Antoine Gauthier.

511-78
Compte rendu
16-10-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 16 octobre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

512-78
Contrat
mainlevée
Paul
Perreault
Const. Ltée
lot 178-684
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à Paul Perreault Const. Ltée, mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur, aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières, le 3 juin 1975 sous le no. 296,628, et d'une cession par Porto Inc. à Paul Perreault Const. Ltée, enregistré le 20 octobre 1977 sous le no. 312,800, la présente mainlevée ne valant que quant à l'immeuble suivant:



LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P. 178) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

De figure irrégulière: borné au nord-est par le lot 178-670 appartenant à Les Entreprises Tsakanakis Inc. ; au sud-est par le Boulevard Des Récollets (lot 1118 du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières); au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 178 restant la propriété de Paul Perreault Construction Ltée.

Mesurant au nord-est deux cent vingt-neuf pieds et six dixièmes (229.6'); au sud-est vingt-deux pieds et quarante-neuf centièmes (22.49'); au sud-ouest deux cent trente-deux pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (232.98') et au nord-ouest vingt-et-un pieds et quarante-huit centièmes (21.48'): contenant une superficie de quatre mille neuf cent soixante-huit pieds carrés (4,968.0 p.c.), mesure anglaise.

Cet emplacement sera prochainement connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-684) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

Le tout, en considération de la somme de \$2,484.00 et selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

513-78
Contrat
Inspectronic
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie Inspectronic Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de réparations d'un tronçon du collecteur d'égouts de la rue Père Daniel, pour le prix de \$32,330.64.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

514-78
Contrat
S.H.V.F.
Inc.
utilisation
lot P-198
patinoire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et la Société d'Habitation des Vieilles Forges Inc. en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1979, une partie du lot No. 198, près de la rue Bayard.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

515-78
Hydro-Québec
utilisation
du lot P-198
pour
patinoire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et l'Hydro-Québec en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1978, une partie du lot No. 198, près de la rue Bayard.



LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

516-78
Contrat
François
Lacoursière
achat des
lots
181-2-8 et
181-2-95
(Talus)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. François Lacoursière, les lots 181-2-8 et 181-2-95 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,601.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

517-78
Contrat
Guy-Paul
Massicotte
achat lot
181-2-71
\$1,600.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles Veillette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Guy-Paul Massicotte le lot no. 181-2-71 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

518-78
Contrat
Pierre
Beaubien
achat lot
181-2-75
\$1,600.00
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre Beaubien le lot 181-2-75 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

519-78
Subdivision
lots 209-210
Secteur le
Fief
Bourassa &
Lambert
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 8 mars 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés dans le secteur le Fief, appartenant à Bourassa & Lambert Inc. et donnant effet aux lots 210-50 à 56, 209-61 à 78.

ADOPTÉ

520-78
Subdivision
lots 209-210
Secteur le
Fief
Bourassa &
Lambert
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 8 mars 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans le secteur du Fief, appartenant à Bourassa & Lambert Inc. et donnant effet aux lots 210-30 à 42, et 209-56 à 58.

ADOPTÉ

521-78
Subdivision
lot 209
Secteur le
Fief
Bourassa &
Lambert
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 19 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 209 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le Secteur le Fief, appartenant à Bourassa & Lambert Inc. et donnant effet aux lots 209-79 à 209-104.

ADOPTÉ

522-78
Subdivision
lots 177, 178
178-100, 178
Paul Perreault
Const. Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 177, 178, 178-100 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. des Forges, appartenant à Paul Perreault Const. Ltée et donnant effet aux lots 177-92, 177-93, 178-685, 178-686, 178-100-1.

ADOPTÉ

523-78
Subdivision
lot 177
Paul Perreault
Const. Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 7 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 177 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières situé Boul. des Forges, appartenant à Paul Perreault Const. Ltée et donnant effet au lot 177-91.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

524-78
Subdivision
lots 170,
171, 172
Habitations
Val-Mauricie
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 1er juin 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Savard, appartenant à Habitations Val-Mauricie Ltée et donnant effet aux lots 170-167 et 168, 171-260 à 268, 172-467 à 472.

ADOPTE

525-78
Subdivision
lot 178-670
et 178
Paul Perreault
Const. Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 7 octobre 1978, montrant la subdivision du lot 178-670 et d'une partie du lot 178 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Récollets, appartenant à Paul Perreault Const. Ltée et donnant effet aux lots 178-670-1 et 2 et 178-684.

526-78
Proclamation
de "La
Semaine des
Hebdomadaires
1978"
Adoption

CONSIDERANT les fonctions nécessaires remplies par les hebdomadaires régionaux qui mettent les gens en contact les uns avec les autres et leur font connaître leur environnement immédiat;

CONSIDERANT que les hebdomadaires régionaux en jouant leur rôle d'informateurs, d'éveilleurs de l'opinion publique et d'animateurs, favorisent la pratique de la démocratie et l'évolution de notre milieu;

CONSIDERANT que les hebdomadaires régionaux sont un des remparts de la liberté de presse et contribuent à satisfaire le droit du public à l'information;

CONSIDERANT les services essentiels rendus par les hebdomadaires en tant qu'institution faisant partie intégrante de notre milieu;

Nous proclamons la semaine du 22 au 28 octobre 1978 comme étant "la semaine de la presse hebdomadaire régionale", sous le thème: "L'HEBDO: le journal le plus près de vous".

Nous souhaitons longue vie à nos hebdomadaires régionaux et nous invitons tous nos citoyens à contribuer au succès de cette institution essentielle à notre vie démocratique.

ADOPTE

527-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette:		
Rénovation Colisée - 3e estimé		\$101,351.35
Consultants Pluritec:		
Honoraires - Rénovation Colisée		2,114.93
Honoraires - Collecteur Léger		4,764.33
Iberville Excavation:		
Aqueduc et drainage - rue Tebutt - Estimé no 2		116,340.35



Trottoirs et Chaînes Pilote:	
Reconstruction de trottoirs - St-Philippe	37,454.70
Piscines Orléans Inc.:	
Travaux piscine Parc Pie XII - Estimé no 1	18,697.50
Gaston Paillé:	
Aqueduc et drainage - 6e Rue, Jeanne Crevier, Jacques Cartier - Estimé no 2	13,897.48
Hydro-Mécanique Inc.:	
Installation système de fluoration - Usine de Traitement d'Eau - Estimé no 1	24,862.50
Degremont Canada Ltée:	
Travaux lit filtrant no 2	4,015.00
Caron, Gauthier & Associés:	
Assurance-responsabilité d'aviation	153.00
Xerox Canada Ltée:	
Photocopies - Septembre 1978 (Administration générale, Police, Travaux Publics, Exposition, etc.)	556.81
Service Sanitaire Régional Inc.:	
Voyages spéciaux et contenants - Septembre 1978	1,308.00
Service de Gestion Industrielle:	
Avis public - Appel d'offres	117.00
Probec Ltée:	
Avis public - Offre d'emploi	203.50
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service de la Récréation et des Parcs - Appel d'offres	672.50
Me Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant - du 18 septembre au 9 octobre 1978	1,094.24
Place le Centurion Inc.:	
Dîner - S.H.Q.	57.95
Richard Normandin:	
Conseils en décoration intérieure - Hôtel de Ville	190.00
Marché Victoria:	
Achats divers	57.36
Lavage Mural Inc.:	
Lavage des murs de vinyle - Hôtel de Ville	799.45
Jeunesses Musicales du Canada:	
10 billets - Saison 1978-79	140.00
Imprimerie St-Patrice Inc.:	
Impression bulletins Ville de Trois-Rivières	\$ 954.74
Demontigny, Dion & Associés:	
Solde à payer - Cronoflex - Honoraires professionnels Parc Buteux - Plans et photocopies	694.73
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude Société Centrale d'Hypothèques et de Logement	144.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien des parcs-écoles - Septembre 1978	730.42
A. Beauchesne:	
Désinfection - Marina	15.00
Aubry et Dolbec Enr.:	
Réparation de mur de briques - Tunnel St-Maurice	340.00

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978



Humpty Dumpty:

Achats - Marina

19.44

Cotnoir & Pleau:

Achats - Marina

150.00

Brasserie O'Keefe:

Achats - Marina

37.20

RELOGEMENTS - SECTEUR HERTEL - NOVEMBRE 1978

Appartements Le Sénateur Enr.

270.00

Dr. Yvon Périgny

240.00

Gaétan Ricard

225.00

Roland Babineau

125.00

Normand Lavigne

100.00

Place du Centre Trois-Rivières

525.00

Mme Roland Hamel

200.00

Daniel Bellerose

265.00

Mme Jeannette Babineau

77.00

Emmanuel Veillette

260.00

Lucien L'Heureux

180.00

Anéré Mongrain

135.00

Jocelyne Couture

80.00

Mme Bertha Roach

110.00

Mme Francine Giroux

115.00

Les Immeubles Tournesol

265.00

Normand Tessier

150.00

Léonard Garceau

175.00

Jean Lizotte & J. Grenier

510.00

Nelson Tremblay

85.00

Paul Després

65.00

Sylvio Lacroix

415.00

Mme Fabiola Vallières

150.00

Marcel Collins

175.00

Wildy Poisson

420.00

Mme Raymonde Piché

100.00

J. & P. Benoît

135.00

Raymond Langevin

125.00

Richard Lefebvre

135.00

RELOGEMENTS - SECTEUR HERTEL - NOVEMBRE 1978 (suite)

Mme Eva Babin

\$ 85.00

Raymond & Frères

275.00

Onil Desfossés

65.00

Guy Plourde

270.00

Jules St-Onge

95.00

Paul Laviolette

275.00

Mme F. Sauvageau

200.00

William Irving

230.00

Clément Dorion

160.00

Trust Général du Canada

170.00

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978



Martel Express:

Entreposage de meubles et manutention de vêtements - Secteur Hertel 31.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1978

Robert Rousseau - 681 milles 149.82
Charles-Edouard Provencher - 196 milles 43.12
Luc Pleau - 401 milles 88.22
Roger Loisel - 1,064 milles 234.08
Rosaire Francoeur - 170 milles 37.40
Lorraine Dusseault - avril à septembre 1978 - 430 milles 94.60
Gaston Desaulniers - 540 milles 118.80
Réjean Boucher - 218 milles 47.96
Léo Bellerose - 998 milles 219.56
Roger Baril - 230 milles 50.60

Jean Lamy:

Remboursement de dépenses - Congrès Union des Municipalités du Québec 151.00

Alvin Doucet:

Remboursement de petite-caisse 165.20

Massicotte & Fils:

Aqueduc et drainage - Secteur Hertel - Paiement no 2 100,481.51

J.P. Doyon:

Collecteur pluvial Léger - Remise de retenue 16,886.91

Plomberie Antoine St-Onge:

Fourniture et installation de bouilloires - Colisée - Paiement no 1 34,638.53

Gaston Paillé:

Aqueduc et égout - 6e Rue, Jeanne Crevier, Jacques Cartier (partie de retenue) 2,637.85

Jacques Vézina:

Réparation de clôture mitoyenne - Part de la Ville 136.74

Bigué & Lord, architectes:

Honoraires - Manoir de Tonnancour 2,046.16

Consultants Pluritec:

Honoraires - Manoir de Tonnancour 2,248.11

Claude Doucet:

Dépenses de voyage - Conférence de l'Est M.F.O.A. - Sherbrooke 123.03

Claude Juteau:

Dépenses de voyage - Québec - Service de géodésie 43.10

Jean-Louis Goneau:

Allocation d'automobile - Septembre 1978 - 429 milles \$ 94.38

Jean-Paul Duguay:

Allocation d'automobile - Septembre 1978 - 64 milles 14.08

Maurice L. Denoncourt

Honoraires - Travaux du Colisée 13,162.26

ADOPTÉ

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

528-78
Engagement
de Jean Hélie
comme
comptable
en chef
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que M. Jean Hélie soit et est engagé comme comptable en chef, au salaire de \$19,000.00 par année pour l'année 1978, à compter du 23 octobre 1978. M. Hélie devra élire domicile à Trois-Rivières et compléter une période de probation de six mois.

ADOPTÉ

529-78
Jean Hélie
autorisé
à signer
les chèques
émis par
la Ville
de T.R.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jean Hélie, comptable en chef, de la Ville de Trois-Rivières, soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 5 du règlement No. 23.

ADOPTÉ

530-78
Soumission
Inspectronic
Ltée
réparation
d'un tronçon
collecteur
du Parc Ind.
No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la soumission de la firme Inspectronic Ltée, au montant de \$77,880.00, soit acceptée et que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec cette compagnie, pour la réparation d'un tronçon du collecteur du parc industriel No. 2.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

531-78
Soumission
Jean Masson
Inc. travaux
de peinture
à l'Hôtel
de Ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la soumission de Jean Masson Inc., au montant de \$15,215.00, soit acceptée et que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec cette compagnie, pour les travaux de peinture à l'Hôtel de Ville.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

532-78
Soumission
Les Industries
Wajax Ltée
nacelle
aérienne
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la soumission de Les Industries Wajax Ltée, au montant de \$48,208.00, soit acceptée et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec cette compagnie pour la fourniture et l'installation d'une nacelle aérienne.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1978

533-78
Contrat
Echange de
terrains
avec
C.S.R.V.F.
Ecole
Ste-Angèle
et coin
Boul. des
Forges et
Des Récollets
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte d'échange préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, le lot 176-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (54,626 pi. ca.) et cette dernière cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots 315 à 319 et 245 à 248 du cadastre révisé de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.


GREFFIER


MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 13ième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
23-10-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 octobre 1978, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;

LUNDI, LE 13iÈME JOUR DE NOVEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;
- k) Amendement au règlement No. 186 aux fins d'interdire la circulation de tout véhicule motorisé sur la piste linéaire;
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 23 octobre 1978;
- l) Amendement au règlement No. 35 pour enlever le mot "municipal" à l'article 5 du Chapitre 1,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 23 octobre 1978;
- m) Règlement déterminant le financement de travaux de modifications à l'édifice des travaux publics pour accommoder l'atelier pour le transport en commun,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 23 octobre 1978;

Amendement
au règl. No. 5
pour défendre
de fumer
au Colisée
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 5 en vue de défendre de fumer au Colisée municipal.

Lu en Conseil, ce 13iÈME jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règl. en vue
de
l'aménagement
d'une patinoire
pour le
secteur
Adélaré Dugré
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement No. 673 et autorisant et décrétant l'aménagement d'un terrain de jeux dans le secteur Adélaré Dugré, au coût de \$14,000.00, au moyen d'un emprunt au fonds de roulement de la Ville et en appropriant aux fonds généraux une partie d'une subvention octroyée par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Lu en Conseil, ce 13iÈME jour de novembre 1978.

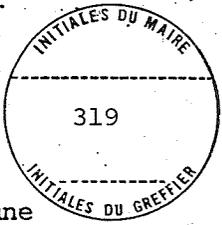
SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement
au règl.
No. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186, fixant au 15 novembre au lieu du 1er novembre, la date où il est interdit de stationner dans les rues de la Ville durant la nuit.

Lu en Conseil, ce 13iÈME jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.



LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

Amendement
au règl.
No. 191
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 de façon de permettre dans la zone RB-3, la construction de bâtiments de six (6) logements en ordre contiguë et d'un maximum de hauteur de 2½ étages.

(Actuellement le règlement de zonage No. 191-27-D permet la construction de bâtiments isolés de six (6) logements et d'un maximum de 2½ étages).

Lu en Conseil, ce 13ième jour de novembre 1978.

M. le Conseiller Fernand Goneau.

534-78
Compte rendu
23-10-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 23 octobre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

535-78
Comptes
à payer
mois
d'octobre
1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant de \$1,758,643.21 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

536-78
Entente
entre
la Ville
et le
S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec le Service de Protection de l'Environnement du Québec pour la location d'un terrain dans la Marina de Trois-Rivières pour une station de surveillance de la radio-activité, au prix de \$200.00 pour la période du 1er décembre 1978 au 31 mars 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

537-78
Entente
entre
la Ville
et le
Ministère
des Terres
et Forêts
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Ministère des Terres et Forêts concernant l'implantation d'un réseau géodésique du 3ième ordre et d'un réseau altimétrique dans les limites de la Ville de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

538-78
Demande
d'aide
financière
en vertu de
la Loi
Nationale
sur
l'Habitation
re: rénovation
secteur Hertel
Adoption

Attendu que plusieurs projets de construction dans la Ville de Trois-Rivières sont éligibles au programme de subventions d'encouragement aux municipalités, prévu à l'article 56.2 de la Loi Nationale sur l'Habitation;

Attendu que plusieurs autres projets seront éligibles dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande l'assistance financière prévue à l'article 56.2 de la Loi Nationale sur l'Habitation, relativement au programme de subventions d'encouragement aux municipalités et ce, tant pour les projets qui sont déjà éligibles audit programme, que pour d'éventuels projets qui le deviendront.

ADOPTE

539-78
Offre d'achat
d'un terrain
de 540,000 pi.
ca. dans le
Parc Ind. No. 2
par le
Nouvelliste Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de Le Nouvelliste Ltée, pour l'acquisition de 540,000 pi. ca. de terrain, étant une partie du lot 229 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé angle Boul. Industriel et Tebbutt dans le Parc Industriel No. 2, pour le prix de \$21,600.00 et \$1,080.00 pour le règlement No. 463.

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un contrat à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

540-78
Acte de
renonciation
de la Ville
re: Vente de
terrain à Les
Entreprises
Elkel Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de renonciation, préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières renonce à la clause de rétrocession dans un acte de vente par la Ville à les Entreprises Elkel Ltée, enregistré sous le numéro 302,090 au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

Ladite renonciation étant consentie, étant donné que les Entreprises Elkel Ltée a rempli la condition pour rendre inopérante ladite clause de rétrocession.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de rétrocession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

541-78
Contrat
vente de
terrain
à Roger
Lampron
(lot
1119-85-12)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Roger Lampron, le lot 1119-85-12 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,000.00 comptant.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont



LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

542-78
Contrat
Luc Renaud
lot
181-2-36
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Luc Renaud, le lot 181-2-36 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

543-78
Contrat
Mme Louise
Gélinas
Broderick
lot 181-2-17
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Mme Louise Gélinas Broderick, le lot 181-2-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

544-78
Contrat
Normand Lord
lot 181-2-60
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Normand Lord, le lot 181-2-60 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

545-78
Contrat
Yvon Lord
lot 181-2-76
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Yvon Lord, le lot 181-2-76 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

546-78
Contrat
Jocelyne
Chartray
lot 181-2-70
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Mlle Jocelyne Chartray le lot 181-2-70 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

547-78
Contrat
Denis Beaubien
lot 181-2-55
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Denis Beaubien, le lot 181-2-55 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

548-78
Contrat
Mario
Verrecchia
Revi
lot 181-2-77
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Mario Verrecchia Revi, le lot 181-2-77 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

549-78
Contrat
Pierre
Doucet
lot 181-2-54
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre Doucet, le lot 181-2-54 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

550-78
Contrat
Ronald
Veilleux
lot 181-2-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Ronald Veilleux, le lot 181-2-78 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

551-78
Contrat
André
Gélinas
lot 181-2-65
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Alain Major, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières, vend à M. André Gélinas, le lot 181-2-65 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

552-78
Contrat
Régis
Courteau
lot 181-2-92
et talus
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Régis Courteau, les lots 181-2-92 et 181-2-107 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Lesdits terrains étant vendus après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

553-78
Contrat
Benoît Lord
lots
181-2-74
et
181-2-56
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Benoît Lord, les lots 181-2-74 et 181-2-56 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$3,200.00 comptant.

Lesdits terrains étant vendus après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

554-78
Contrat
Const.
Debeau
Inc.
lots
181-2-19
et
181-2-72
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Constructions Debeau Inc., les lots 181-2-19 et 181-2-72 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$3,200.00 comptant.

Lesdits terrains étant vendus après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal le Nouvelliste, édition du 29 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

555-78
Résolution
No. 140
modifiée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 140 du 3 avril 1978 soit et est modifiée au 2ième paragraphe, en changeant le chiffre de 72 mois par celui de 78 mois.

ADOPTE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

556-78
Nomination
du maire
suppléant
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

Que M. Gaston Vallières soit et est nommé maire suppléant, pour le prochain terme.

ADOPTE

557-78
Protocole
d'entente
avec le
CLUB DE
TIR DU
CAP INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le CLUB DE TIR DU CAP INC. pour l'utilisation du champ de tir situé approximativement à l'angle des rues Dessureault et St-Maurice, du 15 novembre 1978 au 15 novembre 1979, pour et en considération de la somme de \$750.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

558-78
Caractère
de rue
enlevé
au lot
181-46
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot 181-46, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE

559-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

J.P. Doyon Ltée:	
Aqueduc et égout sanitaire - Parc Industriel no 2 (5% de la retenue)	\$ 7,189.44
Iberville Excation Inc.:	
Aqueduc et drainage - rue Tebbutt - Réclamation no 3	113,419.04
L.N. Cimentier Enr.:	
Construction de bordures et trottoirs 1978 - estimé no 4	17,296.37
Trottoirs et Chaînes Pilote Inc.:	
Reconstruction de trottoirs - St-Philippe - Paiement no 2	9,802.25
André Boisvert:	
3e coupe de gazon sur talus	5,130.00
Massicotte & Fils:	
Aqueduc et drainage - Secteur Hertel - Paiement no 3	7,916.85
Couvreurs B.L. Enr.:	
Réfection de toitures aux bâtisses - Parc Expo	5,810.00
Rosaire Lapointe Enr.:	
Soirées de garde - septembre et octobre - changement de chiffres	538.60
Paul Lefebvre:	
Cartes d'autobus - Secteur des Forges - Octobre 1978	220.00

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Postes de police (3) - du 11 au 30 septembre 1978	1,239.84
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - Services rendus - Octobre 1978	390.00
Le Baron:	
Dîner divers	27.75
Chambre de Commerce:	
un couvert - souper du 25 octobre 1978	10.00
Marché Victoria:	
Achats divers - Hôtel de Ville	228.71
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres	297.50
Service Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	70.20
International City Management:	
Service information de gérance - saison 1978-1979	260.00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Octobre 1978	838.54
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Juillet, août et septembre 1978 (Police, Exposition, Administration Générale)	814.89
Service de photocopies - Août et septembre 1978 (Administration Générale, Travaux Publics, Evaluateurs)	249.65
Télécommunication:	
Service de télé-page - novembre 1978 (Aqueduc, Travaux Publics, Police, Expo, Service de la Récréation et des Parcs)	164.08
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service de la Récréation et des Parcs	\$ 15.44
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Mme Poitras	26.00
A. Beauchesne:	
Service de désinfection - Marina	8.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Colisée	35.00
Bourassa Néon Inc.:	
Location enseigne Autogare - novembre 1978	35.00
Le Reine Elisabeth Hôtel:	
Congrès Union des Municipalités (9)	2,518.52
Lionel Julien:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	133.25
Léopold Alarie:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	41.20
Antoine Gauthier:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	79.90
François Gélinas & Al:	
Rémunération - Distribution des cartes "Où aller voter"	2,126.40

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



ASSURANCES - TABLEAU PARI-MUTUEL ET EQUIPEMENT ORDINATEUR ET
CONDUITS SOUTERRAINS (FILAGE) DU 7 AOUT AU 31 DECEMBRE 1978

Jean-Claude Grenier	26.00
Guy Guindon	13.00
Léonard Lampron	52.00
Gérard Lanteigne	78.00
Dave MacKay	52.00
Claude Milette	39.00
Jean-Paul Montreuil	52.00
Deshaies, Ferron, Tousignant	180.00
Roger Drainville	39.00
René Fugère	77.00
Jean Gravel	26.00
Caron, Gauthier & Ass.	77.00
Bournival & Harnois	64.00
Badeaux, Gosselin	90.00

Pouliot, Guérard & Ass.:	
Honoraires professionnels - Services actuariels - 1er avril au 30 septembre 1978 - Régime d'assurance collective	2,200.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - du 2 au 28 octobre 1978	40.00
CASH:	
Animation sociale - du 2 au 28 octobre 1978	100.00
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Société d'Habitation du Québec	79.50
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel - 14 octobre au 14 novembre 1978	54.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel - du 17 octobre au 17 novembre 1978 et déménagement	\$ 206.00
Rosaire Ouellette:	
Subvention restauration - Secteur Hertel - Solde à verser	375.00
Manfred Hesser:	
Subvention restauration - Secteur Hertel	1,500.00
Gaétan Forcier:	
Subvention restauration - Secteur Hertel - Solde à verser	25.00
Bertha Ross:	
Subvention restauration - Secteur Hertel	1,217.00
Douglas Thibeault:	
Remboursement de dépenses - Responsable activités piscine - Expo 1978	525.08
U.Q.T.R.:	
Location de chaises et tables - activités de l'Expo 1978	612.80
SOCOM Enr.:	
Travail de publicité - Expo 1978	1,400.00
Imprimerie Générale Enr.:	
Confection - papier pour panneaux publicitaires - Expo 1978	750.00

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Robert Buist:	
Frais et honoraires - Conception publicitaire - Expo 1978	596.57
Jean Alarie:	
Repas - réunions Commission de l'Exposition	51.15
CAPAC:	
Solde - Droits d'auteur - Expo 1978	77.89
Amusement Business:	
Renouvellement d'abonnement 1979 - Exposition	35.00
Association Trifluvienne Avicole Inc.:	
Versement d'octroi (Entente Commission de l'Exposition)	800.00
Club Optimiste Mont-Carmel:	
Publicité - Programme-souvenir 1978	100.00
Gilles Pellerin & Al:	
Comité de direction - activités aquatiques - Expo 1978 - Déplacements et repas	665.00
Robert Buist & Al:	
Prix des participants et concurrents - Salon de la Photo - Expo 1978	600.00
Brasserie O'Keefe:	
Achats - Marina	65.00
Guy Poirier Inc.:	
Achats - Marina	110.50
Aliments Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	19.44
<u>HIPPODROME</u>	
LDN Protection:	
Installation système d'alarme - Estimés 1 et 2	5,130.00
Ministère des Finances:	
Licence de courses - 4 et 5 novembre 1978	155.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de sécurité - Septembre et octobre 1978	\$ 1,806.82
Service de sécurité - septembre et octobre 1978	1,825.33
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - Octobre 1978	468.00
Canadian Trotting Association:	
Droit et permis - du 14 au 24 octobre 1978	1,470.00
Droit et permis - du 7 au 10 octobre 1978	735.00
Droit et permis - du 16 septembre au 3 octobre 1978	2,254.00
Frais supplémentaire - Prorata du déficit - Service des juges par Sodic	1,550.15
Centre du Trophée:	
"Jacket" ligue de curling - Hommes à chevaux	250.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression programmes de courses	3,182.00
Laboratoire Lynn & Johnston:	
Services rendus - analyses d'urine - Septembre 1978	40.50
Armand Kid Martel:	
Emission Parade de courses CHLN - octobre et novembre 1978	246.00

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Le Nouvelliste:	
Publication	495.00
André Pelletier:	
Services professionnels - Vétérinaire - septembre, octobre et novembre 1978	1,120.00
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - Qualifications courses spéciales	1,128.00
Reynolds Radio:	
Location de radio téléphone - octobre 1978	52.00
Télémedia CHLN:	
Publicité - septembre 1978	493.45

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1978

Alain Tremblay - 109 milles	23.98
Robert Babin - 422 milles	92.84
Roger Rompré - 388 milles - septembre 1978	85.36
Allocation spéciale - 20 jours à \$1.00	20.00
René Perron - 78 milles	17.16
Réal Ayotte - 608 milles	133.76
Roland Bacon - 621 milles	134.64
Origène Bellemare - 253 milles	55.68
Jean Benoît - 142 milles	31.24
Gaston Boudreault - 377 milles	82.94
Gérard P. Brahic - 82.5 milles	18.15
Jean-Paul Duguay - 90 milles	19.80
Remboursement dîner - Québec - Points géodésiques	10.00
Serge Dumas - 269 milles	59.13
Roger Dupuis - 170 milles	37.40

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1978 (suite)

Normand Fournier - 709 milles	\$ 155.98
Romain Frigon - 148 milles	32.56
Anatole Houle - 632 milles	139.04
Guy Larivière - 720 milles	158.40
Roger Lefebvre - 221 milles	48.62
Mario Lesage - 78 milles	17.16
Jean-Maurice Massicotte - 604 milles	132.88
Marcel Métivier - 133 milles	29.26
Jean-Louis Ouellette - 310 milles	68.20
Roger Paillé - 507 milles	111.54
Fernand Pellerin - 941 milles	207.02
Yvon Poirier - 406 milles	89.32
Rosaire Pouliot - 770 milles	169.40
Roger Rompré - 437 milles - octobre 1978	96.14
Allocation spéciale - 22 jours à \$1.00	22.00
André Verville - 544 milles	119.68
Raoul Bellavance - 336 milles	73.92
Transport des hommes	3.00

Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, N.O. 140-M

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Réjean Boucher - 264 milles	58.00
André Daviau - 972 milles	213.84
Germain Déziel - 145 milles	31.90
Lionel Duval - 586 milles	128.91
Transport d'équipement et du personnel	14.00
Maurice Galarneau - 962 milles	211.64
Transport des hommes	20.00
Gaëtan Lemieux - 591 milles	130.02
Alain Provencher - 885 milles	194.70
Charles-Edouard Provencher - 220 milles	48.40
Yvon Ratelle - 802 milles	176.48
Transport des hommes	20.00
Hélène Duguay - 121 milles	26.62

Daniel L'Heureux:	
Remboursement de dépenses - Symposium Association des Evaluateurs Municipaux	20.00
Allocation d'automobile - 226 milles - octobre 1978	49.72
Jean-Jacques Lacroix:	
Remboursement de dépenses - Symposium Association des Evaluateurs Municipaux	20.00
Allocation d'automobile - 42 milles - octobre 1978	9.24
Jean-Louis Goneau:	
Congrès - Association des Officiers en Bâtiments du Québec - Chicoutimi - Du 10 au 13 octobre 1978	410.79
Michel Matteau:	
Remboursement dîner - Invité S.H.Q.	23.00
Place Le Centurion:	
Dîner - invité S.H.Q.	25.35
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:</u>	
Alvin Doucet	47.74
Jean-Paul Dorion	31.95
Alvin Doucet	199.45
René Monfette	421.95
Armand Allard	52.82
Remboursement de dépenses - repas	12.50
Remboursement de dépenses - Congrès annuel A.S.T.E.D. - Québec	209.45
René Monfette	409.29
René Monfette	547.94
Gabriel Trahan	190.71
Guy-Paul Simard	288.79
Guy-Paul Simard	296.08
Jean Alarie:	
Repas - Réunions - Dîner de la Commission de l'Expo	107.75
Dépenses de voyage - Montréal - Cirque Gatini	74.07
Dépenses de voyage - Drummondville - Association de l'Expositon	66.50
Dépenses de voyage - Montréal - Exposition - Salle Bonaventure	67.11
Dépenses de voyage - Montréal - Vélodrome	67.12

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Millage - Juillet, août et septembre 1978 - 1,458 milles	
Dépenses de voyage - Exposition de Springfield, Mass. (Délégation Commission de l'Exposition)	2,077.18
Remboursement de petite-caisse	145.91
Remboursement de petite-caisse	182.97

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudouin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
13-11-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 novembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseillers Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;
- k) Amendement au règlement No. 35 pour enlever le mot "municipal" à l'article 5 du Chapitre 1,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 23 octobre 1978;
- l) Règlement déterminant le financement de travaux de modifications à l'édifice des travaux publics pour accommoder l'atelier pour le transport en commun,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 23 octobre 1978;

560-78
Compte rendu
13-11-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 13 novembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

561-78
Règl. 5-9
en vue de
défendre
de fumer
au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 5-9 (1978) amendant le règlement No. 5 pour défendre de fumer au Colisée Municipal, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

562-78
Règl. 673-A
aménagement
d'un parc
dans le
secteur
Adélaré
Dugré
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 673-A (1978), abrogeant le règlement No. 673, autorisant et décrétant l'aménagement du terrain de jeux Adélaré Dugré au coût de \$14,000.00 autorisant un emprunt de \$10,700.00 au fonds de roulement et appropriant aux fonds généraux pour les fins du présent règlement, la somme de \$3,300.00 étant une partie d'une subvention octroyée par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

563-78
Règl.
186-Z-49
circulation
sur la
piste
linéaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 186-Z-49 (1978), amendant le règlement 186, en interdisant la circulation de tout véhicule motorisé sur la piste linéaire, prévoyant une amende aux contrevenants et fixant du 15 novembre au lieu du 1er novembre, la date où il est interdit de stationner dans les rues de la Ville durant la nuit, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

564-78
Règl.
191-27-E
changement
de zonage
zone RB-3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-27-E (1978), amendant le règlement No. 191, en vue de permettre la construction de bâtiments de deux étages et demi (2½) pour six logements (6) en ordre contigu dans les zones RB-3 et RC-2, situées dans le quadrilatère formé par les rues Ste-Marguerite, Marguerite D'Youville, Père Daniel et Place Beaudry, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

565-78
Contrat
Roméo
Trépanier
équip. à
neige
location
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec M. Roméo Trépanier, en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement et à fournir de la machinerie pour exécuter ces travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

566-78
Contrat
Pagé Const.
Inc.
location
équip. à
neige
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme Pagé Construction Inc. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement et à fournir la machinerie nécessaire à ces travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

567-78
Contrat
André
Boisvert
location
équip. à
neige
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec André Boisvert, en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement et à fournir la machinerie nécessaire à ces travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

568-78
Contrat
Clément
Milot
location
équip. à
neige
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec M. Clément Milot, faisant affaire sous le nom de Les Sables Laviolette Enr. pour l'exécution de travaux de déneigement et de fourniture de la machinerie nécessaire à ces travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

569-78
Contrat
Henri
Paquette
Inc.
location
équip. à
neige
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme Henri Paquette Inc. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement et à fournir la machinerie nécessaire à ces travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

570-78
Contrat
Anselme
Bourassa Inc.
location
équip. à
neige
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme Anselme Bourassa Inc., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement et à fournir la machinerie nécessaire à ces travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

571-78
Contrat
Thomas
Bellemare
& Fils Ltée
location
équip. à
neige
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme Thomas Bellemare & Fils Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement et à fournir la machinerie nécessaire à ces travaux du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

572-78
Contrat
Sturgeons
Eastern Ltée
terrasse de
l'Hôtel de
Ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie Sturgeons Eastern Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de reconstruction de la terrasse de la Place de l'Hôtel de Ville, pour le prix de \$349,188.55.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

573-78
Contrat
Gaston
Paillé Ltée
rue Jeanne
Crevier
6ième rue
etc
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie Gaston Paillé Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage sur la rue Jeanne Crevier, la 6ième rue et le Boul. Jacques Cartier, pour le prix de \$49,552.25.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

574-78
Contrat
Inspectronic
Ltée
réparation
coll. égouts
sani. Parc
Ind. No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie Inspectronic Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux de réparation d'un tronçon du collecteur d'égouts sanitaires du Parc Industriel No. 2, pour le prix de \$77,880.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

575-78
Contrat
Massicotte
& Fils Ltée
pavage
piste
linéaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la Cie Massicotte & Fils Ltée, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage en béton bitumineux de la piste cyclable, pour le prix de \$40,175.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

576-78
Contrat
R.B. Inspection
Inc.
inspection
conduites
d'égouts
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé, avec la Cie R.B. Inspection Inc. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'inspection par télévision des conduites d'égouts pour le prix de \$6,021.60.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

577-78
Contrat
Armand
Boucher
lot 181-2-88
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Armand Boucher, le lot 181-2-88 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,600.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

578-78
Contrat
Jean-Yves
Rivard
achat par
la Ville
du lot
P-206-1-3
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel M. Jean-Yves Rivard vend à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble ci-après décrit:

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS de la redivision du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT SIX (206-1-P3) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 206-1-2; vers le nord-est, par partie du lot 206-1-3; vers le sud-est, par partie du lot 206-1; vers le sud-ouest, par le Blvd Des Forges; mesurant dix-neuf pieds et soixante dix-neuf centièmes (19.79') dans sa ligne nord-ouest; quatre vingt dix sept pieds et un dixième (97.1') suivant un arc de cercle d'un rayon de mille soixante neuf pieds et cinquante et un centièmes (1069.51') dans sa ligne nord-est; seize pieds et neuf dixièmes (16.9') dans sa ligne sud-est; quatre vingt dix-huit pieds et soixante quatre centièmes (98.64') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie mille quatre cent cinquante trois pieds carrés, mesure anglaise (1453 p.c.m.a.); sans bâtisse.

pour le prix de \$1,000.00 comptant.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

579-78
Subdivision
lots 13-2
14-2 et 15-9
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 3 mars 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 13-2, 14-2 et 15-9 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés Boul. Des Récollets appartenant à Guy Poirier Inc. et donnant effet aux lots 13-2-1, 14-2-1 et 15-9-1.

ADOPTÉ

580-78
Subdivision
lot 1119
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 novembre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119, situé rue Louis-Pasteur, appartenant à Jean-Marc Brouillette Inc. et donnant effet aux lots 1119-1175 et 1182.

ADOPTÉ

581-78
Subdivision
lot 1119-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 24 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-A, situé rue Louis-Pasteur, appartenant à M. Jacques Bourassa et donnant effet au lot 1119-A-21.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



582-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction:	
Manoir de Tonnancour - 12e estimé	\$45,477.90
Sturgeons Eastern Ltée:	
Dalle - Hôtel de Ville - 1er estimé	72,253.63
Piscines Orléans Inc.:	
Piscine - Parc Pie XII - ESTimé no 2	72,852.30
Pavage de Nicolet Inc.:	
Pavage diverses rues - estimé no 2	65,583.70
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Plan et surveillance - Collecteur Léger	4,092.22
Gaston Bourassa Ltée:	
Aqueduc et drainage - Banque de terrains - estimé no 3	16,062.73
Sièges Ducharme:	
Pose de bancs au Colisée - Paiement final	31,276.02
Remise de retenue	8,064.62
Clément Ricard Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur Dargis (partie de retenue)	10,841.93
Aqueduc et drainage - Antoine Polette (partie de retenue)	2,119.40
J.A.M. Langlois:	
Honoraires - Préparation de plan et surveillance - Travaux rénovation Colisée	3,370.32
Achille Doucet:	
Solde expropriation - Zone no 2 - Selon ordonnance - incluant intérêt	49,806.94
Pinsonneault, Roy, Lambert & Mercier:	
Honoraires - Cause expropriation Achille Doucet	2,339.75
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Septembre 1978 - Bibliothèque	209.55
Voyages Michel:	
Frais de transport - Délégués Convention Nationale des Expositions - Toronto	240.00
Le Soleil:	
Offre d'emploi	149.50
Le Nouvelliste:	
Offre d'emploi	113.90
Avis public - Service de la Récréation et des Parcs - Courses - Appel d'offres	460.70
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Ajustement selon contrat 15 octobre au 15 novembre 1978	10,109.71
Service Sanitaire Régional:	
Voyages spéciaux - octobre 1978	4,158.00
Restaurant aux Copains:	
Repas aux prisonniers	57.90

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Construction St-Maurice Ltée:	
Inspection édifice école Ste-Angèle	\$ 150.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - octobre 1978	300.00
Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage - Montréal - Union des Municipalités	22.15
Gilles Beaudoin:	
Dépenses diverses - Classique de Canots, Age d'Or, Canipco, Congrès Union des Municipalités	803.49
Association Québécoise d'Urbanisme:	
Cotisation L. Julien et A. Laneuville - 1978-1979	40.00
Place Le Centurion:	
Divers - Groupe Centre Landry	64.20
Jean Paquin:	
Honoraires - Vente par Succession Bégin	210.00
Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec:	
Réception - Congrès de l'Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec	200.00
Légion Royale Canadienne:	
Couronne coquelicots - Jour du Souvenir	50.00
Dr. Conrad Godin:	
100 copies "Historique et touristique" Ville de Trois-Rivières	100.00
Duchesneau & Fils:	
Désinfection - Marché-aux-Denrées	25.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Dépenses - Passages à niveau - Juillet, août et septembre 1978	1,036.02
<u>MARINA</u>	
Guy Poirier Inc.	102.40
Brasserie O'Keefe Ltée	49.60
Breuvages Bégin Ltée	47.40
C. Lafrance & Fils	18.80
Aliments Humpty Dumpty	25.92
Alexandre Gaudet Ltée	29.44
Dufresne & Frères Ltée	79.00
Cotnoir & Pleau Ltée	456.86
<u>HIPPODROME</u>	
Télémedia CHLN:	
Publicité - Juin et Juillet 1978	1,110.26
Agence de sécurité Phillips:	
Surveillance - Programmes nos 80, 81 et 82	351.71
United Harness:	
Assurance par jour de courses - 86 x \$40.00	3,440.00
Retenue sur bourses - 36 programmes	4,864.88
CP CN Télécommunication:	
Service automatique de télex	144.45



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - DECEMBRE 1978

Thérèse St-Ours - novembre 1978	\$ 100.00
Gaëtan St-Ours - novembre 1978	50.00
Yvon Périgny	240.00
Gaëtan Ricard	225.00
Roland Babineau	125.00
Normand Lavigne	100.00
Place du Centre	525.00
Rolande Hamel	200.00
Daniel Bellerose	265.00
Jeannette Babineau	77.00
Emmanuel Veillette	260.00
Lucien L'Heureux	180.00
Anéré Mongrain	135.00
Jocelyne Couture	80.00
Bertha Roach	110.00
Francine Giroux	115.00
Les Immeubles Tournesol	265.00
Normand Tessier	150.00
Les Appartements Le Sénateur	270.00
Léonard Garceau	175.00
J. Lizotte et J. Grenier	510.00
Nelson Tremblay	85.00
Paul Després	65.00
Fabiola Vallières	150.00
Marcel Collins	175.00
Wildy Poisson	420.00
Mme Raymonde Piché	100.00
J. & P. Benoît	135.00
Raymond Langevin	125.00
Richard Lefebvre	135.00
Eva Babin	85.00
Raymond & Frères	275.00
Onil Desfossés	65.00
Guy Plourde	270.00
Jules St-Onge	95.00
Sylvio Lacroix	290.00
Paul Laviolette	275.00
Francine Sauvageau	200.00
William Irving	230.00
Clément Dorion	160.00
Trust Général du Canada	170.00

Martel Express:	
Entreposage de meubles du 5 novembre au 5 décembre 1978 - Secteur Hertel (3 contribuables)	69.00



LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1978

Denis Ricard - 84.5 milles	\$	18.60
Michel Pellerin - 241 milles		53.02
Pierre Audet - 62.5 milles		13.75
Léo Bellerose - 1,106 milles		243.32
Roger Baril - 382 milles		84.04
Remboursement de dépenses de voyage - Assemblée APOM - Ville St-Hubert		46.82
Jean Alarie - 778.75 milles		171.33
Robert Rousseau - 762 milles		167.64
Réal Fleury - 126 milles		27.72
Michel Matteau - 247 milles		54.27

Germain Déziel:		
Cotisation colloque Semaine de l'Electricité		20.00
Gaston Desaulniers:		
Allocation d'automobile - 474 milles - octobre 1978		104.28
Dépenses de voyage - Journée d'arboriculture - St-Hyacinthe		35.92
Madeleine Bessette:		
Dépenses de voyage - Congrès de l'ASTED - Québec		71.80
René Monfette:		
Remboursement de petite-caisse		187.82
François Gélinas & Al:		
Elections 1978 - Rémunération des chefs de poles, scrutateurs et greffiers		17,265.00

ADOPTE

583-78
Assurance
groupe
employés
de la
Ville
de T.R.

Attendu qu'un contrat collectif d'assurance doit être établi pour couvrir les employés de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Qu'un appel d'offre soit fait, invitant les Compagnies d'Assurances, soit directement, ou soit par l'intermédiaire de leurs représentants ou courtiers, à soumissionner en vue d'un contrat collectif d'assurance-groupe, au profit des employés de la Ville de Trois-Rivières.

ONT VOTE POUR LA PROPOSITION:

ONT VOTE CONTRE LA PROPOSITION:

MM. Fernand Goneau
Gaston Vallières
Lionel Julien

MM. Antoine Gauthier
Léo Thibeault
Léopold Alarie
Jean-Guy Laferté.

M. le Conseiller Fernand Colbert étant absent, la proposition est donc rejetée.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Gamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 27ième jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
20-11-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 novembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;
- k) Amendement au règlement No. 35 pour enlever le mot "municipal" à l'article 5 du Chapitre 1,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 23 octobre 1978;

Règl. autorisant le paiement de \$10,000.00 en 1978 re: Manoir de Tonnancourt
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant le paiement d'une somme de \$10,000.00 à même les fonds généraux, dans le cadre du projet de rénovation du Manoir de Tonnancourt.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règl. autorisant le paiement de \$10,500.00 pour combler l'excédent de dépense du règl. 270-12
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant le paiement d'une somme de \$10,500.00 à même les fonds généraux, à M. Archille Doucet, pour combler l'excédent du coût au règlement 270-12 (acquisition et aménagement des terrains du Parc Industriel No. 2).

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Travaux de modifications de l'Edifice des Travaux Publics
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant des travaux de modifications à l'édifice des travaux publics afin d'accommoder l'atelier mécanique pour le transport en commun, d'améliorer la ventilation et d'y aménager un bureau, et prévoyant un mode de financement pour ces travaux.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Règlement au Marché aux denrées
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement No. 16 et ses amendements à ce jour, décrétant l'établissement d'un marché public, placé sous la surveillance et les soins des inspecteurs du marché, et déterminant tout ce qui concerne la régie.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

Règlement
prévoyant
l'achat de
la maison
839, 847
St-Honoré
1140, 1142
Ste-Marie
au coût de
\$22,000.00
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement autorisant et décrétant l'achat de la maison de dame Jeannette Lauzer, sis au 839-847 rue St-Honoré et au 1140-1142 de la rue Ste-Marie, au prix de \$20,000.00 et \$2,000.00, pour les frais de contrat et de démolition, \$16,214.21 étant pris à la réserve prévue aux livres de la Ville pour l'élargissement de la rue Ste-Marie, et la balance \$5,785.78, aux fonds généraux pour l'année courante.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Règlement
prévoyant
l'achat
d'équipements
et des
modifications
pour la
bibliothèque
au coût de
\$30,500.00
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant et décrétant l'achat d'ameublement, d'un dactylo électronique, au prix de \$29,000.00 pour la bibliothèque municipale, des modifications au sous-sol de ladite bâtisse pour un montant de \$1,500.00; pour effectuer le paiement de ces montants, \$18,500.00 seront prélevés aux fonds généraux de la Ville pour l'année courante, et \$12,000.00 à même la réserve prévue pour la bibliothèque.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règlement
prévoyant
l'achat
d'ameublement
et
d'équipement
au Pavillon
du Parc
Lambert
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant et décrétant l'achat d'ameublement et d'équipement pour le Pavillon du Parc Lambert à un coût d'environ \$3,600.00.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien

584-78
Compte rendu
20-11-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 20 novembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

585-78
Contrat
Bail avec
l'Hydro-Québec
re: patinoire
Adélaré Durgé
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'Hydro-Québec, pour l'utilisation d'une partie du lot 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, afin d'y ériger une patinoire pendant la saison d'hiver 1978-79, pour le prix de \$1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente, qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

586-78
Contrat
protocole
d'entente
avec l'Ass.
des Citoyens
Abitations
Adélard Dugré
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'Association des Citoyens des Abitations Adélard Dugré Inc., pour l'entretien de la patinoire du Secteur, au coût de \$2,200.00, pour l'hiver 1978-79.

ADOPTÉ

587-78
Jacques
St-Laurent
nommé
représentant
de la Ville
au sein du
comité
consultatif
KIMO-Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 187-78 soit abrogée à toutes fins que de droit;

Que M. Jacques St-Laurent, du Service de la Récréation et des Parcs, soit et est nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières, au sein du Comité consultatif KIMO-Québec.

ADOPTÉ

588-78
Procès-verbaux
du greffier
re: consultation
sur les règl.
4-Z-126 et
191-24-m
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 4-Z-126 et 191-24-m, soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

589-78
Subdivision
lots 181 et
181-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 25 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés dans la Banque de terrains, appartenant à Les Constructions J.C. Gagnon Inc. et donnant effet aux lots 181-803, 181-804 et 181-2-116.

ADOPTÉ

590-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Juline
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Inspectronique Ltée:		
Réparation du collecteur d'égout Père Daniel - Estimé no 1		\$29,097.58
Gaston Paillé:		
Remise dépôt sur soumission - Aqueduc et drainage Jeanne Crevier et Jacques Cartier		4,955.23
Guimond Electrique:		
Eclairage de rues - 1er estimé		14,477.40
Bell Canada:		
Déplacement de cables souterrains - rue Tebutt		8,800.00

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Yvon Couture Inc.:	
Travaux de peinture à la marquise arrière - Marché-aux-Denrées	1,000.00
Simco Ltée:	
Rénovation compresseur - Colisée - Estimé no 3	6,101.00
Société de Cartographie du Québec:	
Agrandissement de plans pour matrice graphique - Paiement final	2,367.44
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	2,459.69
Bigué & Lord, architectes:	
Honoraires architectes - Manoir de Tonnancour	4,583.23
Pierre Lacoursière:	
Honoraires ingénieur-conseil - Manoir de Tonnancour	216.76
Me Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant - du 16 août au 30 octobre 1978	820.68
Service de Gestion Industrielle:	
Publication - Offre d'emploi	106.50
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service de la Récréation et des Parcs - Appel d'offres	258.00
Hebdo du Cap et Trois-Rivières:	
Publication - Exposition régionale	212.00
Paul Lefebvre:	
Cartes d'autobus - selon entente - novembre 1978	220.00
Jean-Louis Levasseur:	
Cueillette de déchets - octobre 1978 (Exposition, Hippodrome)	200.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - novembre 1978 - Marché-aux-Denrées	25.00
Service de désinfection - novembre 1978 - Colisée	35.00
Laboratoire de Construction:	
Test - Secteur Hertel (prélèvement de carottes)	245.00
Robert Racine:	
Service de vérification - Ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Edifice Dugré - Octobre 1978	112.00
Rosaire Lapointe:	
Semaine de garde - Changement de chiffres - 21 octobre au 12 novembre 1978	425.80
Sanibec Trois-Rivières:	
Entretien - Service de la Police - Octobre 1978	\$ 1,440.74
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Elections municipales	1,022.36
Association des Officiers en Bâtiments:	
Cotisation annuelle 1978-1979 (5 personnes)	75.00
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Octobre 1978 (Police)	236.74
Service de photocopies - Octobre 1978 (Service d'Evaluation)	83.10
Sanivan Inc.:	
Service de camion vacuum - Re: Vidage de fosses septiques	81.00
Pavillon St-Arnaud:	
Location du gymnase - Elections municipales	200.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Gérance - Novembre 1978	390.00

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978



Gaston Vallières:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	64.50
Léo Thibeault:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	60.00
Gilles Cormier:	
Clôture mitoyenne - Part de la Ville	300.00
Club de Fer à Cheval du Québec Inc.:	
Tir de chevaux - Expo 1978 - Selon contrat	1,100.00
Roland Pelletier:	
Entretien du CASH - Novembre 1978	40.00
CASH:	
Animation sociale - novembre 1978	100.00
Martel Express:	
Entreposage de meubles - 14 novembre au 14 décembre 1978 - Secteur Hertel	54.00
Cotnoir & Pleau:	
Achats - Marina	136.90
Aliments Humpty Dumpty:	
Achats - Marina	19.44
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - Hippodrome	1,211.00
Yvon Pratte Harness Shop:	
Réparations et achats divers	20.00
Télémedia CHLN:	
Publicité - "Allons aux courses"	616.81
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - Programmes 82, 83, 84, 85 et 86	1,225.00
Chubb Security Systems:	
Solde à payer - Installation de système d'alarme	78.53
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1978</u>	
Daniel Paquin - 40.5 milles - Septembre et octobre 1978	8.91
René Perron - 145 milles	31.90
Paul André Cloutier - 126 milles	27.72
Rosaire Francoeur - 320 milles	70.40
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1978 (suite)</u>	
Jean-Louis Goneau - 377 milles	\$ 82.94
Denis Lelièvre - 116 milles	25.52
Roger Loisel - 1,153 milles	253.66

Jean Lamy:	
Dîner - repas	85.53
<u>REBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Jean-Paul Dorion	31.31
René Monfette	443.09
René Monfette	287.33
Guy-Paul Simard	291.06

ADOPTÉ

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1978

591-78
Contrat
cession de
subdivisions
par la Cie
Paul Perreault
Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession par lequel la Cie Paul Perreault Const. Ltée cède à la Ville de Trois-Rivières, un emplacement vacant composé des subdivisions 177-92 et 177-93, 178-685 et 178-686, 178-100-1 et 178-670-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00. Cet emplacement devra servir comme rue publique.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante..

ADOPTE

592-78
Contenu des
résolutions
du cahier
de l'Union
des
Municipalités
du Québec
Adoption

Considérant le contenu des résolutions
78 AT.D 01 à 78 AT.D. 08
78 D.M. 01 à 78 D.M. 12
78 F 01 à 78 F. 03
78 R.O. 01 à 78 F. 02
78 Le. 01 à 78 Le 02,
présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des
Municipalités du Québec:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que lesdites résolutions soient acceptées par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

593-78
Soumission
DENIS BEAUMIER
CONST. ENR.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la soumission de DENIS BEAUMIER CONSTRUCTION ENR., au montant de \$13,848.60, pour la réparation des toitures de certaines écuries au Parc de l'Exposition, soit acceptée.

ADOPTE

594-78
Soumission
CLEMENT
RICARD &
FILS INC.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la soumission de CLEMENT RICARD & FILS INC., au montant de \$2,800.00, pour la démolition de la propriété située à 1146-1148 de la rue Ste-Marie, soit acceptée.

ADOPTE

595-78
Convention
Bourassa &
Lambert Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé en vertu de laquelle, Bourassa & Lambert Inc. soumet un projet de développement de 72 terrains, sur les lots 209-59 à 209-104 et 210-30 à 210-56 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, près du Boulevard des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean-Louis Joly
GREFFIER
JL/jrd

Jules Beauchemin
MAIRE

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4ième jour du mois de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étiaent présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
27-11-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 novembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 17 mai 1976;
- b) Règlement prévoyant l'élargissement du Boul. des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 28 juin 1976;
- c) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;
- d) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 4 avril 1977;
- e) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 6 février 1978;
- f) Règlement amendant le règlement No. 13 aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80) entre les rues Chapleau et Mercier,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 1er mai 1978;
- g) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 29 mai 1978;
- h) Règlement amendant le règlement No. 13 décrétant la fermeture de la rue Des Prisons, étant tout ou partie du lot 2309,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 12 juin 1978;



LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1978

- i) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 12 juin 1978;
- j) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 24 juillet 1978;
- k) Règlement au Marché aux denrées,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 novembre 1978;

Règl. amendant
le règl. No. 13
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13, aux fins de donner un nom à certaines rues de la banque de terrains.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de décembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Règlement
autorisant
l'achat et
l'installation
d'un tableau
indicateur au
Colisée
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant l'achat et l'installation d'un tableau indicateur au Colisée et accessoires à un coût d'environ \$35,000.00, et autorisant un emprunt à cet effet au fonds de roulement.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de décembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

596-78
Compte rendu
27-11-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 27 novembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

597-78
Règlement
35-C
aliments
et hygiène
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

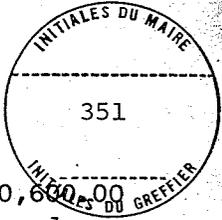
Que le règlement No. 35-C (1978) amendant le règlement No. 35 afin de ne plus exiger le certificat émanant du service d'inspection municipal, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

598-78
Règlement
675
modifications
édifice des
travaux
publics
etc
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 675 (1978) décrétant et autorisant des travaux de modification à l'édifice des travaux publics, prévoyant l'achat d'équipements et des modifications pour la bibliothèque, prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipements au Pavillon du Parc Lambert, prévoyant l'achat et la démolition de la maison de dame Jeannette Lauzer, sise au 839-847 rue St-Honoré et 1140-1142



LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1978

de la rue Ste-Marie et autorisant ainsi une dépense de \$130,600.00 pour ce faire, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

599-78
Règlement
676
\$10,500.00
re: excédent
de coût
règl. 270-12
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 676 (1978) décrétant et autorisant le paiement d'une somme de \$10,500.00 à même les fonds généraux, à M. Achille Doucet, pour combler l'excédent du coût au règlement 270-12 (acquisition et aménagement des terrains du Parc Industriel No. 2), soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

600-78
Règlement
677
\$10,000.00
re: Manoir
de
Tonnancourt
rénovation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 677 (1978) décrétant et autorisant le paiement d'une somme de \$10,000.00 à même les fonds généraux, dans le cadre du projet du Manoir de Tonnancourt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

601-78
Contrat
achat d'une
partie du
terrain
des
Dominicaines
de la
Charité
en arrière
du Colisée
\$35,000.00
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel les Dominicaines de la Trinité vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

1) Un lot de terre ou emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot numéro MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie de lot no. 1096) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre fait pour la cité de Trois-Rivières, de figure triangulaire, borné vers le nord-est par une partie du lot no. 1096-1; vers le sud-est, par une partie du lot 1096; et vers le nord-ouest, par une partie du lot 1119; mesurant quarante-huit pieds et cinq dixièmes (48.5') vers le nord-est; deux cent dix-sept pieds et soixante centièmes (217.60') vers le sud-est; deux cent trois pieds et vingt centièmes (203.20') vers le nord-ouest;

2) Un autre lot de terre ou emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot numéro MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE, UN (Ptie du lot no. 1096-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre fait pour la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est, par une partie du lot 1096-1; vers le sud-est, par une partie du lot 1096; vers le sud-ouest, par une partie du lot 1096; et vers le nord-ouest par une partie du lot 1119-1102; mesurant cent deux pieds et quarante-huit centièmes (102.48') vers le nord-est; trois cent trente-sept pieds et quarante-neuf centièmes (337.49') vers le sud-est; quarante-huit pieds et cinq dixièmes (48.5') vers le sud-ouest; trois cent cinq pieds et quatre dixièmes (305.4') vers le nord-ouest;



3) - Un autre lot de terre ou emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot numéro MILLE CENT DIX-NEUF (Ptie de lot no. 1119) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre fait pour la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 1119-1102; vers le sud-est, par une partie du lot 1096; et vers le nord-ouest, par une partie du lot 1119 (rue de Calonne); mesurant cent vingt-trois pieds (123.0') vers le nord-est; deux cent trois pieds et vingt centièmes (203.20') vers le sud-est; deux cent un pieds et cinquante-six centièmes (201.56') et quinze pieds et huit dixièmes (15.8') vers le nord-ouest;

4) Un autre lot de terre ou emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la Subdivision numéro MILLE CENT DEUX du lot originaire numéro MILLE CENT DIX-NEUF (Ptie de lot no. 1119-1102), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre fait pour la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est, par une partie du lot 1119-1102; vers le sud-est, par une partie du lot 1096-1; vers le sud-ouest, par une partie du lot 1119; et vers le nord-ouest, par une partie du lot 1119 (rue de Calonne); mesurant deux cent quarante-six pieds et trois centièmes (246.03') vers le nord-est; trois cent cinq pieds et quatre dixièmes (305.4') vers le sud-est; cent vingt-trois pieds (123.0') vers le sud-ouest, deux cent soixante pieds et six dixièmes (260.6') vers le nord-ouest;

Le tout ayant une superficie totale de quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize pieds carrés (89,473 p.c.).

pour le prix de \$35,000.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Clément Ricard & Fils Inc., le lot 23-256 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE



LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1978

603-78
Contrat
Vente à
Somavrac
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Somavrac Inc., le lot 19-5-1 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

604-78
Contrat
Laurentide
Ready Mix
& Equip.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise avec la Cie Laurentide Ready Mix & Equipement Inc., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement pour le compte de la Ville de Trois-Rivières et de fournir toute la machinerie nécessaire auxdits travaux, du 1er novembre 1978 au 15 avril 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

605-78
Contrat
entente
avec
différentes
associations
paroissiales
re: entretien
et
organisation
des
patinoires
1978-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, neuf (9) ententes entre la Ville de Trois-Rivières et les Loisirs des Vieilles Forges Inc., le Comité des Oeuvres St-Philippe, l'Ass. Sportive Ste-Cécile Inc., les Loisirs Ste-Marguerite Inc., les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf Inc., les Loisirs St-Sacrement Inc., l'Ass. Récréative St-Jean-Baptiste de la Salle Inc., l'Ass. Récréative Normanville et Papineau Inc. et le Centre Landry pour la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires, dans les secteurs de chacune de ces organisations, pour des prix respectifs de \$4,400.00, \$2,400.00, \$1,200.00, \$2,400.00, \$2,400.00, \$2,400.00, \$2,400.00, \$2,400.00 et \$2,400.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

606-78
Contrat
Guimond
Elec. Inc.
travaux
d'éclairage
de rues
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme Guimond Electrique Inc., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux d'éclairage de rues pour le prix de \$70,255.80.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1978

607-78
Contrat
projet
d'échange
avec la
C.S.R.V.F.
re: Ecole
Ste-Angèle
et parcelle
de terrain
coin
Boul. des
Forges et
Des Récollets
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a besoin de l'école Ste-Angèle à Trois-Rivières;

ATTENDU que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges a manifesté son intention d'acquérir de la Ville une lisière de terrain contigüe à la cour de l'école Polyvalente De La Salle (lot 176-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières d'une superficie de 54,626 pi. ca.);

ATTENDU qu'il serait avantageux pour les deux organismes de procéder à l'échange des immeubles ci-haut mentionnés;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières cède à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, la lisière de terrain ci-haut mentionnée en échange de l'école Ste-Angèle.

ADOPTE

608-78
Tarifs
re:
délivrance
des
documents
municipaux
pour 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte le tarif établi par le Ministre des Affaires Municipales, pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité, tarif établi en date du 16 octobre 1978.

Ce tarif a effet à compter du 1er janvier 1979 et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

609-78
Subdivision
lot 211
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 7 novembre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 211 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges propriété de Les Entreprises A.B.A. Enr. (Jacques Arseneault) et donnant effet au lot 211-5.

ADOPTE

610-78
Subdivision
lots
243-244
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. André Turgeon, A.G., en date du 23 février 1978 montrant la subdivision d'une partie des lots 243 et 244 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés près du Boul. Industriel, propriété de l'Hydro-Québec et donnant effet aux lots 243-3 et 244-3.

ADOPTE

611-78
Subdivision
lots 181
181-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 31 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie des lots 181 et 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés rue Des Bouleaux et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-805 à 181-815 et au lot 181-2-117.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de cette subdivision.

ADOPTE



612-78
Correction
lot 171-155
Parc Lambert
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 22 novembre 1978, montrant la correction du lot 171-155 du cadastre de la 6^{ème} rue à Trois-Rivières.

ADOPTE

613-78
Subdivision
lot 23
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., montrant la subdivision d'une partie du lot 23 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé coin Ste-Marguerite et Père Daniel, appartenant à les Investissements Procrédit Inc. et donnant effet aux lots 23-263 à 23-286.

ADOPTE

614-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte:	
Pavage - Parc Industriel no 2	\$100,994.34
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Surveillance travaux électricité et mécanique - Colisée	1,267.43
Probec Ltée:	
Avis public - Offre d'emploi	210.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Service de la Récréation et des Parcs	698.00
Appel d'offres - Avis public	170.50
Canadien Pacifique Ltée:	
Elargissement et amélioration passage à niveau - Bonaventure et Ste-Marie	18,900.07
LDN Protection:	
Remboursement de dépôt - Système d'alarme - Estrade de courses	510.00
Comité de Zone Soccer de Trois-Rivières:	
Subvention - Soccer - Haut Commissariat Sports Jeunesse et Loisirs	900.00
Société Royale de Sauvetage:	
Achat de médailles de bronze - Service de la Récréation et des Parcs	70.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Sommations - Exécution de mandats - Diverses causes (partie remboursée par les accusés)	1,161.20
Chambre de Commerce:	
Souper - 22 novembre 1978	10.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Octobre 1978 (Administration Générale, Police, Travaux Publics, Exposition, etc.)	727.90

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1978



ACHATS - MARINA

Brasserie O'Keefe	23.50
Alexandre Gaudet	27.68
C. Lafrance & Fils	28.90
Guy Poirier	2.06

Martel Express:	
Entreposage de meubles - du 17 novembre au 17 décembre 1978 - Secteur Hertel	44.00
Gaëtan St-Ours:	
Allocation de relogement - Décembre 1978 - Secteur Hertel	50.00
Thérèse St-Ours:	
Allocation de relogement - Décembre 1978 - Secteur Hertel	100.00
Antoine Beaudet:	
Compensation de déménagement - Secteur Hertel	685.00
Hervé Marcotte:	
Compensation de déménagement - Secteur Hertel	\$ 775.00
Amanda Pépin:	
Compensation de déménagement - Secteur Hertel	775.00
Rodolphe Houle:	
Subvention au propriétaire pour restauration - Secteur Hertel - Solde à verser	225.00
Pierre Aubin:	
Subvention au propriétaire pour restauration - Secteur Hertel - Solde à verser	298.50
Mme Mary Ross:	
Subvention au propriétaire pour restauration - Secteur Hertel	3,750.00
Martin Lelièvre:	
Allocation d'automobile - Octobre et novembre 1978 - 30 milles	6.60
Gilles Grenier:	
Allocation d'automobile - Septembre et octobre 1978 - 550 milles	122.10
Jean-Paul Poisson:	
Allocation d'automobile - Septembre et octobre 1978 - 605 milles	133.10
Lucien A. Ouellet:	
Remboursement de petite-caisse	76.40
Jean Lamy:	
Remboursement de petite-caisse	85.74

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

JL/jrd

Gilles Beaudou
MAIRE



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 11^{ème} jour du mois de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
04-12-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 1978, soit adopté.

ADOPTE

- a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;
- b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- c) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- e) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- f) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;
- g) Règlement au Marché aux denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 novembre 1978;

Amendement
au règl. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186, afin d'interdire le stationnement des véhicules lourds dans toutes les rues de la Ville, pendant des périodes de plus de deux



heures consécutives et d'interdire le stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de décembre 1978.

(SIGNE) M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement
au règl. 25
re: taux
taxes
foncières
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25, en ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, dans le but de modifier ces taux pour l'année 1979.

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de décembre 1978.

(SIGNE) M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement
au règl. 15
re: taux
taxe d'eau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 15, en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau, général et au compteur, dans le but de modifier ces taux pour l'année 1979, ainsi que le minimum de taxe exigible.

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de décembre 1978.

(SIGNE) M. le Conseiller Fernand Colbert.

615-78
Compte rendu
04-12-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 4 décembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

616-78
Règlement
13-AAZ-268
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 13-AAZ-268 amendant le règlement No. 13, aux fins de fermer la ruelle (lot 1122-80), la rue Des Prisons (lot 2309) et de donner un nom à certaines rues de la banque de terrains, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

617-78
Règlement
678
tableau
indicateur
au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 678 (1978) décrétant et autorisant l'achat et l'installation d'un tableau indicateur et accessoires au Colisée, à un coût d'environ \$35,000.00, et autorisant un emprunt à cet effet, au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

618-78
Offre d'achat
de Fontac Inc.
Parc Ind. No. 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de FONTAC INC. d'acheter 100,000 pieds carrés de terrain, sur les lots p. 226-13 et 227-13 (cad. Paroisse de Trois-Rivières), au prix de \$0.06 le pied carré, pour un montant global de \$6,000.00 et

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1978



\$300.00 pour le règlement No. 463, dans le parc industriel No. 2.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer cette offre de vente.

ADOPTE

619-78
Contrat
servitude
consentie
à la Ville
par
M. JEAN-PAUL
DUVAL
re: ligne
électrique.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel M. JEAN-PAUL DUVAL cède à la Ville de Trois-Rivières, une servitude pour enfouir les fils et conduits souterrains pour un réseau d'éclairage de rues, ladite servitude étant consentie sur le terrain suivant:

DESIGNATION

FONDS SERVANT

Une partie de la subdivision officielle QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE du lot originaire CENT SOIXANTE-DOUZE (172-P.454) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, Municipalité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et plus amplement décrit comme suit:-

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 173-221, vers le sud-est par le lot 172-453, vers le sud-ouest par le lot 172-438 Rue (place Godefroy) et vers le nord-ouest par une partie du lot 172-454; mesurant cinq pieds (5.0 pi., soit 1.52 m) vers le nord-est, quatre vingt onze pieds et trois centièmes (91.03 pi. ou 27.74 m) vers le sud-est, cinq pieds (5.0 pi, soit 1.52 m) vers le sud-ouest et quatre vingt onze pieds et quatre centièmes (91.04 pi., soit 27.75 m) vers le nord-ouest; contenant une superficie de quatre cent cinquante cinq pieds carrés et dix sept centièmes (455.17 pi. ca., soit 42.29 m.c.a.). Toutes les mesures sont en pieds anglais.

pour le prix de \$100.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

620-78
Engagement
des
professionnels
pour la
confection des
plans et devis
re: estrade de
courses
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le règlement No. 670, décrétant un emprunt au montant de \$100,000.00 pour la confection des plans et devis pour la fermeture de l'estrade de courses;

ATTENDU que la préparation de ces plans et devis est nécessaire pour planifier les travaux et demander les subventions nécessaires au Gouvernement du Québec;

ATTENDU qu'il est maintenant urgent d'obtenir ces plans et devis, vu l'entente intervenue avec l'Association des Hommes à chevaux en 1978;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville procède à l'engagement des professionnels pour la préparation et la confection des plans et devis pour une baie vitrée à l'estrade de courses, la ventilation et le chauffage, et pour l'aménagement d'un restaurant et d'un bureau à cet endroit. Ce contrat ne comprendra pas la surveillance des travaux.

Ont voté pour la résolution: Ont voté contre la résolution:

MM. Fernand Goneau	MM. Léo Thibeault
Léopold Alarie	Antoine Gauthier
Jean-Guy Laferté	Gaston Vallières
Lionel Julien	Fernand Colbert

Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin s'étant prononcé pour la résolution, celle-ci est donc adoptée sur division.

Jean LAMY, Avocat
Greffier.

621-78
Pour ne pas virer aux revenus 1978 les réserves au budget de l'année en cours etc.
Adoption

Vu le résultat des opérations budgétaires pour l'année 1978, et, sur recommandation du gérant municipal,

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

De ne pas virer aux revenus de l'année en cours, l'approbation de la réserve pour le fonds d'amortissement, ainsi que l'appropriation du surplus accumulé, prévues au budget adopté pour l'année 1978.

ADOPTE

622-78
Comptes du mois de novembre 1978
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que les comptes au montant de \$5,534,424.46 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1978, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

623-78
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte:		
Pavage diverses rues - 1978		\$78,447.21
L.N. Cimentier Enr.:		
Construction de bordures et trottoirs - 1978		6,877.36
Delmont Construction:		
Manoir de Tonnancour - estimé no 13		36,340.53
Dollard Construction Ltée:		
Aqueduc et drainage - Boul. Industriel (remise de retenue)		2,492.89
General Motors Canada Ltée:		
Paiement - solde de 10% sur achat des autobus		38,064.20
P.A. Gouin Ltée:		
Remise de dépôt - Fourniture électrique - Parc Albert Gaucher		2,500.00
Séminaire Trois-Rivières:		
Versement Re: acquisition de terrain - 5e et dernier versement		
\$17,000.00 + 1,360.00 (intérêt)		18,360.00
Club Radisson:		
Octroi H.C.J.L.S. - organisation club de tennis		300.00
Comité de Zone de Soccer de Trois-Rivières:		
Octroi H.C.J.L.S. - organisation de soccer		300.00



B.B. Extermination:		
Service de désinfection - Janvier et février 1979 - Bâtisses de la Ville		75.00
Bourassa Néon Inc.:		
Location d'enseigne à l'autogare - Décembre 1978		35.00
Claude Néon:		
Panneau-réclame - rue Père Daniel - Novembre 1978		75.00
A. Beauchesne:		
Service de désinfection - Marina		16.00
Classique Internationale de Canots:		
Participation - souper-bénéfice		100.00
L.B. Néon Inc.:		
Location de machinerie "flèche arbre de Noël" - "flèche Ile St-Quentin"		120.00
Robert Racine:		
Service de vérification - ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Edifice Dugré - Novembre 1978		112.00
Sanibec:		
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 (du 29 octobre au 25 novembre 1978)		1,796.62
Télécommunication:		
Service de télé-page (Police, Travaux Publics, Loisirs, Exposition) Décembre 1978		164.08
Xérox Canada:		
Service de photocopies - Administration générale, Travaux Publics, Bibliothèque - Octobre 1978		393.73
Société de Cartographie du Québec:		
Agrandissement aux caméras de plans négatifs - Evaluation		624.71
Marché Victoria Inc.:		
Achats divers	\$	21.99
Le Nouvelliste:		
Avis public - Dépôt du rôle - Marina		202.00
Avis public - Appel d'offres		279.75
Service de Gestion Industrielle:		
Appel d'offres		81.90
Jean Champagne:		
Dépenses de voyage - Colloque Association Québécoise des Transports par Routes - Montréal		38.71
Gilles Véronneau:		
Allocation vestimentaire - Assignation à la division de la sûreté - 15 jours à \$1.50		22.50
Michel Tousignant:		
Allocation vestimentaire - Assignation à la division de la sûreté - 20 jours à \$1.50		30.00
Michel Thibeault:		
Dépenses de voyage - Colloque sur les appareils respiratoires autonomes - Pointe-aux-Trembles		48.36
Fédération Québécoise de Hockey sur Glace:		
Re: certificats de joueurs		1,055.00
Association des Arbitres de la Mauricie Inc.:		
Frais d'arbitrage - Avance - Novembre 1978		2,500.00



Imprimerie Formules Légales Provinciales Ltée, Mtl, NO: 140-M

Productions Specta Inc.:	
Manifestations artistiques - Dernier versement - Selon entente	
Service de la Récréation et des Parcs	1,500.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - Hippodrome - du 29 octobre au 11 novembre 1978	487.34
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - Hippodrome - 6 programmes	156.00
Dufresne & Frère Ltée:	
Achats - Marina	95.00
Guy Poirier:	
Achats - Marina	82.61
Imprimerie Arts Graphiques:	
Impression de programmes (nos 71 à 85) - Hippodrome	4,128.35
Martel Express:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel - Décembre 1978	58.00
Réal Neault:	
Entreposage de meubles - Octobre, novembre, décembre 1978, janvier	
février et mars 1979 - Secteur Hertel	180.00
<hr/>	
ANNULATION DES BAUX - RELOGEMENT DE LOCATAIRES - SECTEUR HERTEL (SELON LA LOI - MINIMUM 3 MOIS)	
Appartements Roger Henri	495.00
Daniel Bellerose	795.00
Maurice Dussault	360.00
Léonard Garceau	525.00
William Irving	690.00
<hr/>	
ANNULATION DE BAUX (suite)	
Sylvio Lacroix	\$ 375.00
Sylvio Lacroix	870.00
Raymond Langevin	375.00
Lucien L'Heureux	540.00
Mme Gisèle Morrissette	150.00
Place du Centre T.R. Inc.	1,575.00
Guy Plourde	810.00
Wildy Poisson	1,260.00
Raymond & Frères Inc.	565.00
Gaëtan Ricard	675.00
Dame Francine P. Sauvageau	600.00
Nelson Tremblay	255.00
Trust Général du Canada	510.00
<hr/>	
Gérard Brahic:	
Dépenses de voyage - Cours évaluation - Ministère des Affaires	
Municipales - Montréal	46.50
Allocation d'automobile - novembre 1978 - 769 milles	169.12
Alvin Doucet:	
Dépenses de voyage - Journée d'étude - Ville de Québec en compagnie	
d'Albert Morrissette	129.00

LUNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1978



Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Convention Association Canadienne des Expositions - Toronto	910.96
Gabriel Trahan:	
Dépenses de voyage - Toronto - Re: CTA	196.15
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.T.R. - Montréal	40.03
Allocation d'automobile - novembre 1978 - 500 milles	110.00
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Cours - évaluation - Ministère des Affaires Municipales - Montréal	299.06
Allocation d'automobile - novembre 1978 - 48 milles	10.56
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Association des Urbanistes Municipaux en compagnie de Roger Bruneau - Montréal	199.96
René Monfette:	
Dépenses encourues - Association de Gestion des Achats	63.80

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1978

Jean Alarie - 495 milles	108.76
Réal Ayotte - 623 milles	137.06
Roland Bacon - 655 milles	144.10
Romain Frigon - 173 milles	38.06
Roger Paillé - 840 milles	184.80
Fernand Pellerin - 866 milles	190.52
Rosaire Pouliot - 406 milles	89.32
André Verville - 593 milles	130.46

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Serge Dumas - 58 milles	\$ 12.78
Roger Dupuis - 526 milles	115.72
Normand Fournier - 696 milles	153.12
Anatole Houle - 703 milles	154.66
Guy Larivière - 803 milles	176.66
Roger Lefebvre - 232 milles	51.04
Mario Lesage - 131 milles	28.82
Jean-Maurice Massicotte - 678 milles	149.16
Marcel Métivier - 175 milles	38.50
Jean-Louis Ouellette - 290 milles	63.80

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	272.02
René Monfette	342.41
Robert Corbeil	97.22
Réjean Boucher	52.24
Armand Allard	142.10
HENRI PAQUETTE INC. (COLISEE)	98,097.55

ADOPTÉ

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1978

624-78
Bail avec
Pharmacie
d'escompte
Jean Coutu
re:
publicité
sur les
autobus
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières loue à PHARMACIE D'ESCOMPTE JEAN COUTU, dix espaces de publicité à l'arrière des autobus municipaux, au prix de \$45.00 chacun par mois, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1979.

Que M. Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint à l'administration, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

625-78
Nomination
des
vérificateurs
des livres
pour 1978-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes, la firme Ferron, Nobert, Young & Associés, vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, pour les années fiscales 1978 et 1979.

ADOPTE

626-78
Corporation
intermunicipale
de transport
en commun
Adoption

Considérant que le système actuel de transport en commun à l'intérieur du Trois-Rivières métropolitain nécessite une réorganisation afin d'améliorer le service aux usagers entre les villes concernées et d'éliminer la double tarification;

Attendu que la Ville de Trois-Rivières compte sur la participation des villes du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest pour réaliser l'intégration des services de transport;

Attendu que le service de transport en commun de la Ville de Trois-Rivières est actuellement subventionné par le Ministère des transports et que pour continuer de l'être cette dernière devra se conformer aux dispositions de la Loi 73 régissant les corporations municipales et inter-municipales de transport en commun;

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de Ville adresse une demande au Gouvernement du Québec et plus précisément au Ministre des Transports afin que ce dernier autorise la création d'une corporation inter-municipale de transport en commun, conformément aux dispositions de la Loi 73, avec mandat de desservir les villes de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, selon les modalités prévues dans le projet soumis au Ministre par les trois villes en date du 5 octobre 1978.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudon
MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
11-12-78
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 décembre 1978, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

- a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publiques, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 janvier 1978;
- b) Règlement décrétant secteur domiciliaire la zone de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 avril 1977;
- c) Règlement décrétant la construction d'une deuxième glace couverte, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 6 février 1978;
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 prévoyant le zonage du quartier St-Philippe pour y définir les usages, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 29 mai 1978;
- e) Règlement amendant le règlement No. 186 interdisant la circulation des motos dans les parcs et amendant le règlement No. 5, re: boissons alcooliques dans les parcs, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 juin 1978;
- f) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux sur une partie des lots 1125 et 1125-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières situés près de la rue Des Chenaux et prévoyant un mode de financement à cet effet; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 24 juillet 1978;
- g) Règlement au Marché aux denrées, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 novembre 1978;
- h) Amendement au règl. 186, pour interdire le stationnement des véhicules lourds dans les rues de la Ville et pour interdire le stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 11 décembre 1978;



LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978

Règl. décrétant
et autorisant
le réaménagement
de la côte de
l'Hôpital Cooke
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant le réaménagement de la côte de l'Hôpital Cooke pour un montant maximum de \$200,000.00 et autorisant un emprunt à cet effet.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement
au règl.
No. 352
stationnement
dans
l'autogare
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 352 ayant trait au stationnement dans l'autogare, afin que les policiers municipaux soient également autorisés à émettre des contraventions relativement aux infractions mentionnées dans ce règlement.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement
au règl.
No. 352
tarif
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 352 ayant trait au stationnement dans l'autogare, afin de porter de \$0.35 à \$0.40, le tarif horaire de jour pour le stationnement.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1978.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

627-78
Compte rendu
du 11-12-78
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 11 décembre 1978, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

628-78
Règl.
15-A-21
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 15-A-21 (1978) amendant le règlement No. 15 en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau et à la vente de l'eau du compteur soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

629-78
Règl.
25-M
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 25-M (1978) amendant le règlement No. 25 quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

630-78
Règl.
modifications
au règl.
270-15
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement 270-15 de la Ville de Trois-Rivières soit et est modifié de la façon suivante, en remplaçant à l'article 2, les mots et chiffres "tels que montrés aux plans No.2 101-90, 101-91, 101-92 et 109-72, préparés par M. Jean-Paul Duguay, A.G.," par ce qui suit: "tels que montrés aux plans Nos. 101-90, 100-91, 100-92 et 109-72, datés du 18 et 19 janvier 1978 et tels que



LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978

décrits aux descriptions techniques datées du 23 février 1978 préparés par M. Jean-Paul Duguay, A.G.," et en ajoutant, audit article 2, en regard du No. de lot appartenant à Gaston Paillé à la suite de P-209 la mention suivante "et P-210".

ADOPTE

631-78
Contrat
Serge
Lauzière
lot 1-345
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel M. Serge Lauzière vend à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant savoir:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot TROIS CENT QUARANTE-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro UN (1-345) du cadastre de la paroisse de St-Etienne, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné au nord par partie du même lot appartenant au vendeur, vers le nord-est, par le lot 1 dudit cadastre, vers le sud, par le Boulevard des Forges (sans désignation cadastrale); et mesurant cent vingt-trois pieds et soixante-quatorze centièmes (123.74' soit 37.72 m.) suivant un arc de cercle d'un rayon de deux cent soixante-douze pieds et quatre-vingt-sept centièmes (272.87', soit 83.17 m), sept pieds et quatre-vingt-onze centièmes (7.91', soit 2.41 m.) dans ses lignes nord, dix-neuf pieds et soixante-neuf centièmes (19.69', soit 6.00 m.), dans sa ligne nord-est, cent quarante-huit pieds et deux dixièmes (148.2', soit 45.17 m.) suivant un arc de cercle d'un rayon de quatre cent trente-neuf pieds et soixante-trois centièmes (439.63', soit 134.0 m.) dans sa ligne sud;

Contenant en superficie six cent vingt-et-un pieds carrés, mesure anglaise (621 pi. ca., soit 57.69 m. ca.).

pour le prix de \$300.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

632-78
Contrat
Mainlevée
Les Const.
J.C. Gagnon
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à Les Constructions J.C. Gagnon Inc. de tous droits, privilèges et hypothèques résultant de l'acte de vente par la Ville à les Constructions J.C. Gagnon Inc. reçu devant Me Maurice Pellerin, notaire, le 31 août 1978 et affectant les immeubles suivants, soit les lots 181-803 et 181-804 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

633-78
Servitude
de passage
en faveur
de M. Gilles
Charette
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières consent à M. Gilles Charette, un droit de passage sur les immeubles suivants:

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



DESIGNATION

FONDS DOMINE:

"Une partie du lot: DEUX CENT VINGT-CINQ (P-225) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, borné au nord-est par l'emprise de la voie ferrée du CP, au sud-est par le résidu du lot 225, au sud-ouest par le lot 225-9, étant une rue, au nord-ouest par une partie du lot 224, mesurant soixante-six pieds (66') de largeur en ses points nord-est et sud-ouest, et huit cent vingt-sept pieds et soixante-seize (827.76') en ses points sud-est et nord-ouest."

"Une partie du lot: DEUX CENT VINGT-QUATRE (P-224) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, borné au nord-est par l'emprise de la voie ferrée du CP, au sud-est par le lot 225, au sud-ouest et au nord-ouest, par le résidu du lot 224, mesurant trente pieds (30') en son point nord-est, cinquante pieds (50') en son point sud-est et cinquante pieds (50') en sa ligne sud-nord."

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

634-78
Budget 1979
\$21,593,000.
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1979 se chiffrent à la somme de \$21,593,000.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de \$21,593,000.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de \$21,593,000.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1979.

ADOPTE

635-78
Trésorier
autorisé
à effectuer
un emprunt
temporaire
de
\$3,000,000.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Trésorier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas \$3,000,000.00 à un taux n'excédant pas le taux en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos. 608, 621-B, 622, 635, 637, 642, 645, 647, 652, 653, 654, 655, 656, 669 et 670.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le Trésorier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un ou des billets à cet effet.

ADOPTE

636-78
Subdivision
lot 230-4
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 25 novembre 1978, montrant la subdivision du lot 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé à l'intersection des rues Tebbutt et du Boul. Industriel dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 230-4.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de cette subdivision.

ADOPTE

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



637-78
Subdivision
lots 219-15
et 16
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 3 octobre 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 219 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. St-Michel, appartenant à René Turcotte & Frères et donnant effet aux lots 219-15 et 16.

ADOPTE

638-78
Nomination
du Sergent
Gaston
Rocheleau
capitaine
à la
gendarmerie
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Sergent Gaston Rocheleau soit promu au poste de capitaine à la gendarmerie, au service de police et incendie, au salaire de \$446.63/semaine. M. Rocheleau devra établir sa résidence à Trois-Rivières et l'y maintenir en tout temps.

ADOPTE

639-78
Ajustement
de salaire
de M. Robert
Rousseau
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le salaire de M. Robert Rousseau, Surintendant à l'entretien des édifices de la Ville, passe de \$17,612.00 à \$19,645.00 à compter du 1er janvier 1979.

ADOPTE

640-78
Félicitations
à M. Louis
Emond Hamelin
nouveau recteur
de l'U.Q.T.R.
Adoption

VU le rôle très important que l'Université du Québec à Trois-Rivières joue dans la communauté trifluvienne;

ATTENDU la collaboration qu'elle a toujours manifesté vis-à-vis la municipalité de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a de nombreux projets qui son reliés directement au développement de cette université;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus sincères félicitations à Monsieur Louis Emond Hamelin, le nouveau recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières et lui offre toute sa collaboration dans la réalisation de ses objectifs.

ADOPTE

641-78
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Iberville Excavation Inc.:	
Aqueduc et drainage - rue Tebutt - Phase II	\$23,533.79
Massicotte & Fils Ltée:	
Pavage en béton bitumineux - Diverses rues	60,355.67
Pluritec Ltée:	
Honoraires - Colisée - Rénovation - Surveillance	3,759.42
Maurice L. Denoncourt:	
Honoraires - Colisée - rénovation	1,737.35
J.C. Papillon & Fils Limitée:	
Fourniture et installation d'une cheminée préfabriquée - Colisée	4,421.46
	4,440.00

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



Bigu� & Lord:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	3,197.96
Consultants Pluritec Lt�e:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	1,362.84
Honoraires - Eclairage de rues	2,796.55
Paul Tremblay Inc.:	
Location de machine � �crire - du 7 d�cembre au 7 janvier 1979	30.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service de la R�cration et des Parcs	49.60
Montreal Trane Service Agency Inc.:	
Visite de service - machinerie - Garage Municipal	50.00
March� St-Louis Lt�e:	
Achats divers - Exposition	105.71
Laviolette Auto Location Inc.:	
Location d'automobile - Trois-Rivi�res-Dorval - Convention Associa- tion Nationale des Expositions	62.45
IBM Canada Lt�e:	
Location d'�quipement - D�cembre 1978 - Entretien	5,074.09
Commission Scolaire R�gionale des Vieilles Forges:	
Location de salles - Bureaux de votation - Scrutin municipal du 5 novembre 1978	236.27
Roger Caron:	
Examens m�dicaux - Novembre 1978	240.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Quittances	380.50
M�tro Tailleurs:	
Remise de d�p�t	302.20
Brunelle Inc.:	
Remise de d�p�t	1,092.00
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service de la R�cration et des Parcs	17.44
Commission Scolaire de T.R.:	
Entretien m�nager - parcs-�coles - Novembre 1978	1,151.20
Commission Scolaire R�gionale des Vieilles Forges:	
Location de gymnase - Sous-comit� sports parents	\$ 216.00
Comit� des Oeuvres St-Philippe:	
Surveillance et entretien du parc Guilmour - Dernier versement	500.00
Martel Express T.R. Lt�e:	
Entreposage de meubles - Secteur Hertel	11.00
Lucien Defoy:	
Livraison d'huile � chauffage - Secteur Hertel	222.66
Raymond & Fr�res Inc.:	
Relogement - Solde final - loyer - Secteur Hertel - Selon entente	145.00
<u>COMPENSATIONS AUX EXPROPRIES - SECTEUR HERTEL</u>	
Michel Desmarais - solde	145.00
Mme Gabi Valli�res	535.00
Jacques Desmarais	715.00
Henri-Paul Desmarais	715.00

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



Thérèse St-Ours	625.00
John Pellerin	100.00
Lucette Drolet	715.00
Jacques St-Ours	535.00
Roger Thibeault	715.00
Orietta Pelletier	715.00
Nicole Desmarais	535.00
Lucie Morinville	535.00
Denis & Lise St-Ours	625.00
Roger Grenier	625.00
Jocelyne Couture	535.00
Jeannette Babineau	535.00
Louis Deshaies	625.00
Thérèse Mailhot	100.00
Roland Bolduc	715.00
Fernand Pelletier	625.00
Annette Poitras	625.00
Donat Lanteigne	100.00
Arthur Lelau	625.00
Eva Babin	625.00
Télesphore Gendron	625.00
Henri Dorion (Mme)	535.00
Justine Levasseur	535.00
Marie-Marthe Hamelin	625.00
Gaëtan St-Ours	625.00
Wilfrid Dauphinais - solde	95.00
Yvette Dauphinais - solde	505.00

Mlle Hélène St-Pierre:

Subvention - Restauration - Secteur Hertel 3,350.00

Gaëtan St-Ours:

Ajustement de loyer - décembre - Secteur Hertel 25.00

ALLOCATIONS DE RELOGEMENT - SECTEUR HERTEL - JANVIER 1979

Clément Dorion	\$ 160.00
Paul Laviolette	275.00
O'Neil Desfossés	65.00
Richard Lefebvre	135.00
Jean-Pierre Benoît	135.00
Marcel Collins	175.00
Fabiola Vallières	150.00
J. Lizotte & J.F. Grenier	510.00
Appartements Le Sénateur Enr.	270.00
Normand Tessier	150.00
Les Immeubles Tournesol Enr.	265.00
Francine Giroux	115.00
Emmanuel Veillette	150.00
Mme Rolande Hamel	200.00
Normand Lavigne	100.00
Roland Babineau	125.00
Dr. Yvon Périgny	240.00

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



André Laneuville:

Dépenses de voyage - Québec - Loi du Zonage Agricole

170.38

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1978

Raoul Bellavance - 239 milles	52.58
Origène Bellemare - 197 milles	43.34
Raymond Bérubé - 153 milles	33.66
Jean-Paul Dorion - 167 milles - octobre 1978	37.34
- 244 milles - novembre 1978	53.68
Remboursement de dépenses - Repas - Négociation avec le ministère des transports	53.00
André Daviau - 714 milles	157.08
Germain Déziel - 121 milles	26.62
Hélène Tanguay - 37 milles	8.14
Roger Rompré - 349 milles	76.78
Allocation spéciale - 17 jours à \$1.00	17.00
Denis Ricard - 93.8 milles	20.63
Yvon Ratelle - 643.13 milles	141.49
Transport des hommes	20.00
Charles-Edouard Provencher - 210 milles	46.20
Alain Provencher - 1,068 milles	234.96
Michel Matteau - 297 milles	65.34
Gaëtan Lemieux - 578 milles	127.16
Denis Lelièvre - 121 milles	26.62
Jean-Paul Duguay - 90 milles	19.80
Lionel Duval - 188.9 milles	41.56
Transport du personnel et de l'équipement	7.00
Maurice Galarneau - 724 milles	159.28
Transport des hommes	20.00

Roger Bruneau:

Dépenses de voyage - Québec - Loi sur le zonage agricole \$ 112.20

Sturgeon Eastern Ltée:

Réfection - Dalle de la Place de l'Hôtel de Ville 200,187.55

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	367.27
André Laneuville	10.58
Alvin Doucet	167.48

Télécon Trois-Rivières Inc.:

Eclairage de rues - Paiement final 1,601.10

Remise de retenues 5,740.55

Arno Electrique Ltée:

Eclairage de rues - 1977 - Paiement final 2,001.90

Remise de retenue 3,202.33

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1978



Garage Lacombe Inc. (remorquages)

192.00

Pierre Bellemare & Fils Ltée.

600.00

ADOpte

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd